

RAPPORT D'ACTIVITE 2011

DES SERVICES DE L'ETAT EN SAONE-ET-LOIRE

SOMMAIRE

- Rapport des services préfectoraux et des services déconcentrés

1. Préfecture et sous-préfectures

- Services du Cabinet
 - Cabinet p. 3
 - Service interministériel de défense et de protection civile p. 7
 - Service de la communication interministérielle p. 9
- Secrétariat général
 - Mission des politiques interministérielles et de l'évaluation p. 11
- Direction des ressources humaines et des moyens p. 13
- Direction de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement p. 15
- Direction des relations avec les collectivités locales p. 17
- Sous-préfecture d'Autun p. 21
- Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône p. 23
- Sous-préfecture de Charolles p. 27
- Sous-préfecture de Louhans p. 30

2. Sécurité et défense

- Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) p. 35
- Groupement de gendarmerie départementale p. 40
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) p. 46
- Direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) p. 49

3. Aménagement et développement durable des territoires

- Direction départementale des territoires (DDT) p. 51
- Unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL) p. 58
- Direction régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) p. 59
- Délégation départementale de l'agence de l'Office national des forêts (ONF) p. 61
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) p. 65
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) p. 71
- Délégation de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse p. 76
- Délégation de l'agence de l'eau Loire Bretagne p. 78

4. Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	p. 81
5. Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	p. 85
6. Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (DT ARS)	p. 91
7. Finances, économie et emploi	
• Direction générale des finances publiques (DGFIP)	p. 95
• Unité territoriale de la DIRECCTE (UT DIRECCTE)	p. 100
• Direction régionale des douanes	p. 105
• Direction de l'agence de service et de paiements (ASP)	p. 109
8. Education et culture	
• Inspection académique (IA)	p. 111
• Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)	p. 113
• Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP).....	p. 123

1. PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

SERVICES DU CABINET

BUREAU DU CABINET ET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'année a été marquée par le renforcement de la lutte anti-cambriolages, en particulier grâce aux contrôles des forces de l'ordre, aux opérations tranquillité vacances (OTV) et seniors (OTS), et à la sensibilisation des personnes âgées face au vol par ruse.

La population a été invitée à renforcer une vigilance de proximité. Le dispositif « citoyens vigilants » a été amorcé et devra produire ses premiers effets en 2012.

La sécurité dans les commerces et industries, comme dans les grands centres commerciaux a fait l'objet d'initiatives spécifiques (sensibilisation aux réflexes et bonnes pratiques, conseils du référent sûreté).

La sécurité publique

Au terme de l'année 2011, les chiffres de la délinquance s'inscrivent globalement dans une tendance à la hausse notamment pour ce qui concerne les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) et les atteintes aux biens.

Les AVIP sont en hausse de 6,4 %, soit 1994 faits constatés contre 1 874 en 2010. Il s'agit majoritairement de violences physiques non crapuleuses (incluant les violences intra familiales). Elles sont principalement constatées en zone police (61 %), et sont élucidées à hauteur de 80 % par les forces de l'ordre.

Les atteintes aux biens sont en hausse de 8,39 % soit environ 1 000 faits de plus qu'en 2010 où 11 040 infractions de ce type avaient été relevées.

Les cambriolages représentent 20,4 % des atteintes aux biens. Ils sont en hausse de 16,48 % soit 2 446 faits constatés contre 2 100 en 2011. Les cambriolages des résidences principales sont en hausse (+ 33,47 %) et représentent plus de 50 % du total des cambriolages. Les établissements industriels et commerciaux et les résidences secondaires échappent à cette tendance et enregistrent un recul des cambriolages les concernant, de respectivement -10 % et - 6,7 %.

Phénomène très largement anxiogène, le cambriolage demeure une infraction difficile à résoudre. En 2010, seuls 279 sur 2 446 ont été élucidés, soit environ 11,4 % du total des cambriolages constatés.

La difficulté majeure dans l'élucidation de ce type de délit tient à la qualité des auteurs de ces faits. Si quelques cambriolages ont été réalisés par des individus agissant localement et de manière isolée, un bon nombre d'entre eux est le fait de groupes d'individus mobiles, expérimentés et structurés, en capacité d'écouler leurs prises (métaux, bijoux, or, etc.).

Le taux d'élucidation des atteintes aux biens en 2011 est de 21,5 %.

Concernant les autres indicateurs de la délinquance, il convient de relever que le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) est quasi-stable comparativement à 2010, avec un fait constaté de moins que l'année précédente soit 2 594 faits constatés. Le taux d'élucidation en la matière est relativement bon puisque 54,47 % de ces infractions sont élucidés.

Les infractions relevées par l'action des services (IRAS) ont connu un recul de 2,78 % (1 994 faits relevés contre 2 051 en 2010). L'usage et le trafic de produits stupéfiants demeurent les infractions les plus constatées par les services.

En zone gendarmerie, l'année 2011 se caractérise par une augmentation globale de la délinquance constatée, notamment en ce qui concerne les atteintes aux biens. La délinquance générale a augmenté de près de 13 %, depuis le début de l'année, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départemental de Saône-et-Loire. Les hausses les plus notables concernent les atteintes aux biens (+ 14,84 %) et plus particulièrement les cambriolages (+ 20,89 %). La bonne résistance à l'augmentation des atteintes aux personnes (+ 1,69 %), le maintien de taux d'élucidation appréciables (49,16 % pour la délinquance générale, environ 22,76 % pour les atteintes aux biens) et l'enregistrement d'un nombre satisfaisant d'infractions relevées à l'initiative des services (hausse de près de 6,35 %) doivent néanmoins être signalés.

En zone police, la délinquance évolue différemment de celle de la zone gendarmerie. Malgré une hausse de 9,68 % des AVIP (1 212 faits contre 1 105 en 2010), les atteintes aux biens n'augmentent que de 3,37 % (6 416 contre 6 207 en 2010) et les EIEF reculent de 11,16 % (1 194 faits contre 1 344 en 2010). Cependant, les cambriolages sont en hausse de 9,93 % (930 faits contre 846 en 2010).

La prévention de la délinquance

Bilan de l'activité des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPDP)

Le bureau du cabinet pour l'arrondissement de Mâcon participe aux réunions plénières et restreintes des CLSPD/CISPDP de Charnay-les-Mâcon, la Chapelle-de-Guinchay et Mâcon, ainsi qu'aux travaux des groupes de suivi mis en place dans ce cadre pour apporter un appui technique aux élus, proposer des solutions, favoriser la coordination de l'action des services de l'Etat et promouvoir les priorités définies par le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (vidéo-protection, lutte contre les cambriolages, etc.).

Les élus participants ont été invités à orienter les efforts de ces structures dans la lutte contre les atteintes aux biens et la sensibilisation de la population locale à ce type de délinquance. Ils sont invités par ailleurs à participer aux luttes contre la fraude, les escroqueries, les infractions économiques et financières et l'insécurité routière.

Bilan d'emploi 2011 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Sur la base des orientations arrêtées par le ministre de l'intérieur et définies par le plan départemental de prévention, le cabinet a programmé l'affectation des crédits FIPD 2011, après avis du groupe de travail FIPD réuni le 22 juin 2011, de la façon suivante :

Répartition des crédits FIPD pour l'année 2011

Thématiques	Projets déposés	Subventions 2010	Coût du projet	Subvention demandée	Subvention accordée
Vidéoprotection	Mâcon	48 000 €	40 000 €		16 000 €
	Dracy-le-fort	0 €	25 255 €	10 102 €	10 102 €
TOTAL VIDEO					26 102 €

Thématiques	Projets déposés	Subventions 2010	Coût du projet	Subvention demandée	Subvention accordée
Lutte contre les violences intra-familiales	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) : lutte contre les violences conjugales	0 €	530 €	530 €	530 €
	Ville de Le Creusot : réseau VIF	3 000 €	16 613 €	3 000 €	3 000 €
	Ville de Montceau : mise ne place du réseau VIF	0 €	6 000 €	2 000 €	2 000 €
	Ville d'Autun : lutte contre les VIF	3 000 €	7 300 €	7 300 €	3 000 €
	AMAVIP : prévention de la délinquance des mineurs, protection des victimes et prévention des violences intra familiales	5 000 €	35 000 €	35 000 €	20 000 €
	Ville de Bourbon-Lancy : violence conjugale et familiale	0 €	2 100 €	1 000 €	1 000 €
Prévention de la récidive	Tremplin Homme et patrimoine : prévention de la récidive par l'activité en faveur du patrimoine	0 €	291 930 €	20 000 €	20 000 €
	GAPS : groupe de paroles thérapeutique pour les hommes auteurs de violences conjugales et familiale	5 200 €	22 320 €	6 522 €	5 000 €
Décrochage scolaire et prévention de la délinquance des mineurs	Ville de Montceau : prévention sécurité " c'est l'affaire de tous "		5 000 €	1 500 €	1 500 €
Actions de médiation	Ville de Chalon sur Saône : tranquillité locale	0 €	300 000 €	90 000 €	31 000 €
Coordonnateurs CLS et CLSPD	Ville d'Autun : CISPDP	0 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Ville de Mâcon : coordination	19 730 €	31 000 €	25 000 €	15 000 €
	Ville du Creusot : CLSPDP	0 €	8 900 €	1 800 €	1 800 €
	Ville de Charnay les Mâcon : coordonnateur	9 800 €	27 000 €	13 500 €	3 000 €
	Ville de Charnay les Mâcon : assistance par le cabinet ERM	0 €	20 000 €	14 000 €	0 €
TOTAL (hors vidéoprotection)					108 030 €

La lutte contre la fraude

En 2011, près de 1,4 millions d'euros de fraudes ont été détectés grâce à l'action du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), soit un résultat sensiblement équivalent à celui de l'année précédente (1,6 millions d'euros détectés en 2010).

Dans les faits, ce sont donc près de 34 opérations coordonnées qui ont été réalisées et conduit au contrôle de 461 entreprises et particuliers.

Ces opérations ont débouché sur 61 procédures pour travail illégal et ont permis la constatation de près de 245 infractions.

Les branches professionnelles contrôlées ont été celles du bâtiment, du commerce, de l'agriculture, du tourisme, des arts et spectacles, des hôtels cafés restaurant, du transport et de l'industrie.

Le délit de travail dissimulé demeure l'infraction la plus courante et représente près de 80 % du total des infractions relevées.

Pour l'année à venir, le CODAF va poursuivre ces efforts sur les secteurs évoqués ci-dessus et travaille à obtenir des résultats importants en matière de fraude documentaire et en matière de fraudes aux prestations sociales.

D'autres secteurs économiques, feront l'objet d'une vigilance notamment celui des services.

Les gens du voyage

Le cabinet a assuré la coordination de 14 grands déplacements estivaux dans le département avec l'aide des sous-préfets d'arrondissement et du médiateur gens du voyage.

Une dizaine d'occupations illicites de terrains a été constatée. Quatre ont fait l'objet d'une mise en demeure d'évacuer par arrêté préfectoral. Deux ont donné lieu à contentieux auprès du tribunal administratif. Aucune évacuation forcée n'a été mise en œuvre.

La sécurité routière : bilan 2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011	Variation 2002/2011
Accident	919	693	737	650	580	591	548	488	350	340	- 2,8 %	- 63,0 %
Tués	87	82	53	82	63	63	54	60	51	57	+ 11,8 %	- 34,5 %
Blessés	1262	959	1033	844	757	815	791	632	439	447	- 8,6 %	- 64,6 %

Globalement, la tendance à la baisse s'est atténuée en 2011 et l'on constate un palier dans l'évolution du nombre d'accidents et de blessés. Le nombre de tués s'est quant à lui accru avec 57 morts sur les routes du département (pour 51 en 2010). Le nombre de blessés hospitalisés ayant également fortement augmenté (+ 16 %), les accidents de l'année 2011 sont donc caractérisés par une plus grande gravité.

Le mauvais chiffre relatif aux tués en 2011, fragilise ou freine sensiblement la baisse régulière observée depuis des années et qui suivait celle du chiffre des accidents et du chiffre des blessés (autour de - 60 % sur les 10 dernières années) pour n'être plus que de - 34,5 %.

Le non-respect des priorités reste toujours la première cause d'accidents corporels pour la Saône-et-Loire en 2011 (autour de 30 % des accidents corporels). De plus, la gravité de ces accidents continue d'augmenter puisque, représentant 1,9 % d'accidents mortels en 2009 et 7 % en 2010, ils ont représenté plus de 19 % des accidents mortels en 2011.

La vitesse reste un facteur important d'accidentalité (13 %) spécialement pour les accidents mortels avec plus de 28 % des accidents. Il s'agit souvent de vitesses inadaptées aux conditions de conduite (infrastructures, environnement, météo).

L'alcool reste un facteur important et sa part dans les accidents a de nouveau augmenté : 12,1 % des accidents corporels en 2009, 9,7 % en 2010, mais 15,2 % en 2011. Il représente toujours une des causes principales des accidents mortels (21,1 %) et certains conducteurs impliqués sont parfois conjointement sous l'emprise de stupéfiants. La conduite sous l'emprise de stupéfiants constitue aussi une source d'aggravation des accidents, car elle représente 1,9 % des accidents corporels, mais 12,3 % des accidents mortels.

La perte de contrôle est identifiée dans 12,5% des accidents corporels. Ces derniers se produisent essentiellement en rase campagne. Ils sont souvent liés à des vitesses inadaptées et se cumulent parfois avec une conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Les accidents par perte de contrôle sont en général graves puisqu'ils ont représenté plus de 35 % des accidents mortels sur les routes du département en 2011. Ces accidents sont souvent aggravés par le fait qu'ils se terminent par un choc avec un autre véhicule ou contre un obstacle fixe (poteaux, murs, arbres, têtes de buse) avec des percussions très violentes.

Les jeunes sont, en 2011, encore sur-représentés dans les accidents de Saône-et-Loire (plus de 34 % dans les accidents corporels et plus de 42 % dans les accidents mortels alors qu'ils représentent seulement 13 % de la population).

Les deux-roues motorisés sont sur-représentés avec quasiment 20 % des impliqués et 25 % des tués (alors qu'on estime à 3 % leur part dans le trafic). On a de plus une sur-gravité des accidents de motos car si ces usagers constituent un peu plus de 9 % des impliqués, soit moins que les cyclomoteuristes (12 %) , ils représentent 16 % des tués (10,5 % pour les cyclomoteuristes).

Les accidents corporels sont répartis tous les jours de la semaine avec une légère augmentation les vendredi et samedi. Les accidents mortels se répartissent relativement équitablement et sont légèrement plus nombreux dans la 2ème partie de la semaine.

La police administrative

La vidéo-protection : la commission départementale de vidéo-protection s'est réunie à trois reprises et a accordé 191 autorisations d'installations, soit un total de 1194 caméras contre 1089 en 2010 et 851 en 2009.

Les débits de boissons : en 2011, 11 autorisations de transfert de licences ont été accordées par le préfet, 21 établissements ont obtenu une autorisation de fermeture tardive (contre 5 refus). 2 avertissements ont été donnés pour vente d'alcool sans licence dans le premier cas et troubles à l'ordre public dans le second cas.

Les armes : Autorisations armes (tireurs sportifs) : 675 pour l'ensemble du département en 2011, récépissés de déclaration (chasseurs) : 1265 pour l'ensemble du département en 2011, cartes européennes d'armes à feu : 33 pour l'ensemble du département en 2011

Les agents de sécurité : 199 cartes professionnelles délivrées en 2011 contre 16 refus.

Elections, distinctions, affaires réservées, expulsions locatives

Les élections cantonales de mars 2011 ont été préparées et organisées par le cabinet, sur les plans de la logistique et de l'analyse, en coordination étroite avec le bureau "des élections".

Le suivi des démissions d'élus et autres modifications dans la composition des assemblées a été traditionnellement assuré par le cabinet, en liaison avec les sous-préfectures.

En matière de médailles, le cabinet a continué à porter une attention particulière à la représentation féminine. Il a préparé et instruit, en liaison avec les services de l'ONAC-VG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre), les propositions du préfet au titre de la Légion d'honneur (16 promus) et de l'Ordre national du mérite (21 promus). Le cabinet a également assuré l'instruction, la préparation et le suivi des promotions relatives aux palmes académiques (85 promus), au mérite agricole (25 promus), à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (900 promus), à la médaille de la jeunesse et des sports (47 promus), à la médaille de la famille (43 promus), à celle du travail (700 promus pour l'arrondissement de Mâcon), et à nombre d'autres distinctions.

En matière d'interventions, plus de 460 demandes d'assistance ont également été traitées, qu'elles émanent de la présidence de la République, de ministères, d'élus ou directement de particuliers. Les principales difficultés et attentes évoquées par les administrés dans leurs requêtes auprès des pouvoirs publics sont les suivantes:

- le surendettement et la précarité,
- l'octroi ou le refus de secours, d'indemnités et d'allocations diverses,
- la recherche d'un emploi,
- le niveau des pensions de retraite et le pouvoir d'achat,
- les troubles de voisinage,
- la recherche d'un logement social.

En matière d'expulsions locatives, le cabinet a reçu et assuré l'instruction de **427 procédures soit 150 dossiers de plus qu'en 2010 (277 dossiers traités)**. Parmi ces procédures, on relève 220 assignations (contre 185 en 2010), 145 commandements de quitter les lieux (contre 65 en 2010) et 62 concours de la force publique accordés (contre 27 en 2010).

Enfin, **10 visites ministérielles** ont été organisées en 2011.

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE (SIDPC)

La sécurité civile (Assurer la protection des populations)

De nouvelles attributions en 2011 (épreuves sportives, manifestations aériennes, explosifs) se sont ajoutées à l'activité traditionnelle du service portant notamment sur les travaux de mise à jour et d'adaptation des dispositifs ORSEC, la prescription des plans de prévention des risques technologiques, l'information préventive et le suivi des plans communaux de sauvegarde, ainsi que le volet défense avec les secteurs d'activité d'importance vitale.

Les autres missions du SIDPC liées au suivi des établissements recevant du public (ERP), au travail des commissions de sécurité, au déminage, aux dossiers de catastrophes naturelles, à la conduite d'exercices et à la gestion des événements de sécurité civile ont également été assurées.

Le suivi des ERP

Le taux de respect des visites périodiques a été conforme aux objectifs fixés :

- 100 % pour les établissements les plus importants de première catégorie (résultat identique en 2010)
- 95 % pour toutes les autres catégories d'ERP (année 2010 : 98,97 %)

De même, l'effort a été intensifié pour ce qui concerne le suivi des établissements recevant du public placés en avis défavorable, le taux de levée de ces avis défavorables s'étant élevé à 62 % (46 % en 2010).

Comme l'année précédente, une attention toute particulière a été portée sur les établissements les plus sensibles comprenant des locaux à sommeil et hébergeant des publics fragiles (maisons de retraites, accueil de séjours d'enfant).

La commission de sécurité compétente a procédé au classement des ERP de 5^{ème} catégorie, à l'exclusion des locaux à sommeil.

La mise à jour et l'adaptation du dispositif ORSEC de gestion de crise

Le dispositif ORSEC " eau potable " a été achevé et validé par arrêté préfectoral en juillet 2011.

Un nouvel établissement soumis à la directive européenne SEVESO seuil haut, SOBOTRAM, prestataire de service dans les domaines du transport et de la logistique a été autorisé à fonctionner depuis juin 2009 à Crissey et a vu son plan particulier d'intervention (PPI) approuvé en août 2011.

L'information préventive et la prise en compte des risques naturels et technologiques

La révision quinquennale du dossier départemental des risques majeurs commencée en 2010 a été poursuivie en 2011. Les travaux associant la DDT, le BRGM, le SDIS et le SIDPC au sein d'un comité de pilotage ont nécessité plusieurs réunions d'étape.

S'agissant des risques technologiques, les deux PPRT de Bioxal, Azelis, Peroxides à Chalon-sur-Saône et Aperam à Gueugnon ont été approuvés en juin 2011, les procédures d'approbation des PPRT se poursuivant pour Stogaz à Mâcon et Butagaz à Sennecey-le-Grand.

Quant aux risques naturels, le SIDPC a participé aux travaux de la commission des risques naturels majeurs dont le secrétariat et l'animation sont assurés par la direction départementale des territoires.

La publication de la cartographie du risque sismique au printemps 2011 a nécessité une remise à plat complète du dispositif d'information des acquéreurs et des locataires, avec la confection ou la mise à jour des fiches information des acquéreurs et locataires (IAL) et des arrêtés pour chacune des 552 communes concernées. Plusieurs réunions d'arrondissement ont été organisées pour les élus sur ce thème. Le SIDPC, avec l'aide des sous préfets s'est également fortement impliqué dans le suivi, l'incitation et l'aide fournie aux élus pour la réalisation de leur PCS.

La programmation des exercices

En 2011, quatre exercices de nature variée ont été organisés par le SIDPC :

Pour respecter les contraintes réglementaires liées à la présence de sites Seveso en Saône-et-Loire, deux exercices cadre de type PPI ont été réalisés :

- le premier concernant Butagaz à Sennecey-le-Grand, le 23 juin 2011
- le second concernant l'établissement STOGAZ à Mâcon, le 29 septembre 2011.

Les 8 et 9 juin s'est déroulé, en liaison avec la direction départementale de la protection des populations, un exercice de terrain ORSEC épizooties " fièvre aphteuse " dans une exploitation agricole en Bresse louhannaise.

Un exercice inondation de la Seille à Louhans, en novembre 2011 avec mise en œuvre d'un Centre opérationnel départemental (COD) et d'un poste de commandement opérationnel (PCO) a associé trois communes ce qui leur a permis de tester leur plan communal de sauvegarde, document soit juste approuvé, soit en cours de finalisation.

Les faits marquants de l'année 2011

Plusieurs crises ou événements marquants ont émaillé l'année 2011 :

des événements météorologiques

Plus calme que l'année précédente, 2011 a enregistré sept alertes météo " orange " , dont une fois pour neige, une fois pour pluies verglaçantes, quatre fois pour phénomènes orageux et une fois pour épisode de vent violent.

Contrairement à l'année précédente (huit en 2010), il n'y a eu en 2011 aucune alerte aux inondations sur les quatre cours d'eau surveillés par l'Etat.

Par contre, **la gestion de la sécheresse** a davantage préoccupé le SIDPC, avec la mise en place, en liaison avec la DDT de plusieurs observatoires " sécheresse " qui ont donné lieu à des mesures de restriction de l'usage de l'eau et à l'examen de nombreuses dérogations sollicitées par les particuliers, les entreprises ou les collectivités.

L'organisation de grands rassemblements : en février, le championnat de France de cross à Paray le Monial, les 40 ans du cru St Véran en juin, un meeting aérien en juillet à l'aérodrome de St Yan, et l'organisation des obsèques de Mme Danielle Mitterrand à Cluny en novembre ont également généré un pic d'activité pour le SIDPC.

SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

La création officielle du service de la communication interministérielle par lettre du premier Ministre en juin 2011 a donné au service la légitimité qui lui manquait et a réaffirmé la logique interministérielle en matière de communication.

Le service a ainsi formé les chargés de communication des directions départementales interministérielles à la communication de crise et les a intégrés à 3 exercices de sécurité civile qui se sont déroulés durant l'année écoulée. Cette année a ainsi vu le renforcement des liens et un plus grand effort de mutualisation des moyens entre les services communication des directions départementales et celui de la préfecture.

L'activité quotidienne du service départemental de la communication interministérielle (SDCI) se décline en plusieurs domaines d'action. 235 communiqués (dont 110 de la DDT) ont été rédigés et envoyés aux rédactions annonçant des visites, événements et campagnes nationales, régionales ou départementales. 22 points presse et conférences de presse ont été organisés. Le service a participé à l'organisation de 10 visites ministérielles et répondu à plus de 200 demandes d'informations de la part de journalistes. 16 articles ont été envoyés à la rédaction du magazine du ministère de l'Intérieur Civique et 7 ont été publiés.

En matière de communication digitale, le service est le gestionnaire au quotidien des sites internet et intranet. 435 000 connexions ont été enregistrées sur le site www.saone-et-loire.gouv.fr. Depuis début 2011, plus de 250 particuliers, collectivités ou entreprises ont saisi la possibilité donnée aux internautes de s'abonner aux actualités mises en ligne par le service. Ouvert depuis début 2011, l'intranet est devenu la source d'information principale des personnels de la préfecture et des sous-préfectures. Hormis les articles régulièrement mis en ligne, le service a participé à l'élaboration de 4 dossiers sur des thématiques internes au ministère. Le service a ouvert au 1er trimestre 2011 une page Facebook dédiée à la sécurité routière. Cette page compte aujourd'hui plus de 170 amis et est co-animée par le SDCI et le pôle sécurité routière de la direction départementale des territoires.

Le SDCI a organisé en 2011 différents événements parmi lesquels on retiendra :

La journée européenne du patrimoine

Pour la deuxième année consécutive, l'hôtel de la préfecture a ouvert ses portes au public à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Par groupes d'une quinzaine de personnes, les visiteurs ont pu admirer les salons de réception de l'hôtel de la préfecture. Cette journée a rencontré un véritable succès en terme de fréquentation avec 800 visiteurs en une seule journée, soit 200 de plus que l'année précédente, mais également en raison de la qualité des visites organisées et commentées par des agents bénévoles de la préfecture.

Les soirées électorales des élections cantonales

Deux soirées électorales ont été organisées à l'occasion des élections cantonales dans les salons de l'hôtel de la préfecture. Une dizaine de journalistes y ont officié durant les deux soirées. France 3 avait installé un studio dans un des salons de l'hôtel et intervenait en direct sur le plateau de France 3 Bourgogne avec notamment des interviews de personnalités locales. Ces soirées ont rencontré un véritable succès d'audience relayé par les médias locaux.

Mariannes du civisme

La remise des trophées des Mariannes du civisme à 21 communes lauréates du département de Saône-et-Loire pour les élections régionales 2010 a été l'occasion d'une cérémonie organisée dans les salons de la préfecture. Les Mariannes du civisme visent à récompenser les communes qui ont obtenu le plus fort taux de participation lors des différentes élections. Afin de valoriser le comportement civique des jeunes électeurs et de dynamiser l'événement, les élus avaient été invités à venir à la cérémonie accompagnés de leur plus jeune administré ayant voté. L'initiative a rencontré un franc succès auprès des élus et des médias.

Le service départemental de la communication interministérielle s'est également mobilisé lors d'opérations nationales déclinées localement par les services de l'Etat sur une journée ou une semaine. On retiendra ainsi:

La journée de formation civique et citoyenne des tuteurs et volontaires en engagement de service civique

Pilotée par la direction départementale de la cohésion sociale en liaison avec le service départemental de la communication interministérielle, la journée nationale de l'engagement des jeunes, a été l'occasion de rencontres et d'interventions organisées sur une journée à la préfecture de Saône-et-Loire en mai 2011. Cette journée rassemblait une quarantaine de personnes, tuteurs et volontaires en engagement de service civique. La journée a été largement médiatisée, particulièrement appréciée des volontaires et utile aux tuteurs. La communication autour de cette journée a permis de valoriser le service civique en rappelant aux jeunes l'intérêt de s'engager pour vivre de nouvelles expériences en effectuant une mission au service de la collectivité.

L'opération interministérielle vacances (OIV)

Les traditionnelles opérations interministérielles vacances sont organisées afin d'informer les vacanciers sur leurs droits en tant que consommateurs et à prévenir par des contrôles renforcés, tout abus ou infraction. Le SDCI a mis en place différents dispositifs autour des OIV afin de mettre en évidence les missions des différentes directions départementales interministérielles qui ont contrôlé l'hygiène, la qualité et la sécurité des produits alimentaires, se sont assurées de la conformité et de la sécurité des produits industriels, ont vérifié

l'information du consommateur et la loyauté des transactions et ont veillé à la sécurité des prestations proposées. Ainsi, des reportages ont été proposés aux médias locaux en amont des OIV visant à faire connaître les missions des personnels en charge des contrôles ; puis une série de reportages a été réalisée sur le terrain lors d'opérations de contrôles en présence du préfet.

La semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière, du 16 au 22 septembre

Pilotée par la direction départementale des territoires, cette semaine avait l'objectif de :

- provoquer un changement de comportements en matière de déplacements pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports
- réduire le nombre d'accidents sur les routes.

Jeux de pistes, concours, conférences, essais de véhicules électriques, représentation théâtrales en école primaire, etc, ont été organisés ainsi que l'installation d'un village de la sécurité routière au centre ville de Mâcon. Ces différentes actions ont ainsi permis de sensibiliser près de 1350 personnes au sujet de la mobilité et de la sécurité routière

La semaine nationale du développement durable, du 1er au 7 avril

La direction départementale des territoires avait retenu le thème fédérateur de la réduction de l'emploi des pesticides. Un programme de visites médiatisées d'une exploitation et d'un lycée agricole en ouverture de la semaine a été organisé pour le préfet. Des conférences et un pique-nique éco-citoyen des agents de l'Etat ont également été organisés lors de cette semaine.

Le programme " Habiter mieux " de lutte contre la précarité énergétique

La direction départementale des territoires, délégation locale de l'ANAH, assure la promotion du programme " Habitez mieux ". Une vaste campagne de communication a été organisée localement et en plusieurs temps. Elle a donné lieu à une diffusion de plaquettes de présentation du programme. La signature du premier contrat local d'engagement par le préfet a été largement médiatisée. Des visites chez des particuliers ayant bénéficié de ces contrats ont ensuite été organisées pour les médias locaux. Le salon Cité 71 a été l'occasion pour la DDT d'assurer la promotion de ce programme auprès des élus et des médias présents sur les stands. La communication autour de ce programme s'est poursuivie au début de l'année 2012.

SECRETARIAT GENERAL

MISSION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES (MPI)

Placée sous l'autorité de la secrétaire générale, la MPI est chargée d'assurer la coordination interministérielle, de renforcer la capacité de pilotage stratégique du préfet et de mobiliser rapidement des compétences internes sur une mission prioritaire. Elle a également en charge le bureau du courrier.

Les principales missions de la MPI en 2011

Le pilotage des politiques interministérielles

Développement économique et emploi

- Intervention, en liaison avec les services intéressés et les partenaires économiques, sur les dossiers confiés par le préfet ou par la secrétaire générale et concernant la vie des entreprises, le développement économique et l'emploi.

Parmi les dossiers de l'année, la MPI a assuré le suivi du service public de l'emploi local (SPEL) animé pour le bassin de Mâcon par la secrétaire générale de la préfecture, fédérant l'UT DIRECCTE, Pôle Emploi, le PLIE, la mission locale, Cap Emploi, les chambres consulaires, certains organismes de formation, et, selon les thématiques, des participants ad hoc (représentants des organisations professionnelles, des branches, des clubs d'entreprises). Permettant d'affiner un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi, de façon mensuelle, le SPEL a permis de renforcer le partenariat entre les différentes structures, et surtout de mener des actions de nature à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi comme à ceux des entreprises (ex : communication de notules aux entreprises relatives aux diverses aides mobilisables, en matière d'alternance, de formation, d'embauche ; organisation d'événements d'intermédiation type job dating, rencontre institutionnels/entreprises ; visites d'entreprises).

Par ailleurs, la MPI participe également au réseau de développement des entreprises (RDE). Rassemblant les sous-préfectures, l'UT DIRECCTE/DIRECCTE, les consulaires, Oséo, la CDC, les collectivités, le RDE est un lieu d'échange permettant, d'une part, d'aborder les dispositifs existants ou nouveaux de nature à favoriser le développement des entreprises, d'autre part, d'évoquer la situation particulière de certaines entreprises identifiées.

Un croisement des informations partagées dans le SPEL et dans le RDE a également été mis en place.

La MPI assure également le suivi des actions de revitalisation (Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT), conventions de revitalisation sur le département, en lien avec les sous-préfectures et l'UT DIRECCTE), ainsi que la co-instruction, avec les services du SGAR, des dispositifs PAT, ARI....

- La MPI suit l'activité de la commission départementale de financement de l'économie, qui se réunit de façon trimestrielle. Dans ce cadre, les membres de la commission apportent leur contribution à la compréhension de la crise et à sa résolution, notamment en démultipliant les informations sur les dispositifs existants. En outre, le regard des membres de la commission permet de faire émerger les difficultés recensées au niveau local et de rechercher les solutions susceptibles d'y remédier.
- La MPI assure également le suivi de la détection et du traitement des entreprises en difficulté (saisine directe des entreprises; correspondance présidentielle), par un travail d'instruction et de coordination des différents acteurs impliqués (DDFIP, Banque de France, Oséo, CDC, collectivités). A ce titre, le service participe également à la cellule opérationnelle de suivi du dispositif de médiation du crédit aux entreprises, en lien avec les services concernés.
- La MPI assure la conception des dossiers "économie" du préfet dans le cadre de ses réunions, audiences, visites, et assure, le cas échéant, le suivi des suites à donner dans le prolongement de ces dernières.

Cohésion sociale

La MPI a participé à l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage conduit par la DDT en lien avec le conseil général de Saône-et-Loire et la DDCS : participation aux diverses réunions qui se sont tenues dans le cadre de la démarche engagée pour le renouvellement de ce document (comité restreint, commission des élus, commission consultative).

La MPI en partenariat avec l'éducation nationale, a procédé à la mise en place des plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires (PSA) dans le département et notamment celle du bassin d'éducation de Mâcon. Elle organise les réunions de cette instance pour le bassin précité auxquelles participent de nombreux partenaires (chefs d'établissements scolaires, mission locale, collectivités territoriales, etc) et dont l'objectif est de mettre en œuvre un dispositif opérationnel de prise en charge des décrocheurs.

Par ailleurs, la MPI a été amenée à intervenir sur des dossiers ponctuels suivis par d'autres services (politique de la ville par exemple).

Aménagement du territoire

- Téléphonie mobile :

La MPI assure le secrétariat de l'instance départementale de concertation qui a poursuivi ses travaux d'actualisation de la charte de téléphonie mobile en y incluant un 4ème opérateur en juillet 2011.

Développement des services publics en milieu rural

- Commission départementale de présence postale territoriale :

La MPI a participé aux réunions de la commission départementale de présence postale territoriale.

- Les relais de services publics (RSP)
La MPI procède en lien le cas échéant avec les sous-préfectures concernées à l'instruction des dossiers de demande de labellisation des relais de services publics. En 2011, un seul dossier a été labellisé, portant à neuf ce type de structures dans le département (une dans l'arrondissement de Mâcon, deux dans celui d'Autun, 2 dans celui de Charolles et 4 dans celui de Louhans).

Les autres missions

- Préparation des réunions et des dossiers
 - Préparation des dossiers des réunions du pré-CAR (réunion des secrétaires généraux de préfecture au niveau régional (10 en 2011) et du CAR (comité de l'administration régionale – réunions des préfets de la région Bourgogne (10 en 2011) et, d'une façon générale, des dossiers du préfet pour ses audiences, ses réunions et ses déplacements (environ 600 dossiers en 2011), le Cabinet assurant la préparation des visites ministérielles et des dossiers relevant de son champ de compétences.
 - Organisation des collèges pléniers des chefs de service
 - Organisation des réunions hebdomadaires de coordination de l'activité de l'Etat
 - Préparation du rapport annuel d'activité des services de l'Etat.
- Gestion du courrier
 - La MPI a également en charge le bureau du courrier. A noter la difficulté pour estimer le nombre de courriers reçus par voie postale ou électroniques. En 2011, le bureau du courrier a enregistré 40 207 objets (lettres ou colis en courrier départ) pour un coût total de 50 810,96 €.

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS

Effectifs de la préfecture et des sous-préfectures (2011 par rapport à 2010)

- 2010 : 240,4 ETPT
- 2011 : 230,89 ETPT

Budget de la préfecture et des sous-préfectures

BOP	2010	2011
BOP 307 (Préfecture)		
Titre 2 (rémunérations)	11 383 913 €	11 193 907 €
Hors titre 2	1 599 299 €	1 084 091 €
BOP 333 ¹		526 349 €
BOP 309 ²	63 446 €	126 781 €

¹ Le BOP 333 (moyens mutualisés des administrations déconcentrées : entretien relevant du locataire) n'existait pas en 2010.

² Le BOP 309 : entretien des bâtiments de l'Etat, relevant du propriétaire.

Le projet de rénovation de la cité administrative de Mâcon

Rappel des objectifs majeurs de la politique immobilière de l'Etat

- fournir un cadre de travail adapté aux agents
- accueillir dans de bonnes conditions les usagers des services publics,
- réduire le coût de fonctionnement des services (y compris le coût du capital immobilisé que représentent les bâtiments)

Le projet de la Cité administrative de Mâcon

La cité administrative de Mâcon a été choisie dans un premier temps pour accueillir les 2 nouvelles directions départementales interministérielles (DDI) : la direction de la protection des populations et la direction de la cohésion sociale.

Cette nouvelle organisation permettait d'envisager un projet global sur la cité administrative pour répondre à différents enjeux :

- respecter les principes de la nouvelle politique immobilière de l'Etat, en particulier en matière d'optimisation de surfaces.
- Respecter l'engagement de mise aux normes accessibilité aux personnes en situation de handicap d'ici le 1er janvier 2015
- S'engager dans l'atteinte des objectifs de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle

Trois audits ont été réalisés permettant d'établir un état des lieux et l'élaboration de scénarios chiffrés :

- un audit des conditions d'accessibilité, pour chiffrer la mise aux normes ERP
- un audit énergétique et gros entretien, qui a permis d'établir plusieurs scénarios pour la Cité, avec en commun à toutes les hypothèses, la mise aux normes réglementaires en matière de sécurité incendie, de conformité électrique, de préconisations en matière de plomb, amiante, fluides frigorigènes...
- un audit fonctionnel à partir de l'état des lieux et des besoins des services installés et à installer. L'objectif est d'améliorer le confort des occupants (acoustique, thermique et visuel notamment) ; de prendre en compte les aspects fonctionnels des services et la mutualisation de certaines fonctions ou locaux ; d'intégrer les conclusions des 2 audits précédents.

Le scénario présenté en juin 2010 comprend :

- la mise en accessibilité de la Cité (amélioration pour l'ensemble des services hébergés)
- les mises aux normes réglementaires (partie gros entretien) et amélioration de la performance énergétique (pour l'ensemble des services hébergés)
- l'aménagement des surfaces pour les nouvelles directions

Au printemps 2011 une étude visant à optimiser les locaux de la cité administrative a été lancée et rendue en juin. Cette étude d'optimisation surfacique et de space-planning répondait aux objectifs suivants :

- établir un état des lieux,
- évaluer la capacité résiduelle et les pistes d'optimisation pour l'accueil des directions,
- intégrer les contraintes propres au bâtiment,
- proposer des solutions d'aménagement des plateaux

Fin août 2011, le chef du service de France Domaine a confirmé au préfet la nécessité de maximiser la densification de tous les plateaux de la Cité, et d'intégrer les services supplémentaires permettant d'atteindre le ratio de 12 m² de SUN / poste de travail pour tous les services. Cette opération de regroupement de services lui paraît de nature à permettre le financement des travaux évalués à 6,5 M€.

Un concours de maîtrise d'œuvre a par la suite été lancé et le cabinet " Atelier Dujol architecture " a été retenu

Evolution 2012 du projet

Après le départ de la DDCS pour la Cité administrative, la DT ARS ne sera pas en mesure d'assumer le coût de fonctionnement du bâtiment avenue Dunant, devenu trop vaste pour elle.

Une nouvelle orientation est retenue : l'implantation de la DT ARS à la Cité administrative, au niveau 3 au voisinage de la DDCS.

Outre le fait de combler un espace disponible, cette solution présente l'avantage d'être économique pour l'ARS : pas de coût de travaux d'aménagement, des frais de fonctionnement partagés et des locaux accessibles.

Enfin, avec la création récente du SIDSIC, la perspective d'implanter ce service à proximité immédiate d'un nombre important de postes informatiques, a semblé pertinente.

Calendrier de réalisation prévisionnel au 1^{er} juillet 2012

Au vu de l'avancée des études d'architecte, le calendrier de démarrage est le suivant :

- Fin août – début septembre 2012 : consultation des entreprises
- Choix des entreprises : fin octobre
- Décembre : phase de préparation du chantier

Assurer la protection des populations

La sécurité routière

En 2011, 1 839 suspensions administratives de permis de conduire ont été prononcées dans le département (1 721 en 2010) dont 861 pour alcoolémie (1 120 en 2010), 842 pour excès de vitesse supérieur ou égal à 40 km/h (470 en 2010) et 136 pour usage de stupéfiant (131 en 2010).

325 permis de conduire ont été annulés après la perte totale des points (440 en 2010).

Aménager et développer durablement le territoire

La politique de l'eau

Les dossiers loi sur l'eau : en 2011, 236 dossiers au titre de la loi sur l'eau ont été déposés (222 en 2010) : 229 récépissés de déclaration (219 en 2010) et 6 autorisations (3 en 2010) ont été délivrés.

La concertation locale

Différentes procédures d'enquêtes publiques sont conduites par la préfecture pour permettre aux collectivités locales et aux concessionnaires de services publics de mener à bien leurs projets d'aménagement ou de construction.

16 enquêtes publiques ont été organisées en 2011 (12 en 2010) dont plusieurs ont porté sur l'aménagement de ZAC : le Bourg à Sancé, la Bruyère à Chauffailles, Grand Sud à Mâcon ou Europarc pour la CAMVAL. Quatre ont concerné la protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine (SIE de Bourbince Oudrache, SIE des Bords de Loire, SIE de la Vallée du Sornin – Ville de Digoin).

Les installations classées pour la protection de l'environnement

- 143 récépissés de déclaration ont été délivrés (188 en 2010), dont 77 pour des installations d'élevage.
- 15 nouveaux dossiers de demande d'autorisation ont été reçus (30 en 2010) dont 4 pour des carrières et 11 autorisations (26 en 2010) ont été accordées (dont 2 pour des carrières). Un dossier a relevé de la procédure de l'enregistrement.
- 68 arrêtés de mise en demeure ont été édictés à l'encontre d'exploitants ne respectant pas les prescriptions réglementaires (33 en 2010).

Aménagement commercial

Le nombre de demandes de création ou d'extension de commerce de détail présentées à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est élevé à 12 (26 en 2010) pour une surface de vente totale de 38 552 m², soit une diminution de 45,4 %.

La commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a été saisie d'un recours préalable obligatoire qui contestait une décision d'autorisation prise par la CDAC. Cette instance a admis le recours et refusé le projet d'implantation d'un centre commercial.

L'administration au service des usagers et des collectivités territoriales

Le nouveau système d'immatriculation (SIV) mis en œuvre en 2009 permet aux usagers d'obtenir un certificat d'immatriculation auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (200 d'entre eux sont habilités en Saône et Loire) ou de continuer à se rendre dans une sous-préfecture ou à la préfecture.

Au service des cartes grises de la préfecture de Mâcon, il est constaté quotidiennement que les usagers n'hésitent plus à se déplacer d'un département à un autre pour obtenir un titre. Ci-dessous, la répartition géographique des demandeurs en fonction de leur domicile :

Département de domicile des demandeurs	Année 2011		Année 2010	
Saône-et-Loire	71,88 %		74,87 %	
Ain	18,37 %	28,12 %	15,38 %	25,13 %
Rhône	5,63 %		4,68 %	
Autres	4,12 %		5,07 %	

En ce qui concerne les passeports biométriques, 8,22 % des titres délivrés le sont pour des personnes domiciliées hors du département (8,55 % en 2010).

Quelques chiffres-clés

- 90 879 cartes grises (87 609 en 2010)
- 48 844 cartes nationales d'identité (45 104 en 2010)
- 15 364 passeports (14 700 en 2010)
- 21 864 permis de conduire (21 796 en 2010)
- 2 772 titres de séjour (2 651 en 2010)
- 472 personnes ont été naturalisées en 2011 (404 en 2010)
- 473 titres d'identités républicains et documents de circulation pour étrangers mineurs (443 en 2010)
- 6 840 étrangers reçus au guichet de la préfecture (6 440 en 2010)
- 65 mesures d'éloignement exécutées (68 en 2010)

L'accueil des ressortissants étrangers

En 2011, 13 972 étrangers étaient titulaires d'un titre de séjour en Saône-et-Loire (14458 en 2010). La population totale étrangère (enfants compris) recensée par la préfecture est de 20 149 (21 795 en 2010).

Les ressortissants membres de l'union européenne n'ont plus besoin de titre de séjour, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'étrangers possédant ce titre.

Principales nationalités :

- algériens : 3 890 (4 127 en 2010)
- portugais : 2 885 (3 295 en 2010)
- turcs : 3 114 (3 276 en 2010)
- marocains : 2 518 (2 678 en 2010)
- tunisiens : 1 922 (1 880 en 2010)

Répartition des étrangers dans les principales villes du département :

- Mâcon 4 956 (4 946 en 2010)
- Chalon-sur-Saône 4 448 (4 378 en 2010)
- Le Creusot 2 598 (2 662 en 2010)
- Montceau-les-Mines 1 444 (1 439 en 2010)
- Autun 727 (738 en 2010)

L'asile politique

L'accueil des primo-demandeurs d'asile est régionalisé. C'est la préfecture de Côte d'Or qui délivre l'autorisation provisoire de séjour (APS) aux intéressés dès lors que la consultation de la borne EURODAC ne s'y oppose pas.

Le suivi de ces dossiers est assuré ensuite par la préfecture de Saône-et-Loire (jusqu'à ce que l'office français pour le réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la cour nationale des demandeurs d'asile (CNDA) ait statué). Il en est de même des demandes de réexamen.

Nombre de demandeurs d'asile (hors réexamen) : 151 (167 primo-demandeurs en 2010)

La lutte contre la fraude documentaire

Plusieurs textes ont organisé depuis 2003 la prévention et la lutte contre la fraude documentaire. La directive nationale d'orientation des préfectures pour la période 2010-2015 rappelle l'importance du sujet.

En 2011, 135 cas de fraude documentaire ont été détectés (dont 21 pour les titres de séjour, 24 pour les CNI, passeports ou cartes grises et 88 pour les permis de conduire).

18 professionnels de l'automobile habilités pour les opérations d'immatriculation ont été contrôlés.

Tous les services municipaux du département ont été sensibilisés à la lutte contre la fraude documentaire, pour les cartes nationales d'identité et les passeports (26 d'entre elles sont équipées d'une station de recueil de données biométriques).

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La politique mise en œuvre : l'administration au service des usagers et des collectivités locales

Les objectifs et les résultats

L'exercice du contrôle de légalité.

La libre administration des collectivités territoriales implique un contrôle de l'Etat sur leurs actes afin d'éviter la mise en application d'actes contraires à la loi. Le contrôle de légalité constitue ainsi un facteur de sécurisation juridique des actes des collectivités locales.

La stratégie de contrôle annuelle concerne particulièrement les domaines de la commande publique, de l'urbanisme, de l'intercommunalité, et de la fonction publique territoriale.

Concrètement, les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par les collectivités territoriales directement en préfecture et, pour celles ne dépendant pas de l'arrondissement chef lieu, aux sous-préfectures territorialement compétentes.

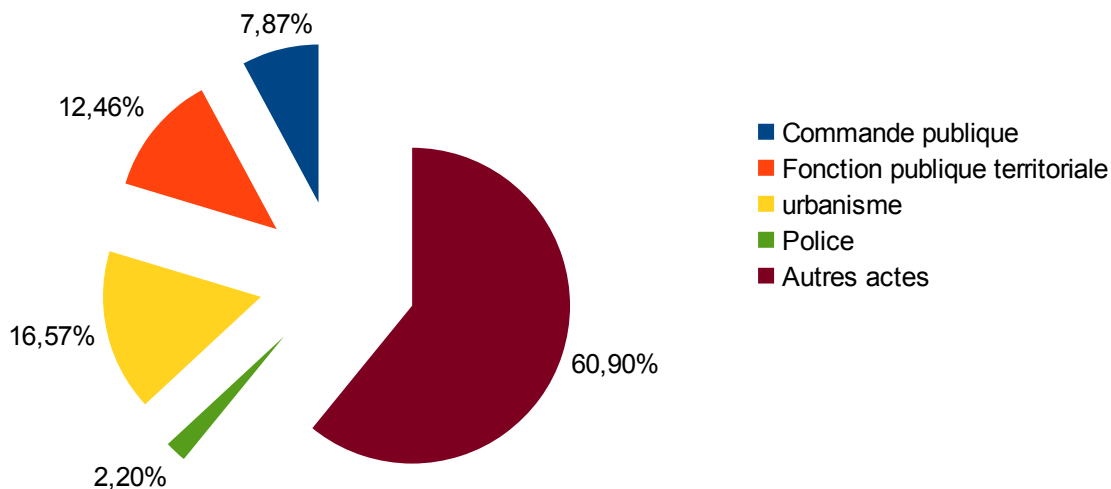
Les sous-préfets, qui demeurent les interlocuteurs de proximité des élus dans les arrondissements, transmettent ensuite en préfecture ces actes pour examen selon la stratégie de contrôle élaborée chaque année. Ils signent, le cas échéant, les différents courriers adressés aux élus dans le cadre du contrôle de légalité (lettres d'observation, recours gracieux).

En 2011, 54 620 actes transmissibles ont été reçus en préfecture et sous-préfectures contre 63 302 en 2010 soit une baisse de 13,71 %.

Ces actes sont répartis de la manière suivante par domaine d'activités :

- actes de la commande publique : 4 299 ;
- actes de la fonction publique territoriale : 6 807 ;
- actes d'urbanisme : 9 050 ;
- décisions de police : 1 201 ;
- autres actes : 33 263.

Répartition des actes reçus en pourcentage



Parmi ces actes :

- 6 908 ont été considérés comme prioritaires ;
- 6 578 d'entre eux ont été contrôlés, ce qui représente un taux de 95,22% ;
- 417 actes ont fait l'objet d'observations dont 187 sous forme d'un recours gracieux ;
- 168 ont été retirés ou réformés après observation, ce qui représente un taux de 89,84 % ;
- 4 ont fait l'objet d'un déféré (1 en urbanisme, 2 dans le domaine de la fonction publique territoriale et 1 au plan institutionnel sur l'organisation d'une consultation locale par le conseil général sur le devenir de la RCEA) et ont été annulés par le juge, conformément aux conclusions du déféré.

Comme toutes les actions publiques, la performance du contrôle de légalité est évaluée et il en est rendu compte au Parlement dans le cadre du rapport annuel de performance (RAP).

La dématérialisation du contrôle de légalité

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, via l'application nationale ACTES, augmente chaque année régulièrement.

Fin 2011, 81 collectivités de Saône-et-Loire avaient signé la convention de télétransmission avec l'Etat, ce qui permet d'atteindre 9 822 actes transmis par ce biais en 2011 contre 6 049 en 2010, soit **une progression de 62 %**.

La télétransmission produit les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle sur support papier. Les accusés de réception sont automatiquement adressés aux collectivités et établissements émetteurs.

Le projet ACTES s'inscrit dans le contexte plus global des projets de dématérialisation des procédures administratives. Aujourd'hui, près de 99 départements sont raccordés à cette application. A travers le développement de celle-ci est visée la suppression des tâches les plus répétitives de manipulation, d'enregistrement, de classement des actes pour recentrer le contrôle de légalité sur l'expertise des actes et le conseil aux collectivités locales.

Le contrôle budgétaire

Le contrôle budgétaire est également centralisé en préfecture et une stratégie de contrôle budgétaire est établie annuellement. Depuis plusieurs années, le contrôle budgétaire est exercé, pour partie, en partenariat avec les services de la direction départementale des finances publiques.

En 2011, 5 533 actes budgétaires ont été reçus en préfecture et sous-préfectures contre 5 610 en 2010. 121 collectivités ont été retenues au titre de la stratégie prioritaire, ce qui représente plus de 860 actes budgétaires. 100% des actes prioritaires ont été contrôlés.

La chambre régionale des comptes (CRC), saisie à 4 reprises en 2010, a fait l'objet de 13 saisines en 2011 :

- 7 fois pour déséquilibre du budget ;
- 1 fois pour déficit du compte administratif ;
- 2 fois pour absence de vote du budget ;
- 3 fois pour absence de vote du compte administratif.

Toutes les saisines ont été déclarées recevables par la CRC, qui, le cas échéant, a proposé des mesures de redressement de l'équilibre et réglé d'office les budgets non votés.

Comme chaque année, une attention particulière est portée sur les collectivités détectées par le réseau d'alerte, toujours dans le cadre d'un partenariat avec la direction départementale des finances publiques. Le réseau d'alerte est un outil qui permet de déceler préventivement les difficultés financières des communes, à partir de ratios nationaux. Il est suivi, de manière confidentielle, par le service des collectivités locales en étroite collaboration avec les autorités locales.

Le développement de l'intercommunalité

L'intercommunalité demeure plus que jamais une préoccupation à la fois des collectivités territoriales et de l'Etat, qui implique une réflexion à l'échelon départemental afin de simplifier le paysage intercommunal.

Cette volonté est réaffirmée par l'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui a pour but le renforcement de la démocratie locale ainsi que l'achèvement de la carte intercommunale. La loi, modifiée par celle du 29 février 2012, prévoit une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP), par la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, ainsi que la réduction significative du nombre de syndicats au regard de l'objectif de suppression des doubles emplois avec des EPCIFP ou d'autres syndicats.

Au cours de l'année 2011, une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale a été constituée et s'est réunie à quatre reprises pour travailler sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par le préfet.

En l'absence d'adoption du schéma, l'année 2012 sera consacrée à la poursuite des objectifs posés par la loi par le biais notamment d'une concertation avec les élus, ou, à défaut d'accord, de la mise en œuvre des pouvoirs propres reconnus au préfet jusqu'au 1er juin 2013 par les articles 60 et 61 de la loi du 16 décembre 2010 modifiée.

Les évolutions en 2011

L'année 2011 se caractérise pour l'essentiel par :

l'intégration d'une commune isolée au sein d'un EPCIFP : la commune de Montjay a intégré la communauté de communes de Saint-Germain du Bois ;

la fusion de la communautés de communes de Bourbon-Lancy et la communauté de communes d'Issy l'Evêque, devenues la communauté de communes entre Somme-et-Loire à compter du 1er janvier 2012 ;

la dissolution de 10 syndicats de communes et syndicats mixtes.

L'intercommunalité en chiffres

On dénombre 42 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2012 contre 43 au 1^{er} janvier 2011 :

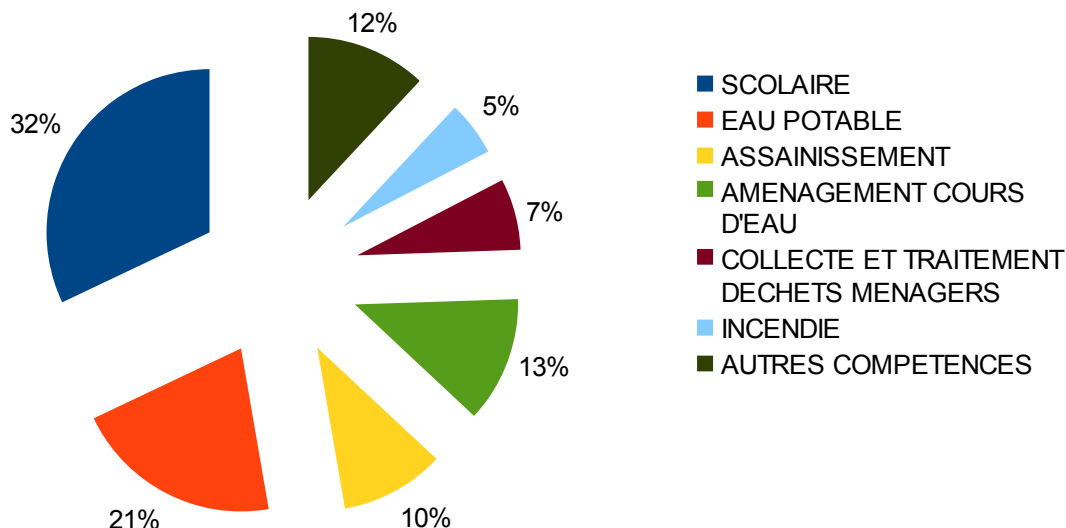
- 39 communautés de communes (40 en 2011) ;
- 2 communautés d'agglomération ;
- 1 communauté urbaine.

184 EPCI ne sont pas dotés de fiscalité propre dont : 122 SIVU, 26 SIVOM et 36 syndicats mixtes.

L'approche fonctionnelle des syndicats permet de recenser par ordre décroissant :

- 59 syndicats compétents en matière scolaire ;
- 38 syndicats compétents en matière d'eau potable ;
- 19 syndicats compétents en assainissement ;
- 23 syndicats compétents pour l'aménagement de cours d'eau ;
- 13 syndicats compétents en matière de collecte et traitement des déchets ménagers ;
- 10 syndicats compétents en matière d'incendie ;
- 22 syndicats exercent d'autres compétences.

Répartition des syndicats par domaines de compétences



La politique publique mise en œuvre : effort financier de l'Etat Les objectifs et les résultats

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Ce fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les opérations qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

En 2011, 68 opérations ont été subventionnées pour un montant de 2 137 259 €. En 2010, 67 opérations avaient été subventionnées pour un montant de 3 461 397 €

Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Dans le cadre du FEDER Programme Opérationnel 2007-2013 Bourgogne d'un montant global de 185 580 603 €, l'Etat en Saône et Loire (Préfecture/DRCL) instruit et assure le suivi des mesures principalement en direction des collectivités locales :

La Saône-et-Loire a bénéficié de 28 M€ de FEDER depuis le début du programme (soit 21.8% des crédits programmés tous services instructeurs confondus), dont 10.4M € correspondant à des dossiers instruits par la préfecture 71.

Sur 2011, 2 136 510 € de FEDER concernant 10 projets instruits par la DRCL ont été programmés
En 2010, 5 930 131 € avaient été programmés pour 12 opérations

La dotation d'équipement des territoires ruraux

En 2011, la DETR a permis de financer 145 projets portés par des communes, syndicats intercommunaux et communautés de communes, pour un montant total de 8 296 889 €, soit une enveloppe financière de 10% supérieure à celle de 2010. (en 2010, 170 projets avaient été financés via la DGE et la DDR pour une enveloppe globale de 7 542 626 €)

Subventions pour travaux divers d'intérêt local :

En 2011, 95 opérations ont été financées pour un montant de 1 328 580 € (en 2010, 88 opérations représentant 1 227 348 €)

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les concours financiers gérés par la DRCL ont représenté 592 377 022 € en 2011. Le tableau joint récapitule de détail des différentes dotations accordées et leur évolution depuis 2009.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L' ETAT
AUX COLLECTIVITES LOCALES ET AUX EPCI

FONCTIONNEMENT	2009	2010	Evolution	2011	Evolution
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	295 571 464 €	296 741 927 €	0,40%	293 570 256 €	-1,07%
DONT :					
Dotation forfaitaire des communes	104 187 093 €	103 116 963 €	-1,03%	100 793 669 €	-2,25%
DGF des EPCI (à fiscalité propre)	58 469 455 €	59 569 679 €	1,88%	57 829 076 €	-2,92%
DGF du département	111 101 148 €	111 435 297 €	0,30%	111 161 905 €	-0,25%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	10 814 693 €	11 421 594 €	5,61%	12 049 872 €	5,50%
Dotation de solidarité urbaine (DSUCS)	5 962 106 €	6 152 395 €	3,19%	6 363 853 €	3,44%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5 036 969 €	5 045 999 €	0,18%	5 371 881 €	6,46%
DOTATION GENERALE de DECENTRALISATION / FDMI	8 373 908 €	9 287 080 €	10,90%	8 545 869 €	-7,98%
DONT :					
DGD Département (y compris fonds compensation fiscalité transférée)	3 376 376 €	3 376 376 €	0,00%	3 376 376 €	0,00%
DGD Communes (services communaux hygiène et santé)	434 278 €	434 278 €	0,00%	434 278 €	0,00%
DGD ACOTU (Transports Urbains)	1 620 842 €	1 620 842 €	0,00%	1 620 842 €	0,00%
DGD Aéroports	18 123 €	59 020 €	225,66%	38 465 €	-34,83%
DGD Urbanisme (documents d'urbanisme et contrats d'assurance délivrance autorisation de construire)	191 057 €	229 830 €	20,29%	204 861 €	-10,86%
Fonds Mobilisation Départemental pour l' Insertion (FMDI)	2 733 232 €	3 566 734 €	30,50%	2 871 047 €	-19,50%
AUTRES	47 992 120 €	264 754 539 €		95 077 441 €	
DONT :					
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	88 928 €	61 776 €	-30,53%	47 736 €	-22,73%
Dotation élu local	1 154 516 €	1 146 596 €	-0,69%	1 142 337 €	-0,37%
Compensation des pertes de bases de TP et redevance des mines	4 760 702 €	3 580 908 €	-24,78%	2 376 858 €	-33,62%
Compensation relais de la réforme de la Taxe Professionnelle		220 101 367 €		1 252 340 €	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle(DCRTP)				21 728 779 €	
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)				24 244 924 €	
Fonds Départemental Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	5 386 877 €	5 146 157 €	-4,47%	5 874 353 €	14,15%
Allocations Compensatrices	30 072 621 €	29 781 082 €	-0,97%	32 481 061 €	9,07%
Taxes Additionnelles	6 528 476 €	4 936 653 €	-24,38%	5 929 053 €	20,10%
TOTAL	351 937 492 €	570 783 546 €	62,18%	397 193 566 €	-30,41%
INVESTISSEMENT	2009	2010	Evolution	2011	Evolution
FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	70 604 718 €	41 434 485 €	-41,31%	36 877 628 €	-11,00%
DONT :					
Communes	41 674 625 €	22 706 119 €	-45,52%	21 905 154 €	-3,53%
Groupements	11 878 448 €	9 697 973 €	-18,36%	9 828 057 €	1,34%
Département	17 051 645 €	9 030 393 €	-47,04%	5 144 417 €	-43,03%
AUTRES	14 942 468 €	14 469 600 €	-3,16%	15 890 311 €	9,82%
DONT :					
Amendes de Police	2 211 442 €	2 095 584 €	-5,24%	2 592 481 €	23,71%
Amendes Radars	412 541 €	412 231 €	-0,08%	817 747 €	98,37%
Dotation Départementale d' Equipement des Collèges (DDEC)	2 592 809 €	2 592 809 €	0,00%	2 592 809 €	0,00%
DGE département	2 264 807 €	1 826 350 €	-19,36%	1 590 385 €	-12,92%
DGE/DDR / Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	7 460 869 €	7 542 626 €	1,10%	8 296 889 €	10,00%
TOTAL	85 547 186 €	55 904 085 €	-34,65%	89 645 567 €	60,36%
TOTAL GENERAL	437 484 678 €	626 687 631 €	43,25%	592 377 022 €	-5,47%

* Année ordinaire après les 2 plans de relance 2009 et 2010

SOUS-PRÉFECTURE D'AUTUN

L'activité a été particulièrement diversifiée en 2011, dans un contexte local contraint, à l'extérieur, par la préparation des grandes échéances électorales de 2012 et les prises de position des élus, et, en interne, par l'amorce de difficultés de fonctionnement à la suite des premiers départs en retraite non remplacés.

Sont présentées plus particulièrement cinq thématiques et les actions les plus représentatives conduites pour chacune d'elle.

LA PROTECTION DES POPULATIONS

L'eau potable

Deux dossiers majeurs :

- l'un concernant la procédure de passation du marché d'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau par le SMEMAC (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan, Autunois, Couchois), créé en 2010, sous l'impulsion de la sous-préfecture. Un comité de suivi interservices a été instauré pour aider l'EPCI au montage croisé des différents dossiers d'autorisations administratives dans un calendrier contraint ;
- l'autre, touchant à l'élaboration, avec l'agence régionale de santé, des périmètres de protection en incitant les collectivités de l'Autunois-Morvan, hors SMEMAC, à se fédérer, sous l'égide du Pays, pour mettre en œuvre une démarche mutualisée d'étude stratégique, préliminaire à l'élaboration des schémas directeurs respectifs.

Le dossier concernant l'accessibilité et la sécurité du château de Marguerite de Bourgogne à Couches

Après avoir souligné le bon travail mené par la commission de sécurité, qui a levé 15 avis défavorables, on peut distinguer le dossier concernant le château de Marguerite de Bourgogne, à Couches.

Ce monument historique a été racheté par une SCI, fin 2010, pour en faire un lieu d'animation et d'accueil de séminaires. Plusieurs réunions ont été organisées, avec l'ensemble des partenaires, pour trouver les solutions les plus adaptées à l'architecture de l'édifice et susceptibles de faire l'objet d'un consensus.

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) des Bauzots à Issy l'Evêque

Après une activité d'extraction du minerai d'uranium, le site sert au stockage de 80.000 fûts contenant des déchets de résidus de traitement et de gravats issus de diverses usines du Commissariat à l'Energie Atomique dans les années 1958 à 1969. Il est actuellement exploité par AREVA, qui a entrepris un important travail d'inventaire, en vue d'améliorer la connaissance du stockage, de quantifier la composition physico-chimique des déchets et de connaître l'état des contenants.

La CLIS a été créée, par arrêté préfectoral du 19 septembre 2011, et installée par le préfet, le 30 septembre 2011.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET LA FORMATION

Le soutien à la création de zones d'intérêt régional au Creusot et à Autun

Le Creusot : suite à la lettre de mission des préfets de région Bourgogne et du département de Saône-et-Loire, la sous-préfecture a piloté en lien avec la préfecture (DRCL), le SGAR, la Communauté Le Creusot- Montceau (CCM), l'aide à la structuration du dossier de demande de crédits FEDER pour la restructuration du site industriel du Creusot. La CCM s'est vu attribuer le 22 avril 2011, une aide FEDER d'un montant non négligeable de 2 360 637 €.

Autun : l'aide au montage du projet de reconnaissance en zone d'activité d'intérêt régional du Parc d'activités Saint-Andoche (PASA), porté par la communauté de communes de l'Autunois, a permis le dépôt rapide d'un dossier FEDER en cours d'instruction.

L'emploi et la formation

Un service public de l'emploi local (SPEL) élargi à Montceau :

Dans le cadre du plan en faveur de l'emploi, mis en œuvre en mars 2011, la sous-préfecture a vu élargir sa compétence au bassin de Montceau, outre les bassins d'Autun et du Creusot. Un plan d'action local élaboré en septembre 2011, est décliné. Un groupe de travail de sensibilisation aux métiers de l'alternance a notamment permis de fédérer les initiatives entre des acteurs qui n'avaient pas systématiquement l'habitude de travailler ensemble.

La formation

La politique de lutte contre le décrochage scolaire, qui va de pair avec le SPEL et le développement de l'apprentissage, s'est engagée de manière très active dans l'arrondissement. L'action porte sur les trois bassins d'Autun, Le Creusot et Montceau et a réuni deux plates-formes de présentation et d'échanges interbassins réunissant à chaque séance une soixantaine d'acteurs impliqués dans le projet de suivi local.

Les conflits sociaux : Dentressangle et MGM

Dentressangle à Autun : un bras de fer s'est engagé, début 2011, entre la direction de la société de transports Norbert Dentressangle et les salariés du site d'Autun, à la suite d'un plan de restructuration comportant la fermeture de ce site. Une grève s'ensuivit dans un climat faisant craindre des actions violentes. Les deux parties ayant totalement rompu le dialogue, la négociation a duré sur 10 jours, en lien avec la DIRECCTE et l'inspection du travail, permettant d'aboutir à un accord de fin de conflit.

MGM à Blanzay : spécialisée dans la fabrication de bouchons plastique pour les briques de liquide, cette entreprise travaillait pour la société TETRA PAK. Le groupe MGM avait déposé le bilan et devait faire l'objet d'un rachat, sauf le site de Blanzay sacrifié. Les 22 salariés, demeurés sans interlocuteur, contestaient la procédure et le contenu des réunions du CE. Après les avoir rencontrés, la sous-préfète a suivi avec la DIRECCTE, l'inspection du travail, le maire de Blanzay, la situation des salariés pour essayer de rétablir le dialogue, notamment avec TETRA PAK.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale

Communauté de communes autour du Couchois : le projet de création et d'aménagement d'un site intergénérationnel au service de la population a été orienté, à l'initiative de la sous-préfecture, vers un dossier de candidature au PER. A l'issue d'un gros travail d'aide au montage de ce dossier, la convention a été signée le 29 juin 2011.

Communauté de communes de l'Autunois : le dossier de développement des outils et ressources numériques (DORNA) a été labellisé le 25 août 2011.

Dans le cadre des Contrats de Pays

Le travail de révision à mi-parcours du contrat de pays de l'Autunois Morvan, engagé en 2010, a abouti en octobre 2011, à la présentation d'un projet d'avenant et la finalisation d'une maquette financière prévisionnelle, réactualisée et crédible, pour les 3 années restant. Il a été inscrit à l'avenant l'étude stratégique d'alimentation en eau potable, portée par le syndicat mixte du pays (cf. point 1.1.).

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le service aux usagers

Les services de la sous-préfecture ont perdu deux agents en 2010 et en 2011 partis en retraite et non remplacés. Pendant les congés, le pôle Réglementation a pu maintenir un service correct à l'utilisateur, grâce à la constitution d'une équipe interservices de remplacements par rotation et la fermeture tous les après-midi, pendant l'été. Mais la suppression de l'obligation géographique pour le SIV, encore sous-utilisé par les garages, a occasionné un volume de travail important, marqué par des périodes de pointe imprévisibles et un afflux des demandes téléphoniques de renseignements.

Le service aux collectivités locales

Il faut particulièrement noter :

- une préoccupation forte en matière d'urbanisme, en raison de l'incompréhension des règles de constructibilité limitée, par les élus dont les communes sont confrontées à la déprise agricole ;
- les sollicitations pressantes, liées au conflit entre Autun et sa commune associée de Saint Pantaléon, notamment sur la question de la fusion, et celle des travaux de la mairie-annexe ;
- en matière de réforme de la coopération intercommunale, trois questions demeurent :
 - la fusion des communautés de communes (CC), avec deux points sensibles, le Couchois, dont la position géographique laisse envisager un éclatement, les CC Arroux-Mesvrin et Beuvray-Val d'Arroux, dont la fusion est incertaine ;
 - le rattachement de sept communes isolées, dont Reclesne et Saint Forgeot qui forment une enclave dans la CC de l'Autunois ;
 - l'extension de la communauté Le Creusot-Montceau, par l'adhésion souhaitée de plusieurs communes limitrophes.

Dès le 10 janvier 2011, une très large concertation a été engagée auprès de l'ensemble des élus concernés, ainsi que des représentants du monde économique, pour connaître leur opinion et établir un rapport de proposition au préfet, soit une cinquantaine d'entretiens, sur les seuls trois premiers mois de l'année 2011, s'ajoutant aux autres missions et travaux.

SOUS-PRÉFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

le contrôle des actes des collectivités territoriales

L'objectif poursuivi, comme les années antérieures, reste toujours la modernisation du contrôle par la dématérialisation des actes transmis en préfecture pour contrôle. Le nombre d'actes télétransmis en 2011 a légèrement augmenté sur l'arrondissement : 3 870 sur 18 626 actes transmis en sous préfecture soit environ 20,78 % (pour mémoire 10,82% en 2010, 7,75 % en 2009 et 6,90% en 2008).

le développement du conseil aux collectivités et de l'ingénierie territoriale

Le sous-préfet apporte son conseil dans de nombreux dossiers tant en matière de droit applicable aux collectivités (marché public, fonctionnement des conseils municipaux, domaine public, fonction publique territoriale, etc.) qu'en matière de finances locales ou d'urbanisme.

Dans ce dernier domaine, la sous-préfecture joue bien souvent un rôle de coordination et de médiation entre les élus et la DDT en particulier sur les documents d'urbanisme et les autorisations d'occupation des sols (AOS).

la gestion des dotations aux collectivités

Le service assure la gestion des dossiers DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à savoir instruction des demandes, paiement et contrôle partenarial.

- nombre de dossiers instruits : 46 contre 58 en 2010
- nombre de dossiers financés : 35 contre 40 en 2010
- montant plafonné des opérations : 8 644 926 € (6 262 651 € en 2010 soit + 38,04%).
- montant total des subventions octroyées : 2 114 815 € (1 628 869 € en 2010 soit + 29,83%).

Les priorités demeurent les projets structurants en particulier dans le domaine scolaire.

la politique de contractualisation des territoires

Le sous-préfet participe aux différentes instances de décision (COFIL – Comité de pilotage, CLEP – Comité Local d'Examen de Projet) du contrat unique de développement de l'agglomération du Grand Chalon et du Pays du chalonnois 2007-2013 (enveloppe Fonds National pour l'Aménagement du Territoire – FNADT- : 2 700 000€) et du contrat d'agglomération de la Communauté Creusot-Montceau (CCM) 2007-2013 (enveloppe FNADT : 2 465 000 €) fusionné en contrat unique avec le contrat territorial de développement Centre Saône Loire (enveloppe FNADT : 200 000 €). Il accompagne et conseille techniquement les collectivités avec l'aide des services instructeurs de la préfecture, participe à l'instruction des dossiers de demande de subvention ainsi qu'au suivi des programmations.

En ce qui concerne le volet " pays " du contrat de développement territorial du Chalonnois, 59,65 % de l'enveloppe financière Etat ont été consommés, soit 536 837 €. Les thématiques dans lesquelles s'inscrivent les projets principaux soutenus par l'Etat, sont :

- l'action touristique (51,20 % - 121 430 €)
- le développement économique – agriculture – circuits courts (21,70 % - 51 538 €)
- l'environnement (15,90 % - 37 757 €)

Pour le volet " aggro " du contrat, la mise en œuvre de la phase opérationnelle des actions a été quelque peu retardée en raison du changement d'équipe municipale et des réflexions engagées sur les projets structurants au niveau de l'agglomération chalonnoise. Aussi, l'avenant à mi-parcours, négocié fin 2010 – début 2011, a-t-il été l'occasion de mettre en phase les priorités des différentes instances (Pays et agglomération) avec les orientations nationales et régionales.

46 567 € ont été attribués en 2011 à la collectivité (Chalon sur Saône) pour les travaux de réaménagement du carrefour de la Colombière, suite à la démolition de l'autopont.

Concernant le contrat d'agglomération 2007-2013 de la CCM, les crédits que l'Etat a mobilisés sur ce contrat, sont consommés à hauteur de 1 962 215 €, soit 79,60 % et ont concerné, pour 2011, la poursuite de la requalification du site industriel du Creusot.

Pour la partie " territoire de projet Centre 71 ", sur les 200 000 € mobilisés par l'Etat, 77 870 € ont été engagés dont 55 077 € au seul titre de l'année 2011 (soit 38,94 %) et ont permis de financer principalement pour 2011 la transformation de la maison de retraite de Joncy en EHPAD.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

La sous-préfecture participe aux comités techniques et comités de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), coordonne et synthétise l'expertise fournie par les services de l'Etat.

La programmation 2011 du contrat urbain de cohésion sociale (**CUCS**) a retenu 28 dossiers sur les 73 reçus (45 dossiers retenus sur 89 en 2010). La part de chaque thématique dans les projets retenus se répartit comme suit : " accès à l'emploi " 46,6 % (25% en 2010), " réussite éducative " 27,3 % (27% en 2010), " citoyenneté et prévention de la délinquance " 17,3 % (33% en 2010), " santé " 7 % (15% en 2010), " habitat cadre de vie " 1,8 % (0% en 2010).

La programmation CUCS a fait l'objet d'un très fort soutien de l'Etat des projets intervenant dans les quartiers très prioritaires (quartiers de niveau 1), concentrant près de 80% des financements. Un effort certain est effectué afin de soutenir les projets spécifiques apportant une vraie plus-value pour les quartiers prioritaires et les habitants par rapport aux actions de droit commun.

La participation financière de l'Etat au CUCS du Grand Chalons s'élève à **278 697 €** (309 829 € en 2010). En plus du CUCS, des crédits ont été demandés dans 2 appels à projets nationaux de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) sur la thématique santé : **8 000 €** ont été accordés à la collectivité pour " en forme dans nos quartiers ", **200 000 €** ont été demandés pour le projet de pôle de santé aux Prés Saint-Jean (arbitrages en 2012).

L'Etat participe par ailleurs au **programme de réussite éducative (PRE)**, reconstruit par la ville sous l'impulsion du délégué du Préfet, à hauteur de **78 678 €** (53 760 € en 2010).

Egalement à l'initiative du délégué du Préfet, 4 nouveaux postes **d'adultes relais** ont été accordés à la collectivité en fin d'année 2011 (postes aidés à hauteur de 80% du SMIC chargé), et 2 autres sont prévus début 2012 (soit environ **126 000 €** par an). Cela portera à 9 au total le nombre d'adultes relais intervenant sur les quartiers chalonnais, soit 25% des postes du département (contre 7,5% en 2010). Un dossier " médiation locale " a également été soutenu dans le cadre du **FIPD** à hauteur de **31 000 €**.

Quant à la **cordée de la réussite** chalonnaise, du fait d'un report des crédits non utilisés en 2010 sur 2011, elle n'a pas fait l'objet de financement par l'Acsé en 2011.

Quant à la continuité de la **Dynamique " Espoir Banlieues "** (DEB), dans le quartier des Prés Saint-Jean, seul quartier prioritaire à ce titre en Saône-et-Loire, elle fait toujours l'objet d'un travail de terrain délicat et complexe sous le pilotage du délégué du préfet installé en sous-préfecture de Chalon-sur-Saône en février 2009 (poste reconduit pour 2012-2015).

La **lutte contre le décrochage scolaire** est un des premiers (décembre 2008) et principaux axes du volet éducation de cette dynamique " Espoir banlieues ". Les actions spécifiques adaptées à la prise en charge de ce public se sont poursuivies en 2011 : actions d'accueil et remobilisation et renforcement " français langue seconde ". La **plate-forme de suivi et d'appui (PSA)** aux décrocheurs scolaires a été constituée en 2011 sous la présidence du sous-préfet, associant l'ensemble des acteurs intervenant sur le bassin d'éducation de Chalon-Louhans en direction des jeunes de plus de 16 ans. Sur le modèle du fonctionnement du PRE, une **charte de confidentialité et de fonctionnement**, reprise par les autres PSA du département, sera validée en 2012.

L'emploi et la santé ont été les autres priorités 2011, expliquant la forte progression du pourcentage des dossiers " accès à l'emploi " du CUCS et la réactivité des réponses aux appels à projet santé de l'Acsé.

Par ailleurs, sur le quartier des Prés Saint-Jean ainsi que sur les Aubépins (priorité 2 du CUCS), du fait du sous-dimensionnement de l'équipe projet CUCS/PRU du Grand Chalons, les seconds diagnostics en marchant de **Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** ont été reportés à mai 2012, en accord avec l'Acsé. Initialement prévus en 2011, ces diagnostics seront élaborés par un bureau d'étude en s'appuyant sur les constats des directions des services de proximité du territoire (Collectivité, Bailleur, Etat). Ils seront financés par l'Etat (19 474 €) et déboucheront en 2012, conformément aux exigences de l'Etat, sur la signature de conventions de GUP avec le bailleur et la collectivité. En fin d'année 2011, sur analyse du délégué du préfet et proposition de M. le préfet, le territoire chalonnais a par ailleurs été retenu par l'Acsé parmi les 18 sites expérimentaux pour une formation-action inter-acteurs expérimentale de la GUP.

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

La sous-préfecture procède à l'animation et veille au suivi des politiques économiques de l'arrondissement.

Aussi, la période 2010-2011 a permis de mener des actions dans le cadre de la **convention de revitalisation Michelin**, signée le 11 janvier 2010 et s'échelonnant sur une durée de 3 ans. Suite à l'annonce par l'entreprise de la restructuration du site de Blanzay, devant conduire à la suppression de 477 postes de travail d'ici fin 2011, Michelin s'est engagé, par l'intermédiaire de sa filiale Side Michelin Développement France, à déployer un plan de revitalisation, s'appuyant sur des aides financières et techniques directes à la création ou au développement d'entreprises créatrices d'emplois (emplois durables endogènes et exogènes) et une assistance au développement du capital territorial en accompagnant les actions portées par les acteurs du développement économique local.

L'entreprise a mobilisé 2,520 M€ pour aider les entreprises porteuses de projets de création d'emplois et 650 000€ affectés aux leviers de la revitalisation soit un total de 3 170 000 €. Cette convention a nécessité, depuis 2010, l'organisation de plusieurs comités d'engagement et de suivi. Les aides aux entreprises (prêts/subventions) ont permis de soutenir 7 dossiers et de créer 55 emplois pour un prévisionnel attendu de 108. Les partenariats avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), l'association de prêt d'honneur de Saône-et-Loire (APHSL) et la boutique de gestion ont aidé à la création de 110 emplois (pour une prévision finale de 300) soit un total global de 165 emplois effectivement créés .

A ces chiffres, il faut ajouter les emplois liés à Web Help soit un prévisionnel de création de 350 emplois sur 3 ans, chaque emploi étant aidé à hauteur de 1 500 € versés uniquement lorsque cette création est effective et que le salariés est recruté en CDI.

Ces deux volets sont complétés par des aides techniques aux entreprises et des aides au territoire. Sur ce derniers axe, évalué à 171 786 €, il faut notamment évoquer le financement d'une étude aquacole et d'une étude sur le montage du cluster ferroviaire commandées par Creusot Montceau Développement.

Au regard des résultats obtenus et des perspectives de création d'emploi attendues, le comité de suivi Michelin, qui s'est réuni en octobre 2011, a décidé d'affecter 425 171 € au cluster " engins mobiles " afin d'aider à son démarrage. Cette somme constitue un plancher de départ et pourrait être abondée de tout reliquat de la convention qui serait issue d'engagements d'entreprises totalement ou partiellement non respectés. Il faut préciser que ce cluster a répondu à l'appel à projet national "grappes d'entreprises " lancé par la DATAR en juin 2010.

Le cluster MECATEAM est constitué d'un regroupement d'entreprises travaillant dans un même secteur d'activité (infrastructure, rail/route) et sur un même territoire ayant pour objectif de développer des activités de formation, de prospection commerciale et de développement industriel. L'idée de cette grappe est bien de mutualiser les actions et de rechercher via des partenariats pertinents, pour faciliter le développement et créer de la valeur ajoutée. Ce projet accélère la démarche de structuration et de fédération du tissu industriel de la CUCM. Ce cluster permettra d'une part de valoriser le site des Chavannes à Montceau-les-Mines et, d'autre part, d'assurer le développement du territoire à travers la mise en place d'une plate-forme, qui sera à terme l'unique plate-forme française dédiée aux essais ferroviaires, susceptible de susciter des activités nouvelles ou complémentaires. Compte tenu de l'enjeu de ce projet pour le territoire, il reçoit le soutien de l'ensemble des services de l'Etat et bénéficie d'un suivi attentif de la part de la sous-préfecture.

Par ailleurs, et toujours sur le secteur géographique de la CUCM, un dossier de candidature au FNRT (Fond National de Revitalisation des Territoires) a permis d'obtenir 1 000 000 €, complétés par une rallonge de 150 000€ obtenue fin 2011, afin d'une part d'appuyer la création d'emplois endogènes et exogènes tout en insufflant une dynamique de développement territorial et d'autre part de compléter le champ d'intervention de la convention Michelin, par un soutien aux investissements productifs des PME. Ce fonds a permis d'aider 4 entreprises dans leurs projets d'extension ou d'équipement.

Deux autres conventions de revitalisation ont été signées en 2011 à savoir :

28 juillet 2011, signature de la convention SCHNEIDER pour une durée de 3 ans et un montant de 35 327 € correspondant à l'équivalent de 30 emplois pour le périmètre de Chalon-sur-Saône ; le premier comité de suivi s'est tenu le 3 novembre 2011

18 juillet 2011, signature de la convention PHILIPS pour une durée de 3 ans et un montant de 322 147 € et un objectif de création de 59 emplois ; le premier comité de suivi s'est tenu le 3 novembre 2011 ; le comité d'engagement doit se réunir le 4 avril prochain afin d'examiner les dossiers en cours d'instruction

Par ailleurs, l'année 2011 a vu l'installation du SPEL (Service Public de l'Emploi Local) du Chalonnais. Après une phase d'installation et de diffusion/échange d'information, les réunions mensuelles ont été axées sur les métiers en tension comme les métiers de bouche ou la métallurgie ; des thèmes spécifiques comme l'intérim ou l'illettrisme ont également été traités. Ces réunions accompagnées de visites en entreprises sont suivies d'actions concrètes concernant la promotion des métiers, la mise en place de formations adaptées et le recrutement.

Parmi les dossiers d'ingénierie territoriale ayant nécessité un investissement soutenu de la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône, il faut citer celui de l'hébergement des étudiants de la classe préparatoire aux grands écoles du lycée Parriat de Montceau-les-Mines, dans l'attente de la construction de l'internat d'excellence. Ce sujet complexe a mobilisé l'ensemble des acteurs afin de trouver une solution d'urgence pertinente permettant de répondre aux besoins de logement pour la période 2011-2013.

De même, l'année 2011 a permis d'engager une réflexion sur le devenir du lavoir des Chavannes, implanté sur la commune de Montceau-les-Mines, avec la constitution d'un groupe de travail piloté par le BRGM, chargé de rédiger le contenu du cahier des charges qui servira à l'appel d'offre de recherche d'un cabinet d'étude apte à faire des propositions d'utilisation du site (terrains et bâtiment) en tenant compte à la fois du coût qui doit être modéré et du classement " monument historique " du bâtiment. Des crédits spécifiques (contrats de projets Etat-Région : CPER) ont d'ailleurs été programmés avec l'aide de la DRAC.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS (TABLEAU CHIFFRÉ EN ANNEXE)

le nouveau système d'immatriculation des véhicules

Après 2 années difficiles, en raison de la mise en place du SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules), le fonctionnement de ce service s'est peu à peu stabilisé pour retourner à un mode plus normal et serein pour les usagers. Plus globalement, les services des titres vont, à plus ou moins long terme, se préparer à l'installation de nouvelles applications informatiques comme FAETON (permis de conduire) et AGDREF 2 (ressortissants étrangers).

les expulsions locatives

Ce sujet a fait l'objet d'un travail particulier avec la création et la mise en place des CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives). L'arrondissement de Chalon-sur-Saône est siège de 2 CCAPEX respectivement sur les secteurs de Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines, dont la sous-préfecture assure le secrétariat. La mise en œuvre de la charte de prévention des expulsions locatives implique également une augmentation certaine de la charge de travail du service. La hausse du nombre global de dossiers d'expulsions locatives constatée en 2009 s'est confirmée en 2011.

Il faut également signaler une hausse significative du nombre de réquisitions de la force publique, qui a pratiquement triplé en un an et qui témoigne de l'existence de situations de plus en plus tendues dans ce domaine et de la nécessité de traiter les dossiers le plus en amont possible.

divers

L'année 2011 a également été marquée par des élections cantonales (7 cantons renouvelables) qui ont mobilisé 8 agents de la sous-préfecture pendant 2 jours, aux fins d'effectuer le contrôle des opérations de vote après chaque tour de scrutin.

Enfin, il paraît également utile de signaler l'augmentation significative (près du double) du nombre de dossiers d'établissements recevant du public (ERP) examinés en réunions plénières tout au long de l'année.

ANNEXE : Bilan chiffré

ANNEES	2008	2009	2010	2011				
Associations: total des opérations	1759	1467	1365	1372				
Police générale								
Transport de corps vers l'étranger et dérogations	41	51	45	56				
Gens du voyage : titres de circulation	26			39				
Laissez-passer enfants	36	18	10	6				
Authentification de liste : sortie de territoire des groupes	37	31	33	38				
Gardes particuliers :	48	14	18	21				
Installations classées : nombre d'enquêtes publiques diligentées :	11	9						
Expulsions locatives								
Nombre d'assignation	155	481	385	408				
Nombre de commandements	64	244	146	164				
Concours de la force publique demandés	36	57	34	90				
Concours de la force publique accordés (ces concours peuvent concerner des réquisitions déposées en n-1)	17	53	56	54				
débits de boissons								
Autorisation de fermeture tardive	75	62	55	55				
Sanctions administratives (depuis 2011, y compris avertissements et suspensions)	1	0	0	4				
Professions réglementées								
Revendeurs d'objets mobiliers	27	44	23	32				
Détention d'armes	589	606	748	742				
Refus et Autorisation de détention d'armes	217	239	314	248				
Déclaration d'armes	372	367	434	466				
Décisions de saisies administratives				5				
Cartes européennes d'armes à feu				23				
Ventes réglementées (déballage et liquidation)	324	32 liquidations (ventes au déballage : mairies)	40 liquidations	32 liquidations				
Elections politiques								
Partielles	3	1	4	2				
<i>autres</i> municipales et cantonales		0	1	1				
Arrêtés de délégués de l'administration	32	18	14	10				
Manifestations sportives								
cyclistes, équestres pédestres	62	53	62	45				
à moteur				12				
Etrangers (dossiers de naturalisation)			déc ret	ma riag e	tota l	déc ret	ma riag e	tota l
Dossiers de demande de naturalisation reçus	130	113	72	53	125	69	46	115
Nombre de dossiers envoyés au ministère	107	128	76	37	113	66	24	90
Circulation								
Permis de conduire	8030	8606	8408	8321				
Cartes grises	42929		37911 opérations SIV à compter du 1er mars 2010	43290 opérations SIV				
Rétention permis de conduire et commission médicale								
Rétentions immédiate PC alcool	450	434	409	450				
Rétentions immédiate PC grande vitesse	235	343	109	255				
Commission médicale des PC	1234	1247	1308	1314				
Etablissement recevant du public								
Visites périodiques (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} catégorie)	Pôle citoyenneté non concerné (cabinet)	83	102	121				
Visites d'ouverture		26	26	28				
Nombre de dossiers examinés en réunion plénière CAAS des ERP			262	431				
Visites de contrôle de sécurité à la demande du maire				12				
Levée des avis défavorables à la, poursuite de l'exploitation		7	8	7				

SOUS-PRÉFECTURE DE CHAROLLES

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Site minier AREVA de Gueugnon

AREVA a réalisé en 2009 et 2010 d'importants travaux d'assainissement sur le site de l'ancienne usine de Gueugnon qui a fonctionné de 1955 à 1980.

La Commission Locale de Surveillance et d'Information (CLIS), présidée par le sous-préfet de Charolles, a pris connaissance le 20 septembre 2011 du résultat des mesures faites à la demande du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Concernant les terrains utilisés comme parking public, une étude d'impact a été prescrite fin 2011 pour permettre de se prononcer sur sa réouverture.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Lutte contre le décrochage scolaire

La plateforme de suivi et d'appui regroupe, sous la présidence du sous-préfet, des élus, des chefs d'établissements scolaires et des acteurs intervenant en faveur des jeunes de plus de 16 ans. Cette instance, qui s'est réunie à deux reprises, s'est attachée à rechercher des solutions permettant d'améliorer le repérage des jeunes en difficultés et développer le partenariat entre tous les services intervenant dans ce domaine.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Trois conventions de revitalisation étaient en cours en 2011 dans l'arrondissement de Charolles.

Convention de revitalisation ALLIA

Signée le 29 avril 2009, la convention de revitalisation mise en place dans le cadre de la restructuration industrielle de l'entreprise ALLIA à Digoin avait pour objectif de soutenir et d'accompagner la création de 83 emplois sur le territoire du Pays Charolais-Brionnais, dans un délai de 18 mois, avec une enveloppe de 328 000 €.

La dernière réunion du comité de pilotage le 29 juin 2011, sous la présidence du préfet, a permis de constater que les objectifs étaient atteints. 14 entreprises (en majorité des PME indépendantes ayant moins de 32 salariés) ont pu bénéficier d'une aide directe permettant la création de 62 emplois.

Concernant la création d'entreprises en complément de l'aide accordée par l'association de prêt d'honneur de Saône-et-Loire (APH S. et L.), 13 projets ont pu bénéficier d'un soutien, dans le secteur commerce-artisanat, représentant 26 emplois.

Enfin, elle a contribué au financement de la plate-forme service à domicile portée par la communauté de communes du Val de Loire.

Convention de revitalisation Manitowoc

La convention de revitalisation a été signée le 31 décembre 2009 avec une enveloppe financière de 402 000 €.

A la suite du 2ème plan de sauvegarde et de la fermeture du site de La Clayette, un avenant a été signé le 22 février 2011 avec une enveloppe de 908 000 € auxquels s'ajoutent 150 000 € destinés à financer prioritairement la réindustrialisation du site de La Clayette.

Fin 2011, les fonds étaient engagés à hauteur de 318 500 €, représentant 103 emplois dont 69 effectivement créés. Il est à noter que Manitowoc a vendu le 28 décembre 2011 l'ensemble du site à un industriel local.

Convention Fiat Powertrain Technologies (FPT)

Signée le 14 février 2011 suite à la réduction des effectifs (86 salariés) dans l'établissement de Bourbon-Lancy, elle dispose d'une enveloppe financière de 346 700 €. Fin 2011, 7 entreprises avaient été aidées, représentant 55 emplois dont 41 effectivement créés, soit un montant total de 105 500 €.

Mise en place d'un service public de l'emploi local (SPEL)

Cette instance, mise en place sous la présidence du sous-préfet, comprend des représentants de l'UT DIRECCTE, de Pôle Emploi, de la Mission Locale du Charolais, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que de Cap Emploi Handisertion. Elle se réunit mensuellement.

Outre le suivi des indicateurs de l'emploi et des métiers en tension (secteur sanitaire et social – hôtellerie-restauration), elle s'est également intéressée à la lutte contre illettrisme et les actions en faveur des conjointes d'agriculteurs.

Dans ce cadre, sont également organisées des visites d'entreprises et définies des actions concrètes en faveur de la promotion des métiers ou des modes de recrutement.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Elaboration du schéma de cohérence territoriale du Charolais-Brionnais (SCOT)

Portée par le syndicat mixte du Pays Charolais-Brionnais, l'élaboration du SCOT s'est poursuivie au cours de l'année 2011 avec la réalisation du diagnostic qui a été validé par le comité syndical le 7 novembre 2011. Le sous-préfet, qui a participé aux travaux préparatoires pour l'établissement de la note d'enjeux destinée à permettre l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable au cours de l'année 2012, a présenté avec les services de l'Etat concernés cette note en fin d'année au bureau du syndicat mixte.

Pôle d'excellence rurale (PER)

Par décret du 25 août 2011, un deuxième PER a été labellisé dans l'arrondissement de Charolles. Il s'agit du PER " un réseau pour la valorisation patrimoniale et touristique du Pays Charolais-Brionnais ", présenté par le syndicat mixte du Pays Charolais-Brionnais qui va bénéficier d'une dotation de 196 000 € au titre du fonds ministériel mutualisé.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Intercommunalité

Les services de la sous-préfecture ont accompagné les élus des communautés de communes de Bourbon-Lancy et Issy-l'Evêque, pour préparer la fusion de ces deux EPCI à compter du 1er janvier 2012.

Les services ont également travaillé, en relation avec la préfecture, à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal.

	2009	2010	2011
Contrôle de légalité et contrôle budgétaire			
Nombre d'actes reçus	14046	12699	12012
dont actes budgétaires	980	1056	1166
dont actes fonction publique territoriale	1714	1429	1300
dont commande publique	1249	1439	1482
dont actes urbanisme	857	1060	1096
Décisions d'administration générale			
Police générale			
Transports de corps vers l'étranger et dérogations	5	4	7
Débites de boissons :			
- Autorisations de fermetures tardives	28	21	33
- Sanctions administratives (fermetures)	0	1	0
Loteries (arrêtés d'autorisation)	0	0	0
Professions réglementées – Cartes professionnelles :			
- Revendeurs d'objets mobiliers	8	8	6
Personnes sans domicile fixe	4	4	0
Armes			
Armes de défense :			
- Autorisation d'acquisition	0	0	0
- Renouvellement autorisation	0	0	0
Tir sportif :			
- Autorisation d'acquisition	19	15	33
- Renouvellement autorisation	97	80	65
Rejet acquisition ou renouvellement	0	3	4
Récépissés déclarations	229	244	210
Ball-trap	14	14	14
Cartes européennes d'arme à feu	3	0	3
Expulsions locatives			
- Assignations	136	105	98

	2009	2010	2011
- Commandements de quitter les lieux	54	49	48
- Demandes de concours de la force publique	30	33	19
- Nombre de concours de la force publique accordé	24	20	12
<u>Liquidation</u>			
- Vente en liquidation	18	15	14
<u>Commission de sécurité de l'arrondissement</u>			
- Nombre de dossiers passés en commission	138	156	196
dont permis de construire	17	23	58
- Visites d'achèvement de travaux	22	16	8
<u>Associations</u>			
- Création	110	107	94
- Dissolution	26	36	33
- Modification	705	648	643
<u>Gardes particuliers</u>			
- Agréments	29	13	8
<u>Epreuves sportives</u>	91	102	98
<u>Distinctions honorifiques :</u>			
Médailles d'honneur du travail	676	574	470
Médailles d'honneur régionales, départementales et communales		164	79
<u>Délivrance des titres</u>			
<u>Titres de séjour :</u>			
- Naturalisation par décret: requêtes déposées	40	38	51
- Naturalisations par mariage: requêtes déposées			15
<u>Circulation routière :</u>			
- Cartes grises :	17867	20750	21263
- Permis de conduire	2883	2592	2532
<u>Suspensions de permis de conduire</u>			
L1 Alcool	158	175	185
Vitesse	112	55	142
Stupéfiants	27	42	22

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Poursuivre la lutte contre la délinquance générale et renforcer la sécurité routière

Poursuivre la lutte contre la délinquance générale et l'insécurité routière

Le sous-préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie ont poursuivi le travail entrepris ces trois dernières années de conseil et de prévention auprès des élus de la Bresse, avec comme objectif : inculquer à nos concitoyens les bonnes pratiques pour se prémunir le plus possible contre les accidents de la circulation routière mais aussi contre les vols et les cambriolages.

En matière d'insécurité routière, les services de gendarmerie ont maintenu la pression sur les usagers de la route en gardant une présence forte sur le réseau routier. Plusieurs opérations coordonnées de contrôle et de sécurité routière ont été organisées à l'initiative du sous-préfet et ont été médiatisées afin d'en accroître l'impact sur la population locale. Le nombre d'accidents de la route est ainsi passé de 24 en 2010 à 22 en 2011 (soit une baisse de 8,33 %). Dans le même temps, le nombre de tués est passé de 9 en 2010 à 7 en 2011, celui des blessés restant stable (29).

Assurer un suivi régulier des établissements recevant du public (ERP)

Une attention particulière continue d'être portée au suivi des avis défavorables, la sous-préfecture menant un travail de conseil et d'information très rigoureux, tant auprès des élus que des autres usagers. Fin 2011, l'arrondissement comptait 5 avis défavorables. Toutefois, ils ont tous été levés depuis.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Lutter contre le décrochage scolaire

Le sous-préfet de Louhans s'est investi de manière conjointe avec le sous-préfet de Chalon-sur-Saône dans la lutte contre le décrochage scolaire organisée en 2011 à l'échelle du bassin d'éducation Chalon-Louhans. La plate-forme de suivi et d'appui (PSA) aux décrocheurs scolaires a été constituée sous la présidence des sous-préfets de Chalon et Louhans, associant l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire en direction des jeunes de plus de 16 ans. Des réunions PSA spécifiques au secteur de Louhans ont été organisées.

Sur le modèle du fonctionnement du programme de réussite éducative, une charte de confidentialité et de fonctionnement du bassin Chalon-Louhans a été rédigée fin 2011. Reprise par les autres PSA du département, elle sera validée en 2012. Les réunions PSA ont notamment permis de mettre en évidence la nécessaire création d'une action d'accueil et de remobilisation sur le territoire de Louhans. Des contacts en ce sens sont en cours avec la mission générale d'insertion (MGI).

Prévenir et suivre les expulsions locatives

Au cours de l'année 2011, la commission d'expulsion (dite COMEX) a instruit 53 assignations, 32 commandements de quitter les lieux et 14 concours de la force publique dont 5 ont été accordés.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Promouvoir l'emploi

En demandant aux sous-préfets d'arrondissement de mettre le pilotage de l'action du service public de l'emploi local (SPEL) au centre des politiques interministérielles dans les territoires et en mobilisant 250 millions d'euros supplémentaires sur les contrats aidés, le gouvernement a clairement affiché ses objectifs : faire de 2011 l'année de la baisse du chômage (la lutte contre le chômage de longue durée ayant été intensifiée). C'est ainsi que le sous-préfet a tenu chaque mois une réunion autour des acteurs de l'emploi.

Soutenir le développement des contrats aidés

Le taux de prescription (111,1 %) des contrats d'accès à l'emploi (CAE) étant supérieur à l'enveloppe annuelle (349 contrats pour une enveloppe de 314 pour l'ensemble du bassin Louhans - Tournus), le sous-préfet n'a pas renouvelé la campagne de sensibilisation mise en oeuvre en 2010 à l'attention des maires, des présidents d'EPCI et d'associations. La part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est de 36,1 %.

S'agissant des contrats initiative emploi (CIE), le taux de prescription est de 72,2 % (26 contrats réalisés sur une enveloppe annuelle de 36) pour la même période avec une part de 26,9 % de bénéficiaires du RSA.

Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

Constatant les difficultés pour certaines entreprises à recruter du personnel qualifié, le sous-préfet a mis en place une action de formation d'opérateurs-régulateurs sur machine-outil à commandes numériques, portée par le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) – Métallurgie de Chalon-sur-Saône et destinée à former des apprentis en alternance dans des entreprises de l'arrondissement.

Par ailleurs, la sous-préfecture a organisé, en partenariat avec Pôle emploi, en novembre 2011, une rencontre avec les responsables des ressources humaines des plus importantes entreprises de l'arrondissement afin de leur présenter les CIE et de manière plus générale les différents dispositifs de lutte contre le chômage.

Contribuer à revitaliser le territoire

En 2011, deux conventions de revitalisation étaient en cours dans l'arrondissement de Louhans suite aux licenciements intervenus dans les entreprises AL-KO et REXAM. Celle de l'entreprise AL-KO, dont le dernier comité de pilotage a eu lieu le 17 février 2012, a contribué à la création de 41 emplois pour 25 entreprises concernées. La convention de l'entreprise REXAM, qui est en cours, avait permis à la fin de l'année 2011 la création de 53 emplois.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Inscrire le territoire dans la démarche PER

Dans le cadre de la deuxième génération de PER, la création d'une maison médicale pluridisciplinaire adossée à l'hôpital de Louhans a été labellisée en 2010, ce qui a permis l'octroi d'une subvention de 500 000 € au titre du FNADT, complétée par 104 051 € au titre du FEDER, par 175 000 € de la part du conseil régional et par 138 000 € émanant du conseil régional, pour un coût global de 1 933 615 € TTC. L'année 2011 a été consacrée à la mise en œuvre et à la réalisation concrète du projet, le suivi étant assuré par la sous-préfecture. Ouverte depuis début 2012, avec son centre de radiologie, la maison médicale de Louhans devient le centre d'un réseau de plusieurs maisons médicales présentes sur le territoire de la Bresse.

Renforcer les services publics de proximité par la création de relais de services publics (RSP)

La sous-préfecture a continué d'accompagner les élus, notamment pour la constitution des dossiers de demandes de subventions de fonctionnement, pour les RSP créés dans l'arrondissement : 4 RSP labellisés à ce jour (Saint-Etienne en Bresse, Sainte-Croix, Saint Germain-du-Bois et Saillenard).

Appuyer l'action du Pays de la Bresse bourguignonne

Le bureau des affaires interministérielles de la sous-préfecture apporte un soutien logistique permanent au Pays de la Bresse bourguignonne en matière d'ingénierie et d'instruction des dossiers, notamment dans la mobilisation des fonds européens.

En 2011, les signataires du contrat de pays ont pu finaliser les orientations souhaitées lors de la négociation à mi-parcours du contrat de pays. L'avenant au contrat a été soumis à la signature des partenaires et les fiches actions modifiées ont été validées par le conseil d'administration du pays.

Parallèlement, les fiches actions du programme Leader ont été révisées en 2011, également à mi-parcours. Elles ont ensuite fait l'objet d'une validation par le comité de suivi FEADER et par le comité de programmation début 2012.

Accompagner l'adoption d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)

La création du syndicat mixte à vocation touristique du pays de la Bresse bourguignonne a permis la mise en place, sous la forme d'un EPIC, de l'office de tourisme du pays de la Bresse bourguignonne. Ce syndicat mixte, fortement encouragé par le sous-préfet, a sollicité la prise d'une compétence en matière de SCoT et demandé au préfet d'en fixer le périmètre à l'échelle du pays.

Une demande de financement des études préliminaires du SCoT formulée auprès du ministère concerné a fait l'objet d'un avis favorable. Or, la procédure engagée devait passer par un transfert préalable d'une compétence en matière de SCoT aux 9 communautés de communes composant le syndicat mixte. Le refus d'une seule commune du canton de Montret (Simard) a suffi à bloquer le processus engagé. Une nouvelle consultation des communes membres de la communauté de communes précitée visant à la définition du périmètre du SCoT a été engagée et devrait, en principe, permettre d'avancer dans ce dossier primordial pour le développement futur de la Bresse bourguignonne.

ÊTRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etre au service des usagers

Développer le système d'immatriculation des véhicules (SIV)

L'extension du SIV aux véhicules d'occasion a fortement pesé sur le fonctionnement du service des titres de la sous-préfecture, tout comme le développement des immatriculations des cyclomoteurs anciens qui a provoqué également de nombreuses difficultés. Il a fallu par ailleurs faire face à un afflux de dossiers d'usagers et de professionnels domiciliés ou installés hors de l'arrondissement, alors que le nombre de garages habilités à utiliser le SIV est resté stable. Le même constat est à dresser concernant la progression des immatriculations de véhicules en provenance de l'étranger dont les dossiers plus complexes nécessitent un traitement plus vigilant.

Aider les usagers détenteurs d'armes à feu à se mettre en conformité avec la réglementation

Le nombre des déclarations d'armes des 5^{ème} et 7^{ème} catégorie a baissé en 2011 (- 7 % par rapport à 2010) alors que le nombre d'autorisations d'armes délivrées au titre du tir sportif a fortement progressé, de plus de 106 %, en raison du nombre important de demandes de renouvellement d'autorisations de détention d'armes de tir arrivant à terme en cours d'année. La modification de la réglementation en matière d'armes de la 5^{ème} catégorie paragraphe I engagée en fin d'année devrait conduire à une relance du nombre des déclarations/enregistrements d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes ou éléments d'armes dans le fichier AGRIPPA.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du nouveau fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA), les deux armuriers locaux ont été autorisés à accéder et consulter le fichier au moment de la vente d'une arme. Dans le cadre d'une procédure administrative relative à des mauvais traitements à animaux engagée par la DDPP, le sous-préfet a été amené à prendre un arrêté de saisie d'armes non déclarées détenues par l'une des personnes impliquée dans l'affaire.

Lutter contre la fraude documentaire

Les personnels du BRCL en charge du SIV, chef de bureau et régisseur compris, ont tous suivi des formations contre la fraude documentaire. Cette sensibilisation a permis de détecter plusieurs cas de production de faux documents à l'appui des dossiers d'immatriculation de véhicules et de mettre à jour une affaire impliquant un professionnel de l'automobile qui a fait l'objet d'une information du sous-préfet au procureur de la République.

Assurer le suivi des droits à conduire

La sous-préfecture a délivré 2 655 permis de conduire dans l'année, soit une augmentation de 8,15 % de plus qu'en 2010. Le taux de rétention des permis de conduire est également en hausse sensible notamment pour les dépassements de la vitesse autorisée et l'usage de stupéfiants. Il convient également de noter la progression du nombre de commissions médicales dont le secrétariat est assuré par le service des titres.

Permettre le bon déroulement des élections politiques

L'activité de la sous-préfecture dans le domaine des élections politiques a été marquée principalement par les élections cantonales de mars 2011. Outre le travail d'analyse électorale habituellement demandé aux cadres de la sous-préfecture, ces derniers ont dû assurer à cette occasion des permanences les jours de scrutin et participer aux opérations de dépouillement des votes au sein d'un bureau de vote test, de manière à communiquer en temps réel au cabinet du préfet les résultats provisoires de l'élection. Le contrôle des procès-verbaux des 5 cantons renouvelables et l'archivage des documents électoraux (PV, listes d'émargement,...) a également été assuré par des agents de la sous-préfecture.

Etre au service des collectivités territoriales

Poursuivre la politique de relance de l'économie par le financement de projets structurants

Suite au plan de relance de l'économie, 47 collectivités ont continué de bénéficier du versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû sur les dépenses d'équipement. Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 2011, les collectivités de l'arrondissement ont obtenu 18 % de l'enveloppe départementale totale (1 483 572 € pour 24 dossiers chiffrés), soit une progression de 50,87 % par rapport à la part des subventions de l'Etat (DDR et DGE) dont elles ont bénéficié l'année précédente. Cette augmentation significative est notamment due à l'attribution d'une aide de 800 000 € à un projet particulièrement structurant : la construction d'un complexe aquatique couvert à Louhans.

Assurer le conseil aux élus, la sélection et la transmission des actes dans le cadre du contrôle administratif

Le sous-préfet assure la mission de conseil aux élus. A ce titre, il appartient à ses services d'assurer le suivi des recours gracieux et des lettres d'observations adressées aux collectivités dans le cadre du contrôle administratif et budgétaire. Au cours de l'année 2011, la gestion administrative des actes des collectivités locales assurée par le BRCL a conduit à la transmission en préfecture de 200 actes prioritaires (sur 6 991 actes reçus), conformément à la stratégie du contrôle de légalité fixée annuellement par le préfet. En outre, 352 actes ont été télétransmis par le biais de l'application ACTES par 4 communes et 1 syndicat de communes. Ce dernier a d'ailleurs signé une convention avec l'Etat pour transmettre prochainement ses budgets par le logiciel ACTES BUDGETAIRES.

Œuvrer à la rationalisation de l'intercommunalité dans l'arrondissement

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a posé les bases d'un vaste chantier visant notamment la rationalisation de l'intercommunalité. Les services de la sous-préfecture se sont largement impliqués afin de conforter le rôle structurant de l'intercommunalité de projet, en proposant plusieurs scénarios de fusion d'EPCIFP au préfet dans le cadre de l'élaboration du projet de SDCI. La doctrine gouvernementale et les oppositions levées par la CDCI n'ont cependant pas permis d'avancée significative dans ce domaine.

S'agissant de la position favorable de la CDCI pour la dissolution des SIVOS gérant des gymnases, les réflexions menées à l'échelon local avec les élus (SIVOS du secteur scolaire de Louhans, SIVOS de Cuisery) ont été poursuivies.

Par ailleurs, les jugements du tribunal administratif de Dijon ordonnant au préfet de rétablir la conformité des arrêtés définissant l'intérêt communautaire de la voirie de trois intercommunalités devaient être pris en compte à l'occasion des futures fusions d'EPCI à fiscalité propre. La redéfinition de la compétence " voirie " des communautés de communes des cantons de Louhans, Montret et Saint-Germain-du-Bois, qui était envisagée, n'a finalement pas pu être mise en œuvre eu égard au statu quo imposé en matière de schéma départemental de coopération intercommunale.

Assurer l'aménagement numérique du département de la Saône-et-Loire¹

Dans le prolongement des travaux commencés en 2010 et en application de la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2009 relative aux schémas directeurs et à la concertation régionale sur l'aménagement numérique du territoire ainsi que la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, ce dossier a continué de faire l'objet d'un suivi régulier.

D'une part, la stratégie de cohérence régionale a été élaborée. Un ultime comité de pilotage est intervenu début 2012. Le document final devrait être prochainement validé par le préfet de région. D'autre part, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDAN) a lui aussi été finalisé par le département. Suite au dernier comité de pilotage tenu en décembre 2011, le document a été adopté par le conseil général début 2012.

Le SDAN définit l'ambition du département de Saône-et-Loire en matière de déploiement du très haut débit et arrête les grandes orientations et étapes de ce déploiement. L'Etat en Saône-et-Loire a poursuivi son accompagnement de la collectivité départementale dans l'élaboration du SDAN, tant lors des différents comités de pilotage que dans plusieurs réunions techniques.

S'agissant de la question du parachèvement de la couverture haut débit, France Telecom a procédé à une campagne de modernisation de certains équipements permettant désormais de rendre éligibles à l'ADSL nombre de communes jusqu'alors écartées de cette technologie. Ce programme va se poursuivre en 2012 et 2013. Afin d'apporter une assistance financière aux communes toujours non desservies, les travaux d'infrastructure ont été intégrés dans le règlement d'intervention de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

ELÉMENTS CHIFFRÉS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTATION

ACTIVITE	2010	2011	EVOLUTION
TITRES			
TITRES D'IMMATRICULATION	-	7 957	-
OPERATIONS SIV TOTALES	13 935	14 376	+ 3.16 %
PERMIS DE CONDUIRE	2 455	2 655	+ 8.15 %
RETENTIONS IMMEDIATES POUR ALCOOL	140	143	+ 2.14 %
RETENTIONS IMMEDIATES POUR STUPEFIANTS	3	9	+ 200.00 %
RETENTIONS IMMEDIATES POUR VITESSE	55	66	+ 20 %
COMMISSIONS MEDICALES	443	464	+ 4.74 %
REGLEMENTATION GENERALE			
GARDES PARTICULIERS	5	3	-40 %
DECLARATION D'ARMES	200	186	- 7 %
AUTORISATION D'ARMES	16	33	+ 106.25 %
REJET D'AUTORISATION D'ARMES	10	0	-
ELECTIONS			
PARTIELLES	0	0	-

¹ Le sous-préfet de Louhans a été chargé par le préfet du suivi départemental de ce dossier.

2. SECURITE ET DEFENSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP)

La Police Nationale a la charge de la sécurité d'une population de 181 381 personnes, soit 33 % du total du département et a disposé pour ce faire de 467 fonctionnaires dont 54 Adjointes de Sécurité et 58 administratifs (dont 8 ASPTS).

Les quatre circonscriptions de sécurité publique (CSP) regroupent 16 communes :

- **Circonscription de Mâcon** : Mâcon et Charnay- les- Mâcon, Sancé (1807 habitants)
- **Circonscription de Chalon/Saône** : Chalon/Saône, Champforgeuil (2185 hab), Saint Marcel (4 705 hab), Saint Rémy (5 961 hab) et Châtenoy-le-Royal (5 938) soit un total de 18 789 habitants.
- **Circonscription du Creusot** : Le Creusot, Le Breuil (3 667 hab), Torcy (3 554 hab) et Montcenis
- **Circonscription de Montceau-les-Mines** : Montceau-les-Mines (20 033), Blanzay (6771), Saint-Vallier (9370) et Sanvignes (4462).

EVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE CONSTATÉE

La délinquance générale croît de +0.64% (10 144 faits pour 10 079 faits en 2010). Parmi les 4 familles d'infractions, ce sont celles des infractions contre les biens qui progressent de +3.35% (-2.44% pour la direction centrale de la sécurité publique : DCSP) et celles commises contre les personnes (atteintes volontaires à l'intégrité physique : AVIP) de +9.62% (+0.59% pour la DCSP) alors que les infractions économiques et financières régressent de -10.96% (-4.3% pour la DCSP) et que la catégorie des infractions révélées par l'activité des services (IRAS) diminue de -9.99% (+7.42% pour la DCSP).

La délinquance de voie publique

	2006	2007	%	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%
Vols à main armée (VMA)	10	7	-30%	7	0%	8	14.29%	20	150%	17	-15%
VOLS VIOLENCES	154	164	6.49%	159	-3.05%	153	-3.77%	146	-4.58%	166	13.7%
VOLS EFFRACTIONS	835	1 004	20.24%	801	-	743	-7.24%	846	13.86%	929	9.81%
VOLS D'AUTOMOBILES	302	304	0.66%	227	-	242	6.61%	224	-7.44%	277	23.66%
VOLS ROUL. ET ACCES.	1 004	1 087	8.27%	834	-	827	-0.84%	899	8.71%	852	-5.23%
VOLS DE DEUX ROUES	395	325	-	285	-	275	-3.51%	222	-	261	17.57%
VOLS A LA TIRE	57	56	-1.75%	41	-	53	29.27%	77	45.28%	76	-1.3%
DEGRADATIONS	2 019	1 803	-10.7%	1549	-	1 466	-5.36%	1 422	-3%	1 295	-8.93%
INCENDIES VOLONTAIRES	168	254	51.19%	200	-	209	4.5%	192	-8.13%	208	8.33%
TOTAL I.P.S	4 944	5 004	1.21%	4 103	-	3 976	-3.1%	4 048	1.81%	4 081	0.82%
PART I.P.S./TOTAL 107 INDEX	44.35	45.52		39.54		39.44		40.16		40.23	
	%	%		%		%		%		%	

Les infractions en progression :

- **Les vols avec effraction** +9.81% (+4.03% pour la DCSP) soit +83 faits (929 pour 846). Parmi ceux-ci ce sont les vols avec effraction dans les lieux d'habitation qui augmentent de +16.96% (531 pour 454 soit +77 faits) et les cambriolages dans les autres lieux (caves...) qui progressent de +25% (+38 soit 190 pour 152).
- Cette tendance (hausse des VAE) est notée au sein des CSP :
 - Chalon-sur-Saône : progression de 23.98% des cambriolages d'habitation (+53 faits soit 274 pour 221) et de locaux industriels, commerciaux et financiers +17.24% (102 pour 87 soit +15 faits)
 - Mâcon : progression de +47.22% des cambriolages d'habitation (+34 faits soit 106 pour 72)
 - Montceau-les-Mines : progression de +146.88% des vols avec effraction dans les autres lieux (caves... soit 79 pour 32).

- **Les vols liés à l'automobile** : ils progressent de +3.35% (1390 pour 1345 soit +45 faits) et ce sont les vols de véhicules qui augmentent +23.66% (277 pour 224 soit +53 faits), ainsi que les vols de 2 roues motorisés (+17.57% : 261 pour 22 soit +39) et les vols à la roulotte de +7.07% (530 pour 495 soit +35 faits).

Cette évolution est cependant contrastée selon les circonscriptions :

- Chalon-sur-Saône : hausse de +18.57% des infractions liées à l'automobile (779 pour 657 soit +122 faits). Parmi celles-ci, ce sont les vols de véhicule qui augmentent de +39 faits (+33.91% 154 pour 115), les vols de deux roues motorisés de +30.28% (142 pour 109 soit +33) et les vols à la roulotte +19.84% (296 pour 247 soit +49 faits).
 - Mâcon : hausse de +40.91% des vols de 2 roues motorisés +40.91% (62 pour 44 soit +18 faits)
 - Montceau-les-Mines : augmentation des vols à la roulotte 62 pour 44 soit +18 faits (+18 faits)
- **Les vols violences sans arme** : progression de +14.6% soit 157 faits pour 137 (+20) et parmi ceux-ci ce sont les vols violences sans arme dont les victimes sont des femmes sur le VP qui augmentent de +29.09% soit 71 pour 55 soit +16 faits. Aucune circonscription ne se distingue : progression de quelques unités par circonscription.

Les infractions en baisse :

Les vols à main armée, les vols à la roulotte, les vols à la tire et le nombre de dégradations diminuent.

CAMBRIOLAGES	2006	2007	EVO	2008	EVO	2009	EVO	2010	EVO	2011	EVO
Lieux d'habitation principale (27)	297	490	64.98%	372	-24.08%	364	-2.15%	445	22.25%	524	17.75%
Résidences secondaires (28)	3	6	100%	3	-50%	7	133.33%	9	28.57%	7	-22.22%
Locaux industriels, commerciaux, financiers (29)	292	262	-10.27%	225	-14.12%	194	-13.78%	240	23.71%	208	-13.33%
Autres lieux (30)	243	246	1.23%	201	-18.29%	178	-11.44%	152	-14.61%	190	25%
TOTAL GENERAL	835	1 004	20.24%	801	-20.22%	743	-7.42%	846	13.86%	929	9.81%

La progression des vols avec effraction est liée à l'activité d'une " criminalité organisée " émanant de délinquants itinérants et de l'émergence à la même période d'une délinquance de précarité endogène aux circonscriptions composée de primo délinquants qui n'hésitent pas à commettre d'emblée des délits aggravés pour mettre la main sur de l'argent ou du matériel informatique et Hifi-vidéo revendus par la suite.

D'une manière générale, le département de Saône-et-Loire est un territoire où les évolutions peuvent se révéler d'une année sur l'autre extrêmement sensible du fait de sa situation géographique sur l'axe Paris/Lyon/Marseille.

Il demeure un carrefour très important de la circulation générale nord-sud, est-ouest et donc de la délinquance itinérante et spécialisée (ressortissants des pays de l'est, gens du voyage, équipes de malfaiteurs à tiroirs en provenance de la région lyonnaise et parisienne). Ce constat est corroboré à maintes reprises dans les procédures établies par les BSU des services.

Il est traversé par les autoroutes A6 et A40 avec le nouveau barreau A406, la RN6, la RCEA, la Saône, les lignes SNCF PLM et LGV. La proximité de Lyon amène de la délinquance régionale et notamment des étrangers hébergés et dotés de documents provisoires (demande d'asile).

Les mesures pour endiguer cette évolution :

Au sein des circonscriptions ont été mis en place un plan d'action anti-cambriolage et de lutte contre la délinquance liée à l'automobile pour tenter d'endiguer la montée en puissance de ce type d'infractions. (décalage horaire, nombre accru d'opérations de contrôles, réorganisation des missions de police technique et scientifique au sein des services, renforts de forces mobiles en sécurisation, échanges d'informations avec la gendarmerie au sein de la Cellule départementale anti cambriolage, mise en place de patrouilles supplémentaires dans la cadre du dispositif d'optimisation opérationnelle).

La DDSP a engagé une campagne de communication dès 2010 dans le but notamment de sensibiliser la population à la nécessité de signaler via le " 17 " les services de police de tout comportement suspect.

Le constat selon lequel la majorité des cambriolages élucidés l'est sur la base d'une réquisition des forces de police par un témoin a, dans ce domaine, renforcé la conviction du DDSP que la réussite de son action passe par la sensibilisation des populations à ce geste citoyen.

Dans cet esprit une plaquette conçue par la DDSP et financée par la municipalité de MACON a été élaborée sur le thème " Ensemble contre le cambriolage : un seul numéro en tête le " 17 "

Cette thématique a également été reprise dans la revue municipale à MACON en février dernier ainsi que dans la presse départementale.

Les opérations opération tranquillité vacances (OTV) et opération tranquillité senior (OTS) ont également servi de support depuis le début d'année pour la sensibilisation d'un très large public aux mesures de prévention qu'il convenait de prendre dans le domaine notamment des vols par effraction.

A noter que des habitants de plus en plus nombreux adhèrent à l'opération OTV (781 inscriptions en 2011 pour 666 en 2010)

Sur l'ensemble du département 10 articles de presse ont été consacrés à ces opérations depuis le début d'année.

Une action originale a été relayée médiatiquement et mise en place à CHALON SUR SAONE : en collaboration avec la mairie de SAINT MARCEL des policiers de Chalon ont ainsi conçu des "scénettes" de mise en situation (vol par fausse qualité...) suscitant un échange fructueux avec les personnes âgées réunies (service communication DCSP sensibilisé à cette initiative).

A souligner qu'en Juin 2010 un dossier consacré à la sécurité dans les commerces sous tous ses aspects avait été élaboré avec la CCI de SAONE ET LOIRE et distribué à tous les établissements industriels et commerciaux du département (tirage à environ 20 000 ex) via le magazine économique de la CCI.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'utilisation d'un citoyen volontaire pour sensibiliser les commerçants et industriels implantés sur la circonscription de Mâcon sur les mesures de protection à prendre à l'occasion de la mise à jour de notre fichier manuel pour joindre ces derniers en cas de problèmes en dehors des jours et heures ouvrés (1 200 fiches renseignées).

La fonction de référent sûreté encore mal connue a fait l'objet de communication au moyen de triptyques distribués auprès des commerçants de proximité, des professionnels de santé. Les circonscriptions ont été sensibilisées et font appel à ses services notamment en matière de diagnostic de sûreté sur des entreprises sensibles. La consultation et le conseil en matière de vidéo protection ont été privilégiés. Le référent a participé au salon des maires afin de conseiller les élus sur tous les aspects techniques ou juridiques. Les élus se sont montrés très intéressés. Le référent sûreté a été consulté pour certains projets notamment par la ville de Mâcon.

Il a également été sollicité dans le cadre des dossiers FIPD et a apporté son concours aux communes porteuses de projet.

Les atteintes aux biens

Les vols liés à l'automobile : ils progressent de +3.35% (1 390 pour 1345 soit +45 faits) et ce sont les vols de véhicules qui augmentent +23.66% (277 pour 224 soit +53 faits), ainsi que les vols de 2 roues motorisés (+17.57% : 261 pour 22 soit +39) et les vols à la roulotte de +7.07% (530 pour 495 soit +35 faits).

Les vols violences sans arme : progression de +14.6% soit 157 faits pour 137 (+20) et parmi ceux-ci ce sont les vols violences sans arme dont les victimes sont des femmes sur la voie publique (VP) qui augmentent de +29.09% soit 71 pour 55 soit +16 faits.

Aucune circonscription ne se distingue : progression de quelques unités par circonscription.

Les vols simples au préjudice de particuliers dans les locaux ou lieux publics : +32.27% soit 1033 pour 781 faits.

Ce type de vol concerne souvent des téléphones portables, que ceux-ci soient dérobés sur la voie publique lors d'une conversation téléphonique ou à l'occasion de soirées au restaurant ou encore dans les établissements de nuit. Parmi les autres vols simples, les vols à l'étalage sont en nette baisse (-11%) et ceux dans les établissements publics ou privés en nette hausse (+13 faits). Pour les premiers, la baisse résulte très certainement d'une vigilance accrue de certains établissements particulièrement visés (notamment les grandes surfaces et quelques commerces d'habillement ayant pour cible marketing le jeune public).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Hausse de +8.86% (+49 faits) des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

- +34 faits de violences à dépositaires de l'autorité (+45.33%)
- +22 faits de violences, mauvais traitements et abus d'enfants (+37.29%)
- +50 faits de menaces ou chantage dans un autre but (+30.3%)

A noter, **une progression de 45.33%** des affaires de **violences à dépositaires de l'autorité** (109 pour 75) ayant pour incidence une augmentation considérable du nombre de jours d'arrêt de maladie pour blessures en service sur actions de police.

Le nombre de faits constatés soit 109 (en dehors de tout conflit social en 2011) est le plus élevé depuis 5 ans même si ces niveaux avaient été atteints au cours des années 2005 et 2006 dans des contextes très précis (émeutes nationales en 2005 et conflit du CPE en 2006).

Le trait principal de l'année 2011 dans ce domaine est le degré de violences commises à l'encontre des policiers dont les blessures sont de plus en plus importantes.

Les violences conjugales

Concernant le domaine précis des violences conjugales, la DDSP 71 dénombre 175 faits en 2011 au sein du couple ou entre ex-époux pour 160 en 2010 et 187 en 2009. Il convient de pondérer la comparaison entre 2011 et 2010 par le fait que les violences entre ex concubins sont redevenues délictuelles depuis le 01/07/2010. Au final, l'évolution n'est pas significative : ce nombre reste dans le même ordre de grandeur depuis 3 ans.

Bien qu'en légère progression par rapport à 2010, ce type de délit reste maîtrisé, l'ensemble des affaires étant élucidées. Les plaintes émanent la plupart du temps d'ex-conjoint/concubin, dans le cadre de procédures de séparation et de gardes d'enfants en cours.

Les infractions économiques et financières

Infractions en baisse :

Escroquerie et abus de confiance : -12.98% (617 pour 709 soit -92 faits)

Falsification et usage de carte de crédit : -16% (252 pour 300 soit -48 faits) les nouvelles instructions de la chancellerie en date de juillet 2011 (application des dispositions du code monétaire) ont sans conteste contribué à cette tendance.

Infraction à la hausse :

Délit en matière économique et financière (banqueroute...) : 35 faits pour 18 (+17 faits) soit +94.44%

Infractions à la législation sur le travail : 23 pour 10 (+130%) : +3 à Chalon, +3 à Montceau, +6 au Creusot, +1 à Mâcon.

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Les bonnes performances en matière d'élucidation sont le reflet d'une forte mobilisation des personnels sur les séries de dégradations enregistrées en 2011 et de vols à la roulotte.

Le taux d'élucidation global est resté à un niveau élevé à peu près semblable à celui de 2010 : 39,44 % pour 39,92 %.

A contrario de cette évolution favorable des élucidations, le nombre de mis en cause a baissé de -13,24 % . Ceci peut s'expliquer par le fait que les services ont été tout au long de l'année mobilisés sur des affaires de flagrant délit qui ont eu un bon rendement en matière de faits élucidés mais n'ont pas permis de mettre en cause un nombre important d'auteurs, beaucoup de faits s'avérant en effet imputables à un nombre limité d'individus (à l'image des 40 dégradations commises lors du week-end de l'Ascension par quatre jeunes gens ou de la soixantaine vols roulotte imputables à 3 co-auteurs).

Par ailleurs, on constate une baisse globale des gardes à vue (GAV) (-20.73% / 910 pour 1 148 en 2010 mais -30.3%% depuis le mois de juin). La mise en place de la réforme de la garde à vue n'a pas franchement eu un impact sur l'efficacité des services : le taux d'élucidation global postérieur à la réforme est semblable à celui de 2010.

Analyse des IRAS

L'indicateur des IRAS baisse de -9.99% soit 1000 faits au lieu de 1111 en 2010 soit 111 faits de moins.

Les affaires de stupéfiants sont en baisse de -12.5% (714 pour 816)

Les infractions à la législation sur les étrangers diminuent de -19.44% (29 pour 36) . L'impossibilité d'utiliser la garde à vue a contribué à la baisse de l'activité.

Concernant les affaires de stupéfiants :

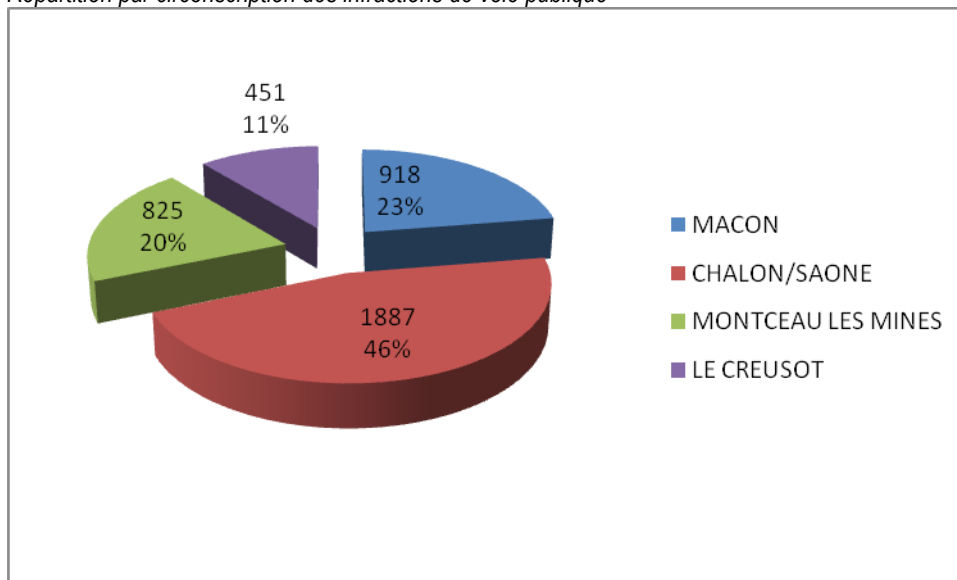
- Baisse de -9.51% des affaires d'usage (647 pour 715 soit -68 faits)
- Baisse de -35.42% des affaires d'usage revente (62 pour 96 -34 faits)
- Baisse de -40% des affaires de trafic (3 pour 5)

LES ACTEURS DE LA DÉLINQUANCE

	2006	2007	EVO	2008	EVO	2009	EVO	2010	EVO	2011	EVO
MIS EN CAUSE	3 587	3 857	7.53%	3 851	-0.16%	3 664	-4.86%	3 777	3.08%	3 571	-5.45%
FRANCAIS	3 117	3 418	9.66%	3 463	1.32%	3 299	-4.74%	3 360	1.85%	3 111	-7.41%
ETRANGERS	470	439	-6.6%	388	-11.62%	365	-5.93%	417	14.25%	460	10.31%
% ETRANGERS / MEC	13.1%	11.38%		10.08%		9.96%		11.04%		12.88%	
MAJEURS	2 866	3 038	6%	3 064	0.86%	2 910	-5.03%	3 033	4.23%	2 855	-5.87%
MINEURS	721	819	13.59%	787	-3.91%	754	-4.19%	744	-1.33%	716	-3.76%
% MINEURS/MEC	20.1%	21.23%		20.44%		20.58%		19.70%		20.05%	
HOMMES	3001	3266	+8.8%	3109	-4.8%	3029	-2.57%	3025	-0.13%	2873	-5.02%
FEMMES	586	591	+0.85%	742	+25.5%	635	-14.4%	752	+18%	698	-7.18%

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

Répartition par circonscription des infractions de voie publique



Les infractions de la CSP Chalonsur-Saône représentent presque la moitié des infractions de la DDSP71. L'autre moitié des infractions se répartissent à part égale entre la CSP Mâcon (part en baisse) et le bassin minier et sidérurgique composé des CSP Montceau-les-Mines (part en hausse) et du Creusot.

VIOLENCES URBAINES

Au plan départemental, l'année 2011 a donc connu une augmentation des faits de violences urbaines sur les territoires du ressort de la sécurité publique par rapport à l'année 2010. En effet, 225 véhicules ont été brûlés (169 en 2010). Pour relativiser cette hausse, il est nécessaire de souligner que l'année 2010 avait été vu des chiffres exceptionnellement bas du fait notamment d'un hiver long et rude qui avait freiné les ardeurs des délinquants dans les quartiers sensibles et entraîné une baisse du nombre de faits de violences urbaines.

FICHE FINANCIÈRE 2011

Financement du fonctionnement de l'Etat

- Masse salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat : 24 458 445,42 €

- Nombre d'ETP travaillant pour la DDSP Saône et Loire : 464 fonctionnaires comprenant 355 personnels actifs (dont 320 dans le Corps d'encadrement et d'application), 61 personnels administratifs, techniques et scientifiques, et 48 adjoints de sécurité (ADS).

Evolution 2010/2011 : - 0,4 %

- Montant du budget de fonctionnement de la DDSP 71 : 531 300 €

Evolution 2010/2011 : - 6,3 %

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE (GGD)



LA STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE

Généralités

La stratégie du groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire consiste, à partir d'un diagnostic se référant à l'année précédente, à agir selon des orientations générales communiquées par le commandant de groupement en début d'année.

Ces orientations, complétées par la définition des indicateurs retenus et des cibles à atteindre, servent de référence au dialogue entretenu avec les commandants de compagnie et le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR). Elles font l'objet, tout au long de l'année, d'aménagements, voire de corrections, qui visent à anticiper de nouvelles menaces ou à y réagir.

Cette approche méthodique se fonde sur le processus détection – analyse – conception – exécution et contrôle. Elle n'a sans doute pas permis, en 2011, d'infléchir la tendance à la hausse de certains phénomènes (augmentation des atteintes aux biens et des accidents mortels de la route). Elle a néanmoins contribué, en dépit d'un contexte budgétaire contraint et de vacances d'emploi particulièrement handicapantes, à endiguer des variations encore plus spectaculaires et a incontestablement permis le maintien, voire l'amélioration pour certaines catégories d'infractions, des taux d'élucidation.

Mise en œuvre

Sur le terrain, le GGD 71 a multiplié les dispositifs de surveillance et de contrôle : opérations combinant des moyens visibles et des patrouilles discrètes, opérations coordonnées inter-administrations et interdépartementales, mises sur pied de détachements de surveillance et d'intervention de réservistes, surveillances coordonnées de certaines populations avec le SDIG.

Le GGD71 a par ailleurs cherché à réarticuler ses moyens en fonction de l'évolution de la menace. Le principe d'une structure départementale d'appui opérationnel aux unités territoriales et de recherches, pilotée par l'échelon du groupement, a ainsi été validé et a montré sa pertinence. Créée à l'été 2011, l'unité départementale d'appui opérationnel (UDAO) regroupe ainsi deux entités (un groupe d'enquête de lutte anti-cambriolages et une cellule emploi – travail illégal), distinctes mais capables de s'épauler. Le GELAC a été structuré en cellules "géographiques", plus particulièrement en charge d'une zone habituelle de commission de cambriolages (Chalon-sur-Saône, Charolles, Tournus). La pérennisation d'une cellule spécifique à compétence départementale, regroupant les spécialistes "emploi - travail illégal" (ETI), et son intégration à l'UDAO ont permis de concilier la visibilité attendue par les unités et les administrations partenaires et l'exigence de mutualisation des moyens et des efforts.

Ces différentes actions se sont accompagnées d'un effort réel dans les domaines de la prévention et des partenariats.

S'agissant de la prévention des atteintes aux personnes, le GGD 71 a continué à participer, via l'échange de fiches-navette entre les référents "violences intrafamiliales" (VIF) du groupement et le Conseil général, à la "cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes" (CRIP), créée par le conseil général de Saône-et-Loire en 2010, en application des dispositions de la loi 2007-293 du 5 mars 2007 et destinée à prendre en compte des informations relatives à des mineurs en danger. Un protocole officialisant les rapports entre les différentes administrations a été signé le 27 juin 2011.

S'agissant de la prévention des atteintes aux biens, deux actions ont notamment été engagées. L'engagement du GGD 71 dans la promotion du dispositif de participation citoyenne a permis la signature, début 2012, d'un protocole pour 5 communes (Chagny, Crissey, Chatenoy-en-Bresse, Oslon, Saint-Germain-du-Bois) ; plusieurs autres communes ont, par ailleurs, fait connaître leur intérêt pour le dispositif et devraient signer des protocoles, courant 2012. Le GGD a, par ailleurs, proposé la signature, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Préfet de Saône-et-Loire, d'un protocole d'alerte par SMS des commerçants inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Saône-et-Loire, de la survenance de tout fait particulier commis au préjudice d'un commerce.

S'agissant de la prévention de l'insécurité routière, le GGD 71 a lancé l'idée d'un parrainage des jeunes motards par la gendarmerie. Ce dispositif, mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat établi entre la gendarmerie, la préfecture de Saône-et-Loire, le Conseil général et les motos-écoles du département cible les jeunes titulaires du permis de conduire moto, auxquels est proposé un accompagnement théorique et pratique par les unités motorisées du GGD71 courant sur les trois premières années de détention du permis de conduire moto.

LES OBJECTIFS

Plusieurs objectifs, prenant en compte les priorités gouvernementales et locales, ont été définis en janvier 2011.

- en matière de lutte contre la délinquance générale, la lutte contre les délits d'appropriation (notamment les cambriolages), les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, la lutte contre les trafics de produits stupéfiants ;
- en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, la lutte contre le travail illégal, les infractions liées à l'entrée et au séjour des étrangers en situation irrégulière ;
- en matière de lutte contre l'insécurité routière, la constatation des cinq délits routiers plus particulièrement suivis par le ministère de l'intérieur, de l'outremer, des collectivités territoriales et de l'immigration et le suivi plus particulier de trois populations à risque (jeunes, usagers des deux-roues et usagers des PL).

Tableaux d'objectifs chiffrés établis par la préfecture de Saône-et-Loire

	Délinquance générale			
	Résultats 2010		Objectifs 2011	
	Variation 2010/2009	Nombre de faits	Variation 2011/2010	Nombre de faits
AVIP	- 7,50 %	769	- 1,00 %	761
Taux d'élucidation AVIP	97,53 %		98,00 %	
Atteintes aux biens	- 6,20 %	4833	- 1,00 %	4784
Cambriolages	- 1,40 %	1254	- 1,00 %	1241
IRAS	+ 9,10 %	914	+ 2,00 %	933
Taux d'élucidation EIEF	68,98 %		68,98 %	

	Insécurité routière			
	Résultats 2010		Objectifs 2011	
	Variation 2010/2009	Nombre de faits	Variation 2011/2010	Nombre de faits
Nombre d'accidents	- 15,76 %	203	- 5,00 %	192
Nombre de tués	- 8,16 %	45	- 10,00 %	40

LES RÉSULTATS

Lutte contre la délinquance générale

L'année 2011 s'est caractérisée par une augmentation globale de la délinquance générale (13%) sur la zone de compétence du GGD 71. Les hausses les plus notables ont concerné les atteintes aux biens (14,8%) et plus particulièrement les cambriolages (20%). La bonne résistance à l'augmentation des atteintes aux personnes (1,7%), le maintien de taux d'élucidation appréciables (49% pour la délinquance générale, 22,7% pour les atteintes aux biens) et l'enregistrement d'un nombre satisfaisant d'infractions relevées à l'initiative des services (croissance de presque 6,5%) doivent néanmoins être signalés.

Indicateurs permanents

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, priorité nationale, les résultats laissent apparaître une très légère hausse des faits constatés (+1,7%), sans que cette tendance ne traduise de phénomènes nouveaux ou sériels. Deux indicateurs méritent toutefois une attention particulière : l'augmentation des violences physiques crapuleuses (+30,8%), essentiellement concentrée sur la compagnie de Mâcon, ainsi qu'un accroissement de la part des violences intra-familiales qui représentent 35% des coups et blessures volontaires délictuels ou criminels (38% en 2010).

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens augmentent, quant à elles, de 14,8%. Deux tendances lourdes n'ont pas pu être inversées en 2011 : d'une part, la hausse des cambriolages (+20,8%), notamment ceux commis à l'encontre des résidences principales (+46 %), d'autre part, la hausse des vols liés à l'automobile (+13,6%), compensée par une amélioration du taux d'élucidation (19,1% contre 11,4% en 2010). Ces deux phénomènes sont concentrés sur le Chalonnais, le Tournugeois et le sud-Charollais (par période), ainsi que le long de la D906 entre Mâcon et Chalon-sur-Saône.

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les infractions économiques et financières restent en hausse (+11,9%), le changement de doctrine du traitement de ces infractions, décidé par la Chancellerie, à l'été 2011, n'ayant pas permis, malgré une baisse constatée sur les cinq derniers mois, d'inverser la tendance sur la période cumulée. Cette hausse réelle masque des réalités diverses dont deux méritent une attention soutenue : 16 affaires de fausses monnaie (6 en 2011) et 156 affaires de falsifications et usages de chèques volés (111 en 2011) ont été recensées par le GGD 71 en 2011.

Indicateurs ciblés

	Résultats 2010		Objectifs 2011		Résultats 2011	
	Variation 2010/2009	Nombre de faits	Variation 2011/2010	Nombre de faits	Variation 2011/2010	Nombre de faits
AVIP	- 7,50 %	769	- 1,00 %	761	+ 1,69 %	782
Taux d'élucidation AVIP	97,53 %		98,00 %		100,64 %	
Atteintes aux biens	- 6,20 %	4833	- 1,00 %	4784	+ 14,84 %	5550
Cambriolages	- 1,40 %	1254	- 1,00 %	1241	+ 20,89 %	1516
IRAS	+ 9,10 %	914	+ 2,00 %	933	+ 6,35 %	972
Taux d'élucidation EIEF	68,98 %		68,98 %		63,43 %	

Lutte contre l'insécurité routière

Les résultats de la lutte contre l'insécurité routière en 2011 sont décevants. Marqués par une hausse des accidents, des tués (dont une part importante de jeunes) et des blessés, ils témoignent aussi d'un net relâchement du comportement des usagers, malgré un engagement renforcé des unités de gendarmerie.

Tableau accidents – tués – blessés

	2010	Objectif 2011	Résultat 2011	Écart	Variation
Accidents	203	192	218	15	7,39%
Tués	45	40	50	5	11,11%
Blessés	251	/	294	43	17,13%

Les refus de priorité et la consommation d'alcool sont les causes principales des accidents. La consommation d'alcool est également à l'origine de 13 des 50 accidents mortels constatés en 2011.

6 accidents mortels ont donné lieu à des dépistages positifs aux stupéfiants (3 à des dépistages de stupéfiants seuls, 3 à des dépistages de stupéfiants couplés à une alcoolémie positive).

Deux populations sont particulièrement affectées par la mortalité routière en 2011 : d'une part, la population jeune (36 personnes de moins de 44 ans dont 22 jeunes de moins de 24 ans ont perdu la vie sur les routes de Saône-et-Loire en 2011) ; d'autre part, les usagers des deux roues (12 des 47 tués enregistrés en 2011).

Lutte contre la délinquance générale

Infractions relevées par l'action des services (IRAS)

La hausse des infractions relevées par l'action des services (+6,3%), satisfaisante au premier abord, est essentiellement imputable au nombre de recels constatés. Deux points doivent faire l'objet d'une vigilance accrue : s'agissant des infractions à la législation sur les stupéfiants, alors même que plusieurs affaires montrent que le trafic, facilité par l'innervation du département par de grands axes, irrigue davantage des zones rurales autrefois épargnées, le GGD 71 a traité globalement moins d'affaires de trafic et de revente sans usage (9 contre 21) et moins d'affaires d'usages et de reventes (61 contre 67) en 2011 ; s'agissant de la lutte contre l'immigration irrégulière et le travail illégal, le caractère moins flatteur des indicateurs, comparativement aux années précédentes, mérite d'être relativisé : d'une part, l'activité du GGD 71, en la matière, a été délibérément ralentie, compte-tenu de la priorité donnée à la lutte contre les atteintes aux biens ; d'autre part, la part de l'activité du GGD 71 dans l'activité globale et cumulée des différentes administrations concernées, reste prépondérante ; enfin, le redressement opéré au cours du dernier trimestre 2011 est prometteur.

Évolution du taux d'élucidation

La tendance à la hausse des faits constatés, commune à l'ensemble des compagnies du GGD 71, est compensée par le maintien d'un taux d'élucidation appréciable et identique à celui de 2010 pour la délinquance générale (49%), et en légère hausse pour la délinquance de proximité (19,5% contre 18,30% en 2010). Ces résultats sont nettement supérieurs aux moyennes nationales.

Le taux d'élucidation en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est au-delà des objectifs fixés (100,6%).

La tendance très à la hausse des atteintes aux biens est modérée par un bon maintien du taux d'élucidation (22,7%). Le taux d'élucidation en cambriolages (12,70) reste largement supérieur à la moyenne nationale ; celui des vols liés à l'automobile est en hausse. Globalement, le taux d'élucidation en matière d'atteintes aux biens s'est considérablement amélioré au cours du dernier trimestre. La stabilisation du mode de fonctionnement de l'UDAO/GELAC, structure d'appui aux unités territoriales, n'y est sans doute pas étranger.

Personnes mises en cause (types d'auteurs par grandes catégories d'infractions)

Atteintes volontaires à l'intégrité physique : augmentation de la violence commise par les mineurs et part non négligeable d'auteurs

Atteintes aux biens : elles sont essentiellement le fait d'auteurs classables en trois catégories : premièrement, une population locale, agissant par opportunité, peu organisée ; deuxièmement, une population locale, capable de se déplacer rapidement sur le ressort du département et d'y organiser ses replis ; troisièmement, une population itinérante, voire étrangère, relevant souvent de réseaux structurés, agissant de façon planifiée et usant, au besoin, de violences.

Nombre de personnes mises en cause

	Années	2010	2011	Évolution en %
	Tous crimes et délits	Mis en cause	3715	4176
	Étrangers	275	317	15,3
	Mineurs	700	808	15,4
	Écroués	246	265	7,7
Délinquance de proximité	Années	2010	2011	Évolution en %
	Mis en cause	527	730	38,5
	Étrangers	35	50	42,9
	Mineurs	201	306	52,2
	Écroués	46	71	54,6

Nombre de gardes-à-vue

	2010	2011	Variation en nombre	Variation en pourcentage
MACON	224	160	-64	-28,57%
CHAROLLES	304	241	-63	-20,72%
CHALON	239	182	-57	-23,85%
LOUHANS	182	166	-16	-8,79%
AUTUN	181	188	7	+3,87%
EDSR	86	66	-20	-23,50%
TOTAL GGD 71	1216	1003	213	-17,51%

Lutte contre l'insécurité routière

Le GGD 71 a augmenté le nombre de contrôles (cf. tableau des délits routiers infra), en ciblant les créneaux espaces-temps les plus accidentogènes et les populations jugées les plus exposées.

DELITS ROUTIERS	2010	2011
Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants.	127	139
Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique.	15	28
Conduite d'un véhicule sans permis.	348	400
Conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	1 024	1 163
Excès de vitesse par un conducteur de véhicule à moteur : - d'au moins 50 km/h.	150	239
TOTAL	1 664	1 969

L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT

Les subventions versées par l'Etat

En 2010, les subventions de l'État avaient porté sur la construction de la caserne de gendarmerie de Saint Germain-du-Bois : 124 200 € ont été versés à la commune de Saint Germain-du-Bois (versement des 2/3 de la subvention pour la mise hors d'eau). En 2011, les subventions de l'État ont encore porté sur la construction de la caserne de gendarmerie de Saint- Germain-du-Bois : 62 100,00 € ont été versés à la commune de Saint-Germain-du-Bois (versement du dernier tiers de la subvention pour la livraison de la caserne).

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel)

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État au profit de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire en 2010 et en 2011 ont été les suivantes :

	2010	2011
Investissement (en €)	0	0
Fonctionnement (en €)**	5 880 048	6 078 339
Total (en €)	5 880 048	6 078 339

** Il s'agit des frais de fonctionnement courant et des loyers versés pour les locaux de service et techniques des casernes de gendarmerie et pour les logements concédés par nécessité absolue de service aux gendarmes. Le montant indiqué ne comporte ni les frais de rémunération des personnels ni le coût des charges liées au parc immobilier, non connu pour 2010 et pour 2011.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,37 % entre 2010 et 2011.

Les rémunérations et les effectifs totaux

Les effectifs et rémunérations de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire ont été les suivants en 2010 et 2011 :

	2010			
	gendarmes adjoints volontaires (emplois " jeunes ")	Officiers, sous-officiers (emplois de carrière), personnels civils **	Réservistes (emplois pour une durée annuelle maximale de 90 jours)	Total
effectifs	111	634 (628 gendarmes départementaux et 6 personnels civils)	270	1 015
Rémunérations brutes * (charges sociales incluses) (en €)	2 730 600 *	20 278 702 *	336 578	23 345 880

* Estimation

	2011			
	gendarmes adjoints volontaires (emplois " jeunes ")	Officiers, sous-officiers (emplois de carrière), personnels civils **	Réservistes (emplois pour une durée annuelle maximale de 90 jours)	Total
effectifs	112	604 (598 gendarmes départementaux et 6 personnels civils)	266	982
Rémunérations brutes (charges sociales incluses) (en €)	2 733 700 *	22 217 985 *	425 326	25 377 011

* Estimation

Le montant total des rémunérations des personnels de gendarmerie en Saône-et-Loire a donc augmenté de 8,7 % de 2010 à 2011.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)



La présentation des activités du S.D.I.S. 71 en 2012 s'inscrit dans la volonté de poursuivre l'effort de transparence de l'évaluation des politiques mises en œuvre en 2011.

À cet effet, elle agrège tant les éléments statistiques que les éléments de politique publique poursuivis par le S.D.I.S. 71.

Les politiques engagées s'appuient sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couvertures des Risques (S.D.A.C.R.) et la Convention avec le Département arrêtés en 2010.

Trois axes ont été validés par l'autorité préfectorale à travers le S.D.A.C.R. :

- **Axe 1** : Préserver la richesse humaine
- **Axe 2** : Adapter l'organisation et les pratiques opérationnelles
- **Axe 3** : Développer les relations avec les autres partenaires du S.D.I.S. 71

Par ailleurs, les contraintes de modération budgétaire issues de la crise des finances locales conduisent également le S.D.I.S. 71 à poursuivre l'action de gestion efficiente de ses moyens financiers.

Agir et se tourner résolument vers l'avenir reste l'objectif principal du S.D.I.S. 71 pour les années futures et l'outil A.N.T.A.R.E.S., système de transmission interopérable entre les différents services de l'État ou participant à des missions de sécurité publique ou civile est en passe d'être déployé. Il renforce la cohérence et améliore le service rendu à la population de Saône-et-Loire.

Ces actions peuvent être mesurées de manière plus concrète à travers les actions entreprises et réalisées par le service en 2011 et dont le détail est mentionné dans le présent rapport.

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE PRÉVENTION ET DE PRÉVISION

L'activité opérationnelle de l'année 2011 a vu augmenter de 11 % le nombre total des interventions. Cette hausse se répartit sur l'ensemble des natures d'intervention.

Au cours de cette année écoulée, le S.D.I.S. 71 a participé à certaines actions départementales d'ampleur.

Le groupement Opérations, Prévention, Prévision a également en charge la prévention des établissements recevant du public (E.R.P.). Pour cela, il a pour mission la vérification de toutes les demandes de permis de construire et autorisations de travaux, ainsi que les visites d'ouverture et périodiques des bâtiments recevant du public.

Les actions marquantes en 2011

Début du déploiement d'A.N.T.A.R.E.S.

Le déploiement du nouveau système de transmission radio numérique a débuté par la mise en place de moyens au C.T.A./C.O.D.I.S. en parallèle de l'installation des premiers centres.

Décloisonnement Prévention/Prévision

Depuis 5 ans, le groupement Opérations travaille sur le décloisonnement de la prévention et de la prévision. Cette action a pour but d'apporter aux sapeurs-pompiers amenés à intervenir sur le terrain des outils facilitant la prise en compte des situations auxquelles ils sont confrontés. Cette réflexion a abouti en fin d'année 2011 par le montage d'une formation de maintien et de perfectionnement de six journées à l'attention des prévisionnistes et des correspondants OPS. Cette action de formation sera mise en œuvre au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Obsèques de Madame Danielle MITTERAND

Un dispositif préventif de secours a été organisé par le S.D.I.S. le 26 octobre 2011 lors des obsèques de Madame MITTERAND. En effet, entre 5 à 10 000 personnes étaient attendues, dont de nombreuses personnalités politiques françaises et étrangères.

Les moyens engagés ont été les suivants : 3 V.S.A.V., 1 V.L.M. et 1 V.L. chef de groupe, 13 S.P ont composé l'effectif S.P.

L'activité opérationnelle

Après une augmentation constante du nombre d'interventions de 2007 à 2009, puis une baisse en 2010, on note que l'activité opérationnelle se caractérise en 2011 par une hausse de 2 739 interventions, passant ainsi de 25 469 à 28 208. Cette hausse représente + 11 %, elle est principalement due à l'augmentation de 14 % des interventions pour secours à victimes (impact de la convention S.A.M.U./S.D.I.S.).

Le nombre global d'appels 18 et 112 reçus au centre de traitement de l'alerte (CTA) en 2010 a progressé d'environ 4 %, passant ainsi de 101 159 demandes de secours l'année précédente, à 105 284 en 2011 (soit une moyenne de 288 appels par jour). On peut donc dimensionner le nombre d'appels par an entre 100 000 et 110 000 environ.

Les chiffres clés

- 28 208 interventions, soit + 2 739.
- Stabilisation du nombre d'accidents de circulation (+2 % par rapport à 2010, pour un total de 2 518).
- Stabilisation également de l'activité "Incendie" à 2 807 interventions (+ 63 par rapport à 2010). Il est à noter que cette typologie d'intervention fluctue entre 2 800 et 2 900 depuis 2006.
- Augmentation des interventions pour secours à personne (+ 2 387 pour un total de 19 178) pour la 3^{ème} année consécutive. Cette évolution conforte ainsi le Service dans cette mission qui représente, en 2010, quasiment 68 % de son activité. La mise en œuvre de la convention S.A.M.U./S.D.I.S. en fin d'année, a une influence directe sur le nombre d'interventions de cette nature.
- Le nombre des opérations diverses, qui n'ont pas de réelle notion d'urgence, a progressé en 2011, passant de 3 434 à 3 639. C'est, vraisemblablement dû aux quelques phénomènes climatiques qui se sont déroulés durant cette année.

Les interventions marquantes de 2011

- Le 23 mars 2011, un stagiaire d'un lycée est tombé dans un bac de rétention des boues de la station d'épuration de MONTCEAU-LES-MINES. Le C.T.A./C.O.D.I.S. a engagé des plongeurs, compte tenu du caractère particulier de cette intervention. Son corps inanimé fut découvert après environ deux heures de recherche.
- Les secours ont été déclenchés le 31 mai, suite à la collision d'un convoi exceptionnel transportant une pale d'éolienne et d'un T.E.R. sur la commune de MESVRES. L'effectif présent sur les lieux totalisait 56 sapeurs-pompiers et 17 véhicules, dont le P.C.M. 71. Aucun blessé ne fut à déplorer.
- Le département a été placé en alerte et a dû faire face à de violents orages le 21 juin 2011. Une mini tempête s'est même abattue sur le secteur de MERVANS. Une cinquantaine d'interventions a été effectuée à cette occasion.
- Augmentation des interventions pour secours à personne (+ 2 387 pour un total de 19 178) pour la 3^{ème} année consécutive.
- Le 22 octobre 2011, en se rendant à l'école départementale pour encadrer une formation, le Lieutenant Frédéric JACOB, Chef de Centre de GUEUGNON, a été la victime d'un accident de la route sur la commune de VEROSVRES. De nombreux sapeurs-pompiers et moyens furent engagés pour à la fois intervenir sur les lieux et pour entourer leurs collègues du C.I.S. de GUEUGNON dans ce moment difficile.

La prévention

Au niveau national

Deux faits marquants pour 2011 :

- La publication des nouveaux articles relatifs aux chapiteaux.
- Les nouveaux textes applicables aux petits hôtels (P.O.) ont été publiés, donnant lieu à une nouvelle catégorie, les très petits hôtels (TPO). Un courrier a été adressé aux maires par la Préfecture en vue de la constitution des dossiers type sur les travaux d'amélioration de la sécurité incendie (2 novembre 2011) ; ce dossier devait être retourné par les maires pour le 1^{er} janvier 2012.
- Retrait de l'arrêté du 18 février 2010 modifiant et complétant le règlement de sécurité applicable aux chapiteaux tentes et structures.

Au niveau départemental

- Participation active du chef de service à la journée de formation des acteurs des commissions de sécurité organisée par la préfecture (SIDPC) et à laquelle participaient des représentants des départements voisins.
- Dans le cadre de la transversalité, le service Prévention a réalisé plusieurs interventions auprès des agents prévisionnistes qui traitent, entre autres, les dossiers habitations et industriels, avec plusieurs objectifs :
 - harmoniser les pratiques et le traitement des dossiers ;
 - maintenir les acquis et améliorer les connaissances.
- Une autre approche est en cours pour apporter des connaissances spécifiques liées à la prévention, mais utiles aux techniques mises en œuvre dans le cadre opérationnel. Là aussi, il s'agit de rapprocher les acteurs, afin que les intervenants opérationnels puissent bénéficier du travail du service prévention. Les supports de formation " prévention appliquée à l'opération " (P.A.O.) sont en cours de réalisation.

Activité

L'organisation du service adoptée pour une période quinquennale permet toujours l'équité en termes de charge de travail des préventionnistes. Les visites périodiques sont menées normalement dans le cadre de la périodicité et toutes les commissions de sécurité ont pu être assurées.

La constante relevée en 2010 sur la stabilité des avis défavorables se confirme avec une rotation stagnant à 50 – 60 avis défavorables.

Les indicateurs d'activités sont à la hausse en 2011 :

▪ nombre d'E.R.P. :	2010 :	3 165	2011 :	3 230
▪ visites :	2010 :	674	2011 :	699
▪ études :	2010 :	385	2011 :	445

Au total, 1 539 actions de prévention ont été menées en 2011 (1 477 en 2010), se répartissant comme suit : 1 144 visites et dossiers d'E.R.P. du 1^{er} groupe + 291 classements en 5^{ème} catégorie + 104 commissions de sécurité. Les dossiers habitations et industriels ont été au nombre de 46.

Année particulière pour les E.R.P. de 1^{ère} catégorie, avec 4 ouvertures dont le point d'orgue a été le nouvel hôpital de CHALON-SUR-SAÔNE, pour lequel le transfert s'est déroulé sans problème au regard de la prévention des risques incendie et panique.

Première année d'application des conventions pour examens S.S.I.A.P., avec 9 journées consacrées aux jurys et une ressource nouvelle de 2 735 euros.

Objectifs 2012

- Pérenniser les acquis de ces trois dernières années en ce qui concerne le fonctionnement du service.
- Assurer la réactivité actuelle vis-à-vis des E.R.P. sous avis défavorable.
- Développer la complémentarité avec les intervenants opérationnels, par la mise en place d'une information P.A.O.

La prévision

Cartographie

Les travaux de mise à jour du système d'information géographique se poursuivent au plus proche du terrain. Il est à noter une avancée significative dans le renseignement de la cartographie depuis 2010.

Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2011, 4 exercices interservices ont été organisés :

- Le 9 juin : exercice "fièvre aphteuse" sur la commune de FRONTENAUD : engagement d'un C.C.F., d'un vétérinaire sapeur-pompier et de cadres pour assurer la remontée d'information.
- Le 5 juillet : exercice PPI BUTAGAZ à SENNECEY-LE-GRAND : exercice de cadres sans projection de moyens.
- Le 20 septembre : exercice PSI GrTGaz, commune de TORCY : un chef de colonne a participé aux travaux du P.C.O. et un chef de groupe a été dépêché sur les lieux de l'exercice pour simuler l'arrivée des secours et assurer les premières mesures.
- Le 24 novembre : exercice "Inondation de la Seille" sur les communes de SORNAY, BRANGES et LOUHANS : exercice de cadres sans projection de moyens.

Dossiers de demande d'autorisation d'exploiter (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - ICPE)

Le Service a eu à traiter 7 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter, contre 10 en 2010, soit une diminution de 30 %. Il convient de préciser que cette activité varie fortement d'une année sur l'autre.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC-VG)



L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Défense, adapte sa mission de solidarité au vieillissement de ses ressortissants et à l'importance numérique grandissante de leurs veuves. Il met en œuvre le droit à réparation des anciens combattants et des victimes de guerre dans un département où résident environ 15 000 ressortissants. Il participe, en outre, à la mise en œuvre au plan local de la politique de mémoire élaborée au niveau national. Ses missions sont assurées par une équipe de 4 agents sous l'autorité du directeur du service.

Le monde des anciens combattants et victimes de guerre de Saône-et-Loire compte environ 15 000 ressortissants. Il est fortement structuré en associations, dont la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) qui regroupe près de 9 100 adhérents (3^{ème} comité FNACA de France), d'où sa force de revendication et sa demande constante de reconnaissance de la part de la Nation pour cette 3^{ème} génération au feu qui revendique que le 19 Mars 1962, date du cessez le feu en Algérie, soit reconnue comme seule date officielle d'hommage aux soldats Morts pour la France au cours de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

Si la mission administrative d'attribution des cartes et titres est en constante diminution et a vu une partie de l'instruction être centralisée au niveau national, les missions de solidarité et de mémoire, priorités de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, participent activement à la cohésion nationale.

Aider les anciens combattants et les victimes de guerre, c'est adapter la solidarité au vieillissement des ressortissants en contribuant à leur maintien à domicile (22 % des crédits sont affectés à ce poste de dépense) et en prenant en compte l'importance grandissante des veuves de ressortissants dans le monde ancien combattant en faveur desquelles sont engagés 65 % des crédits et qui représentent les deux tiers des demandes d'aides financières.

Ainsi, en plus du droit à reconnaissance qui finance plus de 15 000 retraites du combattant et plus de 3 000 pensions d'invalidité, l'Etat intervient à hauteur de 253 756 € en faveur des anciens combattants et victimes de guerres, toutes générations du feu et catégories confondues.

Par ailleurs, participer à l'organisation des journées commémoratives nationales, coordonner les actions de mémoire liées au programme commémoratif défini par le ministère de la défense et des anciens combattants, soutenir les actions menées par le monde associatif local et les collectivités territoriales, accompagner les scolaires dans la connaissance du passé par l'organisation de concours, d'expositions, de conférences ou de rencontres intergénérationnelles avec le monde combattant, destinées à expliquer et apporter témoignage, pour les anciens combattants et victimes de guerre, sur leur engagement pour la défense des valeurs de la République, caractérisent la mission "mémoire" de l'ONAC-VG et participent à la construction de la citoyenneté des jeunes générations.

LA SOLIDARITÉ

Les aides, secours d'urgence et allocation différentielle au conjoint survivant attribués aux anciens combattants, veuves d'anciens combattants, harkis et veuves de harkis, orphelins de guerre et pupilles de la nation représentent globalement, en 2011, 154 536 euros.

Par ailleurs, plus de deux tiers des demandes d'aides et de secours d'urgence concernent des veuves de ressortissants auxquelles plus de 62% des crédits sont attribués.

La contribution au maintien à domicile des ressortissants âgés, grâce à des participations financières au paiement des heures d'aides ménagères, à la mise en place de téléalarmes, ou au portages des repas à domicile reste un objectif affirmé du service départemental de l'ONAC-VG, avec une utilisation, sur ce domaine, de plus de 21% de ses crédits sociaux.

Les aides financières pour frais de chauffage et les prêts sociaux (sans intérêt et remboursables sur 2 ans), destinés à adapter l'habitat de personnes dépendantes participent à cet objectif.

Les allocations et aides destinées aux harkis (crédits de la Mission Interministérielle aux Rapatriés) représentent, quant à elles, 99 220 euros.

La présence d'une assistante sociale depuis 2006 a permis de mieux coordonner les aides financières de l'ONAC avec les aides de droit commun auxquelles est également éligible le monde combattant et de soutenir des ressortissants vieillissants et souvent isolés, par des visites régulières.

En outre, la pérennisation et l'adaptation des conditions d'attribution de l'allocation différentielle en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC-VG, dont les revenus mensuels n'excèdent pas 834 euros (plafond au 1^{er} avril 2011) a été un signe fort de la reconnaissance de l'Etat envers le monde combattant et ses ayants-cause et a touché 51 veuves qui se sont vu attribuer au total 46 536 €.

LE DROIT À RÉPARATION

La mise en œuvre du droit à réparation prévu par le Code des pensions militaires d'invalidité connaît une diminution certaine du nombre de bénéficiaires. Elle se traduit, en 2011, par le paiement de 15 000 retraites du combattant et plus de 3 000 pensions d'invalidité militaires, dans le département.

Les allocations de reconnaissance attribuées aux anciens supplétifs ayant servi en Afrique du Nord et à leurs veuves concernent 30 familles.

En outre, la modification des conditions de candidature aux emplois réservés de la fonction publique a permis de valider, à ce jour, 9 dossiers d'enfants de harkis dont 2 ont fait l'objet d'un recrutement dans la fonction publique d'Etat.

CONCLUSION

En 2011, le service départemental de l'ONAC-VG de Saône-et-Loire a participé à la cohésion sociale du département en engageant 154 536 € en faveur des anciens combattants, victimes de guerre et de leurs ayants-cause, connaissant des difficultés financières durables ou passagères, hors droit à réparation aux victimes de guerre participant du Grand livre de la dette publique. Cet engagement constitue le premier poste de dépenses du service départemental et représente une augmentation de plus de 8,5 % par rapport à l'exercice 2010. En outre, le service départemental a participé à la mise en œuvre de l'allocation de reconnaissance en faveur des anciens supplétifs de l'armée française en Afrique du Nord à hauteur de 99 220 euros.

ETAT DES DÉPENSES "AIDES SOCIALES" - ANNÉE 2011

Le département n'a pas donné de subventions en 2011, tout comme en 2009 et 2010.

	CREDITS ONAC		CREDITS MISSION INTERMINISTERIELLE AUX RAPATRIÉS		TOTAL	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Aides, secours, participations et prêts financiers aux ressortissants	108 000,00 €	105 000,00 €			108 000,00 €	102 055,00 €
Allocation différentielle en faveur des conjoints survivants	46 536,00 €	48 691,00 €			46 536,00 €	48 691,00 €
Fonds de solidarité - programme 169 - action 3 - sous-action 30				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Allocation de reconnaissance aux supplétifs et veuves Programme 743 - action 04			99 220,00 €	109 196,00 €	109 196	109 196,00 €
TOTAL	154 536,00 €	153 691,00 €	99 220,00 €	109 196,00 €	253 756,00 €	262 887,00 €

ETAT DES DÉPENSES HORS ACTION SOCIALE - ANNÉE 2011

	2011	2010	2009
Dépenses de fonctionnement (hors personnel)	29 426,92 €	34 549,84 €	36 052,89 €
Rémunérations des personnels	134 392,00 €	151 048,00 €	179 445,00 €
ETP	4,8	6,3	7,3
TOTAL	163 818,92 €	185 597,84 €	215 497,89 €

3. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

En 2011, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a permis de mener 92 actions touchant 15 000 personnes dont 7 900 jeunes en milieu scolaire. En matière d'éducation routière, suite à une année de réforme des examens théoriques et pratiques, les inspecteurs du permis de conduire ont assuré le passage de 11 700 examens (permis B) comme en 2010, et 14 000 ETG – épreuve théorique générale - (+3% par rapport à 2010).

Trois exercices de crises ont été organisés en cours d'année, dont un sur la grippe aviaire et un sur le risque inondation sur la ville de Louhans.

L'activité relative à la réglementation routière s'est traduite en 2011 par la délivrance de 2 414 avis (-8% par rapport à 2010) et 838 arrêtés (-14% par rapport à 2010) d'autorisations de transports exceptionnels, et de 136 avis dans le cadre de manifestations sportives. Cinq nouveaux radars sanctions et un radar discriminant ont été mis en service sur les routes de Saône-et-Loire.

Un plan de continuité de l'activité a été élaboré par la DDT en cas de crise majeure conduisant à une absence importante de personnel.

Quelques faits marquants

Au cours de l'été 2011, la DDT a été à nouveau fortement mobilisée, suite à la découverte de 2 nouveaux foyers de chrysomèle (petit coléoptère ravageur du maïs) sur les communes de Saint-Ambreuil et Uchizy. En urgence, il a fallu, sur ces deux zones, identifier les parcelles incluses dans les zones focus et de sécurité, les agriculteurs concernés et informer ces derniers pour pouvoir mettre en œuvre les mesures de lutte prévues par la réglementation, à savoir une stratégie d'éradication sur le territoire bourguignon. Un dispositif d'indemnisation des agriculteurs a été mis en place dès 2010.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

En matière d'habitat, les différents outils utilisés par les services de l'État visent à développer une offre de logements adaptée aux territoires dans l'optique de répondre aux besoins des familles modestes. La mise en cohérence des différentes politiques publiques repose sur l'application des six orientations du plan départemental de l'habitat élaboré au cours de l'année 2011 conjointement entre l'État, le Département et les trois principales agglomérations de Saône-et-Loire.

De manière opérationnelle, les services de l'État utilisent trois leviers pour atteindre cet objectif.

En matière d'habitat privé tout d'abord, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) axe son intervention sur trois priorités : la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, et l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie. 37 logements indignes ont ainsi été traités en 2011 dont 14 concernaient des propriétaires occupants. Malgré des conditions plus restrictives pour les demandeurs, les dossiers d'adaptation à la perte d'autonomie se sont maintenus à un niveau supérieur aux objectifs annuels (181 soit 157 % des objectifs). Enfin, l'année 2011 a été marquée par la signature du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique des propriétaires occupants. Troisième département français signataire d'un tel contrat, la Saône-et-Loire a bénéficié d'une dynamique entre les partenaires (État, ANAH, Département, CACVB, CAF, MSA, Procivis et CARSAT) qui a permis un démarrage efficace du programme avec 124 familles aidées. Au total, l'ANAH a participé à l'amélioration de 403 logements en mobilisant 2 228 515 €.

En matière de logement social, la DDT a agréé 222 logements PLUS (prêt locatif d'usage social) et PLA-I (prêt locatif aidé à financement très social). Une part minimale de PLA-I est imposée aux bailleurs afin de garantir des loyers très inférieurs aux prix du marché aux familles les plus modestes. Ainsi, outre la résidence sociale de 37 logements financée à Mâcon, 60 logements ont été agréés en PLA-I. La caisse des dépôts et consignations a financé les prêts, pour les 222 logements, à hauteur de 17 418 000 € (14 425 000 € pour la partie logement et 2 993 000 € pour le foncier). Pour les zones les plus tendues du département ou pour favoriser la mixité sociale, 47 logements ont été agréés en PLS (prêt locatif social). Par ailleurs, 6 établissements pour handicapés ou personnes âgées (EHPAD) ont reçu un agrément PLS pour un équivalent de 327 places.

Enfin, la délégation territoriale de l'ANRU a assuré le suivi des 4 projets de rénovation urbaine du département. Les engagements de l'ANRU dans les 4 projets du département se sont montés à plus de 9 millions d'€ en 2011.

Si l'on cumule les aides directes à l'habitat privé et à l'habitat social (État, ANAH et ANRU), les subventions consacrées au logement en 2011 se sont montées à 12, 097 millions d'euros.

Données chiffrées

	2010	2011
ANAH	4 370 000 €	2 228 515 €
ANRU	9 788 000€	9 008 000 €
BOP Logement	1 579 448 €	860 187 €
Total	15 737 448 €	12 096 702 €

En matière d'urbanisme, l'année 2011 s'est traduite, pour la DDT, par :

- Une activité soutenue concernant les documents d'urbanisme et de planification, avec le suivi de 144 procédures (139 en 2010). Les procédures d'élaboration et de révision des POS/PLU, qui sont les plus lourdes, représentent la moitié des procédures suivies,
- Un nombre de dossiers étudiés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en forte baisse (12) par rapport à l'année 2010 (26).

En 2011, la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire a poursuivi son assistance auprès de la préfecture concernant la gestion du patrimoine immobilier de l'État en terminant la phase de synthèse des audits des bâtiments et en proposant des actions pour la programmation de l'entretien des bâtiments de l'État.

Elle a également poursuivi son assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de rénovation et d'installation des directions départementales interministérielles de la cité administrative de Mâcon, avec notamment la réalisation d'une étude de " space planning " et l'établissement des marchés de prestations intellectuelles. Cette opération permettra de mettre en conformité la cité administrative avec les réglementations accessibilité et sécurité incendie. Elle permettra également d'améliorer ses performances énergétiques.

Par ailleurs, un réseau des " artisans du Grenelle " a été créé autour de M. le préfet. Il s'agit de regrouper une quarantaine d'acteurs économiques ou politiques dont les initiatives sont exemplaires du point de vue du développement durable, et de valoriser leur expérience. Une première réunion a été organisée le 3 octobre 2011.

Les aides de la politique agricole commune (PAC 1er pilier et 2nd pilier surface) versées aux agriculteurs par l'Union européenne et l'État se sont élevées à 176,4 millions d'€ en 2010 pour environ 17 000 dossiers.

Au titre de l'année 2011, après versement des soldes, ce montant devrait approcher 175 millions d'€. La baisse par rapport à 2010 s'explique par l'augmentation de la modulation de 1% vers les aides du second pilier.

L'année 2011 a été marquée par une sécheresse très tôt dans l'année. De nombreuses exploitations agricoles ont été durement touchées par ce phénomène climatique. Une procédure sécheresse a été mise en place dès juillet. 3058 dossiers d'exploitations ont été reconnus au titre des calamités agricoles et ont ainsi pu bénéficier d'une aide globale de 20 millions d'€. En raison de la sécheresse également, 600 exploitations ont sollicité la cellule " paille " du département pour un transport de 36 000 tonnes de paille.

La possibilité de prise en charge d'intérêts d'annuités d'emprunt a également été une mesure proposée au niveau national et gérée directement par France Agrimer en lien avec les banques.

Le solde des derniers dossiers du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (accès à des liquidités, allègement des charges financières et consolidation de l'endettement) mis en œuvre en 2010 a été versé au cours du premier trimestre 2011. Au total plus de 9 Millions d'€ ont été versés en Saône-et-Loire au titre de ce plan.

En 2011, 2 plans de redressement (dispositif national d'aide aux exploitations en difficulté) ont été agréés pour un engagement financier de 17 595 €, sur les 8 dossiers examinés. De plus, 15 demandes d'aide à la réinsertion professionnelle (A.R.P.) et 3 aides à la formation ont été validées pour un engagement global de 44 800 €. On note une légère réduction des demandes d'aide à la réinsertion professionnelle.

Au cours de l'année 2011, seuls 83 dossiers d'aide à l'installation ont été examinés permettant de répartir 1,3 millions d'€ (État et Europe). Les années antérieures, un nombre supérieur de dossiers avait été examiné (95 en 2010, 120 dossiers en 2009, 132 en 2008 et 112 en 2007). Le département de Saône-et-Loire qui était un des départements où le nombre d'installations aidées restait élevé, a connu une nouvelle chute des installations en particulier en élevage allaitant.

En complément des dotations jeunes agriculteurs, les prêts moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs (MTS-JA) permettent aux jeunes de réaliser les investissements nécessaires à des conditions favorables. La totalité des demandes de financement des prêts de MTS-JA soit 1,05 millions d'€ (État et Europe) sollicités en 2011 a pu recevoir un avis favorable.

Enfin, la DDT reste chargée de la bonne application du schéma directeur départemental des structures. Ce schéma fixe des règles de priorités entre agriculteurs en cas de concurrence pour la reprise de parcelles agricoles. Le nombre de demandes préalables d'autorisations d'exploiter a continué de baisser de manière plus limitée que les années précédentes : 536 dossiers en 2011, 567 dossiers en 2010, 617 dossiers en 2009, 920 en 2008 et 877 en 2007.

Le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (débuté en 2005) s'est poursuivi pour la septième année avec l'engagement supplémentaire de 57 dossiers État par le guichet unique sur la base d'un montant moyen de subvention de 35 000 € par dossier (tout financeur confondu). Conformément à la maquette financière initiale, l'année 2011, comme déjà en 2010, enregistre une baisse sensible des dossiers financés. Les demandes d'aides portent sur des investissements plus limités. Avec le cofinancement FEADER, l'État et l'Europe ont contribué à hauteur de 788 000 d'€.

Dans le domaine de l'agriculture durable et de l'efficacité énergétique des exploitations agricoles, près de 245 000 € (État+Europe), deux fois plus qu'en 2010, ont été investis dans le plan de performance énergétique. Ceci a ainsi permis de financer des diagnostics et des investissements visant à réduire les dépenses d'énergie dans les exploitations. Sur cette enveloppe, 15 dossiers ont été financés, deux fois moins qu'en 2010.

Globalement les aides au titre du 2nd pilier (autres que les aides ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel), PHAE (prime herbagère agro-environnementale) et MAE (mesures agroalimentaires)), ont représenté, en 2011, 2 568 millions d'€ (hors FEADER), avec un cofinancement européen équivalent.

Les dossiers de développement rural au titre de l'axe 3 du FEADER sont instruits par la DDT. 46 dossiers ont été programmés au cours de l'année 2011, pour un montant total de subventions européennes de 4,44 millions d'€, soit le triple de l'ensemble des engagements de la période 2007-2010. Les projets sont essentiellement portés par des collectivités (communes et communautés de communes) et concernent des investissements au titre du maintien de la population et de la revitalisation du milieu rural (cantines, crèches, unités de vie pour personnes âgées, dernier commerce, petit patrimoine architectural).

La DDT est aussi service référent pour le programme LEADER mis en œuvre en Saône-et-Loire par trois groupes d'action locale (Bresse bourguignonne, Chalonnais, Territoire Centre Saône-et-Loire). L'année 2011 a été celle du démarrage concret de la programmation, se traduisant par 19 projets soutenus pour 463 000 € de FEADER.

Les travaux d'analyse et d'expertise conduits par la DDT ont permis d'aboutir au classement total ou partiel du territoire de 11 communes du massif d'Uchon en zone de montagne (soit 21 380 ha classés), permettant ainsi aux agriculteurs de cette zone d'accéder à des dispositifs d'aide prenant en compte leurs difficultés spécifiques.

Suite au plan d'action pour la mobilisation supplémentaire de bois en Bourgogne dont le cadre a été fixé par le Grenelle de l'environnement et les assises de la forêt, l'année 2011 montre une implication forte des services de l'État en Saône-et-Loire sur les mesures forestières suivantes :

- 125 A " soutien à l'amélioration de la desserte forestière ", en vue d'une mobilisation de ressource " produire plus, tout en préservant mieux " : neuf dossiers ont été déposés et ont été financés pour un montant total (État + Feader) de 304 000 € (contre 141 000 € en 2010). Ces financements ont permis la création de 12 km de routes forestières, de 450 m de pistes et de douze places de dépôt, dont l'objet est de créer un point de regroupement des grumes avant chargement sur des camions grumiers. La priorité 2011 a été donnée aux dossiers à caractère collectif. Ils ont été au nombre de trois sur des investissements à hauteur de 80 000 € à 100 000 €,
- 122 A " amélioration des peuplements forestiers ". Les crédits mobilisés sur cette action ont été de 21 300 € (contre 10 000 € en 2010), ce qui a permis d'élaguer 46 ha de forêt dont 42 ha de résineux.

Enfin, la DDT est présente aux comités de pilotage dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière de territoire du clunisois, de la mise en place du plan de développement de massif du Haut-Folin piloté par le parc régional naturel du Morvan et par le centre régional de la propriété forestière de Bourgogne.

Quelques faits marquants

En 2011, la DDT a poursuivi le travail de suivi des filières agricoles du département avec la publication d'une note de conjoncture agricole mensuelle et annuelle, et l'élaboration de synthèses sur les productions dites complémentaires (volailles, porcs et veaux de boucherie).

Suite à la publication des premiers résultats du recensement général de l'agriculture 2010, la DDT a conduit plusieurs actions de présentation de ces résultats dans une perspective de réflexion sur l'avenir de l'agriculture départementale.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Urbanisme durable

L'élaboration de SCoT est une priorité de l'action de la DDT en matière d'aménagement du territoire. Les lois Grenelle disposent en effet que l'incitation à créer des SCoT sera étendue à l'ensemble des communes à l'horizon 2017, en passant par une étape intermédiaire pour les communes situées autour des agglomérations de plus de 15.000 habitants (au 1er janvier 2013).

Le SCoT du pays du Charolais-Brionnais a élaboré son diagnostic et une charte du paysage, au cours de l'année 2011. La DDT a été associée à ces travaux et a fourni, en décembre 2011, une note des enjeux de l'État sur le territoire concerné.

En amont d'une étude de SCoT, le pays du Chalonnais et la communauté d'agglomération de Chalon-sur-Saône ont lancé une étude pour un schéma d'aménagement durable du pays du Chalonnais. L'Etat a participé à l'élaboration de ce document qui a permis aux élus de s'approprier les thèmes de l'aménagement du territoire à l'échelle du pays, et qui offre un diagnostic et une réflexion stratégique au futur SCoT.

Deux nouveaux " forums des SCoT " ont été organisés au cours de l'année 2011, à l'attention des élus et techniciens intéressés :

le forum de Mâcon, le 5 juillet 2011, qui a traité des réseaux de villes à l'échelle régionale comme à l'échelle locale,

le forum de Sanvignes-les-Mines, le 13 décembre 2011, où ont été présentées une étude de l'INSEE et une étude prospective sur l'ouest de la Saône-et-Loire.

La DDT, aux côtés de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne, a soutenu la création de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne qui est portée par la communauté d'agglomération de Chalon-sur-Saône et la communauté urbaine du Creusot-Montceau. La réunion constitutive de l'agence a eu lieu le 1er septembre 2011.

Un bilan a été fait de l'application de la charte partenariale de la qualité des lotissements et des extensions urbaines : des représentants des différents signataires ont été réunis. A la suite de ces discussions, un plan d'actions a été élaboré. Par ailleurs, le comité consultatif d'aménagement durable s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2011 afin de promouvoir des opérations inspirées des principes du développement durable.

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), instaurée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, est une nouvelle structure de concertation qui vise à protéger l'activité agricole et à préserver les espaces agricoles menacés par la pression foncière. Associant des représentants de l'État, des collectivités territoriales, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement, cette nouvelle instance est chargée de formuler un avis sur les principaux documents d'urbanisme, dès lors qu'ils sont susceptibles de réduire les surfaces agricoles. Elle est appelée à émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles fixé par la loi " Grenelle II " de juillet 2010 et celle de modernisation de l'agriculture et de la pêche précitée. L'objectif partagé

par l'ensemble des membres de la commission est d'assurer la cohérence entre la préoccupation de développement économique, touristique et industriel du territoire, et la préservation du potentiel agricole départemental. La réunion d'installation de la CDCEA de Saône-et-Loire a été présidée par M. le préfet le 5 octobre 2011. Elle a été l'occasion de constater l'importance de la consommation des espaces agricoles dans le contexte de notre département depuis quelques années. Dans ce cadre, la DDT a réalisé une étude complète de l'évolution du foncier agricole départemental depuis 50 ans, et plus particulièrement de la consommation de ce foncier par l'habitat. Une déclinaison de cette étude à l'échelle du territoire charolais-brionnais a aussi été conduite.

Politiques environnementales

En 2011, les services membres de la mission inter-services de l'eau (MISE) ont poursuivi la mise en œuvre des actions prévues au programme 2010-2012. Une attention particulière a été portée aux démarches territoriales (SAGE, contrats de rivière, contrats territoriaux), pour parvenir à une couverture géographique la plus complète possible. Sur le versant Rhône-Méditerranée, l'ensemble des bassins versants est désormais engagé dans des démarches de gestion concertée de l'eau, ce qui devrait faciliter la déclinaison du programme de mesures du SDAGE.

Les différents services de la MISE ont réalisé plus de 5500 contrôles, portant tant sur la chasse que sur la police de l'eau ou encore le respect des normes de potabilisation. Ces contrôles ont révélé 460 situations non conformes, qui ont donné lieu à 142 procès verbaux, 70 procès verbaux d'avertissement et pour le reste des courriers de rappel essentiellement. La relative augmentation du nombre de contrôles est principalement due au contrôle des assainissements collectifs de moins de 500 équivalents habitants, qui ne sont contrôlés qu'une année sur deux conformément aux récents textes en vigueur. La première campagne a été réalisée en 2011.

L'année 2011 a aussi permis de travailler à l'élargissement de la MISE au domaine de la nature, pour aboutir à la création de la MISEN qui est officialisée à travers la signature d'un arrêté préfectoral en définissant la composition et les missions début 2012. Le premier travail de cette instance a porté sur la rédaction d'un plan de contrôle eau et nature pour la période 2012-2014, qui a permis d'afficher plus lisiblement la stratégie de contrôle des services de l'État dans ces domaines.

Eau et milieux aquatiques

En 2011, le service police de l'eau de la DDT a instruit 221 dossiers d'autorisation ou de déclaration (4 arrêtés d'autorisation, 214 récépissés de déclaration, 3 procédures de déclaration d'intérêt général), chiffres quasi identiques à l'année 2010 (217 déclarations et 2 autorisations). Ces dossiers portaient essentiellement sur les domaines suivants : création et surtout vidanges de plan d'eau, assainissement collectif, travaux en rivière, forages, imperméabilisation de surfaces (travaux routiers, ZAC, lotissements).

La DDT s'est également investie dans le développement d'actions issues du Grenelle de l'environnement et dans l'objectif du retour au bon état des masses d'eau, avec en particulier :

- la mise en œuvre de la démarche "aires d'alimentation de captages" pour les 7 captages identifiés au titre du Grenelle : 4 aires d'alimentation délimitées, 2 plans d'actions élaborés;
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau : sur les 50 ouvrages identifiés comme prioritaires sur le département, des contacts (courriers, visites) ont été pris avec une quarantaine de propriétaires, en concertation avec les animateurs des démarches territoriales ; des études en vue de l'effacement ou de l'aménagement de ces ouvrages ont été programmées.

2011 a aussi été l'année de la concrétisation des efforts déployés pour la mise en conformité des stations d'épuration : sur les 12 collectivités mises en demeure au titre de la directive européenne ERU, il ne reste plus que deux installations non conformes mais qui devraient être mises en service en 2012.

2011 a été marquée par la sécheresse du début d'année : la DDT a contribué à la gestion des mesures au titre de la sécheresse : animation des observatoires sécheresse (6 en 2011 contre 4 en 2010), arrêtés préfectoraux de restriction des usages (4 arrêtés pris avec un pic de 4 bassins en crise renforcée, seuil maximum, en juillet), étude de nombreuses demandes de dérogations...

En matière de police de la pêche, l'activité a été marquée par le renouvellement des baux de pêche sur le domaine public de l'Etat, concrétisant la location du droit de pêche aux différentes catégories de pêcheurs (15 pêcheurs professionnels, 51 associations de pêcheurs aux lignes et plus de 50 pêcheurs amateurs aux engins et filets) sur 127 lots pour un linéaire de cours d'eau de 458 km et une superficie de 425 ha de lacs réservoirs, pour une nouvelle période de 5 ans.

Biodiversité

NATURA 2000 est un dispositif issu des directives européennes " Oiseaux " et " Habitats Faune Flore ", dont l'objectif est de préserver des espèces animales et végétales menacées ou en voie de l'être. En Saône-et-Loire, le réseau Natura 2000 est constitué de 21 sites " Habitats " et 5 sites " Oiseaux ". L'ensemble constitue une surface de 80 000 ha environ, soit près de 10% du territoire départemental.

La gestion des sites Natura 2000 est pilotée par l'État (DDT et DREAL). En 2011, un nouveau site a été doté d'un document d'objectifs (DOCOB) définissant des objectifs et des mesures de gestion : les étangs à Cistudes d'Europe du Charolais. Cela porte à 16 le nombre de sites bénéficiant de DOCOB approuvés, alors que 7 sont actuellement en cours d'étude.

En 2011, 15 sites ont été animés pour un coût global d'environ 213 000 € (financement à 50% MEDDTL et 50% FEADER) contre 13 sites animés pour un montant de 230 000 € en 2010. La légère variation à la baisse des dépenses 2011 est essentiellement liée à la mutation de l'animateur du site de la côte Mâconnaise et à la baisse d'activité MAET sur le Val de Loire. Les crédits alloués à l'animation en 2011 sont donc sensiblement identiques à ceux de 2010. Cette animation a permis l'émergence de différentes actions :

- 3 contrats " ni agricoles ni forestiers " ont été subventionnés en 2011 pour un montant d'environ 36 000 € (20k€ MEDDTL et 16K€ FEADER) contre 8 contrats pour un montant d'environ 120 000 € en 2010.
- 24 dossiers de mesures agro-environnementales territorialisées ont été financés par l'État en 2011 pour un montant de 823 500 € (210K€ MAAPRAT et 613,5K€ FEADER) contre 63 dossiers et un montant de 1 740 000 € en 2010.

L'article L414-4 du code de l'environnement prévoit que le préfet de département arrête une liste locale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 en complément de la liste nationale issue du décret ministériel du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Suite à de nombreuses concertations avec l'ensemble des acteurs du territoire, le préfet de Saône-et-Loire a fixé cette première liste locale par arrêté du 29 juillet 2011, entré en application le 1er octobre 2011. Cette première liste locale comporte 21 catégories de documents ou d'intervention et vient renforcer les outils de protection des espèces et du patrimoine naturel situés dans les sites Natura 2000 du département.

Gestion de la chasse : l'activité cynégétique de Saône-et-Loire est réglementée au travers d'un plan de chasse cervidés sur tout le département, d'un plan de chasse au lièvre pour 120 communes et d'un plan de gestion du sanglier relevant de la fédération départementale des chasseurs sur l'ensemble du département.

Les attributions 2011 ont été :

- plan de chasse cervidés : 10 061 bracelets chevreuil (9794 en 2010), 64 bracelets daims, 2 bracelets cerf sika et 3 bracelets cerf élaphe (1 seul en 2010);
- plan de chasse lièvre : 2 908 dispositifs de marquage (2623 en 2010);
- plan de gestion sanglier : les attributions 2011 dépassent les 7 350 bracelets (contre 7000 environ en 2010).

Prévention du risque :

En matière de prévention et d'intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du val de Saône, la DDT pilote la révision des plans de prévention du risque inondation (PPRI) sur 35 communes en vue de mieux prendre en compte l'incidence de la nouvelle crue de référence, c'est-à-dire, une crue du type de celle de 1840 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée. Dans ce cadre, 4 PPRI intercommunaux portant chacun sur 7 communes soit au total 28 collectivités depuis Romanèche-Thorins au sud jusqu'à Ormes et Sennecey-le-Grand au nord, ont été approuvés le 5 juillet 2011. Parallèlement, les services de la DDT ont finalisé le projet de PPRI de la commune de Mâcon, qui a ainsi pu être soumis à enquête publique du 3 octobre au 4 novembre 2011.

Les résultats de la première étude hydraulique (Hydratec 1) modélisant la crue de 1840 aux conditions actuelles d'écoulement, sur le bassin de la Saône en aval de Chalon-sur-Saône, avaient révélé un phénomène de " basculement " de la ligne d'eau vers l'amont du modèle (Chalon-sur-Saône) imputé, à dire d'expert, aux aménagements transversaux successifs intervenus dans la vallée au fil de ces dernières décennies. Ces premiers résultats ont conduit la DDT à approfondir la connaissance de l'évènement de 1840 sur le secteur chalonnais et à compléter les études sur le linéaire Saône amont et le Doubs. Les résultats de cette seconde étude appelée "Saône Amont et Doubs " ont été définitivement validés lors d'un comité de pilotage du 16 décembre 2011 présidé par le préfet et le président de l'EPTB Saône Doubs co-maître d'ouvrage.

En matière de prévention visant à assurer la sécurité des personnes vis-à-vis des risques technologiques, la DDT apporte sa contribution, aux côtés de la DREAL et du service interministériel défense et protection civile à la réalisation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ainsi, les PPRT " Bioxal Azelis " à Chalon/Saône et " Arcelor Mittal " à Gueugnon ont été approuvés le 21 juin 2011.

Les travaux relatifs aux deux projets de Crissey " Raffinerie du Midi " et de Sennecey-le-Grand " Butagaz " se sont poursuivis, le dernier ayant fait l'objet d'une enquête publique du 17 octobre au 17 novembre 2011.

Quelques faits marquants

La nouvelle réglementation thermique est un engagement fort du Grenelle de l'environnement. Elle a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m²/an) en moyenne, c'est à dire de diviser par 2 à 3 les consommations, suivant les types de bâtiments, par rapport à la RT 2005.

Afin de faire connaître à l'ensemble des professionnels les impacts techniques, économiques, énergétiques et environnementaux, de cette nouvelle réglementation thermique (RT 2012), la DDT de Saône-et-Loire a organisé, le mardi 15 novembre 2011, en partenariat avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), une rencontre avec les professionnels de la construction. Cette réunion de présentation et d'échanges a réuni 120 professionnels : architectes, bureaux d'études, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, entreprises ou artisans du bâtiment, etc.

En 2011, dans l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et les secrétaires d'État aux transports et au logement ont mis en oeuvre la constitution d'un "Recueil 2011 des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité".

La DDT de Saône-et-Loire a relayé cette action en invitant les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, opérateurs, gestionnaires et exploitants de Saône-et-Loire, à proposer leurs réalisations exemplaires.

Cinq dossiers ont été déposés. Les dossiers de Saône-et-Loire n'ont pas été retenus parmi les 14 lauréats, mais un dossier de logement a été intégré au florilège de 60 opérations exemplaires. Les quatre autres dossiers de Saône-et-Loire sont présentés sur le site de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle.

MODERNISER L'ÉTAT

La DDT, service de l'État en charge de l'aménagement durable des territoires, doit répondre pleinement à la fonction qui lui est assignée par la MIRATE, à savoir être le service de référence et d'appui en matière d'information géographique pour la préfecture et les directions départementales interministérielles.

Dans ce cadre, la DDT a la responsabilité de l'administration des données géoréférencées, et de leur mise à disposition auprès des services de l'État à qui elles sont nécessaires. Ce chantier s'inscrit dans une stratégie de convergence des outils et des méthodes entre les 2 ministères (MEDDTL et MAAPRAT) sous l'autorité du préfet. 2011 a ainsi vu se développer largement l'usage de la géomatique au sein des services de l'État, sous l'impulsion de la DDT, service référent en la matière.

En fin d'année 2011, la DDT a engagé une démarche "zéro papier" au sein de ces services. Ce projet a pour but de limiter la consommation de papier mais également de réfléchir à l'archivage des documents, tout en respectant la législation des documents administratifs. Le plan d'actions sera élaboré au cours de l'année 2012.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social (dit "numéro unique") a été profondément réformé par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Cette réforme a été finalisée fin mars 2011 par la mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes. Ce nouveau dispositif permet de simplifier les démarches des demandeurs qui n'ont désormais qu'un seul enregistrement à effectuer, même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social.

Le développement de la téléprocédure TelePAC s'inscrit dans le cadre plus vaste du développement de l'administration électronique.

L'objectif est d'atteindre en 2013, 80% de télédéclarations réalisées par les exploitants agricoles. Dans le département, le taux de télédéclarations est passé de 6% en 2006 à 53% en 2011 pour les dossiers surfaces.

Le taux de télédéclaration pour les dossiers vaches allaitantes (PMTVA) a atteint 85% en 2011, grâce à un accompagnement des différentes organisations professionnelles et de la DDT.

Le taux de télédéclaration pour les dossiers de demande d'aides calamités a dépassé 90%, alors que 2011 correspondait à la première année d'utilisation de l'outil informatique.

Le taux de télédéclaration des aides ovines et caprines est passé de 27% en 2011 à 95% début 2012.

Cette belle progression traduit la qualité de l'accompagnement qui a été assuré et plus globalement l'adhésion d'une très grande majorité d'exploitants à ces nouveaux modes de déclaration.

La DDT a assuré l'instruction de 16 074 dossiers au titre de l'application du droit des sols (ADS) sur 553 communes. Cette activité a connu une baisse d'environ 6% au cours de l'année 2011, avec en particulier une baisse de 6% du nombre de permis de construire, en concordance avec l'évolution nationale, et surtout avec une baisse forte (plus de 13%) du nombre des déclarations préalables.

En 2011, la DDT de Saône-et-Loire a réalisé auprès de la préfecture des conduites d'opérations sur les bâtiments de l'État pour la mise en conformité de ces bâtiments et l'installation du service d'accueil des étrangers, mais également auprès du ministère de la justice pour l'opération de redéploiement du tribunal d'instance de Mâcon et le réaménagement des locaux du palais de justice du Creusot.

Dans le cadre de la contribution de l'État à la réflexion sur la mise en œuvre des SCOT en Saône-et-Loire, la DDT a conduit en 2011 plusieurs études: analyse prospective des potentialités des territoires de l'ouest du département, inventaire des zones d'activités économiques dans le département et propositions d'optimisation de l'utilisation de ces zones, portraits agricoles de territoires.

Quelques faits marquants

En octobre 2011, la réforme de la fiscalité de l'urbanisme a conduit la DDT à piloter, sous la présidence conjointe des sous-préfets et de l'association des maires de Saône-et-Loire, des réunions d'information auprès des élus du département.

L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE EN 2011

Le financement de la vie économique et sociale

Budget logement :

	2010	2011
ANAH	4 370 000 €	2 228 515 €
ANRU	9 788 000 €	9 008 000 €
BOP Logement	1 579 448 €	860 187 €
Total	15 737 448 €	12 096 702 €

Budget agriculture/forêt :

	2010	2011	Commentaires
Aides PAC	176 400 000 €	175 000 000 €	
Installation modernisation	4 500 000€	3 383 000 €	
FEADER développement rural	1 480 000 €	4 903 000 €	
Plans conjoncturels	9 000 000 €	20 000 000 €	Pour 2011, sécheresse
Total	191 380 000 €	203 286 000 €	

Budget sécurité routière : 188 000 €

Budget environnement (eau et biodiversité) : 68 000 €

Budget prévention des risques : 42 000 €

Budget environnement (urbanisme et sites) : 142 000 €

Le financement du fonctionnement de l'Etat

- Nombre d'ETP travaillant en Saône-et-Loire : au 31 décembre 2011 le nombre d'ETP cible accordé par les ministères de l'écologie et de l'agriculture à la DDT de Saône-et-Loire est de 361,37 ETP. Entre 2010 et 2011, les effectifs cible ont baissé de 7,71 %.
- Montant du budget de fonctionnement des services de l'État : 724 000 € (BOP 333 -action1) les charges liées à l'immobilier ne sont pas prises en compte dans cette enveloppe.

La DDT n'est pas en mesure de donner la masse salariale des fonctionnaires et agents de l'État compte tenu que les salaires des agents ne sont pas gérés localement.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL BOURGOGNE) UNITÉ TERRITORIALE 71

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2011, l'Unité territoriale de Saône-et-Loire de la DREAL a réalisé 175 visites d'inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement (pour 156 en 2010). A noter que 5 visites ont eu pour objectif de vérifier la bonne application des règlements européens sur la mise sur le marché des substances et produits chimiques (règlements REACH et CLP). 12 exploitations de carrières ont fait l'objet d'inspection au titre du règlement général des industries extractives (RGIE), la DREAL agissant alors dans le cadre de l'inspection du travail. L'action de l'unité territoriale de la DREAL s'est également traduite par 91 propositions de prescriptions (autorisation, prescriptions complémentaires, suspension d'activité ...).

LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

Sécurité dans les transports terrestre

En matière de transport, l'action de l'unité territoriale de Saône-et-Loire de la DREAL qui a compétence sur les deux départements de la Saône-et-Loire et de la Cote-d'Or a réalisé 738 réceptions de véhicules (561 réceptions simples et 177 réceptions complexes), 27 visites de surveillance de centre de contrôle de véhicules légers et lourds (respectivement 24 VL et 3 VP), et délivré 567 autorisations de transports.

L'UT 71 de la DREAL est constituée en 2011 de **14,5 ETP** pour une masse salariale, calculée à partir de la masse prévue au BOP 2011 au prorata des ETP cibles 2011 de la zone de gouvernance, de **0,75 M€**.

Les crédits d'intervention de l'UT 71 de la DREAL sont de 10 360 412 € (pour information, les crédits totaux d'intervention pour la Bourgogne sur les BOP MEDDTL s'élèvent à 33 748 445 €).

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) EN SAÔNE ET LOIRE

Ce bilan des actions départementales conduites par l'ADEME ne concerne que le volet Déchets ménagers des actions de l'Agence, les politiques relatives à l'énergie et aux activités économiques relevant des politiques régionales.

SITUATION DE LA GESTION DES DÉCHETS EN SAÔNE ET LOIRE

Le département de Saône et Loire a toujours été le département bourguignon le plus en avance pour la mise en place d'équipements de tri et de valorisation des déchets demandés par la loi de 1992.

Ainsi le réseau de déchetteries compte 72 unités et couvre la quasi-totalité du territoire départemental. La densité d'unités (une pour 8000 habitants) est bien supérieure à la moyenne nationale.

Le département compte aussi 4 centres de tri de déchets recyclables, 14 quais de transfert, 12 plates-formes de compostage et le centre de compostage d'ordures ménagères de Torcy.

La collecte sélective des déchets recyclables ménagers (emballages et journaux magazines) est, elle aussi, remarquable avec 100% de la population desservie (en porte à porte ou en apport volontaire).

Il n'y a donc plus de besoin de nouveaux équipements sur le département. En revanche l'adaptation des équipements pour de nouvelles filières (sur les déchetteries) ou pour de nouvelles cibles (producteurs de déchets organiques en grandes quantités) est un besoin identifié pour les années à venir.

Ce dynamisme se traduit dans les résultats mesurés par l'observatoire départemental des déchets (qui est un service du Conseil général 71). Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles est le plus bas de Bourgogne avec 230 kg/hab/an alors que la moyenne nationale est de 299 kg.

Le taux de valorisation (matière + organique) est de 45% ce qui correspond à l'objectif Grenelle pour 2015. Il n'est que de 33% en France (données 2009).

Le reste des déchets est enfoui dans des centres de stockage sur le département. Il n'y a pas d'incinérateur en fonctionnement ou en projet. La seule unité de traitement de déchet en projet dans le département est l'usine de méthanisation du SMET à Chagny. Le procédé retenu étant la méthanisation de déchets résiduels et non de déchets organiques collectés séparément, l'ADEME ne soutiendra pas financièrement ce projet.

LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE MAÎTRISE DES DÉCHETS

Depuis 1997 l'ADEME et le Conseil général 71 accompagnent les collectivités dans la conduite de leur politique déchets. Un des principaux outils de cet accompagnement est le Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets (FDMD71). Cet accord cadre pluriannuel a tout d'abord servi au financement des équipements de valorisation des déchets (période 97 – 2003) puis à leur optimisation (2004 - 2009). Il est aujourd'hui centré sur les objectifs du Grenelle (prévention, augmentation de la valorisation en particulier organique et amélioration des déchetteries). L'accord cadre se termine en 2012. L'enveloppe annuelle est de 500 000 € pour l'ADEME et de 500 000 € pour le CG71. C'est la plus importante pour la Bourgogne. Elle a été dépensée à 100% en 2011 (pour la part ADEME).

LE FONDS DÉCHETS GRENELLE

Le Conseil Général 71 a aussi été le premier département bourguignon (et français) à s'engager dans un Plan de Prévention. 180 000 euros lui sont attribués par an pendant 5 ans. La troisième année a été signée début 2012. Il a d'ores et déjà atteint l'objectif principal que lui avait fixé l'ADEME à savoir la généralisation des programmes locaux de prévention (déclinaison territoriale du plan de prévention). En effet 9 ont été signés entre l'ADEME et les collectivités compétentes : Grand Chalon, SICTOM du Mâconnais, SIVOM du Louhannais, SIRTOM de la Région de Chagny, SIRTOM de la Vallée de la Grosne/CC du Tournugeois/CC Maconnais Val de Saône, CC entre Saône et Grosne/CC Entre Grosne et Guye, Communauté Creusot-Montceau, Siced Bresse Nord, SMEVOM Charolais-Brionnais-Autunois. Le taux de couverture de population est de plus de 95%. Le montant global des aides apportés par l'ADEME à la mise en place de ces programmes est de 665 000 euros par an jusqu'en 2014.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le bois énergie occupe une place prioritaire en Saône-et-Loire. C'est notamment le cas pour les réseaux de chaleur urbains, à Autun, ville pionnière en la matière ou à Chalon-sur-Saône, ville déjà équipée d'une chaufferie bois et qui projette la construction d'une unité complémentaire. C'est également vrai pour de nombreuses communes rurales où de plus en plus de bâtiments communaux sont chauffés au bois, comme à Matour, St Léger sur Dheune, Anost, Tramayes, Viré etc. Dans l'industrie et le secteur tertiaire, on dénombre plus de 40 chaufferies bois.

Les aides de l'ADEME au titre du bois énergie sont attribuées dans le cadre des programmes énergie climat Bourgogne (PECB), et fonds chaleur renouvelable (hors PECB). En 2011, ont été financés 14 études de projet pour un montant d'aide de 52 350 € et 3 projets d'investissements pour un montant d'aide de 881 155 €.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) – AGENCE BOURGOGNE EST (21/71)



L'Office national des forêts, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, assure la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités locales.

A ce titre, l'ONF :

- élabore les plans de gestion de ces espaces (les aménagements forestiers),
- propose aux propriétaires un programme annuel de travaux,
- commercialise les bois,
- assure la gestion foncière de ce patrimoine.

Par ailleurs, l'ONF réalise pour le compte de ces mêmes interlocuteurs, ou pour le compte des structures intercommunales et d'autres acteurs privés, des prestations d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux par voie contractuelle, dans des domaines tels que la protection et la gestion des espaces naturels et forestiers, l'arbre conseil, le paysage, l'eau, l'accueil du public en milieu naturel.

L'ensemble de ces activités sont confortées par le nouveau contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR (fédération nationale des communes forestières) 2012-2016. A noter que ce contrat renouvelle, au niveau des effectifs, l'application des règles de la revue générale des politiques publiques.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ONF EN SAÔNE-ET-LOIRE : FORÊTS GÉRÉES ET ORGANISATION INTERNE

L'ONF en Saône-et-Loire gère 47 087 ha de forêts, soit 23 % de la surface boisée du département (203 000 ha) et 5 % de sa surface totale (861 410 ha).

En 2011, le domaine boisé de l'Etat a très peu varié (+ 0,7233 ha : acquisition d'un chemin rural en Forêt Domaniale des Etangs située à Allerey-sur-Saône et Saint-Loup-Géanges).

La surface boisée communale, relevant du Régime forestier, s'est légèrement accrue, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

date	nature	commune	surface
23/03/2011	Application au régime forestier (soumission)	Pouilloux	7,2686
13/05/2011	Distraction du régime forestier	Saillenard	-0,0674
09/08/2011	Application au régime forestier (soumission)	Chatenoy-le-Royal	3,2312
09/08/2011	Distraction du régime forestier	Chatenoy-le-Royal	-0,253
05/12/2011	Application au régime forestier (soumission)	Barizey	2,6762
05/12/2011	Application au régime forestier (soumission)	Cortambert	2,1213
13/12/2011	Application au régime forestier (soumission)	Azé	0,335
évolution de l'accroissement			TOTAL= +15,3119 ha
		année	augmentation
		2010	0,08%
		2011	0,05%

La surface globale gérée par l'ONF sur le département est donc la suivante :

Propriétaire	Surface (ha)	Nombre de forêts
Etat	15 355	21
Communes, sections de communes et syndicats Département - Etablissements publics	31 476	421 (266 territoires communaux)
Privés	257	3
Total	47 088	445

Sur la commune de Dompierre-les-Ormes, l'ONF gère aussi l'arboretum domanial de PEZANIN (27 ha), l'un des plus riches de France avec ses 500 espèces et variétés différentes. Il a été décidé, en 2011, un enrichissement des collections dans un objectif de conservation de la biodiversité.

La mise en œuvre des missions de l'ONF sur les départements de Côte d'Or et de Saône et Loire est assurée par une agence interdépartementale, l'Agence de Bourgogne-Est dont le siège est à Dijon. La représentation de l'Etablissement, pour le département de la Saône et Loire est assurée par le directeur d'agence, Olivier Rousset, et par un délégué départemental, François Felten, résidant sur le site de Chalon-sur-Saône.

La structuration de l'Etablissement en Saône-et-Loire est la suivante :

- 4 Unités Territoriales de terrain, réparties sur l'ensemble du département, regroupant au total
- 34 personnels fonctionnaires (agents patrimoniaux et responsables d'unités)
- 3 sites (Mâcon, Chalon et Autun) dédiés aux tâches administratives, à l'encadrement de services ou travaillant de manière délocalisée pour des services fonctionnels de l'Agence : 15 personnes au total,
- 19 personnels ouvriers et d'encadrement direct, de droit privé, assurant les travaux forestiers.

Cette structuration de l'Agence Interdépartementale a comme conséquence une affectation des personnels, notamment administratifs, par pôles d'activité, plutôt que par territoire.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2011 DE L'ONF EN SAÔNE-ET-LOIRE PAR NATURE D'ACTIVITÉS

Planifier la gestion

L'activité d'aménagement forestier s'est traduite en 2011 par l'élaboration des documents d'aménagement suivants :

- forêts domaniales : deux nouveaux aménagements (St-Sernin du Bois et Chalonnais) pour des surfaces respectives de 729 et 899 hectares.
- autres forêts relevant du régime forestier (A.F.R.) : 11 aménagements entièrement renouvelés pour une surface de 2189 hectares (contre 1717 ha en 2010)

Réaliser les travaux, études et prestations

Les travaux sylvicoles de plantations, dégagements et élagages, pour le réseau routier, la maintenance des limites et du parcellaire dans les forêts communales ont coûté 525 000 €, ce chiffre étant en hausse par rapport à 2010. 48 % de ces dépenses (254 000 €) sont destinées aux travaux de régénération, accroissement lié à la mise en œuvre des subventions octroyées par le Conseil régional de Bourgogne tant sur les reboisements que sur les conversions par voie naturelle. 12 % de ces dépenses (65 000 €) ont été destinées à des interventions sylvicoles d'investissement dans des peuplements de plus de 3 m de haut. L'écart notable entre ces deux postes de dépenses tient à l'absence d'aide pour ces dernières interventions bien qu'elles soient décisives pour la qualité future des peuplements. Les travaux d'infrastructure représentent 25 % des dépenses engagées par les collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire (soit 132 700 € HT) dont deux équipements subventionnés.

La mobilisation des bois au travers de leur " mise bord de route façonnés " hors contrat d'approvisionnement et exploitation groupée a engendré une dépense globale (abattage, débardage, transport) de 37 000 € HT (7 %) qu'il faut comparer aux recettes induites (environ 174 000 €).

Enfin, l'ONF a été retenu pour l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois.

Commercialiser les bois

Les volumes vendus en forêts domaniales et ceux vendus ou délivrés pour le compte des communes ou sections de communes, ainsi que les recettes correspondantes, figurent dans le tableau ci-après :

	Année 2011			Année 2010			Evolution
	FD	AFR	Ensemble	FD	A.F.R.	Ensemble	
Volumes vendus ou délivrés m ³	102 518	108 465	210 983	99 222	116 982	216 204	- 2,4 %
Recettes hors délivrance (K€)	4 448	2 268	6 717	3 358	2 722	6 080	+ 10,5 %

Les ventes publiques organisées tout au long de l'année ont été fortement influencées par l'évolution du contexte économique et financier ce qui s'est traduit, en particulier au second semestre, par des achats prudents en volumes et une relative stabilité des cours. Les lots vendus par le biais des contrats d'approvisionnement avec les entreprises de la première transformation ont mieux résisté à ce contexte économique mondial.

La recherche et la veille sanitaire

Recherche et développement

Des expérimentations forestières sont poursuivies dans les forêts relevant du régime forestier au sein d'un réseau de " progrès technique " propre à l'ONF, constitué à l'échelle tant nationale que territoriale (Bourgogne- Champagne -Ardenne).

Surveillance phytosanitaire

En matière de surveillance phytosanitaire de la forêt, le suivi est assuré par un correspondant observateur, membre du réseau national Département Santé des Forêts (DSF) et spécialisé dans la reconnaissance des maladies des arbres et dans leur traitement.

En complément de la veille sanitaire et du diagnostic conseil, le correspondant observateur s'implique sur des sujets précis :

- Processionnaire du pin : suivi des populations sur des placettes permanentes: forêt de Buxy et domaniale des Charmays couplé à la caractérisation de la maladie des bandes rouges ; surveillance de l'avancée du front. Il n'est pas noté d'évolution notable des populations.
- Pas de prospection du nématode du pin en 2011
- Suivi par quadrats des défoliations de printemps sur feuillus (pas de défoliations notables en 2011)
- Suivi du typographe sur des massifs échantillons en forêts domaniales de Saint Prix et de Glenne : à ce jour toujours en état endémique
- En collaboration avec l'INRA, placette en FD (forêt domaniale) de la Ferté, parcelle 147 pour la détermination des différentes souches d'oïdium (récolte d'échantillons)
- Prospection de *Chalara fraxinea*, maladie des rameaux du frêne découverte en 2009 sur la commune d'Ecuelles ; installation et suivi d'une placette semi permanente de 20 arbres en FC communale de Boyer ; la maladie poursuit sa progression échantillon positif en FD de Pourlans
- Placette dépérissement du hêtre en FD de Planoise (observation et notation des houppiers) suite à la sécheresse canicule de 2003 et 2005 ; les notations de cette placette semi permanente se sont terminées en 2011
- Suivi intensif de plantations de l'année afin d'évaluer la réussite et la détermination des stress subis : 5 placettes dont 4 résineuses (Douglas Anost) et 1 feuillu (chêne sessile Saisy) sur 4 parcelles
- Accidents climatiques : dégâts vent chablis épars suite tempête fin décembre 2011, dégâts gel sur régénération chêne printemps 2011

A noter, trois placettes du réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) sont installées dans le département et suivies par l'ONF, respectivement dans les forêts domaniales d'Anost, de Glenne et de Pourlans.

Organiser et gérer l'activité cynégétique

Pour l'ensemble des forêts domaniales, les tableaux de chasse réalisés ces quatre dernières saisons sont rappelés ci-dessous.

	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011
Chevreuril mâle (brocards)	182	176	135	149
Chevreuril femelle (chevrettes)	150	155	119	121
Chevrollards			82	95
Sanglier	120	131	185	219
Renard	60	46	42	65
Lièvre	29	18	6	7
Bécasse	116	118	95	73

La gestion des populations de cervidés obéit au souci constant de maintenir un équilibre sylvo-cynégétique adapté, notamment au regard des peuplements forestiers en phase de régénération. L'ONF sera particulièrement vigilant sur la maîtrise des effectifs des populations de grands cervidés en Saône-et-Loire.

Gérer les milieux et espèces remarquables

La gestion forestière intègre en toutes circonstances dans ses interventions (coupes, travaux,...) le souci de préservation des richesses naturelles et des paysages.

Notamment l'ONF est membre de la MISEN, des comités de pilotage départementaux des sites NATURA 2000, et poursuit des études et des travaux dans plusieurs forêts du Morvan et de l'Autunois pour retrouver la naturalité de sites remarquables, par exemple avec un projet d'exploitation par câblage et chevaux en zone de captage à proximité d'Autun.

Plus globalement, l'ONF en Bourgogne s'est engagé, aux côtés des propriétaires forestiers publics et privés ainsi qu'auprès des acteurs de la filière bois de de l'association France-nature-Environnement, dans une politique de qualité de la gestion durable des forêts, sous le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification).

Au regard des exigences, tant en performances qu'en système de gestion qu'impose le référentiel PEFC dans les trois fonctions économique, environnementale et sociale la certification est la suivante dans le département:

- 21 forêts domaniales (la totalité): soit 15 300 hectares
- 58 forêts communale et sectionales pour 11 000 hectares (33 %)

Accueillir le public et communiquer

En mai 2011, l'ONF a accueilli des personnels de la DDPP dans le cadre d'une sortie technique à Pézanin. Sur ce site, on peut noter une reprise marquée d'accueil de scolaires en visites guidées ; d'une dizaine de classes pour 250 enfants. La fréquentation estimée est stable, autour de 15 000 personnes/an.

L'ONF est intervenu lors de la création d'un arboretum par la ville de Mâcon en présence de deux classes de primaire pour sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et forestiers.

L'ONF a participé à Cité71 le 7^{ème} Salon des Collectivités Territoriales de Saône et Loire pour communiquer sur l'ensemble de ses activités.

Deux journées de formation ont été consacrées aux communes forestières. L'Echo Bois n°7 a été diffusé à l'ensemble des communes pour les informer de l'actualité forestière par le biais de ce quatre pages papier.

CONCLUSION

L'année 2011 a été marquée par la signature du nouveau contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR 2012-2016. C'est la première fois que la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) est signataire de ce document stratégique traduisant ainsi la volonté d'une gouvernance plus partagée de l'établissement entre les élus et l'Etat.

La déclinaison locale de ce contrat va correspondre, en 2012, à une explicitation des orientations stratégiques auprès des communes forestières de Saône et Loire dans le cadre de journées de formation et d'échanges co-organisées avec l'association départementale des communes forestières présidée par le maire de Joncy, M. Richard. L'enjeu est, d'une part, de convaincre les communes de récolter le volume de bois correspondant à l'accroissement annuel et, d'autre part, d'expliciter la nouvelle redevance de 2 €/ha de forêt gérée.

En termes d'organisation interne, l'agence ONF poursuit son projet immobilier qui doit, à terme, permettre un regroupement de son personnel administratif à Chalon-sur-Saône. Cela s'est traduit, en 2011, par la vente de notre bien immobilier à Mâcon et par l'achat, début 2012, d'un bien sur Chalon-sur-Saône. Durant une période transitoire, du personnel administratif demeurera à Mâcon (dans les locaux de la DDT) et sur Autun. Le personnel technique de terrain n'est pas affecté par cette restructuration.



Un établissement public au service de la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques.

L'organisme de référence sur le fonctionnement écologique, la connaissance et la gestion des écosystèmes aquatiques

Créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et par le décret du 25 mars 2007, l'ONEMA est un établissement public national, placé sous la tutelle du ministère en charge du développement durable.

Il accompagne la mise en œuvre de la politique de l'eau en s'appuyant sur son expertise technique et scientifique ainsi que sur sa connaissance concrète des milieux aquatiques et des acteurs de l'eau

LES QUATRE GRANDES MISSIONS DE L'ONEMA

Mobiliser la recherche sur les enjeux de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

- Faire progresser les savoirs pour la recherche
- Développer une expertise de haut niveau en appui aux politiques publiques de l'eau
- Diffuser les savoirs et assurer les formations

Connaître l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques

- Coordonner et mettre en place le système d'information sur l'eau
- Produire ou faire produire des données pour connaître l'état des eaux, les espèces et les habitats
- Valoriser et diffuser les données

La police de l'eau et des milieux aquatiques

- Organiser et conduire des activités de police
- Soutenir les actions des services de police de l'eau

L'appui aux politiques de l'eau

- Soutenir et participer aux actions de planification et de programmation : sdage, sage, contrat de rivières...
- Promouvoir des opérations de restauration et de préservation des milieux et de certaines espèces (migrateurs)
- Développer les infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau dans les Dom-Tom et en Corse

L'ONEMA en quelques chiffres (données 2009)

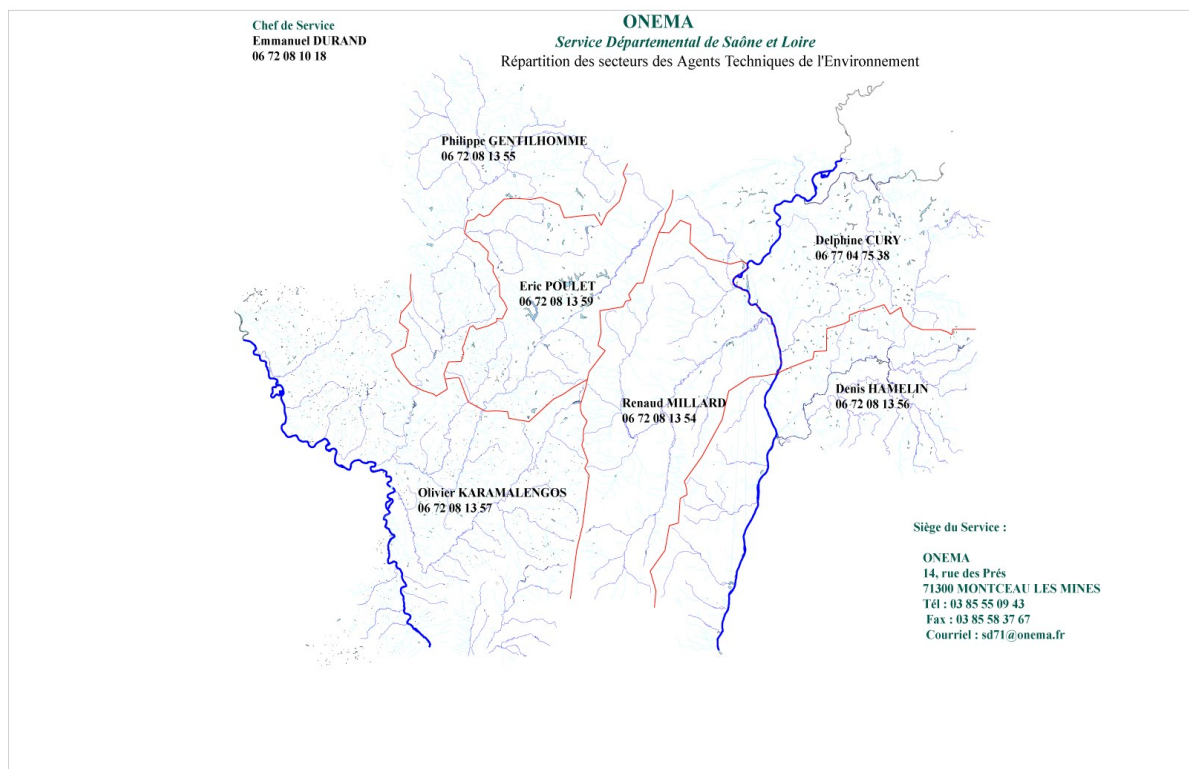
- **Un budget de 144 millions d'euros**
Ce budget est en partie issu des redevances sur les usages de l'eau collectées par les agences de l'eau.
- **Plus de 6 000 avis émis** en appui aux services de police de l'eau
- **Plus de 500 avis émis** sur des dossiers d'autorisation
- **Plus de 22 000 contrôles de police...**
- Près de 900 personnes
 - 1 direction générale et des pôles recherche et développement
 - 9 délégations interrégionales
 - des services départementaux
 - 1 centre de formation



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE

L'Equipe

Composé d'un technicien (chef de service) et de 6 agents techniques de l'environnement, le service départemental assure les différentes missions de l'ONEMA à travers l'organisation territoriale présentée ci-dessous :

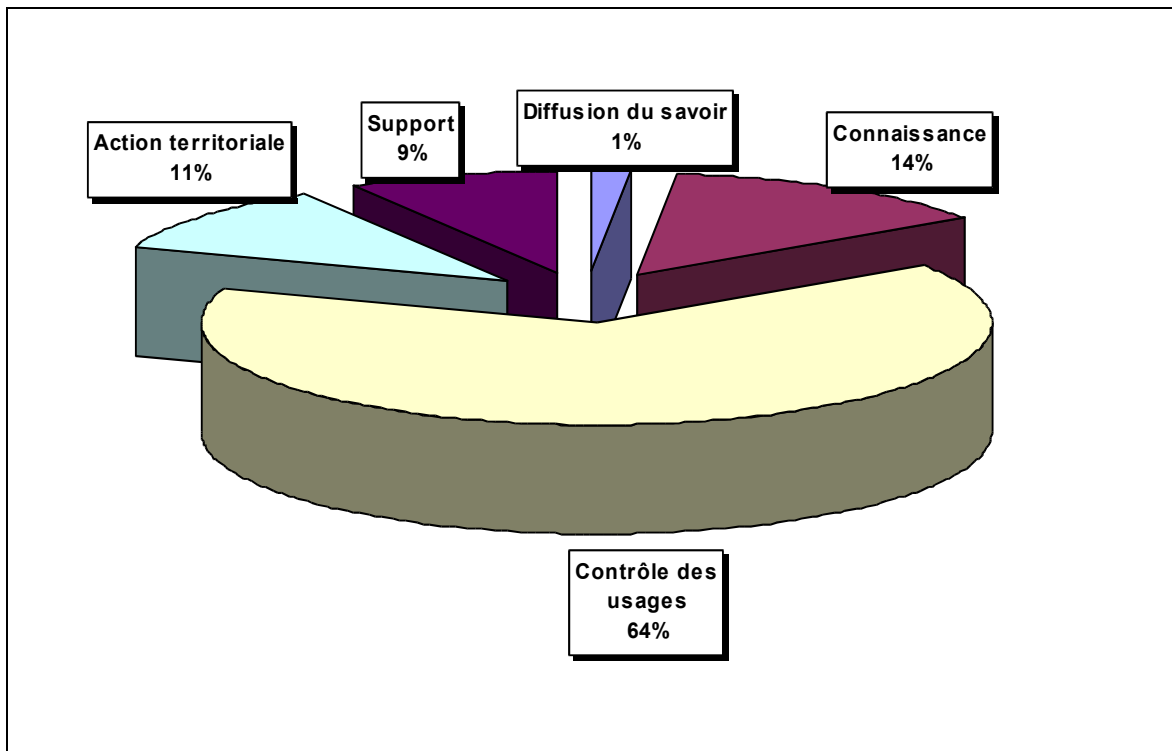


L'Activité du Service en 2011

Au cours de l'année 2011, les différentes missions réalisées par le Service peuvent être regroupées au sein des thèmes suivants :

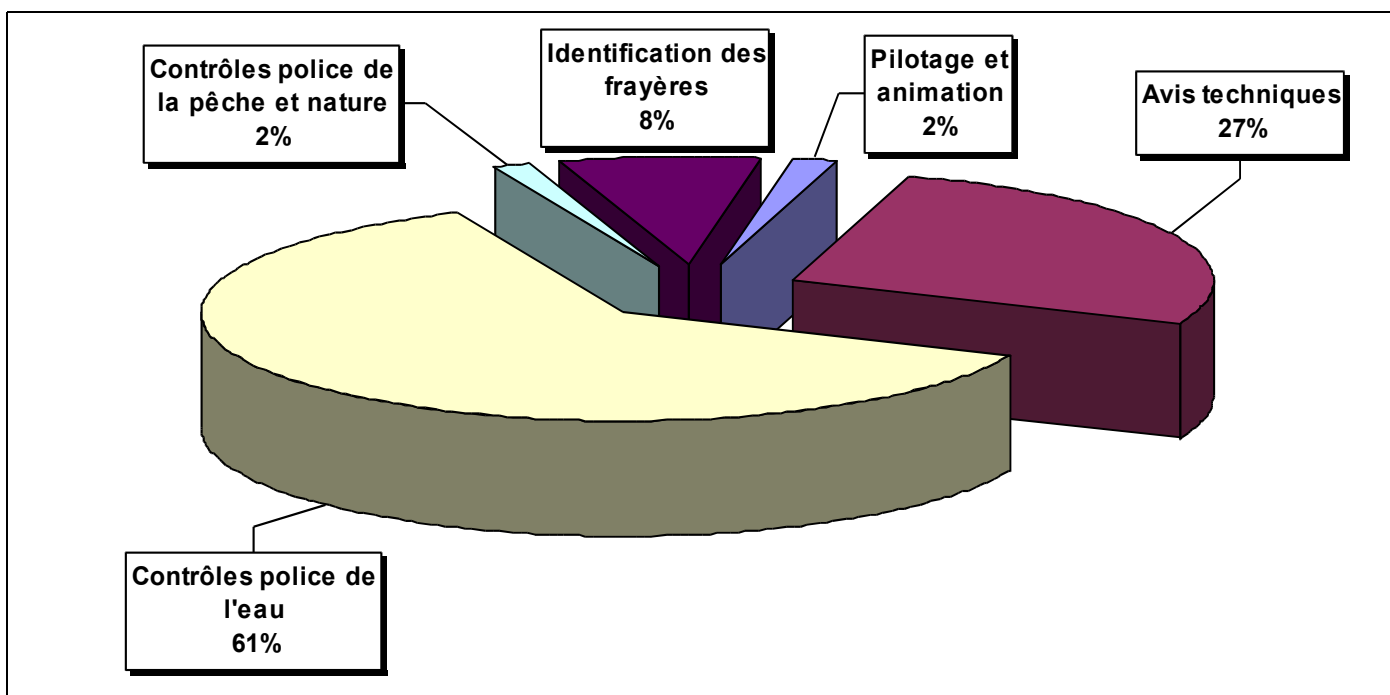
- La diffusion du savoir (agent formateur au sein de l'établissement)
- La connaissance de l'état et des usages de l'eau et des milieux aquatiques
- La police de l'eau et des milieux aquatiques ou le contrôle des usages
- L'appui aux politiques de l'eau ou l'action territoriale
- Les actions de soutien et de mangement ou la fonction support

La charge de ces actions est décrite ci-dessous :



LA POLICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES OU LE CONTRÔLE DES USAGES

Cette activité représentant plus de 60% de l'activité du service se décline de la façon suivante pour l'année 2011 :



Zoom sur les contrôles police de l'eau

Nos actions en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques s'inscrivent dans le cadre du plan de contrôle interservices départemental de la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE).

Nos principaux champs d'intervention sont les suivants :

Travaux en cours d'eau, respect des distances d'épandages des effluents agricoles, respect des distances d'épandage de produit phytosanitaires (zone non traitée), pollution accidentelle, pollution viticole, respect des débits et des prélèvement, création de plan d'eau ...

La signature d'une convention le 21 mai 2010 entre les parquets de Mâcon et de Chalon sur Saône, la Préfecture, l'ONEMA et l'ONCFS permet d'optimiser ce secteur d'activité.

Au cours de l'année 2011, notre service a réalisé 574 contrôles dont 84% se sont avérés conformes.

Quant aux contrôles non conformes, ils ont donné lieu à l'établissement des procédures suivantes :

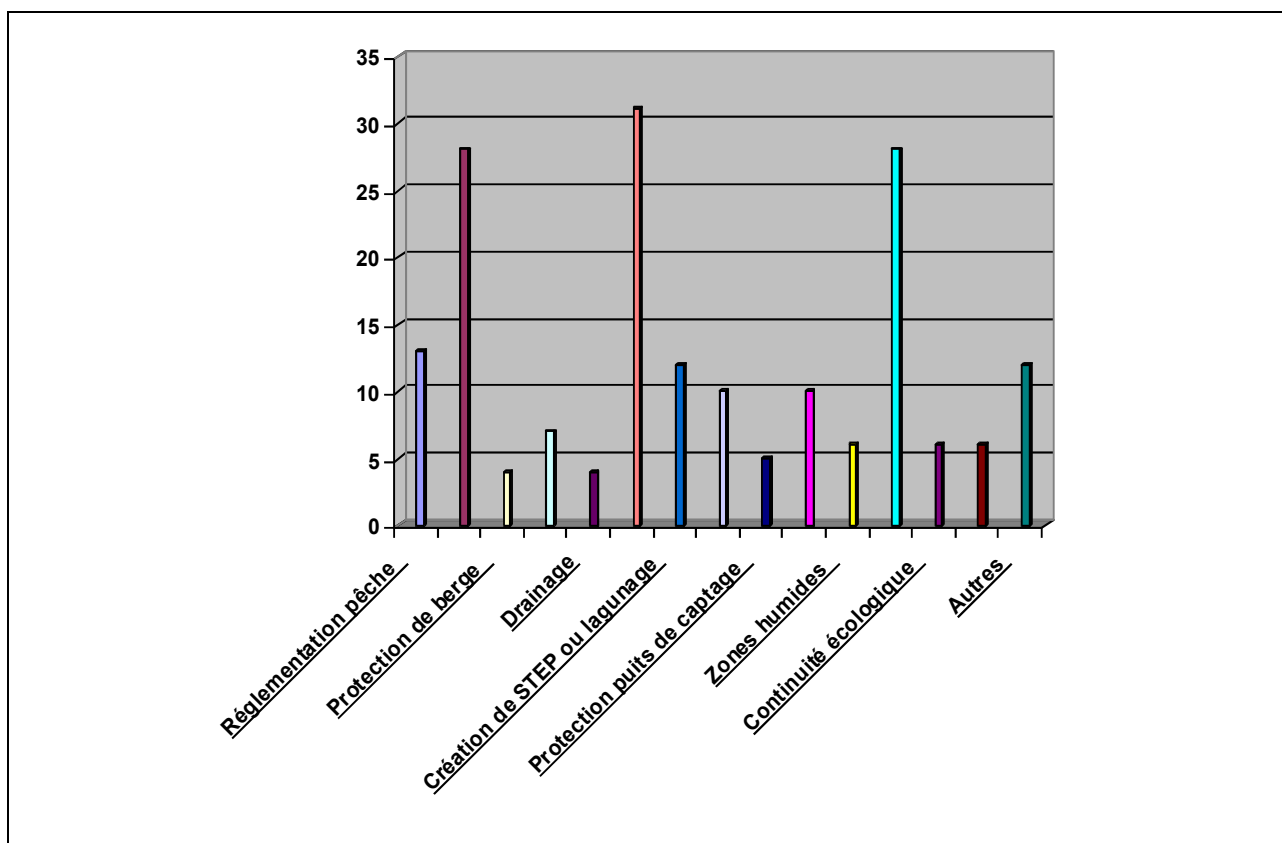
- **29 Procès verbaux**
- **3 Rapport de constatation**
- **63 Procès verbaux d'avertissement** (procédure réalisée dans le cadre de la convention signée en le 21 mai 2010 entre les parquets de Mâcon et de Chalon sur Saône, la Préfecture, l'ONEMA et l'ONCFS)

Zoom sur les avis techniques

Au cours de l'année 2011, notre service a rendu **182 avis techniques** concernant la police de l'eau ou la protection du milieu aquatique. Les sollicitations émanent principalement des partenaires suivants :

- La Préfecture de Saône et Loire et les Sous-Préfectures
- La Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire
- Les Tribunaux de Grande Instance de Mâcon et Chalon sur Saône
- Le Service Navigation Rhône Saône

Les demandes ont notamment porté sur les sujets suivants :



LA CONNAISSANCE

Les actions de connaissance peuvent être divisées en 4 chapitres :

La surveillance de l'état écologique

Le Réseau de Contrôle et Surveillance (RCS)

Né en 2007 et en lien direct avec le programme de surveillance de la Directive Cadre sur l'Eau, ce réseau donne l'image de l'état général des cours d'eau, notamment à l'échelle européenne. 1500 sites (stations) dont 27 en Saône et Loire font partie du réseau.

Chaque station fait l'objet d'une évaluation de l'ensemble des indicateurs définissant le bon état des eaux (écologique et chimique). A ce titre, l'ONEMA est en charge de réaliser des échantillonnages biologiques " poisson ", le mode de capture des populations de poissons étant la pêche à l'électricité.

En 2011, **11 stations** ont été inventoriées :

- L'Arroux à Autun
- La Drée à Saint Léger du Bois
- La Dheune à Essertenne
- La Guye à Sigy le Châtel
- La Vallière à Savigny en Revermont
- Le Sornin à St Maurice les Châteauneuf
- La Bourbince à Vitry en Charolais
- La Dheune à Palleau
- La Seille à La Truchère
- La Saône à Montbellet
- La Saône à Ouroux sur Saône

L'hydromorphologie

Le service participe à un protocole appelé CARHYCE (Caractérisation Hydromorphologique des Cours d'Eau). Il s'agit d'effectuer des levées topographiques et de caractériser les habitats présents sur les stations de cours d'eau du RCS.

En 2011, **3 stations** ont fait l'objet de cette caractérisation :

- - La Sablonne à Poulans
- - La Grosne à Sainte Cécile
- - La Dheune à Essertenne

L'évaluation de la continuité écologique

Le service a poursuivi la construction du référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE). Il s'agit notamment de renseigner un outil informatique appelé GEOBS (base de données géo-référencées) précisant la localisation des obstacles présents sur les cours d'eau du département.

Un protocole de description des obstacles précédemment cités a vu le jour en 2010, l'Information sur la Continuité Ecologique (ICE). Ainsi, 40 obstacles présents sur le bassin versant de la Guye ont été caractérisés (levée topographique, substrat, franchissabilité...).

Le suivi thermique et quantitatif

Le réseau de suivi thermique

Afin de caractériser le régime thermique et son évolution, sur chaque station du RCS seront installés à terme des capteurs thermiques. Pour l'instant, seule une partie des stations est équipée. Outre l'installation de ces équipements, le service est chargé de relever les données deux fois par an.

Le réseau d'observation de crise des assecs

Activé en cas de sécheresse, ce réseau permet d'évaluer par une observation de terrain l'évolution des débits dans les cours d'eau du département.

L'année 2011 ayant été particulièrement sèche, 8 campagnes d'observation (30 points de contrôle par campagne), réalisées par le service, ont été nécessaires de mai à août 2011.

Le suivi d'espèces migratrices, patrimoniales ou allogènes

Plusieurs espèces vont l'objet d'un suivi particulier par notre service :

La réintroduction du saumon atlantique (*Salmo salar*) dans le bassin de l'Arroux (Affluent de la Loire)

Une opération de réintroduction du saumon atlantique est menée dans le département depuis plus de 10 ans. Ainsi au printemps de chaque année des alevins (entre 50 et 100 000 individus provenant du Conservatoire National du Saumon Sauvage située à Chanteuges en Haute-Loire) de cette espèce sont déversés dans les cours d'eau du bassin de l'Arroux (La Celle, Le Méchet, Le Termin, La Canche, La Chaloire).

Cette opération est conduite dans l'espoir de voir un jour ces jeunes saumons ayant dévalé et grossi en mer remonter la Loire pour se reproduire dans les cours d'eau où ils ont grandi.

Dans ce cadre et afin d'évaluer le succès de l'introduction (dénombrement et vérification du bon développement des alevins), nous effectuons, à l'automne, une série de pêches d'étude scientifiques dans le bassin de l'Arroux.

L'Observatoire de la Faune Patrimoniale de Bourgogne

Le service départemental s'investit particulièrement dans cet observatoire. Nous participons notamment au suivi des populations suivantes : **odonates, amphibiens, écrevisses...**

Les odonates

Certains odonates (ou cortèges d'odonates) sont indicateurs du fonctionnement des milieux aquatiques et à ce titre, ils peuvent être utilisés pour apprécier l'état de ces milieux. En effet, le stade larvaire des odonates, puisqu'il est exclusivement aquatique, intègre les caractéristiques des habitats aquatiques.

La Bourgogne, grâce à sa position de carrefour climatique, accueille une faune odonatologique variée. Nous retrouvons aussi bien des espèces d'affinité méridionale que des espèces d'affinité nordique ou montagnarde.

Une des espèces la plus remarquable de la région est sans doute **l'agrion orné (Coenagrion ornatum)**. Cette libellule, dont la répartition française concerne majoritairement la région Bourgogne, possède un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale comme européenne. Ainsi, depuis 2008, le service s'est investi dans la recherche particulière de cette espèce.

Les tritons

Au printemps, une trentaine de mares sont prospectées en vue de noter la présence des espèces de triton. Sont ainsi recherchés le triton alpestre, le triton palmé, le triton crêté... L'ensemble de nos observations permet de mettre à jour et de compléter l'Atlas des reptiles et amphibiens de Bourgogne.

L'ACTION TERRITORIALE

Le service est un partenaire privilégié des structures intervenant dans la gestion de rivière du département. Ainsi, nos compétences juridiques et techniques sont mises à disposition de l'ensemble des syndicats et différents contrats de rivières (Seille, Dheune, Sornin, Aroux Bourbince...) tout au long de l'année.

Un investissement est également à souligner dans le cadre du réseau Natura 2000.

CONCLUSION

L'ensemble des missions n'est pas résumé dans ce rapport mais force est de constater que l'année 2011 fut une année de travail bien remplie.

Le service départemental à travers son investissement s'inscrit dans l'objectif ambitieux fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau : l'atteinte du bon état des eaux.

D'ici à 2015 de nombreuses actions en faveur des milieux aquatiques restent à mener, nous continuerons à nous y engager pleinement.



L'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage est un Etablissement public à caractère administratif sous la double tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture.

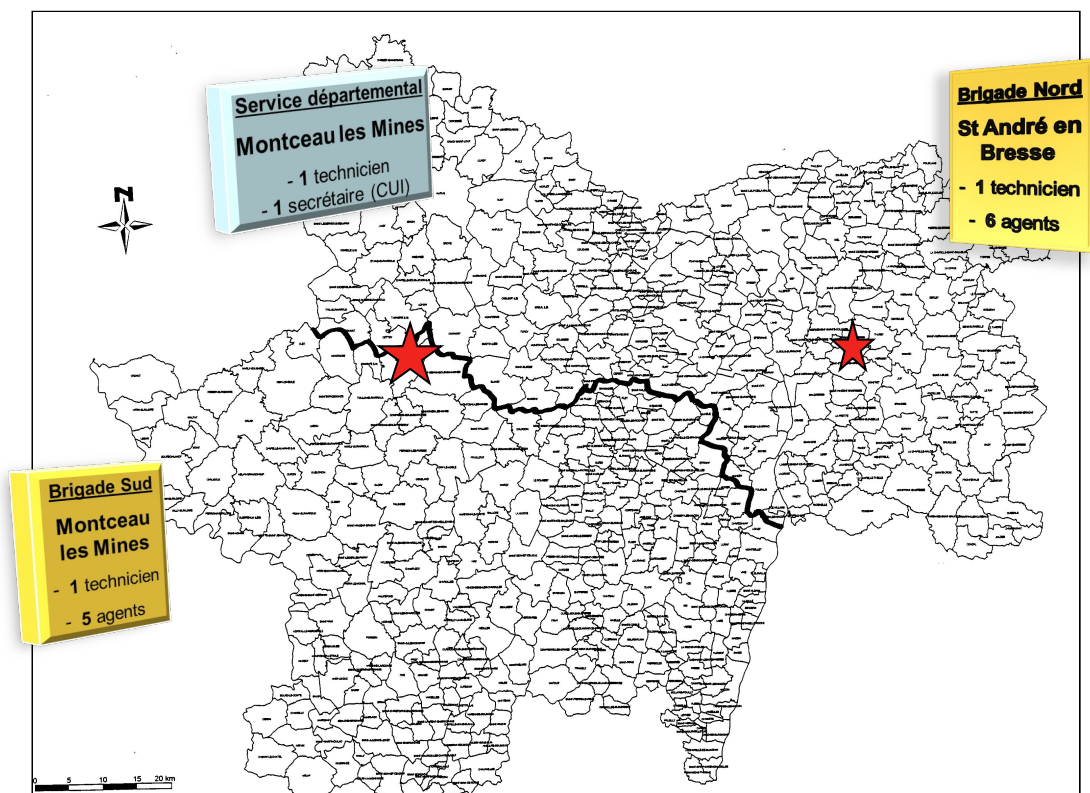
LES MISSIONS...

Les missions de l'ONCFS sont prévues dans le nouveau contrat d'objectifs 2012 / 2014 et se répartissent selon 4 grands axes :

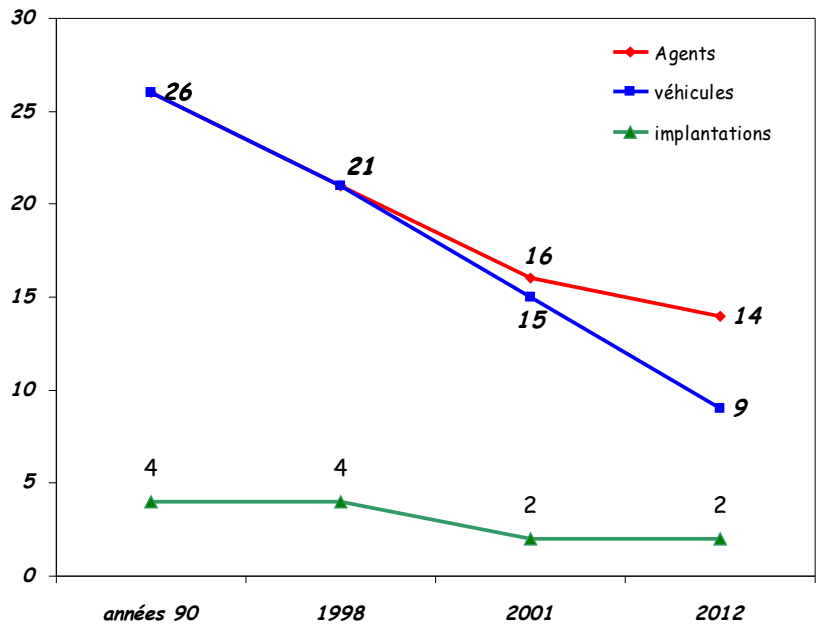
- Axe 1 : Contribuer à la reconquête de la biodiversité.
- Axe 2 : Améliorer la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage.
- Axe 3 : Consacrer la chasse comme élément de gestion durable de la nature et des territoires.
- Axe 4 : Poursuivre la construction d'un service public de l'environnement moderne et efficace.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL

Organisation : 14 agents répartis en 2 brigades



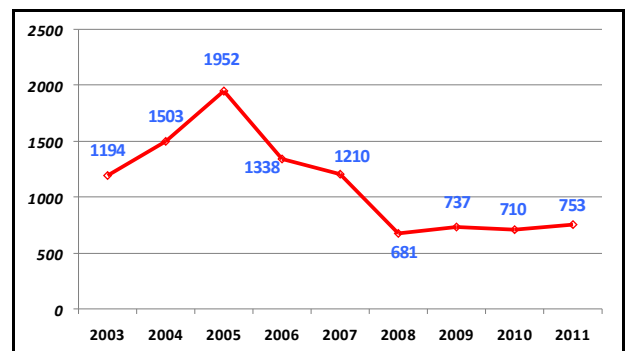
Evolution des effectifs depuis les années 90



III. BILAN POLICE 2011

Contrôles du permis de chasser

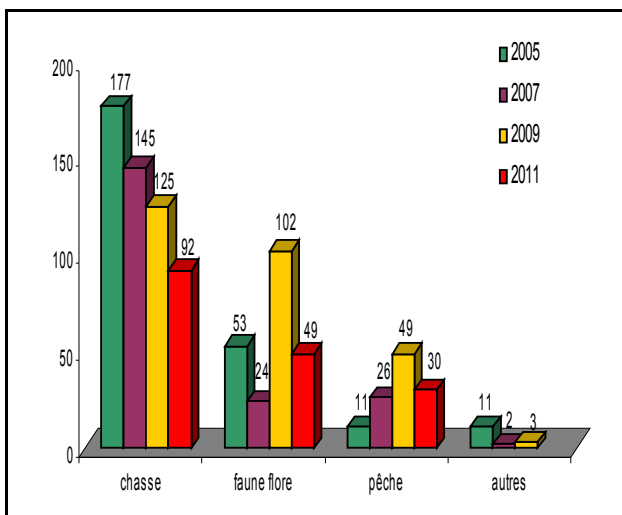
753 permis de chasser contrôlés en 2011



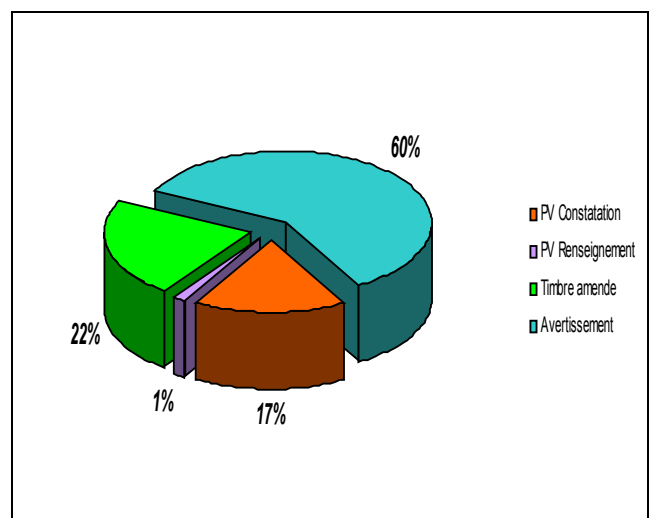
Infractions relevées

- 141 Procédures établies
- 143 délinquants identifiés
- 171 infractions relevées : 147 contraventions + 24 délits

Evolution des infractions relevées par domaine

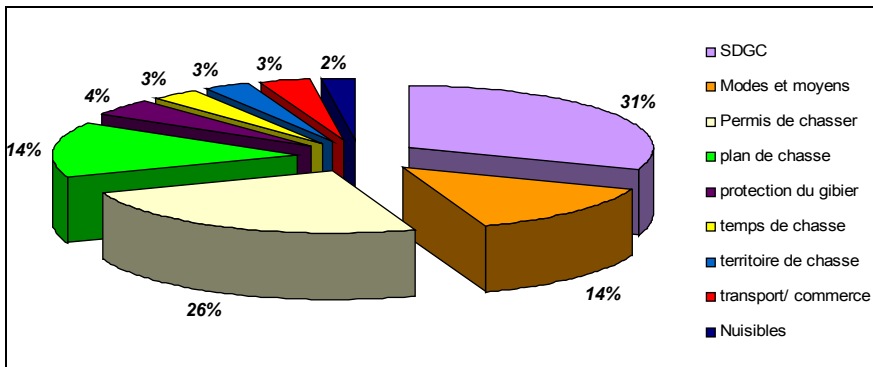


Typologie des procédures relevées en 2011

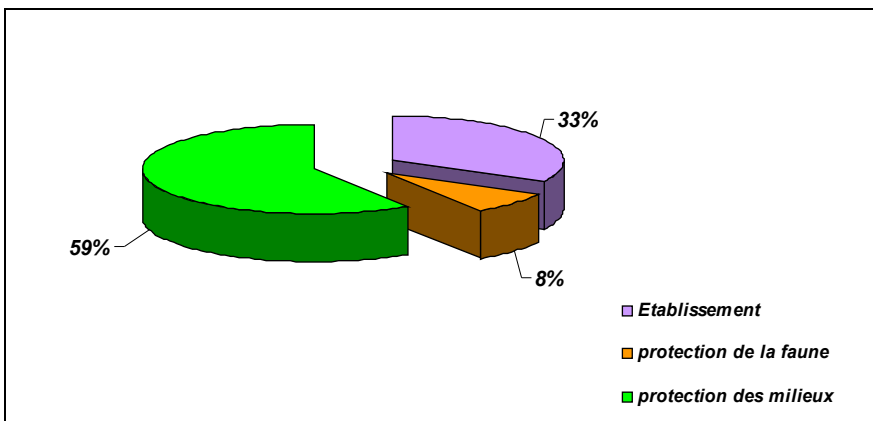


Détail des infractions relevées en 2011

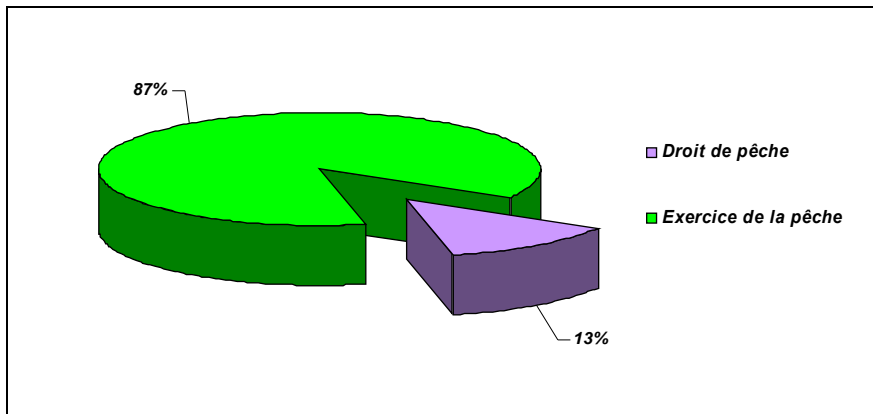
Détail 2011 des infractions Chasse : 92 infractions relevées



Détail des infractions Faune Flore relevées : 49 infractions

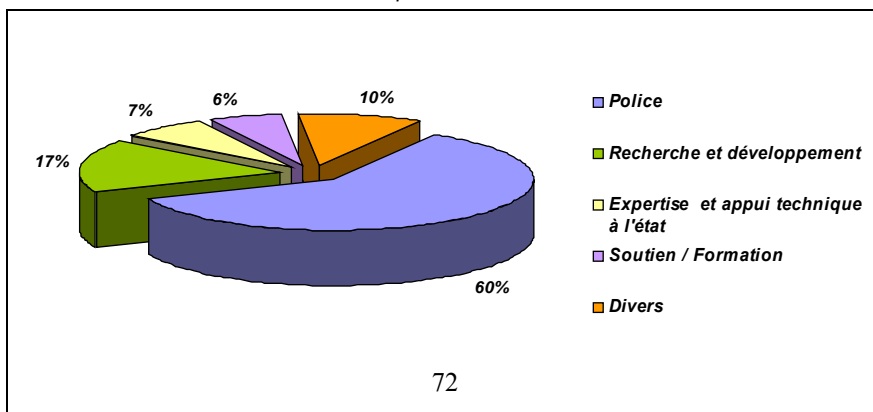


Détail 2011 des infractions Pêche : 30 infractions relevées

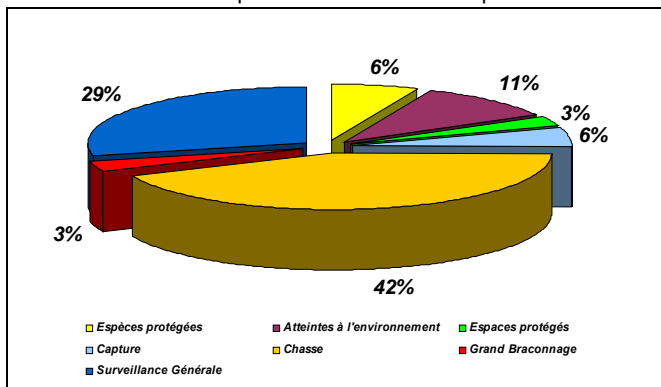


CADRE GÉNÉRAL D'ACTIVITÉ 2012

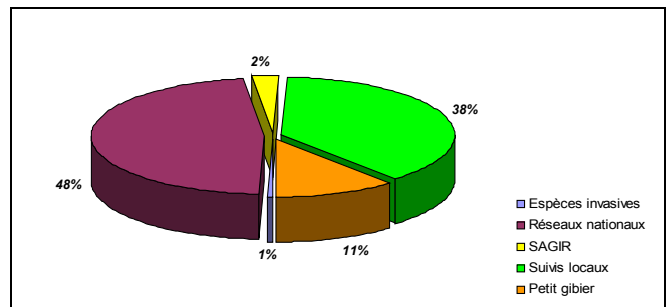
Prévisions par secteur d'activité



Détail des prévisions en matière de police



Détail des prévisions en matière technique

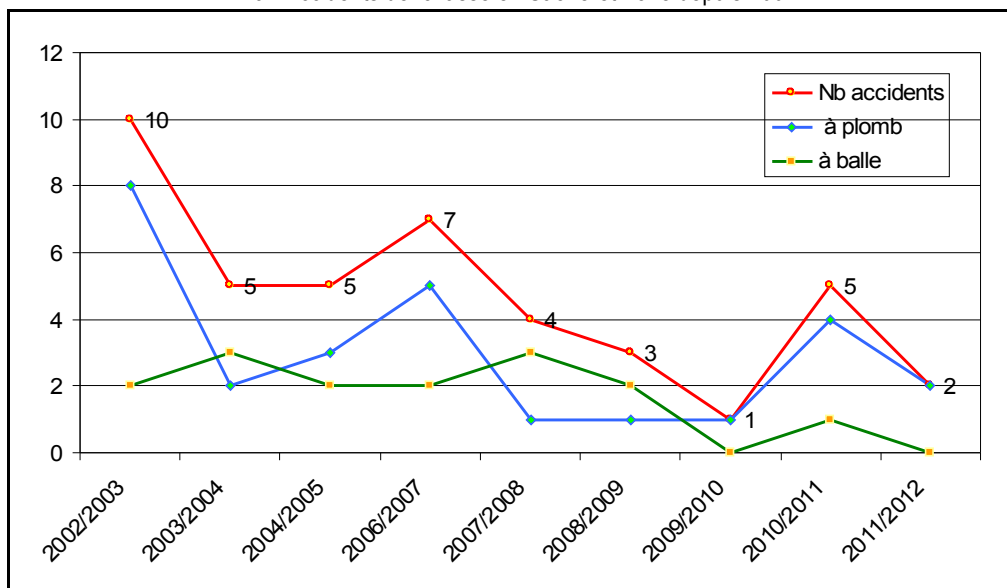


BILAN ACCIDENTS / INCIDENTS

42 accidents recensés depuis 2002 dont:

- 64 % des accidents à plombs
- 36 % à Balle
- 35% ont occasionné des blessures légères
- 17% sont mortels
- 48% des accidents de chasse ont occasionné des blessures graves.

Bilan Accidents de chasse en Saône-et-Loire depuis 2002



Bilan 2011/2012 des accidents de chasse en Saône et Loire

Accidents											
date	gravité	siège des blessures	âge de la victime	âge de l'auteur	type de chasse	munitions utilisées	milieu	distance tir	caractéristiques du tir	Respect angle de sécurité	observations
21/10/2011	blessure grave	Tête / bras / cou	70 ans	75 ans	Chasse groupe petit gibier	plomb	ouvert	16 m	direct	/	Tir d'un faisan le long d'une haie à hauteur d'homme
06/11/2012	blessure grave	pied	52 ans	52 ans	Chasse individuelle petit gibier	plomb	boisé	moins d'1 m	direct	/	Départ intempestif du coup de feu

Sont également à déplorer 4 incidents concernant :

- 1 vache et 1 veau lors de 2 battues différentes
- 1 vitre de voiture cassée
- 1 chien tué par balle

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE

L'Agence de l'Eau Rhône méditerranée et Corse intervient sur les secteurs du bassin hydrographique de la Saône. Ses interventions concernent les domaines de l'eau dans différentes composantes : ressources en eau, alimentation en eau potable, traitement des eaux usées, milieux aquatiques, et ce pour l'ensemble des acteurs, collectivités locales, activités économiques industrielles ou agricoles, associations.

Au niveau des redevances et primes établies par l'Agence RM&C, le bilan est le suivant :

Montant financiers de l'année 2011 (activité 2010)

Redevances et Primes sur le département de SAONE et LOIRE

Redevances / primes	Nombre de calculs réalisés	Nb de calculs Supérieurs au seuil	montant total des titres
redevance de pollution domestique	369	369	3 076 934 €
redevance de modernisation des réseaux de collecte	369	369	1 930 120 €
redevances de prélèvements dans la ressource	92	57	1 285 321 €
dont : irrigation agricole	40	13	7 700 €
: industrie	22	16	19 096 €
: AEP	30	28	1 258 525 €
redevance de pollution non domestique	96	44	317 644 €
redevance élevages	56	13	5 925 €
primes pour épuration collective	167	101	1 722 354 €
primes assainissement non collectif	30	14	75 818 €

Soit une recette de 6 615 944 € et une dépense de 1 798 172 €

Au niveau des aides aux investissements et actions d'animation, le bilan des décisions d'aide prises en 2011 est le suivant :

Ligne d'engagement	Montant engagement autorisations de programmes 2011
11 - STATIONS D'EPURATION COLLECT.	1 247 471
12 - RESEAUX COLLECTIVITES	1 247 113
13 - POLL. ACTIVITES ECO. HORS AGRI	100 722
14 - ELIMINATION DES DECHETS	
15 - ASSISTANCE TECHNIQUE	381 158
18 - LUTTE CONTRE LA POLL. AGRICOLE	1 450
21 - GESTION QUANTITATIVE RESSOURCE	316 070
23 - PROTECTION DE LA RESSOURCE	580 443
24 - MILIEUX AQUATIQUES	831 829
25 - EAU POTABLE	2 047 637
29 - APPUI A LA GESTION CONCERTEE	441 208
31 - ETUDES GENERALES	6 618
32 - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	
33 - ACTION INTERNATIONALE	
34 - INFORMATION, COMMUNICATION	118 088
TOTAL	7 319 807

En ce qui concerne l'exécution des décisions antérieures ou de l'année, l'Agence a procédé aux mandatements des sommes suivantes (subvention) :

Année Liquidation	Compte Budgétaire	Libellé	Montant Proposition
2011	6572112	SUB RES - COLLECTIVITES	1 517 177
	6572178	SUB MILIEUX NAT AUTR	1 149 637
	6572178	SUB RES -MILIEUX NATURELS	6 490
	6572211	SUB POLLUTION - INDUSTRIE	168 888
	6572212	SUB POL - COLLECTIVITES	4 047 509
	6572213	SUB POL - AGRICULTURE	15 253
	6572252	ASSIST TECH COLLEC (AI)	679 709
	6572253	ASSIST TECH AGRI (AI)	41 365
2011		Somme :	7 626 028

L'agence accompagne aussi la mise en oeuvre de démarches territoriales qui structurent la mise en oeuvre des opérations en vue d'atteindre le bon état des milieux :

- Saône : validation du dossier de candidature pour une seconde procédure sur la Saône : contrat de rivière Saône – Corridor Alluvial et Territoires Associées (comité d'agrément du 8 juillet 2011).
- Doubs : finalisation du diagnostic territorial
- Grosne : finalisation du dossier définitif de contrat de rivière (comité d'agrément de juillet 2012),
- Affluents du Mâconnais : finalisation du dossier définitif de contrat de rivière (comité d'agrément de juillet 2012),
- Affluents du Chalonnais : élaboration du dossier définitif pour examen en comité d'agrément prévu en début d'année 2013,
- Seille : validation du dossier définitif du second contrat de rivière (comité d'agrément du 24 juin 2011).

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

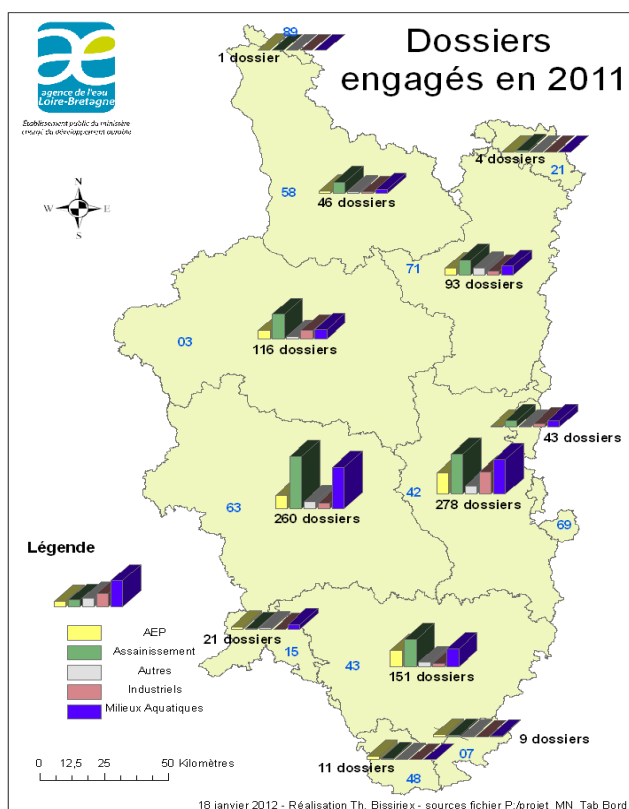
Repères :

La Délégation Allier-Loire Amont couvre les territoires des bassins hydrographiques de l'Allier et de la Loire jusqu'à la confluence des 2 fleuves.

Les régions administratives situées sur le haut bassin sont principalement l'Auvergne, la Bourgogne et Rhône-Alpes. Les départements situés dans ce périmètre sont la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire pour l'essentiel de leur territoire ainsi que le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, le Rhône, la Côte d'Or et l'Yonne pour un ou plusieurs bassins versants.

En résumé :

- 3 régions
- 12 départements
- 1 880 communes (25 % du bassin Loire Bretagne)
- 36 000 km² de superficie (23 % du bassin)
- 2,3 millions d'habitants (20 % du bassin)
- 35 000 km de cours d'eau (26 % du bassin) et 4 200 ha de grands plans d'eau



En terme d'activité, l'année 2011 en Saône et Loire représente 93 dossiers de financement traités pour un montant d'aide de 2 376 000 € HT.

RELEVER LE NIVEAU DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Le montant total des engagements représente : 1 387 000 € HT de subventions

POURUIVRE LA DÉPOLLUTION DES REJETS INDUSTRIELS

Le montant total des engagements représente : 174 000 € HT de subventions

MAÎTRISER LA POLLUTION DES EAUX PAR LES NITRATES, LES PESTICIDES ET LE PHOSPHORE DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Le montant total des engagements représente : 27 000 € HT de subventions

Une opération marquante concerne l'Opération " Zéro pesticide dans nos villes et villages " en Bourgogne

Le conseil régional Bourgogne porte ce projet ambitieux et original qui propose aux communes un audit de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, l'information du personnel communal et la mise en place d'un plan de gestion des espaces communaux. L'objectif est de réduire massivement, voire supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, en mettant en place de nouveaux procédés d'entretien des espaces et en gérant la végétation spontanée. Un appel à candidature a été lancé auprès de 700 communes ciblées à l'aide de critères comme la dégradation des eaux superficielles par les pesticides, l'existence d'un contrat territorial ou d'un enjeu de protection de captage.

L'agence de l'eau Loire Bretagne s'est engagée pour 133 333 € HT d'aides

RESTAURER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A L'ALIMENTATION EN EAU POUR LA CONSOMMATION

Le montant total des engagements représente : 265 000 € HT de subventions

ENTREtenir ET RÉHABILITER LES MILIEUX AQUATIQUES

Cette thématique constitue un axe fort de l'activité de la délégation en relation avec les enjeux identifiés dans le SDAGE et le programme de mesures.

Le montant total des engagements représente : 258 000 € HT de subventions au travers de contrats multi-thématiques tel que le contrat de rivière du Sornin, le contrat territorial Bourbince, le contrat territorial Sud Morvan...

ENCOURAGER ET PRIVILÉGIER LES DÉMARCHES GLOBALES DE TERRITOIRE

Le territoire est couvert par 1 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et des contrats territoriaux. Ainsi le territoire est inscrit dans une démarche locale concertée pour décliner sur le terrain le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le programme de mesures.

Le SAGE ARROUX BOURBINCE : une dynamique de territoire renforcée

Sur ce vaste territoire de 3177 km² comprenant 179 communes, principalement situé sur la Côte d'Or et la Saône et Loire, la construction du SAGE s'est poursuivie en 2011.

Suite à la constitution de la CLE (commission locale de l'eau) en octobre 2010, le travail en 2011 a consisté en la poursuite de l'état des lieux, la création du journal du SAGE Arroux Bourbince et le lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permettra d'apporter du contenu en matière d'inventaires et préservation de zones humides sur les territoires des 2 futurs contrats territoriaux de l'Arroux, de la Bourbince et du contrat Sud-Morvan (en cours). Au cours des multiples réunions du SAGE, les élus porteurs des démarches de contrats ont montré leur volonté d'une cohérence et de l'articulation entre le SAGE et les contrats.

COMMUNIQUER, INFORMER, EDUQUER POUR L'EAU ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Carrefour National de la Pêche

Du 14 au 16 janvier 2011, plus de 22 000 visiteurs ont pu parcourir les allées de la 22^{ème} édition du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs. Ce grand rendez-vous national a rassemblé 150 professionnels de la pêche, de l'eau et du nautisme sur plus de 10 000 m² d'exposition. La délégation y présentait pour sa 5^{ème} participation le SDAGE et l'évaluation de l'état des eaux.

L'ACTION INTERNATIONALE

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre le ministère hongrois de l'agriculture et l'agence de l'eau Loire Bretagne, François PENAUD, chargé d'intervention spécialisé au sein de la délégation s'est rendu en Hongrie (Budapest et Debrecen) en juin 2011. Cet échange avec les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'eau nous a permis d'appréhender l'état d'avancement de la mise en œuvre de la DCE (directive cadre européenne sur l'eau) par les autorités locales et le chemin qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs de bon état dans un contexte géographique, hydrologique et économique difficile.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Les instances locales de concertation que sont le Comité Technique Territorial (CTT) Allier Loire amont, la Commission Territoriale et le Forum de l'eau se sont successivement réunies au cours de l'année 2011. Les nombreux participants à ces instances ont traité de façon constructive des chantiers liés à la DCE, mais aussi de points d'actualités comme le classement des cours d'eau, la mise en œuvre de la directive inondations ou les enjeux du 10^{ème} programme de l'agence.

En fin d'année le bureau du CTT, réuni dans une nouvelle configuration élargie, a lancé une première consultation sur le bilan à mi-parcours du programme de mesures du SDAGE.

LES CONTRATS DE PROJETS ETAT RÉGION (CPER)

La mobilisation sur la thématique eau des CPER Bourgogne, Rhône-Alpes et Auvergne reste forte et la consommation des dotations de l'agence supérieure aux prévisions.

Un nouvel accord cadre entre l'Etat, la région Rhône Alpes et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne a été signé lors du dernier comité de bassin RM. Il a pour objectif principal de faire converger les politiques publics de l'eau sur 4 grands axes : La trame verte et bleue, la protection de la ressource, l'adaptation au changement climatique et la gouvernance locale.

SYNTHESE SUR LES RELATIONS AVEC LES DÉPARTEMENTS

Le partenariat entre les services de l'agence et du département se poursuit.

L'agence a continué de financer les cellules départementales (appui à l'élaboration des périmètres de protection des captages, cellule d'assistance technique à l'assainissement collectif et non collectif, cellule d'assistance technique à l'entretien et la restauration des cours d'eau...). Une réflexion commune est engagée pour élaborer un document de référence départemental dans le domaine de l'eau potable et des milieux aquatiques.

SYNTHESE SUR LA SOLIDARITE URBAIN-RURAL

Plus de la moitié (65%) de l'enveloppe 2011/2012 (2 080 020 € HT) a été engagé en 2011. L'enveloppe 2011/2012 représente 2 080 020 € HT d'où un engagement en 2011 de 808 797 € HT. La mobilisation des financements concerne très majoritairement l'assainissement.

FINANCEMENT DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE ET LOIRE 2007 > 2011

décision	Données	
	NB - dossier	Somme - aide
2011	90	2 353 807,87 €
2010	131	5 671 218,24 €
2009	71	6 376 491,16 €
2007	45	3 301 326,70 €
2008	126	3 314 131,08 €
Total	463	21 016 975,05 €

En 5 ans, plus de 21 M€ ont été engagés sur le département de la Saône Loire au travers de 463 dossiers (notamment assainissement et eau potable)

Plus de 80 % des dossiers sont en volume financier inférieurs à 50 K€

Le département a bénéficié d'un montant global d'avance supérieur à 5 M€

Les communes de Bourbon Lancy, Paray Le monial, Digoin et la C.C.M ont bénéficié chacun d'un financement supérieur à 1 M€ (avance + subvention)

4. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

LA PROTECTION ÉCONOMIQUE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS (BOP 134)

- La gestion des plaintes et litiges transmis soit par les consommateurs eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'associations de consommateurs a été efficace : 92% des courriers reçus ont été traités dans un délai de 6 jours. Le pourcentage d'enquêtes suite à plaintes traitées dans le délai de 2 mois a atteint 72 % (2010 : 63%). Les secteurs suscitant les plaintes sont la téléphonie, les assurances, le démarchage, les ventes et réservations sur Internet, le secteur de l'automobile (entretien de véhicules, tromperies lors d'achats de véhicules d'occasion), les travaux artisanaux pour particuliers (devis et facturation), les baux commerciaux et les promotions (catalogues publicitaires).
- La régulation concurrentielle des marchés a porté sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, les marchés publics de gros œuvre, de chauffage des collectivités, l'éclairage public et les travaux publics routiers.
- Les nouveaux modes de consommation ont fait l'objet de contrôles accrus au regard de la progression significative des sites de ventes à distance et ventes numériques via Internet en Saône-et-Loire. Une veille départementale systématique des sites locaux a été effectuée afin de s'assurer que les indications rendues obligatoires par la loi sur l'économie numérique, protectrices des droits des consommateurs, notamment en termes d'information préalable, étaient mentionnées sur les sites web visités.

Objectifs et résultats :

- Assurer la sécurité des consommateurs** par des contrôles et des prélèvements à la distribution.
 - L'action a été ciblée en 2011 sur les appareils électriques (taille-haie, disjoncteurs) et les cabines de bronzage à UV dont un établissement a été fermé en début d'année 2012 par arrêté préfectoral en raison des non-conformités observées.
 - Le secteur des jeux et jouets est très surveillé et 446 jouets non conformes ont été retirés du marché (balles, puzzle mousse, peluches).
- Optimiser la coopération entre les services de l'Etat lors des opérations interministérielles vacances** (période estivale, fêtes de fin d'année) : la pression de contrôle (389 en 2011 contre 185 en 2010) exercée a été accentuée pour cette période estivale en ciblant la sécurité des vacanciers mais aussi la loyauté des transactions (hôtellerie, conditions générales de vente etc.). Le taux de non conformités relevé, relativement faible (12%), a engendré l'injonction de mesures correctives immédiates à la charge du professionnel et a permis de dresser 4 procès-verbaux.

Données chiffrées

	Année 2010	Année 2011	Evolution
Nombre de dossiers traités	904	934	+ 3%
Nombre d'enquêtes nationales	50	50	0
Nombre de dossiers d'information	369	369	0
Nombre de CPMM (contrôle de la première mise sur le marché)	11	15	+ 20%
Nombre de plaintes des usagers (baromètre des réclamations)*	729	739	+ 1%
Suites administratives (mesures de police administrative, injonctions)	27	61	multiplié par 2,5 environ
Procès-verbaux (contentieux)	17	64	multiplié par 4

* le baromètre des plaintes prend en compte les courriers, les courriels ainsi que les plaintes téléphoniques.

LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (BOP 206)

Les alertes sanitaires concernent les maladies à déclaration obligatoire pour lesquelles la délégation territoriale de l'ARS est compétente.

- 11 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)**, ont été gérées en commun avec l'ARS². Des salmonelles provenant des œufs d'un élevage familial ont conduit à une intoxication familiale. Des toxines lipophiles à l'origine de l'intoxication, sans gravité, de 22 lycéens ont été détectées dans des moules entraînant une alerte dans le pays de production : l'Irlande.

² ARS : Agence Régionale de Santé.

Les alertes alimentaires

- **53 alertes nationales (en baisse - 15% par rapport à 2010)** concernant des non-conformités sur des produits, non élaborés en Saône-et-Loire mais commercialisés sur le département, ont, selon le cas, nécessité l'information large des professionnels pour le rappel de produits.
- **15 alertes départementales (en baisse de - 50% par rapport à 2010)** concernant des produits agroalimentaires élaborés dans le département ont fait l'objet d'investigations spécifiques. Il s'agissait de la présence de germes *Listeria monocytogenes*, d'*Escherichia coli* potentiellement dangereuse et de salmonelles mais également de la présence d'antibiotiques (1 cas de résidus de tétracyclines dans de la viande), d'aflatoxines et de dioxines dans les denrées végétales. Un cas de résidus de chloramphénicol (substance interdite) a été détecté dans un aliment fabriqué pour animaux d'élevage.

Objectifs et résultats

- **Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation** Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation par des contrôles de la chaîne alimentaire, de l'élevage à l'assiette du consommateur. Les contrôles ont été intensifiés et répartis tout au long de l'année dans les différents secteurs : métiers de bouche, restauration commerciale, restauration rapide, restauration collective, produits fermiers et entreprises agro-alimentaires. L'action a engendré plus de sanctions, allant de l'avertissement jusqu'à la fermeture de deux établissements pour défaut d'hygiène, en 2011 en raison principalement d'un ciblage des entreprises à risques ou concernés par des alertes sanitaires déclenchées aux niveaux départemental, national ou européen.
- **Optimiser la coopération entre les services de l'Etat lors des opérations vacances** (période estivale, fêtes de fin d'année) : les contrôles ont été maintenus, malgré une baisse relative liées à la diminution des effectifs de contrôleurs (144 contrôles en 2011 contre 345 en 2010) pour ces périodes en ciblant la sécurité sanitaire des aliments et la prévention des intoxications alimentaires mais également le respect de la chaîne du froid à tous les stades de distribution.

Données chiffrées

Type de suites données aux contrôles	Gravité des non conformités	Sur 700 contrôles en 2010	Taux de non conformité en 2010	Sur 907 contrôles en 2011	Taux de non conformité en 2011
Rappels de réglementation et avertissements	Moyenne	90	12 %	145	16 %
Injonctions et mises en demeure	Grave	30	4 %	30	3 %
Procès-verbaux	Très grave	7	1 %	8	1 %
Fermetures administratives	Maximale	0	0	2	0,2 %

SÉCURITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE EN INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE (BOP 206 ET 181)

Les objectifs généraux sont d'assurer le contrôle de l'application des règlements communautaires dits du " paquet hygiène " relatifs à la maîtrise sanitaire de l'ensemble de la chaîne alimentaire ainsi qu'au respect des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement dans les secteurs de l'agro-industrie.

Objectifs et résultats

L'inspection permanente et le suivi de la mise aux normes des abattoirs

Depuis 2006, en application des règlements communautaires parus en 2004, la mise aux normes des abattoirs agréés communautaires, considérée comme l'une des priorités du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, s'est poursuivie. Le département compte 4 abattoirs d'animaux de boucherie produisant 55.318 tonnes de viandes et 69 établissements d'abattage de volailles produisant 48.000 tonnes de viandes.

Les 4 abattoirs d'animaux de boucherie situés à Autun, Cuiseaux, Louhans et Paray-le-Monial sont désormais classés en catégorie 2. Toutefois, le maintien de ce classement est subordonné au respect des réglementations sur l'hygiène et l'environnement ce qui impose une mise aux normes régulière. L'inspection sanitaire vétérinaire permanente dans ces abattoirs mobilise toute l'année 24 agents, fonctionnaires de l'Etat et indépendants de l'industriel. Leur métier est d'assurer l'inspection de salubrité des carcasses et le contrôle sanitaire des établissements d'abattage.

Concernant l'abattage de volailles, un travail important fourni les années précédentes, avec le concours de la chambre d'agriculture et des structures professionnelles a permis d'inspecter :

- 5 établissements possédant l'agrément communautaire de niveau I ;
- 23 établissements possédant l'agrément communautaire de niveau III ;
- 2 établissements possédant l'agrément communautaire conditionnel ;
- 39 établissements d'abattage à la ferme pour leur élevage.

Le maintien d'une pression d'inspection sur les établissements classés à enjeux environnementaux

La DDPP procède à des contrôles ciblés parmi les installations autorisées (ICPE³) selon une analyse de risque définie dans le programme pluriannuel de contrôle et ajustée localement.

- Contrôle des rejets des industries agro-alimentaires : deux aspects particulièrement sont pris en compte : la surveillance des rejets des tours aéro-réfrigérantes (Légionelloses) et des rejets des effluents (contrôles des valeurs limites).
- Contrôle des exploitations agricoles classées, notamment dans les zones vulnérables du département (bassin de la Somme, vallées de la Saône et de la Loire).
- Contrôle de l'emploi des meilleures techniques disponibles permettant de réduire l'impact des établissements pour les 5 établissements devant appliquer la Directive IPPC⁴.

Installations classées agro-alimentaires	soumises à autorisation	dont IPPC	soumises à déclaration
44	24	5	20

LA PROTECTION SANITAIRE DES ANIMAUX (BOP 206)

Les objectifs généraux sont d'assurer le contrôle de l'application des réglementations relatives à la prévention et à la lutte contre les maladies contagieuses des animaux à des fins de maintien du statut sanitaire et de préservation des enjeux économiques agricoles dans un département à forte vocation exportatrice.

Objectifs et résultats

Allègement du dispositif de lutte contre la fièvre catarrhale ovine

Les années précédentes ont montré que, grâce à l'action conjuguée des vétérinaires et des éleveurs, la vaccination contre la FCO était une réussite avec plus de 90% d'animaux vaccinés et l'absence de foyer de FCO depuis 2 ans. En 2011, la vaccination est devenue facultative mais fortement recommandée par l'ANSES⁵. Le taux de vaccination en 2011 a beaucoup diminué : il est voisin de 25%.

Un dynamisme de l'élevage pour des débouchés à l'exportation

Le bilan des exportations de bovins (Italie, Espagne, Turquie, Algérie ...) s'établit à **122.767** animaux d'engraissement exportés pour **3.779** expéditions certifiées à partir des centres agréés d'expédition soit une augmentation d'activité de + 15% .

Des actions permanentes de prévention matière d'influenza aviaire à virus H5N1

Le contexte épidémiologique national est favorable en 2011. Les enquêtes sérologiques de surveillance réalisées dans 20 élevages de volailles de plein air et de canards du département de Saône-et-Loire n'ont pas mis en évidence d'exposition aux virus de l'influenza H5 ou H7.

Concernant la faune sauvage, le dispositif de surveillance est régulièrement activé avec l'ONCFS⁶ et la fédération départementale des chasseurs. Parmi les chasseurs utilisant du gibier appelant, 50 prélèvements ont été réalisés pour la recherche de l'influenza aviaire et aucun cas n'a été détecté.

L'engagement de l'Etat en matière d'action sanitaire collective en élevage s'est également poursuivi en matière de grandes prophylaxies et s'est traduit par

- la reconduction du **partenariat avec le laboratoire d'analyses du Département** pour la surveillance sérologique des maladies contagieuses du bétail (brucellose, leucose bovine, FCO) ;
- la reconduction du dispositif de **visite sanitaire obligatoire** sur près de 2000 élevages bovins réalisées par les vétérinaires sanitaires et financée par l'État ;
- un **bilan sanitaire satisfaisant** ; en effet, le département est resté indemne de brucellose et leucose bovine, de brucellose ovine et caprine et de maladies porcines contagieuses. Une surveillance active de la tuberculose bovine sur 120 cheptels situés autour des anciens foyers, n'a pas mis en évidence de nouveaux cas de contagion.

³ ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement (régime de déclaration ou d'autorisation préfectorale)

⁴ IPPC : acronyme anglais signifiant " programme intégré de maîtrise des pollutions environnementales ". 15 établissements sont concernés en Saône-et-Loire (10 élevages intensifs et 5 industries agro-alimentaires)

⁵ ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (décret n°2010-719 du 28 juin 2010)

⁶ ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune sauvage

Contrôle du respect des règles relatives au bien être et à la protection des animaux de rente, des carnivores domestiques et de la faune sauvage captive

Dans le cadre de la protection animale, toutes espèces confondues, la DDPP a réalisé près de 100 inspections et a engagé 6 procédures pénales. En élevage, une action concertée avec le Parquet a permis le placement de 50 bovins auprès d'une œuvre de défense de l'animal.

L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT EN SAONE-ET-LOIRE EN 2011

1 – Le financement de la vie économique et sociale

▪ concours financiers versés aux collectivités locales :	0 €
▪ subventions d'investissement versées par l'Etat :	0 €
▪ subventions de fonctionnement versées par l'Etat* :	47 824 €
Evolution 2010/2011	- 1 %

* : il s'agit de la subvention versée au GDS (groupement de défense sanitaire des animaux) dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion des prophylaxies animales.

Dépenses d'intervention (analyses de laboratoires, indemnisation d'éleveurs, paiement de prestations et d'honoraires vétérinaires) sur le BOP 206** : 1 680 414 €

** : cette forte diminution s'explique par le fait qu'en 2010, il a fallu indemniser des éleveurs dont les exploitations étaient infectées par la tuberculose bovine et payer la campagne de vaccination contre la FCO (achat des vaccins, honoraires et frais administratifs). 2011 représente donc une année de référence sans FCO ni foyer de tuberculose à indemniser. Avec 1 foyer de tuberculose bovine découvert en février 2012, on peut d'ores et déjà prévoir une augmentation du budget d'intervention.

2 – Le financement du fonctionnement de l'Etat

▪ Masse salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat :	4 389 216 €
Evolution 2010/2011	- 4 %
▪ Nombre d'ETP travaillant pour la Saône-et-Loire (79 agents) :	74,46 ETP-T
Evolution 2010/2011	- 6 %
▪ Montant du budget de fonctionnement des services de l'Etat * :	461 233 €
Evolution 2010/2011	+ 12 %
▪ Montant du budget d'investissement pour les services de l'Etat** :	0 €
Evolution 2010/2011	0 %

* : l'augmentation apparente des moyens de fonctionnement s'explique par 2 facteurs :

- l'augmentation des loyers budgétaires de la cité administrative et des bureaux de l'ex-UDCCRF. Le regroupement en un seul site en 2013 permettra une économie ;
- l'achat de véhicules de service (titre V) pour le renouvellement du parc est financé via le BOP 333.

** : il n'existe pas de budget investissement strict.

5. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS)

L'action de la DDCS en 2011 concerne plusieurs missions : assurer la protection des populations, renforcer la cohésion sociale, promouvoir le développement économique et l'emploi (dans le secteur du sport et de l'animation), organiser l'offre éducative.

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Protection des mineurs en accueils collectifs de vacances

La protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs constitue l'une des missions dévolues au secrétariat d'Etat à la jeunesse et à la vie associative. Le contrôle des accueils se déroulant dans le département est effectué tout au long de l'année, avec un temps fort au cours de l'été. L'appui des autres services de l'Etat est également sollicité pour la restauration collective, la sécurité des locaux, le suivi sanitaire (DDPP, Protection civile, Gendarmerie, ...).

- 219 organisateurs de Saône-et-Loire ont déclaré au moins un accueil au cours de l'année 2011.
- 7 942 enfants sont accueillis tous séjours confondus ; 49 886 inscriptions cumulées durant l'année en accueil de loisirs ; plus de 25 000 enfants sont accueillis au cours de l'été dans le département.
- 92 contrôles ont été réalisés au cours de l'année.
- 608 séjours avec nuitées et 228 accueils sans hébergement.

Protection des pratiquants des activités physiques et sportives et du public

Les activités physiques et sportives (APS) pratiquées dans le département sont répertoriées principalement à travers quatre indicateurs :

- le nombre d'établissements d'APS (EAPS) déclarés : 567 en Saône-et-Loire dont 46 créations en 2011.
- Viennent en tête les sports de combat et arts martiaux (122), les activités équestres (98), les activités de la forme (66) et les activités nautiques et aquatiques (68).
75 établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2011
- le nombre d'éducateurs sportifs déclarés pour enseigner contre rémunération : 1 342 en Saône-et-Loire.
- Ils disposent d'une carte professionnelle (117 ont été établies et 128 ont été renouvelées en 2011) pour encadrer majoritairement les activités aquatiques, équestres et de remise en forme.
- le nombre de manifestations sportives pour lesquelles un avis a été donné aux services préfectoraux au cours de l'année (dans le cadre ou hors cadre de la commission départementale de sécurité routière) ou pour lesquelles le dossier de déclaration a été instruit : 120 en Saône-et-Loire dont 25 concernent les manifestations automobiles, 29 les courses cyclistes et 19 les épreuves de motocyclisme.
- le nombre de dossiers relevant des équipements sportifs.
17 avis relatifs à l'homologation de circuits (dans le cadre de la commission départementale de sécurité routière) ont été émis cette année.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE

Promotion de la vie associative

La DDJS assure la promotion de la vie associative en accompagnant toutes les associations quel que soit leur champ d'activité. Elle participe aux dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles. Les CRIB (Centres Ressources et d'Informations aux Bénévoles) assurent l'information des responsables sur les différents questionnements en matière de fonctionnement, gestion et vie de leur association.

Expression et citoyenneté des jeunes

Il s'agit d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans leurs projets de vie. Le dispositif service civique, lancé en 2010, continue sa montée en puissance. Au cours de l'année 2011, 23 organismes agréés ont accueilli 38 volontaires, âgés de 16 à 25 ans, qui ont exécuté une mission d'intérêt général (contre 21 en 2010 sur 11 organismes agréés).

Accès aux activités physiques et sportives

La DDCS a mobilisé les crédits du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour favoriser la pratique sportive des habitants de quartiers en zone urbaine sensible. C'est ainsi que plus d'une centaine de femmes fréquente chaque semaine les séances de gymnastique générale à Chalon sur Saône, Mâcon, et Torcy.

Le programme annuel d'activités physiques douces " activ'santé ", réservé à des personnes vulnérables, a été reconduit à Mâcon. La ville de Chalon a décidé son lancement.

Une offre sportive hebdomadaire proposée en 2011 aux résidentes du centre d'accueil de demandeurs d'asile de Digoin a trouvé un écho favorable auprès d'une quinzaine de personnes.

Cette initiative conduite en partenariat avec les collectivités locales contribue à lutter contre l'isolement et à valoriser l'image de soi. Une centaine de femmes a participé régulièrement aux cours organisés dans leurs quartiers à Chalon-sur-Saône, Mâcon et Torcy. Une vingtaine de personnes vulnérables ont bénéficié du programme "activ'santé" à Mâcon.

Lutte contre la violence dans le sport

Les rencontres sportives sont des lieux privilégiés d'expression de la violence. La DDCS s'est employée à mener, avec le mouvement sportif, le groupement de gendarmerie, la direction départementale de la sécurité publique et les communes concernées, une veille lors des matchs "supposés à risques". Ce dispositif, validé en 2010 par le directeur de cabinet de la Préfecture, est toujours opérationnel. En amont, les violences ayant un caractère raciste ou commises à l'encontre des arbitres font l'objet d'une attention particulière de la DDCS. Ces cas extrêmes font l'objet de signalements auprès des procureurs de la République.

Politique de la ville

La délégation territoriale de Saône et Loire et la mission de pilotage des actions financées par l'ACSE relatives à la politique de la ville (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Programme de Réussite Educative, Cordées de la réussite, Internats d'excellence, Gestion urbaine de proximité et Fonds interministériel de prévention de la délinquance) sont confiées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (au nombre de 22 en Saône et Loire), de promouvoir l'égalité des chances et de contribuer à la prévention de la délinquance.

En 2011, les contrats urbains de cohésion sociale signés en 2007 entre l'Etat et quatre collectivités territoriales (Grand Chalon, Communauté Urbaine, Mâcon, Autun) ont été prorogés par avenant, fixant leur durée d'exécution jusqu'à 2014.

Le budget global de l'ensemble des dispositifs relatifs à la politique de la ville s'est élevé en 2011 à 1 256 831 €. Dans ce cadre, plus de 260 dossiers ont été instruits.

De plus, 36 adultes-relais effectuent des missions de médiation sociale sur les quartiers sensibles ; leurs salaires sont pris en charge par l'ACSE (791 260 €) et la DDCS gère le suivi des postes (conventions).

Actions et lutte contre les exclusions : améliorer la prise en charge des publics en errance

La Refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes défavorisées a entraîné un profond changement dans la manière d'aborder la question de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, en particulier en donnant la priorité à l'accès au droit commun- le logement- chaque fois que cela est possible et en visant à orienter les personnes en fonction de leurs besoins plutôt qu'en fonction des places libres dans les différents dispositifs.

Au nombre des avancées 2011, peuvent être citées :

- la rédaction de fiches action communes au PDAHI et au PDALPD (état des lieux des accompagnements et articulation des différentes mesures, étude des projets de pension de famille, par exemple)
- la mise en place d'une procédure de contractualisation avec les opérateurs du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion afin d'opérer un diagnostic partagé de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion et préparer une réorientation éventuelle des activités en fonction des nouveaux besoins des publics.
- la prise de conscience par les opérateurs des enjeux de cette nouvelle manière d'aborder la question de la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être sur leurs méthodes de travail et leur organisation
- la mise en place progressive du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : 80 " évaluateurs " ont été formés afin de remplir un document d'évaluation commun élaboré en partenariat. Le rôle d'observatoire dévolu au SIAO est opérationnel sur le volet urgence, il le sera prochainement sur le volet insertion.
- Le service SIAO organise des réunions territoriales qui concernent les demandes qui ne peuvent pas trouver de réponses adaptées dans l'immédiat. Ces réunions facilitent l'appropriation d'une culture commune par les travailleurs sociaux des différents territoires du département. Elles permettent aussi d'observer les difficultés locales et les manques de réponses par territoire.
- la mise en œuvre à titre expérimental de la mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

S'agissant de la campagne hivernale 2011/2012, on note, par rapport à la campagne 2010/2011, une augmentation des demandes au 115 de 13, 72 % (passant de 5536 à 6296) et une augmentation de 17,70% des demandes d'hébergement.

L'engagement financier de l'Etat au titre du dispositif de lutte contre l'exclusion s'est élevé à 5 968 377 € (6 244 470 € en 2010, soit une diminution de 4, 62%).

Actions et lutte contre les exclusions : garantir l'exercice du droit d'asile

L'année 2011 a vu une diminution des arrivées de personnes en demande d'asile : 334 en 2009, 371 en 2010 et 283 en 2011. Il convient toutefois de noter que l'augmentation des arrivées des années précédentes a entraîné un allongement des délais de traitement des dossiers et donc un allongement de la durée de prise en charge des personnes.

Au cours de l'année 2011 la décision a été prise au niveau national de procéder à la régionalisation de l'hébergement des demandeurs d'asile afin de désengorger les capitales de région qui abritent les plates formes régionales d'accueil des demandeurs d'asile. La Saône et Loire a ainsi mis 20 places d'accueil de demandeurs d'asile à la disposition du département de Côte d'Or.

La contribution 2011 de l'Etat s'est élevée à 2 807 746,61€ (contre 2 781 935 € en 2010) permettant de financer 245 places en CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile) (2 233 546,61 €) ainsi que l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en demande d'asile quelle que soit la procédure dont elles relevaient (574 200 €).

Actions et lutte contre les exclusions : le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD est copiloté par l'Etat et le Département. Il a pour objet d'" Agir résolument pour le droit au logement ".

- Le PDALPD 2006-2010 a été prorogé d'un an pour en permettre l'évaluation et la réécriture. Le projet de PDALPD 2012-2016 a été présenté en comité responsable du Plan le 2 février 2012. Il sera présenté pour avis lors de la réunion d'un prochain comité régional de l'habitat de Bourgogne. La démarche d'évaluation du PDALPD 2006 - 2010 et l'évaluation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) réalisée en 2010 ont permis de mettre en évidence la nécessité de renforcer la cohérence entre les actions et les outils existants pour améliorer l'efficacité et la lisibilité du plan. Le nouveau plan ambitionne en conséquence de transformer les seuils d'exclusion en seuils d'intervention.
- Prévention des expulsions : Le 20 décembre 2011, la charte de prévention des expulsions, socle de la prévention des expulsions en Saône et Loire, a été signée par l'ensemble des partenaires, avec une charte pour le parc privé et une pour le parc public.
- Le 3 octobre 2011 s'est tenue la réunion de la 1^{ère} CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions) départementale dont l'objet est le pilotage et le suivi du dispositif qui en Saône et Loire se décline en 6 commissions territoriales de la CCAPEX, chacune étant présidée par un sous-préfet et un représentant du Département. L'objectif est la diminution du nombre de procédures contentieuses.
- Le Droit au Logement Opposable (DALO) : La commission de médiation peut être saisie par toute personne qui, satisfaisant aux conditions réglementaires d'accès à un logement locatif social, n'a reçu aucune proposition adaptée en réponse à sa demande de logement.

2011	Nombre de saisines	Nombre de décisions	Nb de décisions favorables	Relogements	Autres solutions
Logement	72 (44 en 2010 et 61 en 2009)	58 (36 en 2010 et 43 en 2009)	22	11 (y compris logement de transition)	- 2 relogements dans le parc privé - 1 sans demande de logement social - 3 refus de proposition adaptée - 5 en cours de résolution en 2012
Hébergement	1 (5 en 2010 et 18 en 2009)	1 (2 en 2010 et 14 en 2009)	4 (dont 3 suite à réorientation sur de l'hébergement)	3	1 proposition restée sans suite

Les saisines et les décisions ne suivent pas le rythme de l'année civile : ainsi un recours effectué en décembre 2010 sera examiné en 2011 ; de plus un recours logement peut être réorienté en hébergement par la commission.

Gestion du contingent préfectoral : conformément au décret du 15 février 2011, 11 conventions de réservation sur 12 ont été signées en 2011. La dernière fait encore l'objet de négociations qui si elles n'aboutissent pas conduiront à la prise d'un arrêté.

Actions et lutte contre les exclusions : la protection juridique des personnes majeures protégées

En 2011, des agréments ont été produits pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) qui exercent leur activité à titre privé.

Les financements 2011 :

- Services MJPM : 5 212 667,05 € de Dotation Globale dont 2 220 201,49 € financé par l'Etat.
- Services DPF (délégué aux prestations familiales) : 864 176,28 € dont aucun financement de l'Etat.
- MJPM à titre individuel : 58 158,13 € réglé par l'Etat.

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La DDCS effectue le contrôle des modalités de gestion des aires d'accueil afin de statuer sur le versement d'une aide au fonctionnement (allocation logement temporaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales).

En 2011, quatre nouveaux sites ont été officiellement ouverts (Digoïn, Gueugnon, Bourbon-Lancy et Montchanin) représentant 70 nouvelles places de caravanes.

Elles viennent compléter les 120 places situées sur les aires d'accueil déjà ouvertes sur les communes de Mâcon, Louhans, Chalon-sur-Saône, Saint Marcel, Tournus, Torcy en portant le dispositif départemental à 190 places.

Au total 253 509 € € ont été versés au titre de l'aide au fonctionnement en 2011.

La DDCS en liaison avec la DDT a participé à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui devrait être validé en 2012.

Soutenir le fonctionnement de la Maison Départementale de l'Autonomie - Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat, une des attributions de la direction départementale de la cohésion sociale consiste à mettre en œuvre les politiques relatives à l'insertion sociale des personnes handicapées.

Les objectifs étaient de :

- contribuer au financement du *Groupement d'intérêt public* (GIP) - MDPH et coordonner les financements des services de l'Etat (Inspection Académique, DDCS, Unité territoriale de la DIRECCTE).
- représenter l'Etat dans les instances suivantes : commission exécutive du GIP-MDPH, comité de gestion du fonds de compensation du handicap, comité départemental consultatif des personnes handicapées, commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées

Les crédits de l'Etat en 2011 se sont élevés à 508 435 € en complément de la mise à disposition de 6,70 ETP fonctionnaires.

Le montant versé au titre des allocations adultes handicapés (AAH) en 2011 est de 64 661 792 € (source MDPH).

La politique de l'égalité homme/femme mise en œuvre

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Intégrée à la direction départementale de la cohésion sociale, elle travaille sous l'autorité de Mme Martine CHARRIER, directrice départementale de la cohésion sociale.

Plusieurs axes d'intervention :

- en amont, dans le cadre de la formation initiale, par le renforcement de la diversification des choix et l'accès des jeunes filles à l'ensemble des filières de formation (carrefour des carrières au féminin à Cluny en 2011)
- l'octroi du prix de la vocation technique et scientifique (sur 17 prix attribués en Bourgogne, 8 prix attribués à des jeunes filles de Saône-et-Loire en 2011), et un soutien à travers des chantiers d'insertion ou par des dispositifs spécifiques à un public (en lien avec le CG : le chantier restauration rapide sur le site de Brancion) ; un " job dating " spécifique femmes à Mâcon.
- En favorisant l'égalité professionnelle par des actions pour permettre aux jeunes filles diplômées, issues de l'immigration et résidant dans les ZUS de trouver leur place dans le monde du travail et dans la société (2 actions visant cet objectif sont menées à Chalon-sur-Saône et à Mâcon. 70% de réussite pour ces actions), par l'organisation de matinales sur le thème " des nouvelles obligations professionnelles en matière d'égalité homme/femmes auprès des entreprises via les OPCA de branches.
- le développement de structures d'accueil pour la prise en charge des enfants et des personnes âgées dépendantes. (plateforme GERE, Dom pouce...), par la participation à la commission départementale pour l'accueil des jeunes enfants (CODAJE) (CG) et par le développement de plates-formes de mobilité sur l'ensemble du département.
- Par le soutien financier pour le développement de la création d'entreprises par les femmes (fonds de garantie à l'initiative par les femmes) et un partenariat structuré avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprise dans le département et la couveuse d'entreprises (Potentiel 71).
- La lutte contre les violences faites aux femmes par le soutien financier du CIDFF (centre d'information et de documentation des femmes et des familles) (41 000 euros), des actions de sensibilisation sur les violences sexistes auprès des élèves du département , par des orientations de personnes victimes de VIF (violences intra-familiales), par l'organisation de journées de formation auprès des professionnels œuvrant auprès des victimes de VIF (notamment travailleurs sociaux du CG), l'organisation de manifestations VIF (Autun, Charolles, Gueugnon, Bourbon-Lancy...) par la mise en œuvre des groupes de paroles des auteurs de violences conjugales à Mâcon et Chalon avec le GAPS.
- le soutien à la production d'outils (consultation égalité homme/femme en politique ; guide départemental de lutte contre les violences conjugales)

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs du sport et de l'animation

Plan sport emploi (PSE)

Les associations sportives agréées peuvent solliciter une aide financière sur 4 ans (12 000 €, 10 000 €, 7 500 € et 5 000 €) visant à professionnaliser l'encadrement ou le secteur administratif des clubs. 10 nouveaux emplois ont été créés en 2011 et 149 835 € ont été consacrés au soutien à l'emploi de 19 personnes.

Formations aquatiques

En été, la Saône et Loire manque de maîtres nageurs sauveteurs et de nageurs sauveteurs diplômés pour surveiller les piscines et baignades du département. La DDCS organise les formations de recyclage obligatoire des maîtres nageurs sauveteurs (brevet d'éducateur sportif des activités de natation : BEESAN). Deux formations ont été organisées en 2011 (37 stagiaires). La DDCS a également participé à l'organisation technique de 2 sessions d'examen de nageurs sauveteurs (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique : BNSSA).

Information – conseil – orientation

La DDCS informe et conseille le public (employeurs, personnes en recherche de formation ou d'orientation professionnelle) sur les diplômes, les formations, les métiers du sport et de l'animation ainsi que sur les aides à l'emploi. Les secteurs professionnels du sport et de l'animation sont très réglementés et le système d'organisation des formations et des qualifications particulièrement complexe. Les employeurs sont majoritairement de petits employeurs associatifs demandeurs de conseil en terme d'emploi et de formation.

En 2011, 86 réponses écrites individualisées à des demandes d'information ont été apportées, auxquelles s'ajoutent des entretiens personnalisés.

PARTICIPER A L'OFFRE ÉDUCATIVE

Les contrats éducatifs locaux (CEL)

Les contrats éducatifs locaux signés entre l'Etat et les communes pour organiser les loisirs des jeunes hors du temps scolaire répondent à deux critères : l'intervention effective des associations locales et la réalisation d'une majorité d'actions en direction des 11-17 ans. Le CEL vise à mettre en œuvre un projet éducatif territorial élaboré par tous les partenaires éducatifs du territoire. Il constitue un moyen privilégié pour contribuer à garantir l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et aux sports. 11 contrats ont été finalisés en 2011, avec une priorité donnée à l'échelon intercommunal et les zones rurales pour un total de subvention de 88 050€.

L'accompagnement éducatif - volet sportif

Les crédits du centre national de développement du sport (CNDS) financent les activités sportives proposées aux élèves des collèges après les cours dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif de l'éducation nationale.

En 2011, un montant de 125 709 € a permis la mise en place de 134 modules sportifs (contre 137 276 € pour 153 modules en 2010). Ils ont concerné environ 2.000 élèves.

Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP)

Le REAAP regroupe, recense et mutualise toutes les actions de soutien à la parentalité du département. Il poursuit l'objectif de valoriser les compétences parentales et renforcer les liens parents/enfants. En Saône et Loire, il est copiloté et cofinancé par la DDCS, le Département et la CAF. En 2011, 17 actions ont été financées, soit 23 000 € d'aide accordée par l'Etat qui s'ajoutent au 12 000€ que l'Etat verse pour l'animation du réseau.

Le conseil conjugal

Les structures de conseil conjugal ont une mission d'accueil, d'information et d'orientation des publics sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, la sexualité et la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

Elles ont également une mission d'accueil et de conseil aux personnes se trouvant dans des situations difficiles liées à des dysfonctionnements familiaux, ou victimes de violences.

La DDCS a financé 3 établissements en Saône et Loire pour des heures de conseil conjugal, soit au total 24 900€ pour l'année 2011.

La formation continue en direction des responsables d'accueil de mineurs

Pour améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, la DDCS a conduit plusieurs séances de formation sur les thèmes suivants : gestion de l'équipe d'encadrement, détecter et agir pour l'enfance en danger (en partenariat avec les services du Département), repérer et prévenir les conduites addictives chez les jeunes. Une soixantaine de directeurs et animateurs de Saône-et-Loire ont bénéficié de ces formations. Un forum a rassemblé l'ensemble des organisateurs au cours d'une journée en mai (plus de 80 participants).

	2011	2010
Le montant des crédits de fonctionnement s'élève à :	115 195 €	211 320 €
Les moyens d'intervention:		
BOP 163 - Jeunesse et vie associative	144 717 €	180 000 €
BOP 219 - Promotion du sport	14 295 €	23 800 €
BOP 106 - Action en faveur des familles vulnérables	2 338 257 €	2 150 681 €
BOP 177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	5 487 617 €	5 716 470 €
BOP 303 - Immigration et asile	2 807 747 €	2 781 935 €
BOP 157 - Handicap et dépendance	515 435 €	445 552 €
BOP 135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	1 500 €	
Total moyens d'intervention	11 309 568 €	11 298 438 €
Crédits extra budgétaires		
Centre national pour le développement du sport (CNDS)		
Fonctionnement	790 549 €	757 392 €
Investissement	203 814 €	470 000 €
modules sportifs de l'accompagnement éducatif	125 709 €	137 276 €
Aide à la personne		
coupons sport	25 630 €	35 800 €
35 bourses BAFA à 200 €	7 000 €	4 050 €
2 bourses BAFD à 350 €	700 €	1 200 €
Soutien au service civique	286 000 €	
Crédits Agence Nationale Pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE)		
CUCS dont GUP	648 849 €	
PRE + autres dispositifs éducatifs	473 880 €	
FIPD	134 102 €	
Soutien à l'emploi des adultes relais	84 000 €	

Le financement du fonctionnement de l'Etat

- Masse salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat (1 008 836 € en 2010) :	949 245 €
Evolution 2010/2011 :	-6% %
- Nombre d'ETP travaillant pour la Saône-et-Loire (41,9 en 2010) :	38,8
Evolution 2010/2011 :	-7,64% %
- Montant du budget de fonctionnement des services de l'Etat (211 320 € en 2010) :	115 295 €
Evolution 2010/2011 :	-45 %

6. DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (DT ARS)

L'effectif de la DT ARS est composé de 36 ETP.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE ARS/PRÉFET

L'instruction de dossiers et le suivi de procédures pour le compte du préfet :

La poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable est une priorité. En 2011, 4 procédures ont pu être menées à terme dans un cadre partenarial et avec des outils opérants. Dans ce cadre, la délégation bénéficie de l'expertise de la cellule d'appui aux collectivités territoriales du département.

La liste des hydrogéologues agréés du département a été renouvelée.

La lutte contre l'habitat indigne et la mise en œuvre des procédures d'insalubrité reste une priorité de l'Etat, en dépit des difficultés de financement de travaux d'office. En 2011, 23 logements ont fait l'objet d'une visite. Des arrêtés d'insalubrité ont été prononcés pour 6 logements. Pour 45 logements, cette procédure a pu être levée après réalisation de travaux,

La réglementation prévoit l'élaboration de profils de baignade par les responsables des sites ; un courrier de rappel accompagné de documents d'aide à la réalisation de ces profils a été transmis aux responsables qui ont été contactés individuellement. En 2011, 8 profils ont été reçus sur les 16 demandés.

La production d'avis sanitaire

En 2011, la délégation territoriale a émis :

- 20 avis sanitaires concernant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont 4 carrières
- 2 avis relatifs à des réseaux électriques et 7 avis relatifs à des parcs éoliens
- 29 avis sanitaires relatifs à des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales
- 3 avis sur des permis de construire, dont 2 concernant des installations photovoltaïques
- 33 avis relatifs à des compétitions sportives et circuits motorisés dont 8 dossiers d'homologation

La participation aux politiques locales et aux commissions administratives :

La mise en œuvre du protocole et d'une manière plus générale de la politique de l'Etat dans le département implique la participation régulière de la délégation à plusieurs instances interministérielles et commissions.

La délégation est membre de la commission départementale compétente en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques (CODERST) ; à ce titre elle a participé à 11 réunions en 2011 au cours desquelles 14 dossiers ou sujets d'information ont fait l'objet d'une présentation par la délégation.

Cette dernière a également participé régulièrement aux instances interministérielles relatives à :

- l'eau : la mission inter service de l'eau (MISE) et le comité de pilotage des périmètres de protection ;
- l'habitat : le Programme d'Intérêt Général (PIG), le comité permanent du saturnisme (COPERSAT) et le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) ;
- l'urbanisme : le pôle aménagement durable des territoires (12 réunions).

Enfin, de manière plus territorialisée, la délégation a participé aux politiques locales menées par les élus telles que la mise en place de schémas directeur d'alimentation en eau et les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Un autre volet du protocole préfet/ARS concerne les mesures de soins psychiatriques pour lesquelles la délégation instruit et prépare toutes les décisions à la signature du préfet.

Les mesures de soins psychiatriques

La loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge s'est traduite par une adaptation importante des procédures de gestion des hospitalisations d'office (devenues " soins à la demande du représentant de l'Etat ") et des hospitalisations à la demande d'un tiers (devenues " soins à la demande du directeur de l'établissement "). Deux protocoles entre les juges des libertés et de la détention, les procureurs, les établissements de santé concernés, l'ARS et la préfecture ont été élaborés afin de définir les modalités de saisine du juge des libertés.

En 2011, la délégation a assuré la réalisation de :

- 49 arrêtés d'admission en soins psychiatriques
- 59 arrêtés de levée
- 266 arrêtés de sorties d'essai
- 38 saisines du juge des libertés
- un mémoire en réponse dans le cadre d'un recours devant le tribunal administratif

Autres

Dans le cadre du protocole ARS-préfet, le préfet a saisi la délégation pour la réalisation d'une inspection dans un EHPAD suite à une plainte.

Par ailleurs, le médecin de la délégation a rendu 81 avis sur des dossiers de demandes d'admission au séjour d'étrangers pour raisons médicales.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES RÈGLES D'HYGIÈNE

Le contrôle sanitaire des eaux

Des programmes de contrôle sont élaborés chaque année par la délégation territoriale qui assure le suivi des résultats des analyses et gère en lien avec les exploitants toutes les situations de non-conformité qui sont signalées.

Ce contrôle a concerné en 2011 :

- 172 unités de distribution d'eau destinées à la consommation humaine (2600 prélèvements) ;
- 16 sites de baignade naturelle et de 2 sites de baignade artificielle pendant la saison estivale (107 prélèvements) ;
- 119 piscines (38 bassins permanents et 179 bassins saisonniers) représentant 800 prélèvements ; Il est à noter qu'une piscine peut avoir plusieurs bassins avec plusieurs systèmes de traitement, ce qui explique le nombre important de prélèvements.
- le contrôle des eaux de l'établissement thermal de Bourbon-Lancy (144 prélèvements) ;

Les prélèvements et analyses sont réalisés dans le cadre d'un marché public, par le laboratoire CARSO de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2010 (sauf pour les eaux thermales).

Les résultats d'analyses non-conformes donnent lieu à la mise en place de mesures de gestion adaptées à la situation, en lien avec l'exploitant, qui peuvent conduire, dans les situations les plus graves, à des mesures d'interdiction.

Pour 2011, les résultats sont les suivants :

- **3% d'analyses non-conformes pour l'eau potable et 7 interdictions de consommation** qui concernent principalement de petites collectivités fonctionnant en régie directe et situées dans l'Autunois-Morvan ;
- **aucune analyse non-conforme lors du contrôle sanitaire** concernant les eaux de baignade mais 2 sites ont été temporairement fermés suite à de mauvais résultats dans le cadre de la campagne complémentaire sur les cyanobactéries. Les résultats concernant le site de la Chapelle Saint-Sauveur ont été satisfaisants, contrairement à ceux de l'année précédente ;
- **10 % d'analyses non-conformes pour les piscines** : 2 piscines saisonnières ont fait l'objet d'une fermeture temporaire ;
- **11 % d'analyses non-conformes pour l'établissement thermal** : la situation s'est améliorée de manière significative notamment grâce à des protocoles renforcés de nettoyage et de désinfection et à la mise en place progressive d'un système d'assurance qualité.

Afin de faire évoluer la situation pour les petites collectivités du Morvan, la délégation territoriale a, en lien avec la sous-préfecture d'Autun, mobilisé les élus pour la mise en place d'une étude globale sur la stratégie d'alimentation en eau potable dans le secteur. Cette étude fera partie des actions inscrites dans le contrat local de santé conclu entre l'ARS et le Pays Autunois-Morvan.

Concernant les situations de non-conformité récurrentes sur le paramètre pesticide, la délégation territoriale a accompagné la mise en place de traitements spécifiques qui se sont concrétisés en fin d'année pour les syndicats de Chalon Sud-Ouest et de la région de Sennecey-le-Grand.

Le contrôle sur place et les inspections :

Eau potable

En matière d'installations d'eau potable, 5 inspections ont été menées auxquelles s'ajoute une inspection relative à l'alimentation en eau d'une industrie agro-alimentaire par un puits privé.

Eau de loisirs

Concernant les eaux de loisirs, 16 piscines ont fait l'objet d'une inspection approfondie, et trois sites de baignade ont donné lieu à une visite sur place en raison de mauvais résultats sur les cyanobactéries et dans le but de rencontrer les élus pour la réalisation des profils de baignade.

Thermes

L'établissement thermal a fait l'objet d'un suivi régulier et 3 inspections ont été conduites.

Etablissements sanitaires et médico-sociaux

Dans le champ sanitaire et médico-social, 4 établissements de santé et 7 établissements médico-sociaux ont été inspectés dont 6 à la suite de cas de légionellose ou de contamination en légionelles des réseaux d'eau chaude sanitaire.

Grands rassemblements

3 grands rassemblements ont fait l'objet d'une inspection.

Habitat

23 logements ont été visités dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité et 9 enquêtes ont été menées suite à des intoxications au monoxyde de carbone.

Bruit

En matière de bruit, 31 affaires ont nécessité une visite sur place dont 16 avec mesures de bruit.

Plaintes et signalements

La délégation a été destinataire d'une centaine de plaintes écrites en 2011 : près de la moitié est liée à des nuisances sonores et un quart à des problèmes d'habitat ; le reste concerne des problèmes d'hygiène en milieu rural, de déchets, d'amiante ou d'eau de consommation

Ces plaintes ont été soit traitées en interne soit réorientées vers une autre administration, un Service Communal d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.) ou la commune concernée.

LA GESTION DES ALERTES ET DES CRISES

La préparation à la gestion de crise

En matière de planification, la délégation a finalisé, en 2011, la rédaction du plan blanc élargi qui prévoit les modalités d'adaptation du système de santé (hôpitaux, professionnels de santé) en cas d'afflux massifs de victimes.

Elle a également participé activement à la rédaction du plan ORSEC-Perturbation des réseaux d'eau potable qui a été approuvé en juillet 2011, ainsi qu'à l'élaboration des plans NRBC((plans de gestion des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) et iode qui doivent être finalisés en 2012.

La préparation à la gestion de crise impose la participation à des exercices pilotés par la préfecture ce qui fut le cas à deux reprises en 2011 avec un exercice concernant une fuite de gaz puis une explosion dans l'entreprise STOGAZ et un exercice mettant en scène l'inondation partielle de la ville de Louhans et de deux communes proches.

Le " plan hiver " et le " plan canicule ", ont été mis à jour pour ce qui concerne l'ARS afin de prendre en compte les instructions nationales, le contexte régional et la mobilisation des partenaires départementaux.

La gestion des alertes

Hors non-conformités de résultats d'analyses d'eau, la délégation a géré en 2011 :

- 5 signalements de pollution du milieu naturel
- 31 cas de légionellose (mais aucun cas groupé)
- 9 cas de présence en quantité importante de légionelles dans un réseau intérieur et 3 dépassements pour des tours aéro-réfrigérantes (TAR)
- 9 cas d'intoxication au monoxyde de carbone avec 43 personnes hospitalisées.
- 11 toxi-infections alimentaires Collectives (T.I.A.C.).
- 2 épisodes météo par la transmission de l'alerte aux établissements.

La gestion de crise

On retiendra en 2011 la participation à la gestion de la crise liée à une pénurie de carburant.

Le niveau 2 du plan canicule a été déclenché pendant 3 jours en août, néanmoins, d'après les données de la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIRE) ce court épisode de forte chaleur n'aura pas eu d'impact sanitaire.

L'INFORMATION DU PUBLIC ET DES PARTENAIRES

Pour l'ensemble des analyses d'eau potable et de baignade, après avoir intégré la conclusion sanitaire, la délégation territoriale a édité et transmis les bulletins d'analyses aux exploitants et maîtres d'ouvrage des installations.

Des fiches de synthèse annuelles sur la qualité de l'eau ont été réalisées par la délégation territoriale pour les 172 réseaux du département ; elles sont transmises aux abonnés par les exploitants en même temps que la facture d'eau.

Enfin, tous les maîtres d'ouvrage des installations d'eau potable ont été destinataires d'un rapport de synthèse sur la qualité de l'eau de leurs installations.

Des bilans départementaux sur la qualité de l'eau, la qualité des eaux de baignade, l'avancement des procédures de périmètres de protection, le suivi des procédures d'insalubrité et les intoxications au monoxyde de carbone ont été réalisés et présentés aux partenaires, notamment au sein du CODERST.

En matière de prévention des intoxications au monoxyde de carbone, la délégation territoriale a participé à l'action de communication annuelle vers le grand public et a mis en œuvre une action de prévention sur les lieux de culte en lien avec la préfecture et l'association des maires.

Enfin, la délégation territoriale a participé à l'élaboration du bilan régional sur la qualité des eaux de baignade et à sa présentation lors d'une conférence de presse.

7. FINANCES, ÉCONOMIE ET EMPLOI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

La direction départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire a été créée le 1er novembre 2010 par la fusion des deux anciennes directions locales.

Pierre ROYER, Administrateur Général des Finances Publiques, dirige cette entité fusionnée avec l'équipe de commandement composée de 4 responsables de pôles et du responsable de la mission maîtrise des risques. Les services déconcentrés des finances publiques de Saône-et-Loire comprennent 2 SIP⁷ (Chalon/Saône et Mâcon), 2 SIE (Chalon/Saône et Mâcon), 6 SIP-SIE (Autun, Charolles, Le Creusot, Louhans, Montceau-les-Mines et Paray-le-Monial), 3 centres des impôts fonciers (Autun, Charolles et Chalon/Saône), 5 conservations des hypothèques (Autun, Chalon/Saône, Charolles, Louhans et Mâcon), 32 trésoreries (dont 14 spécialisées Secteur Public Local (SPL) et 18 mixtes recouvrement/SPL), 1 pôle de recouvrement spécialisé (PRS), 2 brigades départementales de vérification (Mâcon et Chalon/Saône), 1 brigade de contrôle et de recherche (Mâcon) et 1 brigade de contrôle de fiscalité immobilière (Chalon/Saône), 1 pôle départemental de contrôle et d'expertise.

La DDFiP de Saône et Loire assure notamment le traitement des déclarations, le calcul de l'impôt, le traitement des réclamations contentieuses et gracieuses, les missions de contrôle et de lutte contre la fraude, le recouvrement des recettes, l'exécution des dépenses, la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités locales, les missions foncières et domaniales.

Elle assure ses missions en réaffirmant une qualité de service pour ses usagers particuliers (1), professionnels (2) et pour ses partenaires (3), en renforçant son efficacité pour l'État (4) par l'innovation et la modernisation des prestations dans l'ensemble de ses métiers.

UNE QUALITÉ DE SERVICE RÉAFFIRMÉE

Pour les usagers particuliers

Les chiffres clés de l'année 2011 :

- 316 171 articles d'impôt sur le revenu
- 283 431 articles de taxe d'habitation et 243 261 articles de redevance audiovisuelle
- 292 227 cotes de taxes foncières et 185 699 cotes d'ordures ménagères

La direction a continué à réagir activement afin que les contribuables bénéficient très rapidement de leurs droits ; les temps de réponse aux réclamations d'assiette des contribuables sont à ce titre très courts :

- 99,33% des réclamations ont été traitées dans le délai de 30 jours;
- 100% des premiers mémoires en réponse aux requêtes des contribuables devant les juridictions ont été produits dans un délai de six mois.

Dans un contexte de stabilité du volume de saisines du conciliateur (551 en 2011 contre 550 en 2010), le taux de traitement dans le délai d'un mois s'est amélioré en 2011 (85,9 % au 31 décembre 2011 pour 83 % en 2010 et 80 % en 2009). Parallèlement, le délai moyen de traitement continue sa décroissance (23 jours en 2011 contre 26 jours en 2010 et 27 jours en 2009).

Pour 2011, le taux de paiement des impôts des particuliers affiche un résultat en très léger retrait de 0,05 point à 99,22 % contre 99,27 % en 2010. Sa réalisation a été rendue difficile par l'augmentation importante des prises en charge suite à contrôle fiscal externe (6,4 millions en 2010 contre 2,7 millions en 2009) et par le montant toujours élevé des réclamations suspensives de paiement (+ d'un million d'euros en 2011). Ce taux reste néanmoins d'un très bon niveau. Le montant des impôts recouverts est de 774 950 741 € en 2011 contre 900 000 000€ en 2010 (recouvrement incluant l'ex-taxe professionnelle), soit une diminution de 13,9 %.

Une qualité d'accueil renforcée

Par ses enjeux et ses ambitions en termes de modernisation et de qualité de service, la création de la DGFIP est emblématique de la réforme de l'Etat. Le référentiel Marianne, effectif depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les services exerçant une mission fiscale au plus près des usagers, s'inscrit dans cette continuité. A l'issue des audits internes et des mesures externes, l'indice global de qualité de service s'élève à 87,27 % pour 2011 pour le département. Il témoigne une volonté manifeste de l'ensemble des acteurs d'assurer une qualité de service de haut niveau.

L'accueil fiscal de proximité

Objectif majeur de la réforme générale de la DGFIP, la mise en place du guichet fiscal unifié déployé tantôt sous la forme d'un accueil fiscal de proximité, y compris dans les trésoreries en milieu rural où la présence du réseau est ainsi confortée, tantôt au sein des services des impôts des particuliers (SIP) en zone urbaine, permet à tout contribuable d'obtenir une réponse à ses questions fiscales ou la prise en charge de ses demandes, en une seule démarche.

La stabilité du nombre d'usagers se rendant, en période de campagne " déclaration pré-remplie " dans les trésoreries de proximité témoigne de leur importance dans le dispositif de l'accueil. Le dernier des 8 SIP a été mis en place à Autun en juillet 2011, achevant la mise en place du guichet fiscal unifié sous toutes ses formes dans le département.

⁷ SIP : service des impôts des particuliers / SIE : service des impôts des entreprises

Les procédures dématérialisées

Afin de favoriser le civisme fiscal, l'accomplissement des obligations déclaratives des contribuables est simplifié et facilité par deux grands dispositifs : la déclaration papier pré-remplie des principaux revenus et la télédéclaration, qui permet de réaliser sa déclaration directement en ligne sur le site www.impots.gouv.fr.

Le nombre de télédéclarants IR enregistre une nouvelle progression en 2011 (69888 télédéclarants contre 62 283 en 2010, soit 7 605 télédéclarants supplémentaires et une augmentation de +12 %).

Le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers continue de progresser et se situe maintenant nettement au dessus de 50 %. En 2011, cette progression est toutefois plus nuancée que les années précédentes, avec une amélioration de 0,79 points portant le résultat à 53,81 % contre 53,02 % en 2010 et 50,62 % en 2009. La situation est cependant contrastée selon la nature de l'impôt et selon l'origine géographique du contribuable. Le taux de paiement dématérialisé en IR enregistre un recul de 4 points (85,01 % en 2011 contre 89,07 % en 2010) du fait de l'évolution du nombre d'articles imposés aux rôles 2010 par rapport à ceux constatés en 2009, en l'absence de reconduction du crédit d'impôt exceptionnel sur les revenus de 2008. Les taux de paiement dématérialisés en taxes foncières (TF) et en taxe d'habitation (TH) continuent quant à eux de progresser (+1,32 point en matière de TF passant de 39,61 % en 2010 à 40,93 % en 2011 et +1,45 point en matière de TH passant de 50,49 % en 2010 à 51,94 % en 2011), évolution qui ne se retrouve pas dans les zones les plus rurales pour ces derniers.

Après une relative stabilité entre 2006 et 2010, le nombre de moyens de paiements dématérialisés de l'impôt a progressé de 12 % (36 357 nouveaux paiements dématérialisés en 2011 contre 32 545 en 2009, soit + 3 812 nouveaux moyens de paiement).

Pour les usagers professionnels

La taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires dus par les professionnels sont des impôts auto-liquidés : c'est le contribuable qui assure les opérations de calcul et qui dépose sa déclaration et son paiement. Les services des impôts des entreprises traitent ces déclarations, ainsi que les demandes de remboursement (crédits de TVA, excédents de paiement d'IS). Ils accompagnent au quotidien les contribuables professionnels dans la réalisation de leurs obligations fiscales en simplifiant leurs démarches et en leur apportant conseil et expertise. Les huit services des impôts des entreprises (SIE) du département sont donc les interlocuteurs uniques et privilégiés des entreprises.

Le montant de TVA, d'impôt sur les sociétés et de droits d'enregistrement recouverts par les services des impôts des entreprises de Saône-et-Loire s'élève à 815 448 506 € en 2011 contre 783 471 916 € en 2010, soit une augmentation de + 4,08 %.

Le soutien aux entreprises en difficulté et à l'économie

Après avoir été fortement touché par la crise économique entre la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2010, le département connaît une période de reprise modérée et encore fragile. Certains secteurs comme le BTP et l'élevage bovin sont encore en crise. Dans ce contexte, les services de la DDFiP ont apporté un soutien important aux entreprises grâce au plan de relance.

Les acteurs politiques, économiques et administratifs du département apprécient le dispositif mis en place localement sur le suivi de la crise depuis 4 ans. Il nécessite une collaboration étroite entre plusieurs services publics et parapublics (Préfecture, Pôle Emploi, URSSAF, Banque de France). Ainsi, la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) s'est réunie à sept reprises en 2011, au fur et à mesure des demandes pour examiner les dettes fiscales et sociales des entreprises et leur proposer des plans de règlement. La CCSF a décidé d'accorder des plans d'apurement des dettes publiques à 42 entreprises sur 57 (près des ¾ des dossiers examinés). En 2011, la cellule opérationnelle de suivi pilotée par la DDFiP a examiné 375 dossiers de médiation du crédit dont plus de la moitié a abouti favorablement. Les collectivités locales ont également contribué à soutenir l'économie, en particulier dans le BTP, par le biais des investissements réalisés grâce au remboursement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) dont elles ont bénéficié en 2009, 2010 et 2011.

Enfin, la DDFiP participe à la commission de financement de l'économie (CDFE) qui se réunit de façon régulière sous la présidence du Préfet et au cours de laquelle tous les principaux acteurs économiques sont représentés. 18 CDFE se sont ainsi réunies entre le 01/01/2009 et le 31/12/2011.

La réforme de la fiscalité directe locale

L'année 2010 était une année de transition avant la mise en place effective de la réforme de la fiscalité directe locale. 2011 a été la première année où cette réforme s'est appliquée dans sa plénitude. Le transfert au SIE de la mission de recouvrement de la cotisation sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les locaux commerciaux en 2010, puis de la cotisation foncière sur les entreprises à compter de 2011, offre aux petites et moyennes entreprises un point d'entrée unique pour remplir leurs obligations fiscales, à l'instar du guichet fiscal unique déjà mis en place pour les grandes entreprises. 1 820 créances CFE/TP ont ainsi été transférées des trésoreries vers les SIE.

Des mesures de simplification

Afin de simplifier leurs démarches, les usagers professionnels peuvent consulter leur compte fiscal informatisé qui leur offre une vision d'ensemble de leurs déclarations de résultats, de TVA et de taxe sur les salaires, du paiement de leurs impôts et des demandes de remboursement de crédit de TVA.

L'abaissement du seuil (chiffre d'affaire > 230 000 €) des adhésions obligatoires à la téléprocédure pour les entreprises a fortement influencé les résultats de 2011. Une progression de 3 245 adhésions est enregistrée portant le nombre d'adhérents à 12 458 contre 9 213 en 2010, soit une variation favorable de + 35,22 %.

A l'instar des particuliers, le télépaiement est également offert aux professionnels qui peuvent télépayer la TVA, l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires, la CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le taux de paiement dans les délais s'élève à 97,76 % en 2011, en progression de 0,38 point par rapport à 2010. Destinée à améliorer et accroître l'efficacité des services, ainsi qu'à donner plus de lisibilité à l'action de l'administration, la relance des défallants déclaratifs rentre dans le nouveau schéma d'harmonisation des procédures de recouvrement et devrait notamment avoir un impact favorable sur le taux de civisme des professionnels.

Pour ses partenaires

Pour maintenir des relations sereines avec les partenaires externes et faciliter l'exercice des missions, le DDFiP rencontre régulièrement les institutionnels, les représentants des organismes professionnels et consulaires, ainsi que les élus. Les conventions signées en 2011 avec le Département (dématérialisation du plan cadastral et renouvellement par un avenant de la convention des services comptables et financiers) et les 11 engagements partenariaux signés au 31 décembre 2011 témoignent de la qualité des relations avec les ordonnateurs locaux. En amont de ces actions, la participation en 2011, comme les années précédentes, de la DDFiP au 7ème salon des collectivités territoriales, avec la valorisation du cadastre, des téléprocédures et plus généralement de la nouvelle offre de services, contribue à positionner encore ses missions auprès du secteur public local.

La modernisation des missions foncières

La DGFIP au titre de sa mission foncière gère l'état civil de la propriété, qui sert de fondement au calcul des impôts fonciers. Elle assure l'identification de chaque immeuble par une référence cadastrale unique, sa description (limites des parcelles, superficie) et l'identification des propriétaires et de leurs droits. Les services en charge de cette mission mettent à jour le plan cadastral désormais informatisé et accessible en ligne, et qui sert notamment à l'Institut Géographique National. Engagée dans la mise en place d'un système de constitution, de gestion et de diffusion des données cadastrales cartographiques sous forme numérique, la DDFiP a signé une convention de numérisation avec le Département fin 2011 qui prévoit l'achèvement de la vectorisation de l'intégralité du plan cadastral du département à la fin de l'année 2015.

Les services assurent parallèlement la mission de publicité foncière, qui garantit la sécurité juridique des transactions immobilières. A cet effet, les conservations des hypothèques tiennent à jour le fichier immobilier qui recense les éléments juridiques relatifs à l'ensemble des propriétés bâties ou non bâties en enregistrant les actes notariés, et répondent aux demandes d'information des usagers. Les notaires peuvent notamment établir et faire enregistrer les actes de cession sous forme dématérialisée et recevoir des réponses dématérialisées par le biais de l'application Télé@ctes. En 2011 le taux de délivrance dans les dix jours des renseignements sur les immeubles est toujours très proche des 100% à 99,96%. Le délai moyen de mise à jour du fichier s'élève à 27 jours ouvrés pour l'année 2011, contre 14 jours en 2010. Cette dégradation est en partie consécutive à la reprise du marché immobilier qui s'est confirmée en 2011 et aux réformes fiscales annoncées qui ont conduit à la réalisation de certaines ventes.

La relation client vis-à-vis des déposants de fonds réglementés

Au 31 décembre 2011, le service " dépôts et services financiers " de la DDFiP gère 215 comptes dépôts de fonds au Trésor (DFT) pour près de 128 clients. En sa qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations, le service assure notamment la gestion des comptes de 58 études notariales, 2 mandataires judiciaires, 22 huissiers de justice, deux greffes de tribunal de commerce ainsi que divers autres tiers (conseil de l'architecture, Sema, personnes protégées par la loi).

Fournir un conseil fiscal et financier plus rapide et plus complet aux collectivités

Une des priorités de la DDFiP est d'offrir des prestations rénovées, un service plus complet et plus réactif aux quelques 800 collectivités dont les comptes sont tenus au niveau départemental. Outre les impôts directs locaux et les autres taxes locales, les services ont assuré le recouvrement amiable ou contentieux des recettes non fiscales du secteur local (frais de cantines, de garderie, redevances d'eau et d'assainissement, factures des hôpitaux...). Parallèlement, les services ont exercé un contrôle de régularité et procédé au paiement de l'intégralité des dépenses engagées par les ordonnateurs locaux. Les comptes tenus par les trésoreries retracent l'ensemble des ces opérations, ainsi que la situation patrimoniale et la trésorerie des collectivités et de leurs établissements. A l'issue de chaque exercice, le comptable établit un compte de gestion (balance comptable, bilan et compte de résultat) qui doit être remis à l'ordonnateur au 15 mars de l'année suivante. En Saône-et-Loire, 92,65 % des comptes de gestion de l'année 2010 ont été remis aux ordonnateurs locaux avant le 15 mars 2011 (contre 92,83 % pour les comptes 2009) afin qu'ils puissent disposer très tôt des éléments nécessaires à la confection de leur budget 2011. Pour la troisième année consécutive, la remise des comptes de gestion, ainsi que la notification des bases d'impositions, se sont effectuées de façon totalement dématérialisée.

Les services assurent par ailleurs une importante mission de conseil auprès des collectivités locales dans tous les domaines de l'action financière : conseil en matière de fiscalité locale, aide à l'élaboration des budgets locaux, analyse financière, gestion de trésorerie ou conseil juridique.

L'offre de service partenarial à destination des collectivités et établissements Publics Locaux

Le partenariat des collectivités avec le réseau des comptables publics est un partenariat ancien, solide et privilégié. L'ensemble des prestations de la DDFiP peut se traduire dans les conventions de services comptable et financier avec les grandes collectivités et les engagements partenariaux avec les autres collectivités. Leur signature est l'occasion d'instaurer un contact direct et des échanges nourris et fructueux entre les élus concernés et le DDFiP, systématiquement présent aux côtés des comptables. 11 engagements partenariaux ont ainsi été signés en 2011.

La DDFiP promoteur de la qualité comptable et de la dématérialisation

Des réunions régulières pilotées par la DDFiP, et associant les comptables publics responsables des trésoreries, sont mises en œuvre à destination des personnels des collectivités locales. Ces réunions qui ont débuté en 2010 avec le soutien logistique du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et de l'Association des Maires de France (AMF) départementale ont pour thèmes principaux la qualité comptable et la dématérialisation. L'objectif est de sensibiliser durablement les secrétariats de mairies aux vertus de la fiabilisation des comptes. 5 réunions cantonales ont ainsi été organisées en 2011.

Le déploiement du logiciel HELIOS sur l'ensemble du réseau des trésoreries permet de favoriser la dématérialisation sous toutes ses formes. Dans les relations quotidiennes des collectivités avec la DGFIP, le développement du PORTAIL de la DGFIP permet à 1 012 collectivités (communes, établissements publics de santé, EPCI...) du département de consulter leur trésorerie et leur situation budgétaire en temps réel. La transmission des flux comptables et budgétaires s'effectue ainsi de façon totalement dématérialisée et sécurisée.

En matière de dématérialisation, le département affiche un excellent résultat avec un taux de couverture de 81,6 %. Le déploiement du PESV2 (protocole d'échanges standard d'Hélios) constitue une solution de dématérialisation des mandats de dépenses, des titres de recettes et des bordereaux récapitulatifs. Il permet également de transmettre les pièces justificatives associées. Huit collectivités se sont déjà engagées dans cette dématérialisation totale de leur chaîne comptable. 81 ont d'ores et déjà dématérialisé le traitement de la paye de leurs agents.

Des solutions de paiements automatisés sont proposées pour l'ensemble des produits des collectivités. En matière de monétique, les paiements automatisés ont progressé de 31 % en nombre et de 79 % en montant entre 2010 et 2011. La mise en place du service TIPI (titres payables par internet) s'inscrit dans cette continuité. Il devient en effet impératif d'étendre notre offre de services en proposant un éventail élargi de moyens de paiements.

Progression des moyens de paiements automatisés (prélèvements, CB, TIP)	2010	2011	Evolution 2010/2011
Evolution du nombre de paiements constatés	166 138	221 845	+ 31 %
Evolution du montant des recettes encaissées	14 586 878	27 114 254	+ 79 %

La réduction des délais de paiement des dépenses

La réduction du délai global de paiement des dépenses des collectivités locales à 30 jours (délai ordonnateur + délai du comptable) au 30 juin 2010 a nécessité une performance accrue du réseau des comptables qui doivent procéder aux vérifications réglementaires et à la mise en paiement dans le délai de 10 jours. La généralisation du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) sur l'ensemble des 32 trésoreries du département permet en outre de contenir ce délai comptable. En Saône-et-Loire, cet indicateur évolue de la manière suivante :

Délai de paiement des dépenses du secteur public local par les comptables de la DGFIP (en jours)	2009	2010	2011
	4,7	4,9	5,4

UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE POUR L'ÉTAT

La politique immobilière de l'Etat

Pour mieux connaître le patrimoine de l'Etat, l'application CHORUS RE-FX a remplacé le tableau général des propriétés de l'Etat, dans un souci de transparence et de fiabilisation renforcées. Un effort tout particulier a été apporté à la modélisation des sites et à la fiabilisation des données. La DDFiP a été associée, aux côtés des services préfectoraux, à l'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), qui a pour objectif de dynamiser la politique immobilière de l'État, de rationaliser les implantations et les occupations, tout en maîtrisant les coûts financiers qui en découlent. L'année 2011 a vu la concrétisation de 14 aliénations fructueuses en Saône-et-Loire.

L'évaluation domaniale

Le service du Domaine intervient en qualité d'expert et de conseil immobilier des collectivités locales et de leurs groupements. Selon la nature de leurs opérations immobilières (acquisitions à l'amiable ou par voie d'expropriation, prise à bail, cessions), les collectivités sont tenues de demander l'avis du service d'évaluation domaniale sur la valeur vénale ou locative des biens immobiliers. Cet avis doit être rendu dans un délai d'un mois avant tout engagement pris par le consultant.

Le taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées à France Domaine demeure bien orienté, à 99,59 %. Au total, 1 517 évaluations en valeur vénale à titre réglementaire ont été effectuées en 2011. En parallèle, le service a délivré en valeur locative 114 évaluations réglementaires.

Les comptes de l'Etat

Disposer de données comptables et financières transparentes et fiables est un véritable enjeu démocratique : la comptabilité a en effet vocation à être un vecteur d'information à destination des citoyens et des élus, un outil de pilotage pour les gestionnaires et un support de contrôle de l'utilisation des fonds publics. Cet objectif concerne aussi bien la comptabilité de l'État que celle du secteur public local.

La poursuite de la mise en œuvre du contrôle interne comptable

La mise en place du volet comptable de la LOLF exige de consolider le contrôle interne et de décliner de façon opérationnelle les nouvelles normes de comptabilité d'exercice (constatation des droits et obligations, dimension patrimoniale des comptes de l'État) ; il convient également de rénover certains processus clés de comptabilité et de dépense.

Dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 2011, un objectif a été assigné à la DDFiP en terme de qualité des comptes de l'Etat. Malgré une dégradation de cet indicateur, le nombre de jours anomalies pour l'ensemble des services de la DDFiP intervenant en matière de comptabilité de l'Etat reste contenu (48 jours en 2011 contre 26 en 2010).

Tout ce dispositif a pour but essentiel de participer à l'amélioration de la qualité des comptes de l'Etat. Pour la cinquième année consécutive, ces derniers ont été certifiés par la Cour des comptes.

La mise en place de CHORUS et l'exécution des dépenses de l'Etat

CHORUS est un progiciel de gestion intégré en mode web, utilisé par l'ensemble des intervenants en matière budgétaire et comptable pour la totalité du processus budgétaire et comptable de l'Etat. Un certain nombre de dépenses pour lesquelles le Directeur départemental des Finances publiques de Saône et Loire est comptable assignataire ont basculé dans CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2010 (dépenses après ordonnancement des préfectures de la Saône et Loire et de la Nièvre, dépenses ordonnancées par le centre de service partagé MAAP/MEDDEM pour toute la région). Au 1^{er} janvier 2011, le périmètre d'intervention a été étendu aux entités suivantes : direction interdépartementale des routes (DIR), directions départementales de la protection des populations (DDPP) des 4 départements de la région, directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) des 4 départements de la région.

L'application CHORUS, qui gère une base des tiers unique, permet un paiement à bonne date (en général 30 jours) tout en dématérialisant une partie du processus (demandes de paiement) et en renforçant la traçabilité de toutes les opérations. Le délai global de paiement 2011 (ordonnateur + comptable), qui présente un enjeu économique réel pour les fournisseurs de l'Etat, a été de 26,58 jours en 2011 contre 23,95 jours en 2010.

L'amélioration du civisme fiscal et la lutte contre la fraude

Contrepartie du système déclaratif, la stratégie de la DDFiP en matière de contrôle fiscal s'articule autour de 3 finalités : consolider le civisme fiscal, recouvrer avec rapidité et efficacité l'impôt élué, sanctionner les comportements les plus frauduleux sur le plan financier, voire le plan pénal.

Le contrôle fiscal s'inscrit enfin dans un cadre juridique très précis qui offre aux contribuables un certain nombre de garanties et différentes possibilités de recours qui figurent dans une charte du contribuable vérifié.

Le pôle départemental mis en place en 2009 (le pôle de recouvrement spécialisé) est chargé du recouvrement des créances à enjeux des professionnels et des particuliers. Il permet de recouvrer les impôts dans des plus grandes conditions d'efficacité.

Dans le cadre du renforcement contre le travail illégal, la DDFiP participe par ailleurs activement aux opérations organisées par le Comité départemental anti-fraudes (CODAF). Cette structure départementale associe les services de police, de gendarmerie, des douanes, du travail et de l'emploi ainsi que les organismes sociaux sous le contrôle du Procureur de la République.

En outre, au niveau départemental, une cellule de coordination Gendarmerie – Police - Services des Finances publiques, destinée à favoriser et formaliser les échanges d'informations, s'est réunie bimestriellement en 2011.

L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT

A la fin de l'année 2011, la Direction départementale des Finances publiques et ses services déconcentrés comprenaient 815 emplois tous grades et filières confondus (810,91 ETPT) , contre 831 en 2010 (830,14 ETPT).

DDFiP	2010	2011	Evolution 2010/2011
Dépenses de fonctionnement (hors personnel) (programme 0156)	6 989 045 €	6 439 677 €	-7,86 %
Dépenses de personnel (programme 0156)	46 486 098 € ⁸	47 136 750 € ⁸	+1,40 %
Dépenses d'investissement (programme 0156)	La majorité des opérations immobilières réalisées en 2010 et 2011 ont été financées en Centrale hors BOP local		
Concours financiers versés aux collectivités locales	613 069 108 € ⁹	N.D sous CHORUS	
Subventions d'investissement et de fonctionnement versées par l'Etat (ordonnateur Préfecture Saône-et-Loire)	N.D ¹⁰	20 630 356€	
Avances versées aux collectivités locales	N.D ¹⁰	604 114 990€	
Montant de l'impôt collecté ⁸			
- impôt sur le revenu, taxe d'habitation-redevance-audiovisuelle, taxes foncières	900 000 000 € ¹¹	774 950 741 €	-13,9%
- TVA, impôt sur les sociétés, droits d'enregistrement	783 471 916 €	815 448 506 €	+4,08%
Total	1 683 471 916 €	1 590 399 247 €	-5,52%

⁸ dotation finale

⁹ concours plus important du fait de la compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

¹⁰ double gestion NDL / CHORUS en 2010

¹¹ montant recouvré incluant le recouvrement de la taxe professionnelle

UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (UT DIRECCTE)

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

La lutte contre l'illettrisme

Depuis 2011, le siège de la DIRECCTE gère le dispositif " d'accès aux compétences clefs ", qui permet d'acquérir les fondamentaux exigés préalablement à l'insertion professionnelle. Aussi bien, la DIRECCTE ne finance-t-elle les actions de lutte contre l'illettrisme si, et seulement si, l'action de formation constitue une étape préalable à l'insertion.

En 2011, pour la Saône-et-Loire, 899 personnes ont bénéficié du dispositif, soit 705 orientées par POLE EMPLOI et 194 par les MISSIONS LOCALES.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées

Les entreprises adaptées

Une enveloppe financière d'aide aux postes de 971 027,96 € (soit une hausse de 1,37 % par rapport à l'année précédente) a été mobilisée pour les 3 Entreprises Adaptées (EA) de Saône-et-Loire, à savoir :

APM 71 à Mâcon, LE VERNON à Blanzay, et CHAPUIS SURGELES à Paray-le-Monial.

L'aide spécifique, d'un montant de 118 407 €, finance l'accompagnement et le développement des structures. Le siège de la Direccte l'a répartie entre les 3 EA en fonction de critères de modernisation économique et sociale, après enquête réalisée sur site.

Un pacte pour l'emploi des personnes en situation de handicap en entreprises adaptées a été signé le 22/12/2011, pour une durée de 3 ans.

Il engage l'Etat et l'ensemble des associations gestionnaires et représentatives en vue de faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, en ayant notamment recours aux contrats en alternance, ou en créant de nouveaux emplois dans les EA.

L'insertion professionnelle des jeunes et l'animation du réseau des Missions Locales

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs ont mobilisé une enveloppe de 1 693 377 € correspondant aux budgets de fonctionnement des 6 Missions Locales.

Les objectifs assignés à chaque Mission Locale ont été suivis par des comités de pilotage locaux, co-animés par l'UT de la DIRECCTE et Pole Emploi. Dans ce cadre, ont été prises en compte aussi bien les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) que les conventions de co-traitance associant POLE EMPLOI et les Missions Locales.

Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)

202 655 € ont été versés aux Missions Locales pour financer soit des aides individuelles aux jeunes en difficulté (86 986 €), soit des actions collectives en vue d'accélérer l'accès à l'emploi des jeunes (115 669 €).

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)

En 2011, les Missions locales de Saône-et-Loire ont réalisé 2 028 entrées en CIVIS (renforcé + droit commun).

45 % des jeunes sont sortis sur de l'emploi, 30 % sur de l'emploi durable, 15 % en alternance, 2 % en CIE.

Coût du dispositif : 609 070 € (contre 790 085 € en 2010 et 2 330 entrées en CIVIS).

Tableaux récapitulatifs de l'évolution 2008-2011. (Annexe 1).

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec le Département

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat et le Département a été conclue le 17 février 2011.

Cette convention définit les objectifs d'insertion et d'emploi des bénéficiaires des contrats aidés, et fixe le nombre de contrats co-financés par le Département et l'Etat. Ce nombre est, pour l'année 2011, de 650 CUI dans le secteur non marchand (CAE) et de 150 dans le secteur marchand (CIE), soit un total de 800.

Mobilisation de l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi) départemental

En 2011, le total des crédits mobilisables s'élevait à 910 497,21 €, dont 186 102 € au titre des crédits appelés par arrêté préfectoral.

Le montant des crédits consommés en 2011 s'élève à 393 088,19 € (dont 359 519,19 au titre des aides).

316 personnes ont bénéficié de l'APRE départemental, dont 163 femmes et 153 hommes.

Le nombre total des aides versées est de 539, se répartissant ainsi :

- 382 aides prescrites pour la mobilité, dont 30 pour le permis de conduire : 300 369,22 € ;
- 48 aides prescrites pour la garde d'enfants : 9117,30 € ;
- 98 aides prescrites pour les aides à l'environnement de travail et à l'équipement professionnel : 45533,17 € ;
- 11 autres aides : 4 499,50 €.

Le Suivi de la Recherche d'Emploi (SRE)

Nombre de signalements pour présomption de fraude traités par l'UT sur saisine de Pôle Emploi : 149.

Nombres de titres d'indu allocation chômage du régime solidarité émis par le service : 320.

19 formulaires E301 ont été établis (personnes ayant travaillées en France et demandant à percevoir leurs allocations chômage dans un autre pays de la communauté européenne).

Le développement des services d'aide à la personne (SAP)

Au 31 décembre 2011, 300 structures agréées sont comptabilisées, en augmentation de 18 % par rapport à 2012. Le nombre d'heures travaillées s'élève à 3 196 364, tous modes confondus.

A l'issue de la campagne de renouvellement, 56 structures sont à nouveau enregistrées, 47 ont opté pour l'autorisation du Département et ont demandé l'agrément par équivalence.

En novembre 2011, une nouvelle version est installée sur le serveur NOVA, qui permet aux usagers de déclarer en ligne leurs activités SAP.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

L'enveloppe unique régionale pour les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

Les contrats aidés en 2011 : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

L'enveloppe physique des contrats aidés compte 4 050 CUI en 2011, en diminution par rapport à 2010 (5 102).

- Pour le secteur non-marchand, sur l'année 2011, 3356 contrats uniques d'insertion CUI-CAE ont été prescrits dont 956 ont été cofinancés avec le Département. Pour l'Etat, les crédits de paiement consommés ont été de 9 134 550 euros. 235 ont été prescrits par les Missions locales. Le taux de réalisation des objectifs est de 94 %.
- 438 contrats initiative emploi pour le secteur marchand ont été prescrits, dont 100 cofinancés, et 124 prescrits par les Missions Locales. Les crédits de paiement s'élèvent à 581 196 euros. Le taux de réalisation des objectifs est de 90 %.

En 2011 un nouvel opérateur est habilité à prescrire des contrats aidés au même titre que Pôle emploi et les missions locales : CAP EMPLOI qui intervient pour les travailleurs handicapés. (cf Annexe 2 - Bilan contrats aidés 2008-2011)

L'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

2011 est la troisième année de mise en œuvre d'un dialogue de gestion avec les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Cette pratique mobilise de la part des financeurs un gros investissement en temps : d'une part, parce que les structures sont nombreuses (l'opération est étalée sur un trimestre entier), d'autre part, parce que les structures renâclent ou manquent de diligence dans l'élaboration et la communication des informations requises pour conduire le dialogue de gestion.

L'Etat co-finance le dispositif à hauteur de 1 522 322 € (en diminution par rapport à l'année précédente, 1 562 783 €).

En vue d'optimiser la consommation des enveloppes déléguées, une bourse régionale des postes financés a été mise en place donnant la possibilité de redistribuer, au milieu de l'exercice comptable, les crédits non utilisés au bénéfice des structures qui ont un programme d'actions à financer. Toutefois, cet abondement ne saurait devenir définitif et suppose que les SIAE ne considèrent pas cet abondement comme reconductible.

La programmation demeure un exercice complexe car la programmation budgétaire ne suit pas le même calendrier : le Département vote les budgets dans la seconde quinzaine de décembre et la DIRECCTE a connaissance des montants délégués à la fin du mois de janvier. Il est, en conséquence, indispensable de recueillir des esquisses avancées des actions envisagées pour l'année n+1 dès le mois de novembre au moins pour les ateliers et chantiers d'insertion. La contrainte est moindre pour les activités pérennes ou considérées comme telles (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion).

La situation des associations intermédiaires est particulièrement fragile en période de crise et induit une situation de concurrence sur des territoires communs ou voisins. Il apparaît désormais nécessaire de reconfigurer le modèle pour servir au mieux l'insertion des publics en difficulté et de faire moins cas du mérite non contesté des associations porteuses. Le contexte économique a changé, il faut pouvoir en tenir compte et souhaiter que le département participe également au financement de ces structures.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

22 structures ont développé 30 actions, pour lesquelles 448 CAE ont été mobilisés. L'Etat a engagé 203 663 € pour 25 de ces actions, en complément du financement des emplois aidés.

Les Entreprises d'Insertion (EI)

2 EI ont cessé leur activité (Louhans et Mâcon). A noter qu'une EI a déménagé sur le Chalonais et qu'une EI a été créée sur le Charolais (activité bâtiment).

On comptabilise 8 EI, pour lesquelles l'Etat a engagé 851 928 € (924 923 € en 2010) permettant de conventionner 88 postes d'insertion (95,54 en 2010). Le financement correspond, en fait, à 80,8 postes (92,25 en 2010).

Développement du dispositif Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Bourgogne Intérim, implantée sur le nord du département (Le Creusot-Chalon-sur-Saône), a essaimé sur Mâcon : l'activité a démarré début 2012. En outre, une seconde ETTI a été agréée et commence son activité sur le territoire de Mâcon. Elle prendra notamment en compte l'insertion des travailleurs handicapés mais pas exclusivement. La Direccte suit avec une particulière attention le démarrage de cette nouvelle ETTI, dénommée INTERSECTION.

L'Etat a engagé 255 000 € pour 5 postes d'accompagnement. 4,83 postes ont été réalisés pour un financement qui a atteint 246 330 €.

Les associations intermédiaires (AI)

La volonté de privilégier l'activité des EI et des ETTI s'est traduite par le maintien du niveau de financement et donc de l'activité des AI : 296 413 heures effectuées contre 314 216 l'année précédente. L'Etat a engagé sur ce dispositif 121 500 € en subventions.

En 2011, la DIRECCTE a mobilisé une enveloppe du FDI (Fonds Départemental de l'Insertion), à hauteur de 90 731 €, répartis entre 7 structures (6 ACI et 1 EI). Le fonds a soutenu le démarrage de 4 actions d'insertion nouvelles (3 chantiers et 1 atelier "ressourcerie") et contribué au développement de 3 ACI.

En marge de ces dispositifs, l'Etat a soutenu l'action du DLA (Diagnostic Local d'Accompagnement), dont l'animation est confiée à la BGE (la Boutique de Gestion 71). 100 000 € ont ainsi été investis pour améliorer le fonctionnement et les résultats des structures de l'IAE, mais aussi des structures porteuses des services d'aide à la personne.

Au cours de l'année écoulée, l'activité du DLA a concerné : 98 structures associatives (dont 40 nouvellement accueillies). Parmi celles-ci : 24 ont fait l'objet d'un diagnostic de la part du DLA, dont 7 du secteur des services aux personnes et 6 du secteur de l'IAE. Par la suite, 22 structures ont fait l'objet d'un suivi individuel par le DLA, dont 7 du secteur de l'IAE et 2 du secteur des services aux personnes.

Enfin, le DLA a organisé 7 actions collectives de formation en vue de professionnaliser les salariés de 101 structures associatives. Ces actions ont été organisées à Mâcon, Chalon-sur-Saône, Louhans et Paray-le-Monial.

DIRECCTE Bourgogne UT 71								
DEPENSES / SUBVENTIONS ETAT IAE (comparatif 2010/2011)								
Mesures IAE crédits pilotés du BOP 102	2011	2010		Prévisions 2011		Réalizations 2011		
		Engagées	Mandatées	AE	CP	Engagées	Mandatées	dont soldes 2009/2010
AI	7	112 000	116 000	121 500	116 750	121 500	116 750	56 000
ACI	22 30 actions	191 600	158 016	203 663	210 882	203 663	198 950	110 300
EI	08 81 P.I.	924 923	893 072	851 282	831 705	851 928	803 992	62 310
ETTI	1 5 P.A.	229 500	219 300	267 750	251 175	255 000	377 419	164 919
FDI	7 CONV.	104 760	146 345	92 731	102 754	90 231	101 732,40	53 647,40
TOTAL		1 562 783	1 532 733	1 536 926	1 513 266	1 522 322	1 598 843	447 176

L'alternance

Elle se décline en deux types de contrats : les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

- 2 674 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2011, en très légère augmentation par rapport à l'année 2010 (2 662) ;
- 1 048 contrats de professionnalisation ont été conclus en 2011, soit une augmentation de 13,6% par rapport à 2010.

La MDEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) de Chalon-sur-Saône

Le financement de la Maison de l'Emploi a été maintenu pour l'exercice 2011, au motif que le département dispose d'une seule Maison de l'Emploi habilitée et conventionnée et qu'un processus de mutualisation, engagé en 2010, doit pouvoir être mené à son terme (rapprochement de la Mission Locale, de la Maison de l'Emploi et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Néanmoins, l'action de la Maison de l'Emploi n'est pas clairement repérée alors qu'elle aurait dû prendre toute sa place au moment du renouvellement de la convention, normalement pour 4 ans.

La participation de l'Etat au fonctionnement de la structure ayant diminué (120 543 € contre 134 752 € en 2010), un recentrage des actions a été opéré sur la formation, l'insertion et le développement économique.

Les actions en direction des entreprises

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

En 2011, il a été conclu un accord de GPEC avec la CCI de Saône-et-Loire : une action de sensibilisation de 50 PMI PME sur le Chalonnais et le Charolais pour un montant de 168 000 €.

Le chômage partiel allocation spécifique

- 237 demandes instruites et 9 561 salariés touchés par la mesure.
- Volume heures autorisées : 1 105 770 H.
- Volume heures consommées : 145 982H (non significatif car des demandes de remboursement sont parvenues en 2012, dont FPT).
- Aide consommée pour dossiers 2011 : 524 303 € (même remarque que précédemment).

Les conventions d'activité partielle de longue durée (11 conventions)

En 2011, une seule convention de branche a été signée avec l'UIMM jusqu'au 30.06.2011.

Le paiement du chômage partiel a été transféré à l'agence de services et paiement (ASP) mais le contrôle des demandes de remboursement est toujours assuré par l'UT (édition de BONS A PAYER pour l'ASP, qui exige le pointage des paiements par l'ASP et le contrôle des paiements dans l'applicatif de gestion AGLAE).

Aides Temporaires Dégressives (ATD)

129 857 € ont été consommés en AE et CP. Il faut y joindre également les dossiers sans participation financière de l'Etat, dans les grandes entreprises finançant sur les fonds propres le financement de l'aide inscrite dans le plan de sauvegarde de l'emploi. Ce fut le cas notamment chez ESSEX (22 adhésions).

7 conventions ont été signées en 2011, principalement pour des entreprises en liquidation judiciaire (LJ). 59 adhésions ont été enregistrées au cours de l'année. Il est rappelé que l'ATD est versée en 3 fois : 6 mois, 12 mois et 24 mois après le reclassement du salarié. L'UT calcule le montant sur la base des fiches de paie transmises.

Cellules de Reclassement

153 660 € ont été consommés en AE et CP. 18 conventions et avenants financiers ont été signés en 2011 pour 150 bénéficiaires potentiels. Les cellules de reclassement sont suivies par l'UT, en fonction de la disponibilité des agents compétents : ce sont les chargés de mission 3E qui actuellement sont en charge des 6 zones d'emploi comprises dans le département de la Saône-et-Loire.

Au terme du programme, un bilan est remis par les consultants en charge de l'action.

Pour mémoire, sont rappelées, ci-après, les principales entreprises suivies dans ce cadre en 2011 :

LA MESTA (Chalon-sur-Saône), CLAYEUX DISTRIBUTION (Montceau-les-Mines), TRANSPORTS DENTRESSANGLE (Autun), COCHET (Le Creusot), POTHIEUX (Branges), ESSEX (Mâcon), YUMBO (Chauffailles), TECHNI GROUP (Torcy), MGM FRANCE (Blanzy), TROUILLET (Chauffailles).

Mobilisation du fonds national de l'emploi (FNE) formation

Un seul dossier a été instruit en 2011 au bénéfice d'une entreprise relevant de la filière fabrication de bouteilles de verre (SAINT-GOBAIN) et concernant 115 salariés, soit un financement à hauteur de 47 194 €.

Les conventions de revitalisation signées en 2011

- FIAT POWERTRAIN TECHNOLOGIES France SA - Bourbon-Lancy :
Production de moteur diesel
Convention signée le 14 février 2011
Réduction effectif : 86
Objectif création d'emploi : 86 -11 créations d'emploi ex-salariés FPT
Périmètre de mise en œuvre : arrondissement de CHAROLLES
Montant de la contribution financière : 346 701 euros
- ESSEX - Mâcon :
Convention signée le 21 novembre 2011
Fabrication et commercialisation de bobinage en cuivre
Fermeture du site entraînant le licenciement des 80 salariés
Périmètre de mise en œuvre : territoire de la communauté de communes du Mâconnais Val de Saône
Montant de la contribution financière : 437 000 euros
- PHILIPS à Chalon-sur-Saône :
Convention signée le 14 février 2011
Réduction effectif : 59 (68 suppressions et 9 créations)
Périmètre de mise en œuvre : bassin d'emploi de Chalon-sur-Saône
Montant de la contribution financière : 322 147,08 euros
- SCHNEIDER ELECTRIC à Chalon-sur-Saône :
Convention nationale signée le 17 mai 2010
Convention départementale signée le 28 juillet 2011
Réduction effectif : 30
Périmètre de mise en œuvre : bassin d'emploi de Chalon-sur-Saône
Montant de la contribution financière : 80 264 euros

L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT

Pour mémoire, il est indiqué que la dépense de fonctionnement hors personnel pour l'UT 71 s'élève à 209 390 € et que la rémunération des personnels atteint : 3 268 506 €.

ANNEXE 1 BILAN CIVIS 2008-2011		sorties sur :				
année	CIVIS renforcé et droit commun	emploi	emploi durable	alternance ou formation	contrats aidés	coût en €
2008	1 911	NC	46%	NC	NC	637 791
2009	2 389	NC	34%	18%	NC	595 593
2010	2 330 dont plan de relance	NC	30%	19%	NC	790 085
2011	2 028	45%	30%	15%	2%	609 070
TOTAL	8 658					2 632 539

Annexe 2 : BILAN CONTRATS AIDES 2008-2011							
année	CAE	contrat d'avenir	CIE	CIRMA	CUI CAE	CUI CIE	TOTAL contrats aidés
2008	1 531	1 348	257	246			3 382
2009	2 300	1 091	788	119			4 298
2010					3 873	1 154	5 027
2011					3 356	438	3794
TOTAL	3 831	2 439	1 045	365	7 229	1 592	16501

NC : non communiqué

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe DELASALLE remplacé par M. Philippe BAILLET à compter du 1er décembre 2011) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Pascal REGARD) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne. Il disposait au 31 décembre 2011 d'un effectif réel de 185 agents, dont 45 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose d'une division, de cinq bureaux dont un intégrant un service viticulture, de deux centres de viticulture et de deux antennes viticulture ainsi que de trois brigades de surveillance intérieure.

Quatre services regroupant au 31 décembre 2011 45 agents sont implantés dans le département de Saône-et-Loire :

- La brigade de surveillance intérieure des douanes de CHALON-SUR-SAONE (11 agents) sise centre routier, 5a, rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAONE ;
- Le bureau de contrôle de CHALON-SUR-SAONE (12 agents), sis 1, rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAONE ;
- Le bureau viticulture-fiscalité-contributions indirectes de MACON (16 agents), sis Zone portuaire Sud, 416, quai Jouffroy d'Abbans 71020 MACON ;
- L'antenne viticulture de CHALON-SUR-SAONE, sise 1, rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAONE (6 agents) rattachée au bureau viticulture-fiscalité-contributions indirectes de MACON.

PRINCIPALES MISSIONS DES SERVICES

La mission fiscale

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'Etat et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

La mission à caractère économique

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane déposées dans les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

La mission de protection des intérêts financiers de l'Union Européenne et la lutte contre les grands trafics

La douane concourt, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle combat le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle agit contre la criminalité organisée et le blanchiment des capitaux et veille au respect de l'obligation déclarative imposée à toute personne important ou exportant des sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à 10 000 euros.

Elle participe à la maîtrise de l'immigration clandestine qui a des conséquences sur l'emploi et les ressources sociales de la nation.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

ACTIONS MAJEURES EN 2011

L'action économique et fiscale

L'activité de dédouanement et les recettes collectées

La direction régionale de Bourgogne a traité 68180 déclarations en douane en 2011, soit une diminution de 9,9 % par rapport à 2010 (74 926 déclarations). Pour sa part le bureau de CHALON-SUR-SAONE a traité en 2011, 29 935 déclarations (44 % des déclarations de la direction) contre 30 480 en 2010. Le bureau de MACON n'est plus ouvert au dédouanement des marchandises.

Sans qu'il soit possible d'en ventiler la répartition pour chacun des quatre départements, la direction régionale a perçu les recettes suivantes :

- Pour le budget de l'Etat
 - 479,833 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole) ;
 - 46,746 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole) ;
 - 5,449 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers ;
 - 6,687 millions d'euros d'autres taxes.
- Pour le budget de l'union européenne
 - 17,952 millions d'euros de droits de douane
- - Pour le budget des collectivités locales (région et départements)
 - 196,151 millions d'euros de recettes au titre de la TIPP
- - Pour le budget d'autres attributaires (CNAM-CCMSA-ONIC...)
 - 71,06 millions d'euros

Les perceptions globales (823,878 millions d'euros) ont augmenté de 19,6 % par rapport à 2010 (688,572 millions d'euros).

L'action économique à destination des entreprises

Le conseil aux entreprises

La direction des douanes de Bourgogne a principalement orienté son action en faveur des entreprises en organisant avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire des entretiens personnalisés sur l'actualité réglementaire en douane.

Ces rendez-vous de proximité, permettent de conseiller et d'informer les entreprises du département sur les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés à la structure de leurs opérations de commerce international.

Ils se tiennent alternativement et mensuellement à CHALON-SUR-SAONE, MACON et ECUISSES et visent à répondre aux attentes des entreprises et à l'urgence de leurs questions qui concernent principalement le statut d'exportateur agréé.

Les entreprises bénéficient dans le cadre de ce statut, de conseils adaptés à leur activité leur permettant de gagner en compétitivité et d'offrir aux opérateurs une qualité de service optimale.

La mise en œuvre de la télé-procédure GAMMA (gestion de l'accompagnement des mouvements de marchandises soumises à accise)

Cette procédure met en place la dématérialisation du document d'accompagnement pour la circulation intracommunautaire des produits en suspension des droits d'accises, principalement les vins et alcools.

La montée en charge des opérateurs dans le télé service GAMMA s'est poursuivie toute l'année 2011 avec une augmentation du nombre d'opérateurs ayant adhéré qui passe de 608 au 31 décembre 2010 à 736 au 31 décembre 2011. Un accent particulier a par ailleurs été mis sur l'aide apportée aux utilisateurs de ce télé service.

Parallèlement, l'informatisation des documents s'est poursuivie en 2011, 1364 viticulteurs ont télé-déclarés leur production grâce au télé service " déclaration de récolte " et 96 d'entre eux leur déclaration de stock grâce au télé service " déclaration de stock ".

La révision de la carte des implantations douanières et le regroupement de services

Le projet de regroupement des brigades de surveillance intérieure de DIJON et CHALON-SUR-SAONE sur un site unique en Côte d'Or afin de renforcer leur caractère opérationnel est toujours d'actualité mais le problème du financement demeure.

De même dans le cadre contraint des réductions d'emplois au sein de la direction générale des douanes et droits indirects, un projet de regroupement des services tabac implantés dans les quatre départements de la circonscription dont pour la Saône-et-Loire celui de CHALON-SUR-SAONE est envisagé. La nouvelle structure devrait être implantée à DIJON.

La lutte contre la fraude : le bilan de l'année 2011

230 dossiers contentieux ont établis en 2011 contre 170 en 2010 (+35%).

Ils ont porté sur les stupéfiants (18 constatations), les contrefaçons (29 constatations), les cigarettes et les tabacs (19 constatations), les armes (1 constatation), les alcools (3 constatations), les contributions indirectes (24 constatations dont 21 en matière de viticulture), la fraude commerciale en matière douanière (56 constatations) et le manquement à l'obligation déclarative (une constatation portant sur 35 000 € en espèce dont le transfert n'a pas été déclaré à l'administration des douanes).

Parmi les affaires significatives, il convient de signaler le contrôle d'un ensemble routier bulgare transportant 6,240 kg de cigarettes dissimulées dans du poisson frais ainsi que la saisie de 27 456 litres d'alcools (vodka) d'une valeur d'environ 270 000 € circulant sous couvert de titres de mouvement inapplicables découverts dans deux ensembles routiers.

On notera aussi dans le domaine de la viticulture des fausses déclarations de production portant sur 2 350 hl de vins d'une valeur de 465 000 €.

Le nombre d'articles de contrefaçons saisis (hors cigarettes) s'élève à 3 115 unités représentant au prix authentique une valeur de 222 530 €.

Globalement, au titre de l'année 2011, la direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne a recouvré dans le cadre de la lutte contre la fraude pour les affaires constatées en Saône-et-Loire 0,43 millions d'euros de pénalités (toutes années de constatation confondues).

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la " cellule régionale d'orientation des contrôles " poursuit le développement des analyses de risque en vue d'affecter un coefficient de risque à chaque opérateur fiscal et économique.

Enfin, un agent des douanes est détaché au sein du GIR, en appui des services de Gendarmerie et de Police, pour rechercher les infractions douanières.

PERSPECTIVES 2012

Le contrat pluriannuel de performance 2009-2011 est arrivé à son terme au 31 décembre 2011. Un nouveau contrat s'inscrivant dans la lignée du précédent pour la période 2012-2013 a été signé le 30 mars 2012. Il reprend les quatre engagements du précédent contrat et confirme la vocation de l'administration des douanes comme administration partenaire des entreprises à l'international, administration de protection du territoire et des citoyens, administration fiscale moderne et administration en mouvement à l'écoute de ses personnels.

Divers objectifs ont été assignés à l'administration des douanes, tant en matière de contributions indirectes et de fiscalité que de douane. On peut, sans en dresser la liste exhaustive, évoquer les principaux thèmes.

Dans le domaine des contributions indirectes

De nouvelles procédures dématérialisées et simplifiées vont être proposées en 2012 aux viticulteurs et opérateurs intervenant dans ce secteur.

C'est ainsi que pour la campagne viticole 2012/2013, les viticulteurs auront la possibilité d'établir leurs déclarations relatives aux pratiques œnologiques (enrichissement, acidification, désacidification, etc ..) sous format dématérialisé.

Un plan d'action a été arrêté pour améliorer la qualité des données contenues dans le casier viticole informatisé (CVI) et fournir aux interlocuteurs institutionnels et à la filière viticole des informations fiables concernant les exploitations, les parcelles, l'utilisation des surfaces.

Dans le domaine de la fiscalité

La fiscalité est l'un des objectifs prioritaires auxquels la douane va s'attacher dans les années à venir. L'administration des douanes se fixe pour objectif de faire de la fiscalité douanière en matière d'environnement constituée principalement par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), un levier essentiel pour compenser les dommages causés à l'environnement et développer les comportements écologiques des entreprises et des citoyens.

Par ailleurs le gouvernement français s'est engagé à créer une taxe pour les poids lourds (TPL) qui, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement, tend à réduire les impacts environnementaux du transport routier des marchandises, tout en dégagant des ressources pour financer de nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de transport durable. Cette taxe sera collectée par un prestataire privé agréé et contrôlée par l'administration des douanes.

Dans le domaine du dédouanement

La douane a pour objectif de simplifier et d'accroître les services offerts aux entreprises en matière de dédouanement, afin de faciliter et de soutenir leurs activités à l'international. Elle souhaite offrir aux opérateurs un dédouanement plus rapide et de meilleure qualité.

La démarche de modernisation du dédouanement entreprise depuis 2009 sera poursuivie en 2012, avec une dématérialisation poussée des formalités et l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise (mise en place du statut d'OEA - opérateur économique agréé et d'EA - exportateur agréé).

Toujours dans cet esprit et dans un cadre plus général, l'administration des douanes œuvrera enfin à la mise en place d'un guichet unique de dédouanement.

Dans le domaine de la surveillance douanière

L'administration des douanes est engagée dans un processus d'amélioration permanent de sa performance en orientant dans le domaine de la lutte contre la fraude l'action des services douaniers sur les secteurs à hauts risques sociaux et économiques, en particulier le trafic illicite de stupéfiants, la contrebande de tabacs et de cigarettes et les contrefaçons.

La disparition progressive des infrastructures qui ralentissent les flux de véhicules (mise en place du télépéage sans arrêt) et la généralisation des contrôles dynamiques dans un contexte de flux libre conduisent à adapter le dispositif de surveillance terrestre.

Les objectifs à atteindre, révisés chaque année, s'inscrivent dans le cadre du contrat pluriannuel de performance 2012-2013.

40,6 ETPT travaillent pour le département de Saône-et-Loire (-1,9 % par rapport à l'année 2010)

Leur masse salariale s'élève à 2272840 € (-4,4 % par rapport à l'année 2010)

DIRECTION DE L'AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENTS (ASP)



Agence de Services
et de Paiement

DÉPENSES DE L'ÉTAT PAYÉES PAR L'ASP – ANNÉE 2011

Région Bourgogne, ventilée par département

Financier	Programme	021	058	071	089	TOTAL
Ministère de l'agriculture, alimentation, pêche	149	273 766,55	149 612,08	160 523,36	272 279,66	856 181,65
	154	11 282 895,73	14 125 739,42	23 316 144,97	6 379 733,62	55 104 513,74
	206	11 576,00	33 263,20	21 631,20	32 705,12	99 175,52
	776	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'écologie, énergie, développement durable	112	41 991,94	240 175,00	446 968,43	658 756,62	1 387 891,99
	113	143 477,24	201 749,19	114 277,69	54 667,92	514 172,04
	174	0,00	0,00	408 000,00	0,00	408 000,00
	205	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	871	2 429 500,00	1 113 000,00	2 800 100,00	1 519 800,00	7 862 400,00
	872	16 100,00	6 600,00	26 400,00	10 300,00	59 400,00
Ministère de l'économie, industrie, emploi	134	0,00	75 371,18	0,00	104 156,19	179 527,37
Ministère de l'éducation nationale	139	23 841,91	0,00	6 154,75	13 048,55	43 045,21
	230	1 478 823,89	503 927,11	1 025 254,78	918 953,97	3 926 959,75
Ministère de l'enseignement supérieur	231	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'intérieur, outre-mer, des collectivités territoriales, de l'immigration	122	0,00	6 200 000,00	0,00	0,00	6 200 000,00
	138	46 392,82	0,00	0,00	90 411,87	136 804,69
	162	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du travail, relations sociales	102	26 336 563,55	10 141 012,36	19 701 753,55	15 206 820,30	71 386 149,76
	103	2 005 583,38	856 692,88	1 858 343,97	2 571 533,29	7 292 153,52
	106	0,00	1 734,28	4 448,34	149,30	6 331,92
	124	19 710,03	0,00	0,00	0,00	19 710,03
	157	22 487 718,20	9 889 035,17	22 544 137,31	14 363 324,84	69 284 215,52
Services du Premier ministre	316	1 350 800,00	558 800,00	1 783 500,00	829 000,00	4 522 100,00
TOTAL		67 948 741,24	44 096 711,87	74 217 638,35	43 025 641,25	229 288 732,71

Rappel 2010, pour le département de Saône-et-Loire : 95 951 152,20 € sur un total général bourguignon de 270 800 094,35 €.

L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT EN SAÔNE ET LOIRE EN 2011

Dépenses totales de l'Etat payées par l'Agence de Service et de Paiement :	74 217 638,35 €
Evolution 2010/2011	- 22,7%
Dans les domaines de :	
l'agriculture	24 467 545,65 €
la formation professionnelle	1 858 343,97 €
l'emploi	20 733 163,08 €
la cohésion sociale	22 548 585,65 €
<i>autres (bonus écologique et remplacement véhicule ancien)</i>	4 610 000,00 €

8. EDUCATION ET CULTURE

INSPECTION ACADEMIQUE (IA)

En 2011, l'inspection académique est devenue la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASDEN).

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Une nouvelle unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) a été créée à la rentrée 2011 au collège de Chatenoy le Royal, ce qui porte à une douzaine le nombre de dispositifs implantés dans les collèges et lycées du département.

Cette unité, destinée aux élèves atteints de déficiences motrices, permet de diversifier les possibilités d'accueil du collège de Chatenoy le Royal qui compte déjà une ULIS dédiée à la déficience cognitive.

L'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, qui mobilise la totalité des emplois de vie scolaire et des assistants ou auxiliaires de vie scolaire, a connu, de nouveau, une progression significative à la rentrée 2011. Ainsi, quelque 1 150 élèves des premier et second degrés bénéficient d'un accompagnement personnel, soit 200 de plus que l'année précédente.

LA RÉFORME DU LYCÉE

Engagée à la rentrée 2010 avec la réforme de la classe de seconde, la réforme du lycée est entrée dans sa deuxième année d'application avec la nouvelle organisation de la classe de première à la rentrée 2011.

A ce niveau, outre la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et du tutorat, il faut mentionner les mesures destinées à améliorer l'étape clé de l'orientation des élèves. Dans la continuité des enseignements d'exploration suivis en classe de seconde, les élèves de première se déterminent pour une série et les enseignements de spécialité correspondants. Ce choix est cependant réversible pour les lycéens qui souhaiteraient changer d'orientation ; les stages passerelles, organisés par les établissements, concrétisent cette possibilité.

Parallèlement à la réorganisation de la voie générale, la réforme de la filière des sciences et technologies industrielles (STI) s'appuie sur un recentrage autour de quatre spécialités, contre douze auparavant, ce qui induit une plus grande polyvalence et la modernisation des contenus de formation, mieux adaptés aux enjeux du monde contemporain.

A terme, l'objectif est de recruter davantage dans une filière porteuse d'insertion professionnelle.

CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN SAÔNE-ET-LOIRE EN 2011

Résultats aux examens (candidats tous enseignements)

	DNB	CAP	BEP	Bac professionnel	Bac technologique	Bac général
Candidats admis	4 973	1 589	997	1 484	1 067	2 373
% réussite	82,8	84,34	76,95	91,94	93,11	94,25

DNB : Diplôme national du brevet.

CAP : Certificat d'aptitudes professionnelles.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

Etat de la dépense d'éducation

Masse salariale		
tous niveaux de formation (1er et second degrés, enseignement supérieur)		455 891 636,08 €
Fonctionnement		4 108 877,92 €
dont des crédits pédagogiques et des frais de déplacement de personnels		
Action sociale		5 030 302,72 €
dont aide aux usagers du service public (bourses d'études public et privé fonds sociaux)		
dont aide aux personnels EN	392 205,52 €	
TOTAL		465 030 816,72 €

Effectifs (en équivalent temps pleins) Ne figurent pas les personnels de l'enseignement supérieur	7 018
enseignants de l'enseignement scolaire	6 292
autres personnels de l'enseignement scolaire	726

dont 2 794 enseignants du 1er degré

Effectifs des élèves et étudiants à la rentrée 2011

		Public	Privé sous contrat	Total
1er degré	maternelle	17 610	1 276	18 886
	élémentaire	29 403	2 552	31 955
Second degré	collèges	22 421	3 181	25 602
	lycées	14 091	2 138	16 229
Total		83 525	9 147	92 672
Enseignement supérieur	classes post-bac et BTS (en lycées)	1 403	285	1 688
	Université (sites territoriaux Chalon Le Creusot et Mâcon)	1579		1579
	ENSAM Cluny	432		432
Total		3 414	285	3 699
Enseignement agricole	Lycées et Maisons	1 046	1 069	2 115
	familiales rurales			
Total		1 046	1 069	2 115
TOTAL		87 985	10 501	98 486

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

Principales missions du service

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional. Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

L'action de l'Etat en faveur des monuments historiques

Protections

Au cours de l'année 2011, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) s'est réunie 3 fois et a examiné 8 dossiers de Saône-et-Loire, dont trois ont reçu un avis favorable à l'inscription (dispensaire de la Croix Rouge à Montceau-les-Mines, lycée Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône, moulin de la sucrerie blanche à Chalon-sur-Saône) et cinq un avis favorable au classement (remparts d'Autun, château de Chassy, Carmel de Mazille, chapelle de la Colombière à Paray-le-Monial, Hospice de la Charité à Mâcon conçu par l'architecte Soufflot). La délégation permanente de la CRPS s'est réunie une fois, et a examiné cinq dossiers de la Saône-et-Loire, dont deux ont reçu un avis défavorable à toute mesure de protection. Deux arrêtés d'inscription ont été signés, ils concernent l'atelier de stuc Benoît à Chalon-sur-Saône et son remarquable décor composé des modèles fabriqués par l'atelier au XIX^e siècle et le château de Dracy-Saint-Loup, œuvre de l'architecte Lemercier.

La baisse du nombre de demande de protections (huit en 2011) a permis à la commission régionale des monuments historiques (CRMH) de mettre à l'étude les thématiques portées par le Ministère au niveau national, à savoir le patrimoine du XX^e siècle, dont le carmel de Mazille, œuvre de José Luis Sert est un exemple remarquable, et la révision des protections anciennes, afin de sécuriser les actes juridiques.

Phénomène nouveau, une décision de l'Etat a fait l'objet d'un recours : le refus de protection d'un hôtel particulier à Chagny.

Travaux

Avis sur travaux

Au cours de l'année 2011, la CRMH a examiné 45 dossiers d'avis sur travaux en Saône-et-Loire : 21 permis de construire (inscrits) et 24 demandes d'autorisations (classés).

24 compte-rendus ont été rédigés par les agents de la CRMH, dans le cadre du contrôle scientifique et technique, à l'occasion de tournées de chantiers.

Bilan chiffré des opérations d'entretien

4 opérations ont été subventionnées sur les classés pour un montant de 16 711 € et 8 opérations ont été subventionnées sur les inscrits pour un montant de 145 211 €, soit un total de subventions de l'Etat de 161 922 €.

La part des propriétaires privés représente environ 46 % du total, témoignant d'un investissement important des propriétaires privés pour la sauvegarde de leur patrimoine.

A cela il faut ajouter l'enveloppe consacrée aux monuments Etat (cathédrale d'Autun), qui s'élève à 760 000 € dont 700 000 € pour la sauvegarde prioritaire de 5 chapelles.

Bilan chiffré des opérations d'investissement

6 opérations ont été subventionnées sur les classés pour un montant de 1 591 715 € et 3 opérations ont été subventionnées sur les inscrits pour un montant de 109 245 €, soit un total de subventions de l'Etat de 1 700 960 €. A noter l'aide de 734 268 € pour la seule opération de sauvegarde de l'église de Perrecy-les-Forges, en état de péril.

La part des propriétaires privés représente environ 5 % du total.

Les dernières subventions Etat Culture au titre du schéma directeur Cluny 2010 (CPER), initialement programmées sur les vestiges des tours Barabans, ont été réorientées sur l'ancienne hôtellerie St-Hugues et l'ancienne prison, soit 594 300 € (chantiers à lancer en 2012 par la commune de Cluny maître d'ouvrage).

La part totale de l'Etat pour le département de Saône-et-Loire est donc de 2 622 882 € dont 1 862 882 € de subventions. La part d'entretien sur l'enveloppe globale représente 35%.

Chantiers sur monuments classés

L'année 2011 a vu le lancement de l'important chantier de sauvegarde du bas-côté sud de l'église de Perrecy-les-Forges, fermée au public depuis 2 ans (1,4 M € dont 50% Etat). A Brancion, les travaux de mise en sécurité se sont poursuivis sur les vestiges du château, sous la maîtrise d'ouvrage de la Mémoire Médiévale. Au-delà des opérations de stricte sauvegarde et des efforts concentrés sur l'église de Perrecy-les-Forges, des interventions de mise en valeur sur des décors remarquables ont pu être menées à bien. A l'église d'Allerey-sur-Saône, les décors peints du chœur du XVIII^e siècle ont été restaurés. A Uchizy, s'est achevée la remise en valeur intérieure générale de l'église romane et de ses décors du XIX^e.

A Cluny, la poursuite des opérations du schéma directeur, accompagnées par un comité scientifique et étayées par une archéologie du bâti très innovante, continue à transformer la lecture de l'abbaye, redonnant à découvrir l'emprise des bâtiments romans dans toute leur ampleur. Le schéma a concerné la restauration de la salle capitulaire et la première phase de dégagement des travées sud-est de la nef de l'ancienne abbatiale, avec la présentation des vestiges du mur gouttereau sud. Au sein des bâtiments abbatiaux, ont été lancés les chantiers sur la galerie du réfectoire et la travée d'angle sud-ouest du cloître.

A la suite de la restauration des extérieurs, achevée en 2010 par la remise en valeur du portail du Jugement Dernier, la restauration de 5 chapelles de la cathédrale d'Autun a été engagée, avec la sauvegarde prioritaires des décors peints. A terme, c'est la totalité des intérieurs qui sera traitée, avec un projet d'ouverture du trésor, en liaison avec les collections du musée Rolin.

Chantiers sur monuments inscrits

L'année 2011 a vu le lancement du chantier de restauration des toitures en " laves " calcaires de l'ancienne église romane de Saint-Martin-Belle-Roche et de l'importante opération de sauvegarde des vestiges du château médiéval de Commune à Martigny-le-Comte, qui sera prochainement proposé au classement.

L'action de l'Etat en matière archéologique

Archéologie préventive

La DRAC (SRA) a réglementairement été saisie en 2011 d'une centaine de dossiers d'utilisation du sol au titre de l'archéologie préventive en Saône-et-Loire : l'essentiel des saisines concerne des permis de construire ou des lotissements (un peu plus de 80%), les 20 % restant étant des opérations touchant des monuments historiques, des ZAC et des aménagements soumis à étude d'impact. Les 16 diagnostics prescrits en 2011, soit un taux global de prescription d'un peu plus de 15%, en baisse par rapport à 2010, correspondent à des projets dans des secteurs à forte sensibilité archéologique, inclus dans les zones de saisine définies par arrêtés du préfet de région en 2004, ou à des aménagements de grandes superficies (ZAC). De façon générale, l'analyse de la nature des dossiers reçus montre une stabilité des types d'aménagements par rapport à 2009 et 2010 (réapparition de dossiers de ZAC en 2011) et une sur-représentation des zones urbaines et péri-urbaines (Autun, Mâcon, Chalon).

Un seule fouille a été prescrite en 2011, qui doit permettre l'étude avant destruction d'un secteur de nécropole du haut Moyen Age au 46-52, rue de Dijon à Chalon-sur-Saône.

Les opérations d'archéologie préventive réalisées en 2011 se répartissent pour l'essentiel sur les trois secteurs d'Autun, Mâcon et Chalon-sur-Saône.

A Autun, cinq diagnostics ont été réalisés par le service archéologique municipal, la Ville d'Autun étant à ce jour la seule collectivité en Bourgogne disposant d'un service archéologique agréé. Ils correspondent en majorité à des projets de la Ville ou de la Communauté de Communes de l'Autunois :

- l'extension de la ZAC de Bellevue sur 9 ha extramuros : pour la première fois les traces d'une occupation protohistorique du premier Age du Fer (Hallstatt C-D1) ont été mises en évidence sur le territoire d'Autun ;
- le diagnostic préalable à la création d'un columbarium rue Gaston Joliet, au pied du rempart et de la Porte de Rome aujourd'hui disparue, a fourni les indices de l'existence d'un important dépotoir antique hors les murs de la Ville. L'opération a aussi permis de localiser plusieurs sépultures intactes de la seconde guerre mondiale (notamment des victimes allemandes de la Libération d'Autun en 1944) ;
- dans le cadre de l'aménagement du parc Robert Schumann à Saint-Pantaléon, l'enfouissement d'un réseau électrique a été réalisé sous le contrôle de l'équipe archéologique municipale, le parc étant situé à l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Martin : les maçonneries et niveaux découverts, parfois à très faible profondeur, ont été mis en relation avec les plans anciens pour préciser la localisation et l'organisation de l'abbaye aujourd'hui disparue ;
- au 2 ruelle Sainte-Anne, un diagnostic a précédé la construction d'un garage privé à l'emplacement d'une partie de l'ancienne église Saint-Pancrace démantelée à la fin du XIX^e siècle.
- enfin, le diagnostic archéologique du parking de l'Hexagone, boulevard Frédéric Latouche, a livré des informations exceptionnelles ; débuté fin 2010 à l'emplacement envisagé pour la construction d'une médiathèque-bibliothèque et d'une maison de la petite enfance, il s'est achevé courant 2011 en dévoilant l'existence d'un édifice antique monumental qui ne trouve pas de comparaison sur le territoire national. Considérant le caractère exceptionnel de ce monument et la nécessité de le préserver de tout impact, la Ville a décidé de déplacer son projet de médiathèque-bibliothèque.

La seule fouille préventive menée en 2011 s'est déroulée à Autun, avant la construction d'une maison d'habitation au 11 avenue du Deuxième Dragons. Réalisée par l'opérateur archéologique privé agréé Archeodunum SA, son coût a été intégralement pris en charge par l'Etat via le Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP). La fouille a permis de mieux comprendre l'occupation et l'évolution d'un morceau d'îlot antique situé à proximité de l'amphithéâtre.

Dans le secteur de Mâcon, cinq diagnostics ont été menés sur le terrain par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). A Mâcon même, les diagnostics archéologiques sont intervenus préalablement à la réalisation de projets d'intérêt public et d'autres portés par des particuliers ou des entreprises :

- un projet de lotissement rue du Vieux Bourg (Flacé), sur un terrain adjacent à un édifice monumental antique, a permis de découvrir des fosses protohistoriques (transition Hallstatt final-Tène ancienne) et de mettre en évidence d'importants remblais antiques déversés dans la pente, en lien avec l'édifice tout proche ;
- deux diagnostics ont concerné des projets situés aux marges nord et ouest de la ville antique, afin de mieux cerner l'extension de l'agglomération de Matisco (impasse Jean Bouvet : création de pavillons Alzheimer en extension de la résidence départementale d'accueil et de soins ; 7 rue Dagnaux : construction d'un centre pastoral).

Immédiatement au nord de Mâcon, la première tranche (5 ha) de la ZAC Centre Bourg à Sancé a été diagnostiquée fin 2011, livrant les vestiges peu denses d'occupations de plusieurs périodes. Au sud de Mâcon, un projet de construction d'un supermarché sur la commune de La Chapelle-de-Guinchay jouxtait un terrain où avait été mis au jour anciennement un atelier de potier gallo-romain ; le diagnostic a permis de constater que l'atelier en question ne s'étendait pas à l'emplacement du projet.

Au nord-est de l'agglomération antique de Chalon-sur-Saône, deux diagnostics ont été menés en 2011 dans le quartier de Saint-Jean-des-Vignes : si l'un d'eux s'est révélé négatif, le second, rue de Dijon, a mis au jour un secteur de nécropole du haut Moyen Age ; une fouille a été prescrite préalable à la réalisation de la construction.

Au sud de Chalon-sur-Saône, l'extension du restaurant scolaire de Sevrej, au cœur du secteur occupé par les ateliers de potiers médiévaux a fait l'objet d'une reconnaissance par l'INRAP, au cours de laquelle quelques témoins d'occupation médiévale ont été repérés, dont le caractère ténu n'a pas justifié de mesures post-diagnostic.

A Saint-Rémy, " Terres de l'Ecorcherie ", le diagnostic, préalable à la réalisation d'un lotissement a permis de mettre en évidence une occupation gallo-romaine modeste, dont l'étude dans le cadre d'une fouille préventive devrait permettre de compléter nos connaissances sur ce terroir dans l'antiquité.

Enfin on notera pour le reste du département la réalisation de deux diagnostics de superficie limitée, l'un à Bourbon-Lancy avant l'extension du centre thermal, et l'autre à Etrigny (à l'ouest de Tournus) avant la construction d'une maison ; aucun de ces projets n'a nécessité la prescription de mesures archéologiques supplémentaires avant le démarrage des travaux.

Archéologie programmée

L'archéologie programmée en Saône-et-Loire participe aux trois priorités de recherche définies au niveau régional :

- la préhistoire, avec la fouille des grottes de la Verpillière à Mellecey : la grotte de la Verpillière 1 contient encore des niveaux paléolithiques résiduels, non perturbés par les fouilles anciennes, qui montrent une occupation moustérienne stratifiée. A la Verpillière 2, le niveau principal s'avère riche en mobilier archéologique moustérien et en faune, plus épais et plus dense en vestiges du côté de l'extérieur que vers l'intérieur de la grotte.
- la protohistoire récente (civilisation des oppida), dont le programme de recherche en cours sur le site de la ville gauloise de Bibracte (mont Beuvray) est l'une des opérations phares. Les équipes allemande et hongroise travaillant sur le centre urbain (forum précoce) et l'équipe française qui a exploré la minière à ciel ouvert à l'intérieur des remparts sont désormais en phase de préparation des publications. En 2011, six chantiers étaient ouverts : chantier autrichien sur les fortifications du sommet du Porrey (fortification interne et réduit annexe), chantier polono-tchèque sur le quartier d'artisans à la Côme Chaudron (artisanat du bronze et du fer), chantier école de Bibracte permettant de dégager pour présentation au public l'état final de la grande maison " romaine " n°1 du Parc aux Chevaux. Deux chantiers se distinguent par leur ampleur, tant en surface ouverte qu'en nombre journées de fouille : au Parc aux Chevaux, une équipe franco-belge étudie les installations à architecture de bois incendiées puis recouvertes par la plate-forme tardive PC 14 ; à proximité, sur le sommet du Theurot de la Roche, les archéologues de l'université de Lausanne mettent au jour des installations creusées dans la roche, dont la vocation culturelle demande à être confortée, tandis qu'une équipe des universités de Besançon et Paris IV a documenté un bâtiment atypique situé sur une terrasse en contrebas immédiat. Les autres axes de la recherche à Bibracte sont les études thématiques sur les objets mobiliers et les matériaux, très actives et en cours de large renouvellement, et les études sur l'environnement du site (prospections systématiques élargies en direction d'Autun, documentation par sondages sur l'agglomération contemporaine de Bibracte aux Sources de l'Yonne ; études palynologiques, des ressources minières...). Enfin, deux nouveaux numéros de la collection Bibracte sont parus en 2011 (actes d'un colloque sur la carpologie, et ouvrage collectif en deux volumes sur les aspects de la romanisation dans l'est de la Gaule), tandis que 4 volumes sont déjà en chantier pour 2012.
- la période médiévale : les recherches archéologiques reprises depuis 2006 dans l'abbaye de Cluny à l'occasion de la restauration et de la mise en valeur de l'édifice, concernent depuis 2011 un nouveau secteur de l'abbaye, dans le jardin jouxtant à l'est le cloître actuel. L'équipe dirigée par Christian Sapin (CEM d'Auxerre, CNRS-UMR 6298 Artheis) continue dans ce cadre à s'intéresser aux premiers temps du site (villa carolingienne, Cluny I) mais étend également ses recherches à l'église Sainte-Marie, accolée à la salle capitulaire fouillée en 2007-2010.

Valorisation

Le bâtiment du Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bi-bracte, a été livré en 2011 ; après compléments techniques, destinés à densifier le stockage, cet équipement financé sur crédits centraux du ministère de la culture devrait être officiellement inauguré au printemps 2012. Il accueillera le produit des fouilles préventives réalisées en région Bourgogne depuis plus de 30 ans (à l'exception du département de l'Yonne).

L'action de l'Etat en faveur des musées

Le département de la Saône-et-Loire comporte le plus grand nombre de musées (24 musées de France auxquels s'ajoutent 12 sites annexes pour les écomusées de la Bresse bourguignonne et du Creusot Monceau).

Expositions temporaires et catalogues

Les opérations de valorisation des collections, expositions temporaires, publications et catalogues de neuf musées ont été soutenues par la DRAC en 2011 : les musées d'Autun (exposition de dessins de Balthus), Charolles (exposition d'un céramiste contemporain), Mâcon (exposition sur la production de la manufacture de Sèvres en accompagnement du récolement décennal des collections), Paray-le-Monial, Tournus ; les musées de Chalon (avec une programmation importante pour le musée Niepce, notamment l'exposition sur les " albums de famille : l'image de l'intime " et le musée Denon avec une exposition archéologique sur les collections préhistoriques) ; enfin les programmations élaborées par les deux écomusées de Saône-et-Loire : l'écomusée du Creusot-Monceau avec notamment une exposition présentant 160 ans de reportages photographiques autour de la mine, et l'écomusée de la Bresse bourguignonne avec notamment la publication du catalogue des collections du château de Pierre de Bresse.

Acquisition

Les musées de Saône-et-Loire ont, pour six d'entre eux, poursuivi l'enrichissement de leurs collections avec l'aide du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), soit le musée Niepce de Chalon (albums et plaques photographiques), le musée Denon de Chalon (ensemble d'estampes), le musée de Paray-le-Monial (peintures), le musée de Mâcon (avec deux œuvres abstraites du XXe siècle), l'écomusée de la Bresse bourguignonne avec un ensemble d'ouvrages ethnographiques.

Conservation et restauration

La DRAC organise chaque année trois commissions scientifiques plénières en matière de conservation et restauration des musées de France de Bourgogne Franche-Comté, en vue d'évaluer les projets d'intervention sur les collections. Pour l'année 2011, seuls les musées Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône ont présenté des dossiers d'intervention. Ces dossiers constituent la poursuite des programmations annuelles de remise en état des collections. Il faut noter cependant pour le musée Denon la mise en place d'une mission forfaitaire de formation du personnel aux gestes de la conservation préventive en matière d'arts graphiques et de cadres, ainsi qu'une importante étude en conservation préventive en vue d'établir une méthodologie d'intervention, de stockage, de conditionnement, d'aménagement des réserves pour l'ensemble des collections archéologiques et ethnographiques, dont les conditions actuelles sont très inadéquates.

Informatisation et numérisation

Les travaux d'informatisation et de numérisation des collections sont soutenues prioritairement par la DRAC dans le cadre des missions obligatoires d'inventaire et de récolement. Pour l'année 2011, la DRAC a apportée son soutien pour l'acquisition de logiciel de gestion des inventaires afin de réaliser au mieux ces obligations législatives.

Éducation culturelle et artistique et transmission des savoirs (bop 224)

Pour les projets éducatifs et culturels menés dans le cadre des services des publics, huit dossiers ont été déposés à la DRAC. Ont été retenus prioritairement les dossiers concernant les actions en faveur des publics empêchés : les actions du musée Hôtel-Dieu de Tournus (création de parcours en braille, création de nouveaux ateliers pédagogiques autour des plantes médicinales dans le cadre de la validation du label tourisme et handicap pour l'auditif et le visuel ; les actions de soutien aux personnes en situation de handicap (incluant notamment la formation des personnels d'accueil, de gardiennage et d'animations) élaborée par le musée des Ursulines à Mâcon, en partenariat avec des associations, instituts et centres spécialisés.

La DRAC a par ailleurs soutenu (au titre de l'action 4 " culture à l'hôpital " sur le bop 224) l'élaboration d'une formation régionale de trois jours en direction des personnels hospitaliers et relevant donc du médico-social pour la création d'un projet culturel et patrimonial en photographie au sein de l'hôpital de Chalon, élaboré en partenariat avec le musée Nicéphore Niepce.

Enfin, la politique des publics menée par le musée Denon de Chalon-sur-Saône (projet artistique hors les murs, visites patrimoniales, sensibilisation à l'image artistique documentaire et archéologique) a aussi été soutenue par la DRAC.

Restructuration des musées

Il n'y a pas eu de participation financière de la DRAC sur des études éventuelles en vue de travaux de restructuration concernant des musées de France en Saône-et-Loire. En revanche, l'année 2011 a été déterminante dans le processus d'évolution de l'écomusée du Creusot, suite aux conclusions du " projet de musée " réalisé par le GIP (créé en 2005) et rendu en 2008. Ainsi, en octobre 2011, l'association propriétaire des collections " musée de France " d'un côté, et la communauté urbaine du Creusot Montceau-les-Mines, de l'autre, ont délibéré favorablement sur l'acceptation du transfert de propriété. La proposition de transfert a été soumise à la Commission scientifique nationale des musées de France le 6 décembre 2011. Celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité pour le transfert des collections de l'association dite " Ecomusée de la communauté urbaine du Creusot Montceau-les-Mines " à l'établissement public de coopération intercommunale " Communauté urbaine du Creusot Montceau-les-Mines ".

Cette dimension participe à la priorité du ministère " Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée " et se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits " empêchés ou éloignés ".

Éducation artistique

La poursuite d'une collaboration fructueuse entre les services du rectorat et la DRAC a favorisé la mise en œuvre des réformes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : enseignement de l'histoire des arts de l'école primaire au lycée, inscription d'un volet culturel dans les projets d'écoles et d'établissements...

Aussi, pour atteindre les objectifs de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, nous avons poursuivi notre stratégie partagée avec le Rectorat, les Inspections Académiques et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt par :

- **Le développement des Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA) en milieu rural, levier utile et efficace qui stimule l'accès à la culture**

En répondant à un souci d'aménagement culturel du territoire et à la généralisation de l'éducation artistique, ils favorisent échanges, construction partagée et mutualisation entre élus, professionnels de la culture et de l'enfance et la jeunesse sur un territoire. Enfin, ils permettent une contractualisation pluriannuelle entre l'État dans ses différentes composantes et les collectivités locales pouvant bénéficier de financements européens.

En Saône-et-Loire, le CLEA du pays Sud Bourgogne signé au printemps 2011 privilégie les résidences d'artistes et intègre le hors temps scolaire.

Suite au décès de l'enseignant référent en juin 2011 particulièrement impliqué dans le CLEA de la communauté de communes du Couchois depuis sa création fin 2009, la communauté de communes reporte la signature du CLEA au printemps 2012. Ce CLEA prend appui sur la saison culturelle de la salle Jean Genet de Couches et intègre le hors temps scolaire et l'inter génération.

L'ARC, scène nationale du Creusot porte un CLEA sur la plupart des communes rurales jouxtant la communauté d'agglomération Creusot-Montceau en temps et hors temps scolaire avec ouverture aux familles.

L'association Esos Lucius dont les bureaux se situent à Châteauneuf en Brionnais développe un travail pertinent en direction des collèges et écoles du Brionnais, et le centre d'art contemporain Franck Poppers (art cinétique) installé à Marcigny œuvre également en éducation artistique et culturelle en temps et en hors temps scolaire. Ces deux structures fournissent un excellent travail qu'il serait pertinent de conforter par une contractualisation. Malheureusement, la fragilité des petites communes et l'absence de compétences " culture " et/ou " enfance jeunesse " empêchent toute contractualisation à l'échelle d'une communauté de communes.

- **Les projets fédérateurs se déclinant en projets de territoires** (devenant à terme des CLEA) **et/ou en résidences d'artistes** (résidences de création ou résidences mission) implantées sur le territoire au service de plusieurs établissements scolaires réunis autour d'un même volet culturel de projet d'établissement ou dans les lycées professionnels labellisés " excellence des métiers d'art ", lieux ressources pour les collègues et écoles en histoire des arts. Ainsi, cinq collèges (Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Montcenis et Montchanin) réunis autour d'un même volet culturel intitulé " opération Ricochet " accueillent dans chacun des établissements des équipes artistes en résidence de création.

Les lycées professionnels de Chalon-sur-Saône et d'Autun bénéficient du label " Excellence des Métiers d'Art ". Ainsi, le lycée professionnel chalonnais labellisé " métiers de la mode " depuis septembre 2009 travaille à la conception et création des costumes de la prochaine création (Marseille 2013) de la compagnie El Jouad accueillie pour 3 ans en résidence dans cet établissement. Le lycée professionnel d'Autun a tissé un partenariat avec la Maison du Patrimoine Oral qui facilite la venue de conteurs en résidence dans le lycée où élèves et conteurs œuvrent sur la conception de décors.

- **Les institutions culturelles dotées de services éducatifs** s'impliquent en éducation artistique et histoire des arts en facilitant notamment la rencontre avec l'œuvre d'art en direction du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents. Certaines structures sont particulièrement pertinentes dans la recherche de nouvelles formes et de nouveaux publics et dans la construction partagée d'actions " dans " et " hors les murs " : les structures de spectacle vivant (Espace des Arts, L'ARC, l'Abattoir, de diffusion musicale (la Cave à Musique) ; les musées Niepce, Greuze, Ursulines, Bibracte, certaines villes ou pays du réseau des villes d'art et d'histoire (Autun, Chalon-sur-Saône) et des associations de lutte contre l'illettrisme telle Livralire.

La Culture pour chacun en direction des publics qui en sont éloignés et dans les quartiers défavorisés

L'ARS et la DRAC ont expérimenté avec quatre autres régions la possibilité de soutenir des projets culturels émanant des établissements médico-sociaux dans la convention Culture santé. Cette expérimentation nous a amené à faire un état des lieux des projets culturels menés depuis 10 ans, dans les hôpitaux. Il s'avère que la confusion perdure entre projet culturel et animation socio-culturelle. Aussi, face à ce constat, nous avons décidé de construire des formations plus longues que celles organisées pour les personnels hospitaliers et d'inciter les équipes sanitaires et hospitalières à y participer dès le premier trimestre 2012. Nous avons construit quatre formations thématiques sur " La construction d'un projet culturel " dont deux en Saône et Loire avec le musée Niepce et la maison du patrimoine oral. Ces formations de trois jours s'ajouteront au cycle " des lectures plurielles " confié à Livralire et à une formation régionale à l'automne 2012 proposée par l'association Itinéraires singuliers. L'ARS et la DRAC ont également soutenu la résidence artistique du plasticien Bottazzi (réalisation du plafond de la salle à manger) dans le cadre de la construction du nouveau foyer pour handicapés adultes de Blanzay réalisé par l'OPAC et le syndicat intercommunal du Vernoy. Cette résidence a donné lieu à des actions de sensibilisation en direction des écoliers de la commune et des pensionnaires du foyer.

Le projet culturel du centre de détention de Varennes le Grand porté par le service d'insertion et de probation se poursuit et repose sur des collaborations fructueuses avec des institutions culturelles telles Bibracte (cafés archéo et semaine celtique) et le conservatoire (CRR) de Chalon (concerts).

Sur les quartiers prioritaires inscrits dans le plan " dynamique Espoir banlieue " et pouvant répondre à l'appel à projet national du ministère de la Culture et de la Communication, le projet intitulé " Cross over mix media " a été soutenu par la commission nationale à hauteur de 7000€. Ce projet est né d'une collaboration étroite entre la maison de quartier des Prés Saint Jean de Chalon et les artistes Mickaël DU-PONT et Sylvain CHAIX. Ces derniers ont travaillé avec la population du quartier pour capter des photos, des vidéos, des interview et des sons d'ambiance. Cette matière ensuite traitée par la peinture, le montage, le mix a donné lieu à des représentations, exposition et film présentés dans le quartier et dans le centre ville. Il est également important de souligner le travail du CNAR, son opération " Quartiers de lunes " construite avec les maisons de quartiers et les MJC est pertinente.

Les actions en faveur de l'accès à la culture

Les politiques territorialisées d'accès à la " Culture partagée " se traduisent par :

- **Un soutien aux centres de ressources**, structures conventionnées témoignant d'un rayonnement régional, dont les missions de conseil, de formation en direction des professionnels et des pratiques en amateurs et de diffusion en milieu rural participent au maillage du territoire. Il en existe trois en Bourgogne dont la Maison du patrimoine oral située en Saône et Loire.
- **Des conventions territoriales de développement culturel en milieu rural** déclinant une programmation culturelle nourrie par les propositions " hors les murs " des institutions culturelles, un volet formation des publics (pratiques en amateurs et éducation artistique et culturelle) : Le PNR Morvan (touchant les 4 départements) ; la convention de développement culturel de Montceau-les-Mines (2009-2011) reposant sur un projet culturel partagé entre le conservatoire, la bibliothèque et l'Embarcadère développe les pratiques en amateurs aux " Ateliers du jour " ; dans le cadre des manifestations " Cluny 2010 " la DRAC soutient depuis 3 ans la programmation culturelle de la ville de Cluny, sans contractualisation.
- **Un soutien à la diffusion cinématographique en milieu rural** participant au maillage culturel avec les festivals de Marcigny, de Donzy le National et les dispositifs interministériels sur l'éducation à l'image portés par les cinémas de Digoin (écoles au cinéma) et d'Autun (collèges au cinéma).
- **Un soutien aux actions liées au patrimoine et à l'architecture** : villes d'Autun, de Chalon-sur-Saône et/ou pays d'art et d'histoire du Charolais Brionnais et Sud Bourgogne, actions de médiation liées à la réhabilitation de monuments comme le château de Germolles. (BOP 175 et BOP 224).
- **Un soutien aux établissements d'enseignement spécialisé**
Le réseau de formation en matière d'enseignement spécialisé se révèle bien structuré sur le territoire régional, avec deux conservatoires à rayonnement régional (CRR) à Dijon et Chalon-sur-Saône et trois conservatoires à rayonnement départemental (CRD) à Mâcon, Auxerre et Nevers. En 2011, le niveau de financement de l'État est resté constant sur l'enveloppe globale des conservatoires avec quelques mesures de redéploiement en fonction des différents projets d'établissement et de leur inscription dans le réseau de formation supérieur, ces mesures n'ayant pas d'impact sur l'équilibre global de l'enveloppe. Dans la perspective de la décentralisation annoncée des crédits de l'enseignement artistique (calculés sur la moyenne des quatre dernières années précédant l'année du transfert), le niveau d'intervention globale sur le réseau des conservatoires a été maintenu malgré la baisse de 5% qui s'est imposé sur les autres actions du BOP 224.

L'action de l'Etat en faveur du livre et de la lecture publique

Les bibliothèques (dispositif du concours particulier " bibliothèques " au sein de la Dotation générale de décentralisation, " DGD ")

Le réseau de la bibliothèque départementale de Saône-et-Loire (BDSL) est le mieux structuré des quatre réseaux de bibliothèques départementales de Bourgogne et se distingue par le nombre et la qualité de ses équipements (quasiment la moitié des bibliothèques de Bourgogne de premier niveau sont situées en Saône-et-Loire) et le niveau de formation des personnels (titulaires et bénévoles), fruit du travail du Centre départemental de la lecture publique, association soutenue régulièrement par la DRAC Bourgogne (6 500 € en 2011, 6 500 € prévus en 2012) et préparant au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France.

Néanmoins, la BDSL souffre de sa position excentrée (Chamay-lès-Mâcon) pour desservir le reste du département, et fait face à une saturation presque complète de ses locaux. Par ailleurs, beaucoup d'interrogations se posent actuellement sur le rôle des bibliothèques dont un paysage culturel en évolution rapide (arrivée du livre numérique, changements de pratiques culturelles ...). Dans ce cadre, la BDSL, comme les autres bibliothèques départementales, réfléchit à la restructuration de son réseau (toutes les bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants) et à l'évolution de ses missions.

En 2011, via le dispositif du concours particulier " bibliothèques " au sein de la dotation générale de décentralisation (CP DGD), l'Etat a aidé 13 dossiers (constructions, restructurations, extensions et aménagements mobilier et informatique de bibliothèques) portés par 7 communes et 4 communautés de communes de Saône-et-Loire. Le seul équipement notable à avoir ouvert en 2011 est la médiathèque intercommunale d'Epinac (430 m²). À noter l'informatisation de la bibliothèque de Tournus, qui était la dernière commune de plus de 5 000 habitants en Bourgogne à ne pas avoir encore procédé à cette opération.

Ces dossiers représentent un montant total de 185 910 € d'aide apportée par l'État, soit 23 % de l'enveloppe dépensée sur ce dispositif en Bourgogne pour 2011. Comme dans les trois autres départements bourguignons, on note un net ralentissement des projets de bibliothèques et de leur importance, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe régionale (59 % seulement des crédits prévus initialement ont été utilisés).

Un important projet de médiathèque intercommunale, porté par la Communauté de communes de l'Autunois, devrait aboutir à l'horizon 2013. L'Etat sera bien sûr sollicité au titre du dispositif CP DGD.

Dans l'ensemble, même en bénéficiant d'un réseau plus moderne et dynamique que les trois autres départements bourguignons, la Saône-et-Loire est confrontée à des enjeux identiques :

- nécessité de privilégier l'intercommunalité pour aboutir à des projets de taille significative et dotés de moyens de fonctionnement satisfaisants ;
- impératif de disposer de personnels formés et le plus souvent possible titulaires de la fonction publique ;
- réflexion à mener sur l'avenir des bibliothèques, leur rôle social en particulier, leurs missions, en tenant compte de l'impact croissant du numérique ;
- obligation de penser " réseau " en transcendant les strictes compétences des uns et des autres ;
- obligation de repenser le service apporté par les bibliothèques départementales au fur et à mesure de la multiplication de " vraies " bibliothèques en zones rurales.

Les personnels d'Etat mis à disposition des collectivités territoriales

Le département possède deux bibliothèques municipales classées (BMC) dans lesquels travaillent deux conservateurs des bibliothèques mis à disposition des villes d'Autun (1 poste) et Chalon-sur-Saône (1 poste). Un conservateur du patrimoine et une secrétaire de documentation sont mis à disposition du Département de la Saône-et-Loire pour le service des archives départementales. L'Etat finance donc pour l'instant les salaires de 3 personnels de catégorie A et 1 personnel de catégorie B. À noter que, dans le cadre de la réforme du dispositif des conservateurs d'Etat de bibliothèques mis à disposition dans les BMC, un des deux postes de Chalon-sur-Saône a été supprimé au 1er juillet 2010, et remplacé par un poste de conservateur territorial sur lequel la Ville de Chalon-sur-Saône a procédé à un recrutement à l'automne 2010.

Les manifestations autour du livre (y compris dans le cadre des célébrations nationales)

En 2011, la DRAC Bourgogne a consacré au total 34 500 € à ces manifestations en Saône-et-Loire en soutenant en particulier le " Festival des contes givrés " se déroulant principalement en Saône-et-Loire mais touchant également les trois autres départements, la " Fête du livre " à Autun, les actions menées par le Collectif Impulsions sur le Chalonnais, ou encore celles mises en place par l'association Livralire. Ces actions ont la particularité à la fois d'avoir une emprise territoriale importante et de faire travailler ensemble des partenaires très variés (bibliothèques, libraires, enseignants, maisons de retraite) ce qui a justifié le maintien du soutien de la DRAC ces dernières années.

Aide à l'édition

De nombreux éditeurs importants sont installés en Saône-et-Loire (Bambou à Mâcon pour la bande dessinée, Orphie à côté de Cluny pour les guides de voyage ultramarins) mais ne sollicitent pas l'aide de la DRAC. Ce soutien direct prend la forme d'aides à la diffusion concernant essentiellement des petits éditeurs. En 2011, l'association ADELEF, basée à Gibles, a ainsi reçu 4 000 € pour son action de promotion (organisation de la participation de plusieurs éditeurs régionaux aux salons du livre de Bruxelles et Genève).

Les bâtiments d'archives

Plusieurs bâtiments d'archives ont été construits récemment avec l'aide de l'Etat à Mâcon (archives municipales) et Chatenoy-le-Royal (archives municipales de Chalon-sur-Saône). Aucun chantier n'est actuellement en cours, ni même prévu. Le projet d'extension du bâtiment actuel des archives départementales de Saône-et-Loire, pratiquement saturé, ne semble plus être dans les priorités du Département, ce qui complique l'accueil et le traitement de nombreux versements d'administrations.

Le patrimoine écrit

Une modeste collaboration a été mise en œuvre en 2009 avec la Mission archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT) (Mâcon), qui assure des prestations de service archivistiques auprès des communes du département.

L'idée directrice est de mettre en cohérence les aides de la DRAC avec celles du CGFPT et de s'appuyer sur la très bonne connaissance du terrain de l'équipe de la mission archives pour cibler les collectivités prioritaires. Deux communes ont été aidées en 2011 pour un montant total de 4 000 € (opérations de tri et classement).

Dans le cadre de l'appel à projet national pour le patrimoine écrit, la bibliothèque municipale de Mâcon a bénéficié, via la DRAC Bourgogne, de 12 000 € d'aide délégués par le Service du livre et de la lecture au Ministère de la culture et de la communication, pour la restauration d'un manuscrit enluminé du XVe siècle.

L'action des établissements publics

Le Centre national du livre (CNL) a attribué en 2009 le label " Librairie indépendante de référence " (label LIR) aux librairies " Le Cadran lunaire " (Mâcon), " Plein ciel " (Le Creusot) et " La Mandragore " (Chalon-sur-Saône). La librairie " Les arcades " à Tournus a, elle, obtenu le label " Librairie de référence " en 2011. Dans le même ordre, ces librairies ont bénéficié respectivement de 5 000 €, 3 000 €, 5 000 € et 3 000 € d'aides du CNL au titre du dispositif " VAL " (valorisation des collections).

En 2011, la Bibliothèque nationale de France a pris en charge 50 % du coût de conversion rétrospective des catalogues du fonds ancien de la bibliothèque d'Autun, soit un soutien d'environ 14 000 €, complété par un apport de 8 000 € par le dispositif du CP DGD instruit par la DRAC Bourgogne. Une opération semblable devrait avoir lieu en 2012 pour la bibliothèque municipale de Tournus.

Langue française et langues de France

Dans ce domaine, il faut souligner l'existence de plusieurs structures en Saône-et-Loire : Maison du patrimoine oral (Anost), Médiathèque des langues régionales (Anost), Centre de francophonie du Breuil et, pour la lutte contre l'illettrisme, le réseau des cinq antennes LUTILEA.

Une Association des langues de Bourgogne, créée en septembre 2009, développe des actions autour des parlers régionaux. Elle a bénéficié de 2 000 € d'aide de la DRAC Bourgogne en 2011 pour la préparation d'une manifestation autour des " Noëls " en bourguignon, en liaison avec le LAB (ex-Musique Danse Bourgogne).

Centre régional du livre de Bourgogne (CRL)

Le CRL, association soutenue à parité par la Région et la DRAC Bourgogne (207 000 € en 2011), intervient bien sûr en Saône-et-Loire comme dans les trois autres départements bourguignons, en fédérant de nombreuses actions des bibliothèques, des éditeurs, des libraires, et en jouant un rôle de conseil, d'expertise et de dialogue pour l'ensemble de l'interprofession dans les domaines, entre autres, de l'économie du livre, de la lecture publique et du patrimoine écrit.

L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA CRÉATION

L'action de l'Etat en faveur du spectacle vivant

Le département de la Saône-et-Loire est caractérisé par l'implantation sur son territoire des trois scènes nationales présentes en région Bourgogne :

- **L'Espace des Arts** de Chalon-sur-Saône, s'affirme comme lieu de production et d'accompagnement d'équipes artistiques (en résidence de création avec productions déléguées) tout en assurant un solide travail d'action culturelle associant professionnels et amateurs. Un nouveau contrat d'objectifs a été signé le 4 avril 2011.
- **Le Théâtre** – Scène nationale de Mâcon a poursuivi la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2007/2010) conclue entre État- la CAMVAL- et la Scop SARL Le théâtre. Cette convention s'est achevée le 31 décembre 2010. Une évaluation de la structure a été menée par les services de l'inspection générale au cours du dernier trimestre 2010 qui a rendu ses conclusions en septembre 2011.
- **L'ARC** - Scène nationale du Creusot: Cet établissement, dirigé par une nouvelle directrice depuis septembre 2009 fonctionne conformément au cahier des charges. Un contrat d'objectifs a été signé le 1^{er} octobre 2011.

Concernant les Arts de la rue, la ville de Chalon-sur-Saône reste une référence en ce domaine grâce notamment au festival Chalon dans la Rue, événement national et international, et à L'Abattoir – Centre national des arts de la rue, lieu de fabrique et de production qui accueille chaque année une douzaine d'équipes artistiques invitées à des restitutions publiques sous formes de " chantiers ". En collaboration avec la Ville de Chalon, une étude a été engagée au cours du dernier trimestre 2010 afin de déterminer la meilleure alternative juridique pour L'Abattoir, faisant suite aux préconisations mentionnées dans le cahier des missions et des charges pour les centres nationaux des arts de la rue (circulaire du 31 août 2010). Elle rendra ses conclusions au cours du premier semestre 2012.

Enfin, concernant les équipes dramatiques, la DRAC a soutenu la nouvelle création de la compagnie Théâtre à cran, " Le Moche ", et accompagné en résidence d'artiste l'écrivain et metteur en scène Sophie Renauld. Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2010-2012, elle a également maintenu son soutien à l'association GRAT, dirigée par Jean-Louis Hourdin et conclu une convention avec la compagnie Rasposo (cirque itinérant sous chapiteau), dans le cadre du dispositif de soutien pluriannuel des équipes artistiques.

Concernant le soutien aux lieux de musiques actuelles, l'État soutient la Cave à Musiques, la scène de musiques actuelles de Mâcon, La Péniche de Châlon et les Jazz Clubs de Châlon (l'Arrosoir) et de Mâcon (Crescent). Dans ce cadre, l'État a signé une nouvelle convention triennale avec la Cave à Musique de Mâcon. De même, des discussions engagées en 2011 devraient aboutir à la participation financière de l'Etat à l'aménagement des futurs locaux du Crescent, jazz-club de Mâcon.

Concernant les ensembles musicaux, l'État a accompagné la Compagnie Roland Auzet (en convention 2008-2010) et soutenu sa résidence à l'Espace des Arts, dans un contexte marqué par sa nomination à la tête du Théâtre d'Oullins (69). Ont été également soutenus l'Ensemble baroque Les inventions dirigé par Patrick Ayrton et l'ensemble de jazz et de musiques improvisées Ritournelle, dirigé par Alain Blesing, ainsi que le Orchestre des Jeunes Jazzmen de Bourgogne porté par le vibraphoniste Franck Tortiller ou encore le festival de Jazz de Couches. Il est par ailleurs à noter que les discussions entreprises avec le Département de Saône et Loire et les acteurs des musiques actuelles devraient aboutir à la mise en place d'un Schéma d'Orientation et de Développement des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA) dans ce département en 2012.

Quant aux compagnies chorégraphiques, l'État soutien la compagnie "Le grand jeté" (chorégraphe : Frédéric Cellé), dont la résidence à l'ARC a débouché sur une réelle implantation à Cluny depuis janvier 2011.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'État a poursuivi le développement de son soutien au Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) de Bourgogne, notamment au département "Musiques actuelles" qui s'appuie sur les forces pédagogiques présentes à Chalon sur Saône (Conservatoire et La Péniche notamment) et dont la première promotion a été recrutée sur l'année 2010-2011.

L'action de l'État en faveur des arts plastiques

La formation

L'école municipale d'art de Chalon (E.M.A. Fructidor) est habilitée, depuis 2007, à délivrer le diplôme national d'arts plastiques (D.N.A.P.) option Art mention média (bac+3). L'actuel projet pédagogique articulé autour d'art et média trouve son origine sur la singularité de l'environnement chalonnais.

Cette école a d'ores et déjà mit en œuvre des partenariats avec l'école nationale des Arts et Métiers, l'Université de Bourgogne, et le Conservatoire national de région.

L'accompagnement financier de la DRAC Bourgogne pour la mise en place du cursus du DNAP s'élève à 57 500 euros depuis 2006 (outre les bourses d'étude).

La perspective de création d'un EPCC destiné à rapprocher l'École d'art de Chalon, les Pesm de Dijon et Chalon est à l'étude.

Dans ce cadre l'École et le grand Chalon, en partenariat avec l'université de Paris VIII, la gaité lyrique, notamment, sollicitent la possibilité de créer un master DNSEP orienté notions de Son/Image/Corps. Ce projet qui vise à davantage spécialiser l'école est en cours d'analyse par le ministère de la culture et de la communication.

Les musées et les centres d'art qui agissent sur le terrain de l'art contemporain

A Chalon les musées Niepce et Vivant Denon, sous la houlette de François Cheval, mènent une programmation d'art contemporain de première qualité. Compte tenu des liens étroits que le directeur entretient avec les acteurs de la scène actuelle, plusieurs expositions remarquables se sont succédées au cours de 2011: Antoine d'Agata, le paysage dans la photographie contemporaine, une sélection des collections photographiques du CNAP (suite à la convention mise en place entre le MCC et le Musée de Chalon en 2011), une rétrospective Yuki Onodera (lauréate du Prix Niepce 2006) en coproduction avec les musées de photo de Séoul et Tokyo. Des projections vidéo d'Ange Leccia et des photos. d'Anne Pery ont également été proposées aux visiteurs.

En outre, les collections Niepce se sont sérieusement enrichies, notamment par la donation Peter Knapp, composée de 80.000 négatifs et de 15.000 ektachromes, auxquels s'ajoutent les acquisitions régulières.

En parallèle un programme de soutien à la création et de résidence de photographes a été lancé cette année, notamment en lien avec BMW France et la société des amis du musée Niepce. Alexandra Catiere est la lauréate de cette première édition, et ses travaux seront exposés aux rencontres d'Arles de cet été.

A cela s'ajoutent les actions menées par diverses associations culturelles comme notamment :

- Esox Lucius organise en lien avec le FRAC Bourgogne et la galerie Pietro Sparta en Saône et Loire des expositions d'art contemporain, En outre, le responsable mène régulièrement des actions en faveur des établissements scolaires du Charolais-Brionnais.
- Le centre d'art contemporain Frank Popper, crée et dirigé par l'artiste Franz Spath, travaille en coopération avec de nombreux partenaires notamment avec l'école d'art de Dijon. Cette année ont été présentées les expositions Vasarely connu et inconnu, puis Couleur et géométrie construit européen. Et tout au long de l'année un cycle d'événements a rythmé la saison.

Le Département étudie actuellement le projet de créer un centre d'art expérimental qui serait en lien avec la Tate Modern et le Moma de New York. La ville de Cluny est pressentie pour accueillir ce nouveau lieu.

L'action de l'Etat en faveur du cinéma

Exploitation cinématographique

Le département de Saône et Loire se signale par le réseau d'établissements cinématographiques le plus important de la Région : 22 établissements disposent de 47 écrans et 8357 fauteuils. La fréquentation 2010 a été de 868599 au lieu de 842 397 en 2009 soit une hausse de +3 % (chiffres officiels 2011 en attente) ; 16 établissements ont obtenu le classement " salle d'art et essai " en 2011, soit presque les 3/4 des enseignes du département . Les subventions du CNC au titre de l'art et essai s'élèvent en 2011 à 135 200 € (en 2010, 151 725 €).

C'est donc de très loin le département de Bourgogne le plus dynamique dans la diffusion du cinéma d'art et essai . A signaler également, l'importante activité de diffusion de films d'art et essai menée par deux associations : La Bobine à Chalon s/Saône et L'Embobiné à Macon. A Chalon s/Saône , un projet de multiplexe porté par l'exploitant local doit prochainement faire l'objet d'une CDAC. Ce projet prévoit de ne conserver en centre-ville qu'un seul des 3 établissements actuels plus spécialisé dans l'art et essai. En 2011, les salles de Tournus, La Clayette et Bourbon-Lancy ont bénéficié des aides du CNC pour l'équipement en numérique (part du CNC : 168 566 €)

Manifestations soutenues par la DRAC

- Rencontres cinéma de Marcigny : La DRAC soutient cette manifestation de qualité autour du patrimoine cinématographique à hauteur de 5000 €.
- Festival ciné-pause : cette manifestation consacrée au cinéma rural à Donzy le National voit chaque année le concours de professionnels et une programmation exigeante. Subvention DRAC : 2 000 €.

Participations à des programmes nationaux

École et cinéma - Collège au cinéma

Ces dispositifs d'éducation à l'image qui amènent les élèves à travailler à partir de 3 films qu'ils visionnent en salle sont coordonnés par deux exploitants très dynamiques du département qui gèrent les cinémas d'Autun et de Digoïn (subvention DRAC et CNC : 9500 €). Ils bénéficient des aides du CNC qui finance les copies de films présentés aux jeunes élèves ainsi que les brochures pédagogiques.

En 2011, le dispositif national " collège au cinéma " a connu en Saône et Loire un fonctionnement minimum qui risque de remettre en cause sa poursuite en raison du désengagement du Département

Lycéens au cinéma : ce dispositif financé et géré au niveau régional (avec une aide de la DRAC de 20 000 €) connaît aussi un bon développement en Saône et Loire.

Passeurs d'images (ex " Un été au ciné ") : ce dispositif destiné à favoriser la diffusion et l'expression cinématographique auprès de publics éloignés de la Culture, implanté à Tournus, connaît un développement plus limité que dans les autres départements de la région.

Comme les autres départements, la Saône et Loire est concernée par la convention signée entre le CNC et la Région Bourgogne qui prévoit notamment un fonds d'aide à la production destiné à apporter des financements complémentaires aux longs-métrages, courts-métrages et documentaires tournés en Bourgogne (266 000 € du CNC et 564 000 € de la Région).

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (STAP)

EFFECTIFS

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) comptait au 1er janvier 2011 un total de 5 agents :

- Catégorie A : 1 Architecte des Bâtiments de France (ABF) chef de service par intérim (1 jour par semaine), 1 Architecte des Bâtiments de France (adjoint) et 1 Ingénieur des Travaux Publics de l'État (ITPE).
- Catégorie B : 1 Technicien des Bâtiments de France (TBF).
- Catégorie C : 2 Adjoints Administratifs (AA).

Entre le 1er mai et le 31 août 2011 :

- Départ d'1 Architecte des Bâtiments de France (adjoint) et arrivée d'1 Secrétaire Administratif (SA).

Depuis le 1er septembre 2011, un total de 6 agents :

- Catégorie A : 1 Architecte des Bâtiments de France (chef de service) et 1 Ingénieur des Travaux Publics de l'État (ITPE).
- Catégorie B : 1 Technicien des bâtiments de France (TBF), 1 Secrétaire Administratif (SA).
- Catégorie C : 2 Adjoints Administratifs (AA).

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine est fragilisé depuis plusieurs années par les vacances de poste d'architecte des bâtiments de France. L'absence pour longue maladie du précédent chef de service a été tant bien que mal suppléée par son homologue de l'Ain. La nomination d'un chef de service en septembre 2011 a permis de stabiliser cette fonction. Cependant, le départ simultané du deuxième architecte des bâtiments de France, muté dans un autre département, pèse lourdement sur le fonctionnement du service au regard des nombreuses missions exercées.

VERS UN MEILLEUR ACCUEIL DU PUBLIC

Après une période de pré-archivage effectué de septembre 2010 à février 2011, le déménagement du service est intervenu début février 2011, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ce rapprochement a permis une meilleure synergie entre le STAP et la DDT.

Au cours du dernier trimestre, les horaires du standard téléphonique ont été élargis passant de deux demi-journées à cinq matinées de 9 h 30 à 11 h 30.

Des consultations préalables ont été mises en place pour les demandeurs et les maîtres d'œuvre afin de leur permettre de saisir le service, en amont du dépôt officiel de l'autorisation de travaux, et de leur délivrer en retour un avis par écrit (40 consultations préalables du 21 septembre 2011 au 31 décembre 2011).

Des permanences mensuelles sont assurées lors des commissions d'urbanisme communales dans 6 mairies du département :

- AUTUN (Secteur Sauvegardé approuvé, SS),
- CHALON/SAÔNE (Secteur Sauvegardé approuvé, SS),
- CLUNY (Secteur Sauvegardé approuvé, SS),
- FONTAINES (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager approuvée, ZPPAUP),
- MÂCON (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en cours d'étude, AVAP),
- TOURNUS (Secteur Sauvegardé en cours d'étude, SS).

En 2011, le service reste structuré autour de 3 grandes missions : **Le patrimoine, l'urbanisme, les sites et les paysages.**

LE PATRIMOINE

Les missions

- La mission de conservateur d'AUTUN et du gisement archéologique de Solutré-Pouilly, monument et site archéologique appartenant à l'État (Pour mémoire, l'ABF de la Nièvre assure la responsabilité de conservateur de l'oppidum du Mont-Beuvray à cheval sur les deux départements),
- la surveillance des monuments historiques (inscrits et classés),
- les avis rendus sur les nouvelles demandes de protection au titre des Monuments Historiques, dans le cadre de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), (**13 avis en 2011**),
- les avis sur les demandes d'autorisation de travaux sur les monuments protégés dans le cadre du Contrôle Scientifique et Technique (CST) issu du Décret n° 2009-750 sur la maîtrise d'œuvre du 22 juin 2009, (**45 avis en 2011**: **21 avis sur IMH** et **24 avis sur CLMH**),
- l'établissement des certificats de conformité à l'issue des travaux (**32 en 2011**),

- les avis techniques sur les demandes de labellisation pour les propriétés privées et sur le lancement de souscriptions publiques pour les propriétés publiques dans le cadre de l'instruction des dossiers avec la Fondation du Patrimoine, (**35 labels, 10 souscriptions en 2011**),
- les avis techniques sur les demandes de travaux pour l'obtention des aides financières allouées par le conseil régional (**23 avis en 2011**),
- les chantiers bénévoles avec l'association Sauvegarde des Monuments de Bourgogne et de ses Sites (SMBS).(**12 programmés - 10 réalisés en 2011 / 10 en 2010**).

Rappel des sommes engagées en 2011

La part totale de l'État pour le département de Saône-et-Loire est donc de **3.230.970,00 €** dont **2.457.182,00 €** de subventions, soit **76 %** des sommes engagées.

Les monuments appartenant à l'État (Cathédrale Saint Lazare d'AUTUN)

Travaux d'entretien

Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'ABF, conservateur de la Cathédrale. **24** chantiers d'entretien contre **17** chantiers en 2010 ont été entrepris avec **12** entreprises différentes. Le Ministère de la Culture et de la Communication a engagé pour l'année 2011, **73.788,00 €** contre **54.288,00 €** en 2010 soit une **augmentation** de l'ordre de **36 %**. Outre les contrats annuels sur les systèmes de sécurité incendie (extincteurs, blocs autonomes de secours, éclairage...), un système anti-pigeons a été mis en place au-devant du grand portail Nord. De nombreux travaux d'entretien ont également été réalisés sur l'orgue de chœur.

Travaux de restauration

Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de Monsieur Frédéric DIDIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH). Le Ministère de la Culture et de la Communication a engagé pour l'année 2011, **700.000,00 €**. Le programme de travaux concernait la restauration intérieure de cinq chapelles (la chapelle de la Vierge, la chapelle Jean II Rolin, la chapelle Saint-Symphorien, la chapelle du Sacré-cœur et la chapelle de Cluny) comprenant les décors peints ainsi que les objets mobiliers.

L'URBANISME

Les missions

- Examiner les demandes d'autorisation de construire dans les espaces et sites protégés (abords de monuments historiques et périmètres de protection modifiée, secteurs sauvegardés, ZPPAUP, sites inscrits et classés),
- Etudier les périmètres de protection modifiés (PPM) autour des monuments historiques,
- Transformer et réviser les anciennes ZPPAUP suite à l'évolution législative récente avec la parution du nouveau décret sur les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) va conduire à la transformation et à la révision des anciennes ZPPAUP,
- Accompagner les communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme tels que les cartes communales ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : **43**,
- Participer aux groupes de travail sur la note des enjeux de l'État dans le cadre de l'élaboration du ScoT du département, de la Charte qualité des lotissements (Comité consultatif d'aménagement durable),
- Participer aux réunions et avis sur documents d'urbanisme, sur lotissements ou éco-quartiers et aménagements urbains divers,
- Rédiger des avis pour les communes concernant des périls imminents ou ordinaires : **16**,
- Répondre aux sollicitations des bureaux d'études privés dans le cadre du "porter à connaissance" avec transmission des servitudes et des cartographies correspondantes (**472** dossiers ERDF, SYDESL..., **1** Photovoltaïque, **1** ferroviaire, **5** éoliens, **1** carrière).

Les chiffres :

Instruction des dossiers ADS (application du droit des sols)

Les demandes d'autorisation adressées au STAP par les services instructeurs, au titre de l'Application du Droit des Sols (ADS), s'élèvent à **3 074** dossiers en 2011, soit une moyenne de **256** dossiers mensuels. Ils se décomposent de la manière suivante :

- **2 578** avis d'urbanisme,
- **436** dossiers traités " sans avis ". Jusqu'à l'arrivée du nouveau chef de service, certains avis simples dont l'enjeu paraissait mineur n'ont pas fait l'objet de prescriptions de la part du service,
- **60** demandes de pièces complémentaires.

Cette mission fondamentale du STAP représente une part considérable de son activité. Beaucoup de temps doit être consacré à justifier les avis défavorables ou avec prescriptions auprès des demandeurs lors de rendez-vous téléphoniques ou au sein du service (621 rendez-vous en 2011 en excluant ceux des permanences aux commissions d'urbanisme).

La réforme du code de l'urbanisme entrée en application à la fin de l'année 2007 a conduit à une nouvelle organisation du service autour de la mission d'instruction ADS. pour mieux faire face au surplus de travail engendré par la réforme (notion nouvelle d'examen de la complétude préalablement à l'instruction, obligation de transmettre aux demandeurs une copie des avis de l'ABF; nouvelles tâches de secrétariat résultant de ces dispositions et ouverture du standard tous les matins afin de répondre aux questions de renseignements et aux sollicitations des demandeurs, etc...). Dans un souci de raccourcissement des délais d'instruction, de nombreux échanges avec les services instructeurs des communes sont également effectués par messagerie électronique. Des permanences (ABF, ingénieur) sont tenues dans certaines communes du département pour l'instruction des demandes de travaux et l'examen des avant-projets.

Études de Périmètres de Protection Modifiés (PPM)

Le Périmètre de Protection Modifié (PPM) devrait théoriquement permettre d'améliorer, à terme, les performances du service en matière de gestion des abords des monuments historiques. Les ordonnances de 2005 et le décret de 2007 permettent de réaliser les PPM en dehors des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme, favorisant un aboutissement plus rapide de ces études mais certaines communes préfèrent encore attendre la réalisation ou la révision de leur document d'urbanisme pour mettre en œuvre ces modifications. Au 31 décembre 2011, 5 PPM sont applicables (CRÊCHES-SUR-SAÔNE, CUISERY, FLEURY-LA-MONTAGNE, MONTBELLET, VAREILLES), et 5 en cours de procédure (ALLEREY-SUR-SAÔNE, CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES, FRONTENAUD, IGÉ, ROMENAY).

Élaboration des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine (AVAP)

L'année 2010 avait été marquée par la promulgation de la loi n°2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "loi Grenelle II" qui remplace les ZPPAUP par les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine prévoit que l'ensemble des anciennes ZPPAUP soit transformé en AVAP avant le 14 juillet 2015.

Porter à connaissance (PAC)

Ce travail est réalisé en lien étroit avec les services planification de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

25 " porter à connaissance " dont 16: contrôles de la Distribution d'Énergie Électrique (DEE) et **9** dossiers Direction Départementale des Territoires (DDT).

MISSIONS SITES ET PAYSAGES

La richesse des paysages agricoles et viticoles du département de la Saône-et-Loire explique la protection massive des sites (**50** sites inscrits et **44** sites classés) dont le service assume l'instruction des dossiers d'autorisation préalables de travaux pour le compte de la direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DRÉAL) et du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

Dans ce contexte, les missions consistent à :

- Rédiger des avis sur des dossiers situés en site classé parfois en site inscrit pour rapport et présentation en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS),
- Rédiger des avis sur les dossiers relatifs aux zones de développement éoliens (ZDE), ainsi que sur ceux liés aux énergies nouvelles (petites éoliennes, panneaux photovoltaïques),
- Participer aux commissions départementales des sites,
- Participer à la procédure d'extension du site classé du grand site de SOLUTRÉ, en vue de la labellisation en tant que " Site National ". Le territoire du grand site regroupe quatre communes (SOLUTRÉ-POUILLY, VERGISSON, CHASSELAS et CENVES (située en région RHÔNE-ALPES)),
- Rédiger des avis techniques en lien avec l'inspecteur des sites de la DRÉAL territorialement compétent sur les projets d'aménagement portés par la maison du site et le syndicat mixte du grand site.

PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2012

Patrimoine : Poursuite du chantier de restauration des 5 chapelles de la cathédrale Saint-Lazare. Dans le cadre des travaux d'entretien : Installation de deux colonnes sèches dans le cadre de la sécurisation incendie, restauration complète de l'orgue du chœur classé au titre des objets mobiliers, travaux sur les cloches, travaux de serrurerie et de couvertures.

Urbanisme : Chaque dossier reçu au service sera traité. Il n'y a pas de dossiers " sans avis ". En matière de suivi des documents d'urbanisme, l'efficacité du service sera améliorée en privilégiant l'investissement sur les communes à enjeux paysagers et patrimoniaux. Les cinq PPM en cours seront finalisés.

AVAP : Le suivi des études d'AVAP de CHASSELAS et de MÂCON, communes riches en matière de patrimoine, nécessite un investissement important du service. L'état d'avancement des deux études n'est pas le même. Pour Chasselas, la partie réglementaire doit être adoptée en lien avec celle de la carte communale en cours d'élaboration. Pour Mâcon, la définition des différents secteurs est en cours (phase diagnostic).

L'année 2012 devrait également être mise à profit pour élaborer une stratégie régionale en matière de transformation des ZPPAUP existantes en AVAP comme l'impose la nouvelle loi et ce, dans le délai maximum des 3 prochaines années (5 ans à partir de la promulgation de la loi en juillet 2010), délai au-delà duquel les ZPPAUP qui n'auront pas été transformées en AVAP seront purement et simplement supprimées.

Bilan sur les sites : Il conviendra de poursuivre la démarche jusqu'au classement des parties les plus remarquables et jusqu'à la désinscription des parties les plus dégradées.

Ces objectifs listés ci-dessus seront d'autant mieux atteints grâce l'arrivée d'un nouvel adjoint au chef de service à partir de septembre 2012.